

RAPPORT de la CONFÉRENCE DE LA FAO

**Vingt-troisième session
Rome, 9-28 novembre 1985**

CONSEIL

(jusqu'au 31 décembre 1986)

Président indépendant: Lassaad Ben Osman

Afghanistan**	Equateur**	Philippines**
Allemagne, République fédérale d'***	Etats-Unis d'Amérique*	Royaume-Uni**
Arabie saoudite, Royaume d'***	France**	Sao Tomé-et-Principe*
Argentine***	Gambie*	Sénégal**
Australie**	Inde**	Tanzanie**
Autriche*	Indonésie***	Tchécoslovaquie*
Bangladesh***	Iraq***	Thaïlande***
Brésil*	Italie**	Trinité-et-Tobago*
Bulgarie*	Japon***	Tunisie*
Cameroun***	Liban*	Turquie***
Canada*	Libéria**	Venezuela***
Chine***	Malaisie***	Yémen, République démocratique populaire du*
Colombie*	Mexique*	Yougoslavie***
Congo*	Nicaragua***	Zambie***
Cuba*	Niger***	Zimbabwe**
Danemark**	Ouganda*	
Egypte**	Pakistan**	

* Mandat expirant le 31 décembre 1986.

** Mandat expirant à la fin de la vingt-quatrième session de la Conférence (novembre 1987).

*** Mandat expirant le 31 décembre 1988.

CONSEIL

(à partir du 1^{er} janvier 1987)

Président indépendant: Lassaad Ben Osman

Afghanistan*	Etats-Unis d'Amérique***	Niger**
Algérie***	France*	Pakistan*
Allemagne, République fédérale d'***	Gabon***	Philippines*
Arabie saoudite, Royaume d'*	Gambie***	Royaume-Uni*
Argentine**	Hongrie***	Sénégal*
Australie*	Inde*	Suisse***
Bangladesh**	Indonésie**	Tanzanie*
Brésil***	Iraq**	Thaïlande**
Cameroun**	Italie*	Trinité-et-Tobago***
Canada***	Japon**	Turquie**
Chine**	Liban***	Venezuela**
Colombie***	Libéria*	Yougoslavie**
Cuba***	Libye***	Zaire***
Danemark*	Madagascar***	Zambie**
Egypte*	Malaisie**	Zimbabwe*
Equateur*	Mexique***	
Espagne***	Nicaragua**	

* Mandat expirant à la fin de la vingt-quatrième session de la Conférence (novembre 1987).

** Mandat expirant le 31 décembre 1988.

*** Mandat expirant à la fin de la vingt-cinquième session de la Conférence (novembre 1989).

RAPPORT de la **CONFÉRENCE DE LA FAO**

Vingt-troisième session
Rome, 9-28 novembre 1985

TABLE. DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 11
Quatorzième Conférence McDougall	1
Remise des prix B.R. Sen pour 1984 et 1985	2 - 3
Remise du prix A.H. Boerma pour 1984/85	4 - 6
In Memoriam	7
Eruption d'un volcan en Colombie	8
Hommage à M. M.S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil (<u>Résolution 2/85</u>)	9
Départ à la retraite de M. Edward M. West (<u>Résolution 3/85</u>)	10
Hommage à la mémoire de M. Jean E. Carroz	11
QUESTIONS DE PROCEDURE	12 - 48
Election du président et des vice-présidents de la Conférence	12 - 14
Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs	15
Adoption de l'ordre du jour	16
Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	17 - 30
- Constitution des commissions et nomination de leurs présidents et vice-présidents	18 - 20
- Comité des résolutions de la Conférence	21 - 23
- Droit de réponse	24
- Comptes rendus sténographiques	25
- Vérification des pouvoirs	26 - 28
- Droit de vote	29
- Réunion officielle des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (ONG)	30
Admission d'observateurs	31 - 35
- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation	31
- Observateur de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)	32
- Mouvements de libération	33
- Organisations intergouvernementales et Organisations internationales non gouvernementales	34 - 35
Quarantième anniversaire de la FAO	36 - 48
PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE	49 - 177
Déclarations des chefs de délégations au cours du débat général	49

	<u>Paragraphe</u> s
Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	50 - 117
- La situation de l'alimentation et de l'agriculture	50 - 65
- La situation critique de l'Afrique (<u>Résolution 4/85</u>)	66 - 81
- Etude des politiques de prix agricoles	82 - 85
- Importance et complexité des politiques de prix	86 - 90
- Principaux problèmes intérieurs en matière de politique de prix	91 - 99
- Politiques de prix agricoles dans les pays développés	100 - 106
- Suite à donner au rapport	107 - 110
- Forêts: Manifeste de Mexico (Neuvième Congrès forestier mondial, juillet 1985) (<u>Résolution 5/85</u>)	111 - 117
Rapport sur l'état de l'ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole	118 - 144
Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984) (<u>Résolution 6/85</u>)	145 - 163
Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire	164 - 169
Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990	170 - 177
 ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION	 178 - 340
 Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs à moyen terme	 178 - 257
- Généralités	178 - 183
- Structure et présentation	184 - 185
- Approche	186 - 191
- Stratégies, priorités et objectifs	192 - 197
- Niveau du budget	198 - 201
- politique et direction générales	202
- Grand programme 2.1: Agriculture	203 - 205
- Programme 2.1.1: Ressources naturelles	206 - 208
- Programme 2.1.2: Cultures	209 - 214
- Programme 2.1.3: Elevage (<u>Résolution 7/85</u>)	215 - 218
- Programme 2.1.4: Développement de la recherche et de la technologie	219 - 221
- Programme 2.1.5: Développement rural	222 - 227
- Programme 2.1.6: Nutrition	228 - 229
- Programme 2.1.7: Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture	230 - 232
- Programme 2.1.8: Politique alimentaire et agricole	233 - 235
- Grand programme 2.2: Pêches	236 - 239
- Grand programme 2.3: Forêts	240 - 245
- Programmes de soutien du développement	246 - 250
- Programme de coopération technique	251 - 255
- Services de soutien et charges communes	256
- Ouvertures de crédits 1986-87 (<u>Résolution 8/85</u>)	257

	<u>Paragraphes</u>
Examen du Programme ordinaire 1984-85 (<u>Résolution 9/85</u>)	258 - 277
Examen des programmes de terrain 1984-85	278 - 289
Suite donnée aux résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence - Ressources phytogénétiques	290 - 297
Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (<u>Résolution 10/85</u>)	298 - 304
Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO	305 - 314
- Objectif des contributions au PAM (<u>Résolution 11/85</u>)	305 - 314
Relations et consultations avec les organisations internationales	315 - 340
- Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO (<u>Résolution 12/85</u>)	315 - 334
Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales	335 - 340
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES	341 - 378
Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords, et sur les amendements y relatifs	341 - 343
Amendements au texte espagnol des articles XII.9(a) et XII.17 du Règlement général de l'Organisation (<u>Résolution 13/85</u>)	344 - 346
Amendement au paragraphe 6 de l'Article XXV du Règlement général de l'Organisation (<u>Résolution 14/85</u>)	347 - 350
Examen des règles régissant les procédures de vote de la Conférence et du Conseil	351 - 355
Relations avec le gouvernement du pays hôte	356 - 365
- Immunités de l'Organisation	356 - 360
- Accord de Siègre	361 - 362
- Locaux du Siègre	363 - 366
Emoluments du Directeur général (<u>Résolution 15/85</u>)	366
Comptes vérifiés (<u>Résolution 16/85</u>)	367
Barème des contributions 1986-87 (<u>Résolution 17/85</u>)	368 - 370
Etat des contributions	371 - 374
Problèmes relatifs aux paiements tardifs et aux arriérés de contributions (<u>Résolution 18/85</u>) et (<u>Résolution 19/85</u>)	375 - 378
NOMINATIONS ET ELECTIONS	379 - 386
Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation	379 - 382
- Iles Cook	
- Iles Salomon	
Nomination du Président indépendant du Conseil (<u>Résolution 20/85</u>)	383
Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions	384
Election des membres du Conseil	385 - 386

Paragrapbes

QUESTIONS DIVERSES

387 - 388

Déroulement des débats en plénière et dans les commissions
Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence

387

388

ANNEXES

- A - Ordre du jour de la vingt-troisième session de la Conférence
- B - Liste des délégués et observateurs
- C - Liste des documents
- D - Discours du Directeur général
- E - Etat des contributions exigibles en 1986 et 1987
- F - Barème des contributions 1986-87
- G - Contributions ordinaires des Etats Membres

INTRODUCTION

Quatorzième Conférence McDougall 1/

1. Son Excellence Alan García Pérez, Président du Pérou, a prononcé la quatorzième Conférence organisée dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence à la mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

Remise des prix B.R. Sen pour 1984 et 1985 2/

2. Le prix B.R. Sen pour 1984 a été remis à M. Alfred G. Scherer (République fédérale d'Allemagne) pour ses travaux sur le renforcement de l'Organisation et l'amélioration de la gestion de la Nepal Food Corporation. M. Scherer a commencé à travailler pour la FAO en 1964. En 1965, il occupait le poste de conseiller FAO/OPAS (assistance opérationnelle) en horticulture et en commercialisation en Ouganda et en 1970, tout en conservant les fonctions de conseiller spécial auprès du gouvernement, il a été nommé directeur du projet PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)/FAO d'amélioration de la commercialisation et du stockage et, à ce titre, il a beaucoup contribué à améliorer le fonctionnement et la gestion du Produce Marketing Board de l'Ouganda. M. Scherer a été transféré au Brésil en 1975 en qualité de spécialiste FAO de l'économie de la commercialisation, attaché à la Companhia Brasileira de Alimentos (COBAL); en 1978, il est devenu conseiller principal en commercialisation, gestion et formation/Chef d'équipe du projet PNUD/FAO "Centre pour la valorisation des ressources humaines en matière de commercialisation agricole" rattaché au COBAL, et il s'est distingué dans l'Organisation du Centre de formation COBAL qui a mis sur pied des programmes de formation en cours d'emploi pour 10 000 fonctionnaires. En 1983, M. Scherer a été transféré à Katmandou en qualité de Chef d'équipe/conseiller en gestion et en organisation auprès du projet d'assistance technique PNUD/FAO pour le renforcement de la Nepal Food Corporation, où il a mis sur pied un système amélioré de rassemblement de données opérationnelles et statistiques et d'information sur la gestion et contribué à l'amélioration des communications entre le siège de la Corporation et ses bureaux sur le terrain. Il a aussi aidé à élaborer un système de planification pour maintenir des stocks optimaux dans divers centres d'approvisionnement et de distribution et pour réduire les frais de transport, à déterminer les besoins de formation du personnel et à mettre sur pied un programme complet de formation. Dans son travail, M. Scherer a mis particulièrement l'accent sur la formation pratique et la préparation des gestionnaires et du personnel opérationnel de niveau intermédiaire indispensables à la bonne exécution de la politique alimentaire gouvernementale. Il a apporté ainsi une contribution importante au renforcement des politiques et programmes de sécurité alimentaire au Népal. La rare compétence technique dont il a fait

1/ C 85/INF/9; C 85/PV/3; C 85/PV/18.

2/ C 85/INF/6; CL 85/PV/4; C 85/PV/18.

preuve tout au long de sa carrière et les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour améliorer le sort des petits paysans par une approche intégrée et pratique en matière de commercialisation et de production expliquent les succès remarquables qu'il a remportés et qui sont aujourd'hui couronnés par la remise de ce prix.

3. Le prix B.R. Sen pour 1985 a été remis à M. Lawrence Kwadjo Danso (Ghana), pour le travail qu'il a accompli en vue d'améliorer la productivité des terres forestières dans le nord-est de la Thaïlande, par une action de développement rural intégré. Quand il a commencé à travailler pour la FAO en 1980, M. Danso a été nommé fonctionnaire forestier/conseiller technique principal du projet de reboisement dans le nord-est de la Thaïlande, avec Korat comme lieu d'affectation. Chargé de fournir au gouvernement une aide et des conseils pour la planification générale ainsi que pour l'exécution et l'orientation de toutes les activités du projet, M. Danso a conçu et aidé à exécuter, dans des circonstances difficiles, diverses activités préparatoires et il a joué un rôle de premier plan dans le choix, la délimitation et la cartographie de la zone pilote. Avec le concours d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, il a procédé à des études analytiques dans le périmètre du projet en vue de jeter les bases d'un plan de travail réaliste prévoyant des dispositifs institutionnels et des modifications des structures et des procédures organisationnelles. Il a aussi mis sur pied et exécuté un programme de formation pour le personnel national affecté au projet, en vue de rendre sa participation plus fructueuse. Pour assurer une gestion et un encadrement technique plus efficaces sur place, M. Danso a transféré pendant plus d'un an le siège du projet à Khao Poo Luang, à 150 km environ de Korat. Les travaux de M. Danso ont ouvert de nouvelles voies à l'application de la sociologie rurale aux problèmes de colonisation des zones forestières. Par son action personnelle, il a démontré la validité de la politique de la FAO visant à mettre les forêts au service du développement rural.

Remise du prix A.H. Boerma pour 1984/85 1/

4. Le prix A.H. Boerma est remis tous les deux ans à un ou plusieurs journalistes dont les travaux ont aidé à appeler l'attention du grand public sur des aspects importants du problème alimentaire mondial et ont sans doute suscité ainsi dans l'opinion publique un plus grand intérêt pour les mesures visant à résoudre ce problème.

5. En cette occasion, la quatrième, le prix pour 1984-85 a été partagé entre M. Mohamed Amin (Kenya), caméraman et producteur connu de la télévision, et Mme Claire Brisset (France), journaliste et écrivain distingué.

1/ CL 85/INF/7; C 85/PV/4; C 85/PV/18.

6. Les prix ont été remis par le Directeur général à M. Amin pour ses reportages télévisés sur la famine en Ethiopie qui ont touché une large audience et pour son film documentaire sur la famine affligeant plus de 20 pays africains "African Calvary: Uncertain Redemption". Mme Brisset a reçu le prix pour ses articles sur les problèmes du tiers monde qui ont paru dans de nombreux grands journaux francophones durant plusieurs années et qui mettent particulièrement l'accent sur les malnourris et singulièrement sur les enfants.

In Memoriam 1/

7. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire des fonctionnaires qui sont morts au service de l'Organisation depuis sa vingt-deuxième session.

Eruption d'un volcan en Colombie

8. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 1/85

AIDE A LA COLOMBIE

LA CONFERENCE,

Profondément émue par les pertes extrêmement importantes de vies humaines, de biens et de production agricole qui ont récemment frappé la Colombie à la suite de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz,

Affligée par les souffrances de milliers de personnes qui n'ont plus ni moyens de subsistance ni abri,

Reconnaissant l'ampleur de la tâche que la Colombie doit entreprendre sans retard,

1. Exprime sa solidarité au peuple et au Gouvernement colombiens;
2. Fait l'éloge des efforts déployés par les autorités et le peuple colombiens pour exécuter d'urgence un programme d'assistance aux zones sinistrées;
3. Note avec satisfaction les initiatives qui ont été prises rapidement par la FAO et par le PAM pour aider les populations des zones sinistrées;
4. Invite instamment tous les Etats Membres, les organismes compétents du Système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à offrir au Gouvernement colombien l'aide nécessaire pour faire face à la situation critique de la population et entreprendre le difficile travail de reconstruction;

5. Encourage le Directeur général de la FAO et le Directeur exécutif du PAM (Programme alimentaire mondial), à prendre les mesures supplémentaires qui pourront leur être demandées pour aider le Gouvernement colombien par des moyens appropriés, dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, afin de lui permettre de répondre aux besoins des populations éprouvées.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

Hommage à M. M.S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil 1/

9. La Conférence a rendu hommage au président indépendant sortant du Conseil et adopté la résolution suivante:

Résolution 2/85

HOMMAGE A M. M.S. SWAMINATHAN, PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Considérant que le mandat de M. M.S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil de la FAO depuis novembre 1981, vient à expiration au terme de sa vingt-troisième session;

Consciente du fait que le Président indépendant sortant a participé activement aux travaux du Conseil de la FAO depuis 1979,

1. Rend hommage à la sagesse avec laquelle il a guidé les débats du Conseil pendant les quatre années de son mandat,
2. Exprime à M. Swaminathan ses remerciements sincères et ses vœux les plus chaleureux.

(Adoptée le 25 novembre 1985)

Départ à la retraite de M. Edward M. West 1/

10. La Conférence a adopté par acclamation la résolution ci-après pour rendre hommage au Directeur général adjoint, qui prendra prochainement sa retraite:

1/ C 85/LIM/35; C 85/PV/19.

Résolution 3/85

DEPART A LA RETRAITE DE M. EDWARD M. WEST

LA CONFERENCE,

Notant que M. Edward M. West quittera prochainement l'Organisation après en avoir été pendant quatre ans directeur général adjoint,

Rappelant ses services antérieurs auprès de l'Organisation en qualité de membre du Comité du programme et de vice-président de la quinzième session de la Conférence, puis de sous-directeur général chef du Bureau du programme, du budget et de l'évaluation,

Reconnaissant la durée de la qualité exceptionnelles de ses services et son dévouement indéfectible aux objectifs de l'Organisation,

Exprime à M. Edward M. West ses remerciements et sa profonde reconnaissance pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de la FAO et lui adresse ses vœux chaleureux de longue vie active, de santé et de bonheur.

(Adoptée le 25 novembre 1985)

Hommage à la mémoire de M. Jean E. Carroz 1/

11. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire de M. Jean E. Carroz, Sous-Directeur général du département des pêches, décédé le 25 novembre 1985. Le Directeur général et les délégations ont rendu hommage à sa personnalité exceptionnelle et au sens du devoir dont il a fait preuve pendant toute sa carrière au service de l'Organisation.

1/ C 85/PV/18; C 85/PV/24.

QUESTIONS DE PROCEDURE

Election du président et des vice-présidents de la Conférence 1/

12. Sur proposition du Conseil, la Conférence a élu M. Jean-Baptiste Yonke (Cameroun) président de la vingt-troisième session de la Conférence.

13. Sur recommandation de la quatre-vingt-huitième session du Conseil et pour faciliter l'élection des vice-présidents, la Conférence a décidé de suspendre, pendant sa vingt-troisième session, l'application de la disposition de l'Article VIII du Règlement général de l'Organisation RGO qui fixe à trois le nombre des vice-présidents de la Conférence.

14. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Commission a ensuite approuvé la nomination des quatre vice-présidents suivants de la Conférence:

L.P. Duthie (Australie)
R.L. Cheltenham (Barbade)
S.B. Singh (Inde)
A.O. Dawarda (Libye)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 2/

15. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence a approuvé les nominations suivantes:

Membres du Bureau

Chine	Norvège
Chypre	Etats-Unis d'Amérique
France	Venezuela
Maroc	

Membres de la Commission de vérification
des pouvoirs

Autriche	Tonga
Burkina Faso	Emirats arabes unies
Costa Rica	Etats-Unis d'Amérique
Tchécoslovaquie	Zambie
Thaïlande	

1/ C 85/12; C 85/LIM/1; C 85/LIM/2; C 85/PV/1; C 85/PV/18.

2/ C 85/12; C 85/LIM/1; C 85/PV/1; C 85/PV/18.

Adoption de l'ordre du jour 1/

16. La Conférence a adopté son ordre du jour tel qu'amendé par le Bureau et tel qu'il figure dans l'Annexe A du présent rapport

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 2/

17. La Conférence a adopté les arrangements et le calendrier proposés par le Conseil à sa quatre-vingt-huitième session, avec les modifications apportées par le Bureau.

- Constitution des commissions et nomination de leurs présidents et vice-présidents 3/

18. La Conférence a souscrit aux recommandations du Conseil tendant à constituer trois commissions chargées d'examiner respectivement les parties I, II et III de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet.

19. Conformément à l'Article VII-1 et à l'Article XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation, le Conseil a proposé à sa quatre-vingt-huitième session les candidats suivants à la présidence des commissions:

Commission I : Roger Martin (Belgique)
Commission II : Gonzalo Bula Hoyos (Colombie)
Commission III: Gamal Ahmed (Soudan)

20. La Conférence a nommé les candidats susmentionnés et, tenant compte des propositions du Bureau et conformément à l'Article XIII-2 du RGO, elle a aussi nommé:

Vice-présidents de la Commission I : J. Ladan (Nigéria)
A. Khaled (Yémen, République démocratique populaire du)

Vice-présidents de la Commission II : J. Winkel (Allemagne, République fédérale d')
A. Qadir (Pakistan)

Vice-présidents de la Commission III: I.P. Alvarenga (El Salvador)
L. Zelko (Hongrie)

1/ C 85/1; C 85/INF/18; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

2/ C 85/12; C 85/LIM/6; C 85/INF/18; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

3/ C 85/LIM/1; C 85/LIM/2; C 85/LIM/19; C 85/PV/2; C 85/PV/3; C 85/PV/18.

- Comité des résolutions de la Conférence 1/

21. La Conférence a souscrit à la recommandation formulée par le Conseil à sa quatre-vingt-huitième session à l'effet de constituer un Comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO, et elle a nommé les Etats Membres suivants:

Afrique	: Libéria
Asie	: Indonésie
Europe	: Turquie
Amérique latine et Caraïbes	: Cuba
Proche-Orient	: Iran, République islamique d'
Amérique du Nord	: Canada
Pacifique Sud-Ouest	: Nouvelle-Zélande

22. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que le Comité des résolutions soit présidé par le président en exercice du Comité du programme, afin de tirer pleinement parti de son expérience.

23. La Conférence a approuvé les fonctions du Comité des résolutions et les critères applicables à l'élaboration des résolutions, figurant dans le document C 85/12 (annexe D).

- Droit de réponse

24. La Conférence a confirmé la décision prise à ses huit sessions précédentes selon laquelle, si un membre désire répondre à des critiques adressées à la politique de son gouvernement, il doit le faire de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses de participer au débat ont eu la possibilité de prendre la parole.

- Comptes rendus sténographiques

25. Conformément à l'Article XVIII du RGO, il est établi un compte rendu sténographique de toutes les séances plénières et des séances des commissions de la Conférence. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que les déclarations qui, faute de temps, n'ont pu être prononcées, soient insérées dans le compte rendu sténographique, sous réserve des conditions fixées par le Bureau.

1/ C 85/LIM/6; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

- Vérification des pouvoirs 1/

26. Les pouvoirs des délégations de 150 Etats Membres ont été reconnus valides. Huit Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

27. Les pouvoirs de l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO et ceux des observateurs de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de l'Ordre souverain de Malte ont été reconnus valides.

28. Les noms des représentants des organisations internationales assistant à la Conférence, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés comme le prescrit l'Article III-2 du RGO.

- Droit de vote 2/

29. La Conférence a noté que, en vertu de l'Article III-4 de l'Acte constitutif, dix Etats Membres ne pouvaient participer au scrutin de la Conférence au début de la session, car le montant de leurs arriérés de contributions à l'Organisation dépassait le montant des contributions dont ils étaient redevables pour les deux années civiles précédentes. Sept de ces Etats Membres ont ensuite régularisé leur situation. En outre, la Conférence a décidé d'autoriser deux Etats Membres (Tchad et Uruguay) à voter, après avoir adopté des résolutions 3/ leur permettant de liquider leurs arriérés sur une période de dix ans. Un Etat Membre redevable d'arriérés de contributions (Kampuchea démocratique) n'a pas eu le droit de voter à la Conférence.

- Réunion officieuse des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) 4/

30. A sa quatre-vingt septième session, le Conseil avait suggéré qu'une réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateurs à la vingt-troisième session de la Conférence se tienne le mardi 12 novembre. Cette réunion a élu président Mme Sarojini Pillay (Alliance internationale des femmes) et son rapport a été communiqué à la Conférence.

Admission d'observateurs 5/

- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation

31. Comme à l'accoutumée, le Directeur général a invité à titre provisoire les pays ayant demandé à devenir membres (Iles Cook et Iles Salomon) à se faire représenter par des observateurs jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. La Conférence a approuvé la décision du Directeur général.

1/ C 85/LIM/7; C 85/LIM/11; C 85/LIM/36; C 85/PV/3; C 85/PV/12; C 85/PV/22.

2/ C 85/LIM/6; C 85/LIM/31; C 85/PV/2; C 85/PV/15; C 85/PV/18.

3/ Voir par. 376 et 378.

4/ C 85/LIM/6; C 85/INF/17; C 85/INF/17-Corr.1; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

5/ C 85/13; C 85/13-Sup.1; C 85/14; C 85/LIM/6; C 85/LIM/19; C 85/LIM/31; C 85/PV/2; C 85/PV/3; C 85/PV/15; C 85/PV/18.

- Observateur de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)

32. La Conférence a confirmé l'invitation à se faire représenter à la session par un observateur, adressée par le Directeur général au Gouvernement de l'URSS.

- Mouvements de libération

33. La Conférence a approuvé les invitations à participer à la session en qualité d'observateur adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et aux mouvements de libération africains reconnus par l'OUA (Organisation de l'Unité africaine).

- Organisations intergouvernementales et Organisations internationales non gouvernementales

34. La Conférence a approuvé la liste des organisations internationales que le Directeur général a invitées à titre provisoire à la présente session et elle a invité les représentants de ces organisations à participer aux activités de la FAO en qualité d'observateurs.

35. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'Article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'Alliance coopérative internationale (ACI), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et la Fédération syndicale mondiale (FFM) puissent prendre la parole en séance plénière.

Quarantième anniversaire de la FAO 1/

36. L'Acte constitutif de la FAO a été signé par les pays membres originaires à Québec (Canada) le 16 octobre 1945, cette signature marquant donc la naissance de l'Organisation. Cette date est commémorée chaque année par la Journée mondiale de l'alimentation, conformément à une décision prise en 1979 par la Conférence de la FAO.

37. La Conférence a noté que le quarantième anniversaire de la FAO a été célébré dans le monde entier à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 1985. Des manifestations de caractère régional ont été organisées par les bureaux régionaux de la FAO pour l'Afrique à Buea (Cameroun), pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (Chili), et pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande), tandis que des célébrations nationales ont eu lieu dans plus de 140 pays.

1/ C 85/LIM/35; C 85/PV/9; C 85/PV/10.

38. Au siège de la FAO, M. Francesco Cossiga, Président de la République italienne, a pris la parole lors d'une cérémonie spéciale. Il avait précédemment dévoilé une plaque pour marquer le début des travaux d'agrandissement des locaux du Siège. Ces nouveaux bâtiments permettront de réunir tout le personnel de la FAO en poste à Rome dans le complexe des Thermes de Caracalla, et d'éviter de louer des bureaux dans d'autres quartiers. La Conférence a été informée que le Gouvernement italien a prévu à son budget 25 milliards de lires pour financer les travaux.

39. Le Directeur général a reçu, à l'occasion de cet anniversaire, des messages de félicitations et de vœux de plus de 80 Chefs d'Etat et de gouvernement, ministres et autres personnalités.

40. Une série d'expositions sur l'historique et l'oeuvre de la FAO ont été organisées dans les locaux du Siège. L'une d'entre elles retrace la fondation de l'Institut international d'agriculture qui, créé à Rome en 1905 sous l'impulsion de David Lubin, fut le précurseur de la FAO. Une brochure intitulée "la FAO - ses quarante premières années", qui présente les principaux thèmes de travail de l'Organisation depuis maintenant quatre décennies, a été éditée. Un numéro spécial de CERES, la revue de la FAO, a été entièrement consacré à des interviews de Chefs d'Etat ou de gouvernement.

41. Le 10 novembre, premier dimanche après l'ouverture de la Conférence, une Messe spéciale a été célébrée en la basilique St Pierre de Rome pour commémorer le quarantième anniversaire de l'Organisation et des Nations Unies. Dans son homélie, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a rendu hommage à l'oeuvre de la FAO et a exprimé son soutien vigoureux à la coopération multilatérale dans la poursuite de la justice sociale internationale.

42. Au cours de la Conférence, la Ville de Rome a inauguré le Parc FAO, planté d'arbres choisis pour représenter les différentes régions pour lesquelles oeuvre l'Organisation. Les pays membres ont été invités par le Maire de Rome à offrir d'autres arbres encore, à la fois pour embellir le parc et pour en faire un symbole de la coopération mondiale.

43. La Conférence a réservé une journée - le 14 novembre - à la célébration de l'anniversaire. Ce jour-là, deux Chefs d'Etat spécialement invités ont prononcé des allocutions: le Général Soeharto, Président de la République d'Indonésie, et M. François Mitterand, Président de la République française.

44. Le Président Soeharto, après avoir félicité la FAO pour cet anniversaire, a décrit comment l'Indonésie qui avait plus que doublé sa production vivrière en 15 ans, était parvenue à l'autosuffisance. Il a annoncé un don de 100 000 tonnes de riz paddy à la FAO, dédiées par les agriculteurs indonésiens aux familles qui souffrent de la faim dans d'autres pays, et surtout en Afrique.

45. Le Président Mitterrand a rappelé les origines de la FAO et réaffirmé que la France était résolue à trouver des solutions aux problèmes des pays en développement. A son sens, il convient d'agir dans trois directions: réformer le système monétaire international; faire en sorte que les nations en développement participent pleinement aux négociations commerciales multilatérales; enfin, aborder les problèmes d'endettement et de développement de façon globale.

46. A la suite des allocutions des deux Chefs d'Etat, le Directeur général a pris la parole, et des chefs de délégation ont parlé au nom de diverses régions. Il a de façon générale été souligné que des progrès sensibles ont été accomplis en direction des buts fixés en 1945, mais qu'il reste encore davantage à faire pour éliminer le fléau immémorial de la faim et de la malnutrition. La pression démographique croissante qui s'exerce sur les ressources en terres risque de rendre la tâche encore plus difficile que dans le passé. La FAO et ses pays membres, ainsi que tous ceux que concernent les problèmes de l'alimentation, devront intensifier leurs efforts dans les années à venir.

47. La Conférence a remercié tous ceux qui ont célébré, dans le monde entier, l'anniversaire de la FAO. Elle a exprimé sa vive gratitude à M. Cossiga, Président de la République italienne, à M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, et à M. Mitterrand, Président de la République française, pour avoir honoré l'Organisation de leur participation aux cérémonies d'anniversaire, au Siège de la FAO. La Conférence a également exprimé sa vive gratitude à M. Alan García Pérez, Président de la République du Pérou, dont la participation aux activités de la Conférence, à l'occasion de la Conférence McDougall qu'il a prononcée, a représenté une contribution importante à la célébration du quarantième anniversaire.

48. La Conférence a félicité le Directeur général et le personnel de l'Organisation d'avoir pris l'initiative de cette célébration, et a exprimé sa satisfaction de la manière dont elle a été organisée.

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Déclarations des chefs de délégations au cours du débat général 1/

49. Le débat général en séance plénière a été ouvert par le Directeur général, dont la déclaration est reproduite dans l'Annexe D. Ensuite, 138 orateurs ont pris la parole: le président indépendant du Conseil, 124 chefs de délégation - dont 98 ministres ou vice-ministres - l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO, les représentants de quatre organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Conseil mondial de l'alimentation (CMA)), de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation arabe pour le développement de l'agriculture (OADA), de l'Organisation de la Conférence islamique (OIC) et du Congrès panafricain de l'Azanie (mouvement de libération africain), ainsi que des observateurs de trois organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de la FAO. Les déclarations de six Etats Membres et d'une organisation internationale non gouvernementale jouissant du statut consultatif auprès de la FAO sont insérées dans les procès-verbaux.

1/ C 85/LIM/6; C 85/INF/14; C 85/PV/2; C 85/PV/4; C 85/PV/5; C 85/PV/6;
C 85/PV/7; C 85/PV/8; C 85/PV/11; C 85/PV/12; C 85/PV/13; C 85/PV/14;
C 85/PV/15; C 85/PV/16; C 85/PV/22.

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

- La situation de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) 1/

50. La Conférence a examiné la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans l'ensemble du monde et dans les régions en se fondant sur le rapport du Directeur général "La situation de l'alimentation et de l'agriculture 1985" et son Supplément. Elle a souscrit à cette évaluation de la situation.

51. La Conférence a reconnu que le début des années 80 a été dominé par la récession économique qui a eu de très graves répercussions sur la production alimentaire et agricole et sur la consommation alimentaire, surtout dans les pays en développement. La reprise économique, vigoureuse dans certains pays industrialisés, a été moins forte dans la majorité des pays en développement et a eu sur eux des effets inégaux. Il a été noté que cette reprise des pays développés n'a pas stimulé la croissance économique dans la plupart des pays en développement. La dette extérieure de ces pays, la réduction de leurs flux financiers, ainsi que la baisse des cours internationaux des principaux produits qu'ils exportent et la contraction de leurs marchés internationaux, qui se conjuguent pour provoquer une détérioration de leurs termes de l'échange, continuent à freiner sérieusement la reprise généralisée de la croissance économique.

52. La Conférence a insisté sur les problèmes actuels des marchés des produits agricoles et sur la liaison entre la libéralisation des échanges, l'expansion des recettes d'exportation et le service de la dette internationale. Elle a exhorté les Etats Membres à réduire le protectionnisme sur les marchés agricoles et notamment à limiter les subventions à l'exportation et les mesures analogues afin que les producteurs puissent accroître leur production et leurs exportations. Elle a exprimé l'espoir que la prochaine série de négociations commerciales multilatérales sous les auspices du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) résoudrait ces graves problèmes.

53. Consciente des difficultés à résoudre pour surmonter les problèmes de financement de la dette internationale, la Conférence a également demandé que l'on adopte des solutions qui permettent des ajustements économiques ne compromettant pas le niveau de vie des populations économiquement vulnérables.

54. La Conférence s'est félicitée des analyses à long terme et des perspectives régionales présentées dans les documents. Elle a noté que, au début des années 80, la conjoncture économique et les progrès dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ont été très différents d'une région à l'autre, les résultats étant très négatifs dans certaines et positifs dans d'autres.

55. L'Afrique continue à susciter une préoccupation unanime. Les revenus par habitant y ont diminué de près de 2 pour cent par an, et les exportations de marchandises de près de 3 pour cent au début des années 1980; pendant la même période, le ratio du service de la dette a presque doublé. A ces tendances générales s'est ajouté un déclin de près de 2 pour cent de la production alimentaire et agricole par habitant, dû principalement à la sécheresse. Malgré l'accroissement des importations de vivres, la ration alimentaire n'a cessé de diminuer.

1/ C 85/2; C 85/2-Sup. 1; C 85/I/PV/1; C 85/I/PV/2; C 85/I/PV/15; C 85/85/23.

La Conférence s'est félicitée de l'amélioration générale de la situation alimentaire et agricole observée en Afrique pendant la campagne actuelle, mais a noté qu'en raison des problèmes économiques toujours aigus, la région reste vulnérable aux aléas climatiques.

56. La Conférence a appelé l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de continuer à appuyer les efforts de développement à long terme en Afrique, mais aussi sur le fait que l'aide d'urgence restera nécessaire dans certains cas. Les efforts que fait la FAO pour relancer l'agriculture en Afrique ont été approuvés. La Conférence a souligné la nécessité de reconstituer au plus vite et à un niveau adéquat le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui concentre ses activités sur la petite agriculture typique d'une bonne partie de l'Afrique. D'autres initiatives, tant bilatérales que multilatérales, visant à financer le développement de l'Afrique à plus long terme, ont été approuvées.

57. La Conférence a aussi indiqué que l'aide alimentaire doit continuer à jouer un rôle important dans le développement agricole de l'Afrique. Sur plus de 12 millions de tonnes d'aide céréalière expédiée en 1984-85, sept millions ont été consacrées à l'aide alimentaire à l'Afrique, mais en 1985-86 les besoins d'urgence diminueront sensiblement.

58. La situation générale de l'économie et de l'agriculture au début des années 80 a de même été très décevante en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette région a aussi souffert d'une baisse des revenus par habitant, d'une dette extérieure croissante qui a atteint 360 milliards de dollars, d'un ratio très élevé du service de la dette (plus de 40 pour cent des recettes d'exportation) et d'une inflation galopante. La production agricole par habitant et les exportations de produits agricoles, qui avaient augmenté pendant les années 70, ont aussi baissé. On a particulièrement souligné que le protectionnisme et la concurrence très vive sur les marchés agricoles, posent des problèmes en évinçant les exportations des pays produisant à bas coût. Par ailleurs la réduction des importations vivrières indique probablement une détérioration de la situation nutritionnelle.

59. Certaines difficultés, qui sont toutefois en partie dues à l'aggravation de la situation économique extérieure, se font aussi sentir dans la région du Proche-Orient. La diminution de la production agricole dans certains pays, et l'accroissement de la demande alimentaire, ont obligé à accroître fortement les importations vivrières. Le financement de celles-ci est rendu difficile par la baisse des recettes d'exportations, tandis que l'austérité budgétaire incite à réduire les subventions aux denrées alimentaires, ce qui est cause de tensions sociales dans la région.

60. La Conférence s'est félicitée des progrès réalisés en Chine et en Extrême-Orient malgré la conjoncture économique difficile de ces derniers temps. Bien que certains problèmes de fond demeurent, les revenus ont sensiblement augmenté, de même que la production agricole. Il est signalé qu'en 1984 le revenu agricole par habitant a progressé en Chine de 15 pour cent. Le revenu moyen par habitant a augmenté en moyenne de près de 4 pour cent par an en Extrême-Orient au

début des années 80. Le taux annuel de croissance de la production agricole a été de 7 à 8 pour cent en Chine et de près de 4 pour cent en Extrême-Orient pendant les premières années de la décennie. Le ratio du service de la dette est resté relativement stable dans la région, à un taux proche de 10 pour cent des recettes d'exportations. La Conférence a noté que le mérite de ces succès revient pour beaucoup aux politiques pragmatiques, souples et cohérentes appliquées non seulement dans le secteur agricole mais aussi dans l'ensemble du tissu économique et financier.

61. La Conférence a noté des disparités dans l'évolution de l'agriculture des pays développés selon les régions. Dans certains cas, il existe des problèmes d'excédents structurels. La Conférence a été informée que les travaux relatifs au commerce des produits agricoles entrepris au titre du Mandat ministériel de 1982 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tendent à promouvoir dans les pays développés des politiques permettant des ajustements coordonnés. La Conférence a aussi été informée que la Commission des Communautés économiques européennes (CEE) n'a pas encore formulé de propositions officielles en ce qui concerne la politique agricole commune, mais qu'elle le fera devant le Conseil des Ministres avant la fin de l'année.

62. La Conférence a jugé que la situation présente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde s'est améliorée grâce à l'abondance des disponibilités. La production céréalière devrait atteindre un niveau record en 1985. Les stocks de céréales, qui devraient représenter 21 pour cent de la consommation à la fin de la campagne 1985-86, permettront d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Néanmoins, il a été déploré que les prix excessivement bas des produits de base créent de graves difficultés et que la malnutrition reste très répandue.

63. Les gouvernements des pays en développement devraient accorder la priorité à l'édification d'un secteur agricole ouvert au progrès, tant dans leurs politiques que dans l'affectation des investissements. Les efforts déployés pour accroître la production vivrière et agricole devraient être centrés sur les techniques améliorées susceptibles d'être appliquées par les petits agriculteurs. On met de plus en plus l'accent sur la recherche agronomique, en même temps que l'on cherche à améliorer l'accès aux facteurs modernes de production, en accordant une attention accrue aux problèmes écologiques, lesquels se multiplient. La décentralisation des décisions et une participation locale accrue à la planification et au suivi des projets sont en train de se généraliser. On apprécie plus justement l'importance du rôle des femmes dans la production vivrière. Il en va de même du rôle primordial des cultures secondaires dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Des contraintes financières et budgétaires freinent pourtant la progression rapide qui serait nécessaire. Dans certains cas, le coût élevé des facteurs de production sur le marché mondial fait obstacle à l'intensification de leur utilisation dans les pays à faible revenu.

64. La Conférence a souligné l'importance de la production et de la conservation des forêts tempérées et tropicales, et la nécessité que les gouvernements interviennent pour prévenir l'exploitation aveugle des terres, qui entraîne la destruction des forêts et des herbages. Il conviendrait de promouvoir l'aménagement scientifique des bassins versants, la conservation des sols et la plantation d'arbres. Les activités forestières et agricoles pourraient se combiner dans des systèmes d'agrosylviculture. On a aussi souligné le rôle que la forêt pourrait exercer dans l'économie intérieure de certains pays, et les recettes d'exportation qu'elle pourrait leur rapporter.

65. La Conférence a noté que ces questions sont traitées en détail dans le Manifeste de Mexico adopté par le neuvième Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Mexico en juillet 1985. Elle s'est félicitée de l'initiative prise par la France de convoquer en 1986 une conférence sur les arbres et les forêts qui traitera de la dégradation des forêts en Europe et du déboisement en Afrique.

- La situation critique de l'Afrique 1/

66. La Conférence a examiné la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique en se fondant sur le rapport présenté par le Directeur général. Elle a souscrit aux principales conclusions de ce rapport, qui lui a été soumis en réponse à la résolution 1/87 sur la situation alimentaire de l'Afrique, adoptée par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-septième session.

67. La Conférence a noté que la FAO signalait la détérioration de la situation alimentaire en Afrique depuis 1976 et que, sur la base des informations fournies par le Système mondial d'information et d'alerte rapide, le Directeur général avait lancé dès le printemps 1983 un appel pour mobiliser un supplément d'assistance internationale afin de parer à la crise alimentaire qui s'annonçait en Afrique. La Conférence a apprécié les efforts que continue de faire le Directeur général pour appeler l'attention de la communauté internationale sur le sort des pays africains victimes de pénuries alimentaires aigües.

68. La Conférence s'est déclarée très favorable au Système mondial d'information et d'alerte rapide et à la perspective de le renforcer. Elle a noté avec satisfaction que ce Système a permis de faire connaître à la communauté internationale l'ampleur des besoins des pays sinistrés.

69. La Conférence s'est déclarée très préoccupée par la situation économique et financière de l'Afrique et ses conséquences pour l'agriculture. Selon les derniers rapports économiques, le PIB (Produit intérieur brut) en Afrique n'augmentera que de 2,2 pour cent en 1985, soit encore moins qu'en 1984 (2,6 pour cent). L'inflation reste forte et les prix à l'exportation des produits primaires diminuent, de même que les recettes d'exportation. La charge de la dette

1/ C 85/20; C 85/I/PV/3; C 85/I/PV/4; C 85/I/PV/5; C 85/I/PV/15; C 85/PV/23

s'alourdit encore. Son service absorbera en moyenne 32 pour cent des recettes d'exportation en 1985. De plus, sans préjuger des résultats de 1984, on peut observer que l'assistance au développement assortie de conditions de faveur a diminué de façon regrettable entre 1980 et 1983. La Conférence a instamment demandé à tous les pays qui pourraient contribuer à améliorer cette situation de prendre toutes les mesures susceptibles d'accroître les ressources que les pays concernés peuvent consacrer à leur développement économique. L'effet néfaste des politiques de la République d'Afrique du Sud sur les efforts visant à résoudre la crise alimentaire et agricole de l'Afrique australe a été évoqué avec préoccupation.

70. La Conférence a noté avec satisfaction que les approvisionnements alimentaires se sont améliorés dans de nombreux pays d'Afrique grâce aux bonnes récoltes dont ont bénéficié la plupart des pays les plus gravement touchés par les sécheresses de 1983 et 1984. Elle a noté que les conditions météorologiques ayant été favorables pendant toute la campagne agricole dans la majorité des pays, la production céréalière globale de la région devrait augmenter d'environ 30 pour cent et celle des pays du Sahel de quelque 60 pour cent.

71. La Conférence a souligné que malgré l'amélioration générale des approvisionnements vivriers, l'Afrique aura encore besoin d'un volume important, d'assistance alimentaire en 1986. Plusieurs pays continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire d'urgence, en particulier l'Angola, le Botswana, le Cap-Vert, l'Ethiopie, le Mozambique, le Soudan et peut-être le Lesotho. De nombreux autres pays qui ont souffert de la sécheresse prolongée auront encore besoin d'importer des céréales en 1986. Une partie substantielle de ces besoins seront satisfaits par des importations commerciales, mais il faudra un certain volume d'assistance alimentaire extérieure. La Conférence a noté que, selon les prévisions provisoires du Système mondial d'information et d'alerte rapide, les besoins totaux d'aide alimentaire des 21 pays les plus gravement touchés s'élèveront à quelque 3 millions de tonnes pour 1985/86, soit moins de la moitié de la quantité qui avait été nécessaire l'année précédente. 1/

72. La Conférence a noté avec inquiétude que, malgré tous les efforts qui ont été faits par la communauté internationale et par les gouvernements des pays sinistrés pour accélérer les livraisons et éliminer les obstacles logistiques, une partie importante de l'assistance promise n'a pas été reçue ou n'a pas été distribuée à temps et devra être reportée sur la campagne 1985/86. Elle a instamment demandé à la communauté internationale et aux gouvernements des pays intéressés de planifier avec le plus grand soin l'arrivée et la distribution de cette aide, en fonction de la capacité des entrepôts et de façon à ne pas perturber les marchés dans les pays bénéficiaires. La Conférence a reconnu la

1/ Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

nécessité de renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide et de prévoyance, d'accroître les réserves alimentaires nationales et régionales et d'améliorer les procédures de commercialisation et de distribution de l'assistance alimentaire dans les pays bénéficiaires afin que ceux-ci soient mieux préparés à l'avenir en cas de crises alimentaires analogues.

73. La Conférence a noté que plusieurs pays d'Afrique touchés par la sécheresse de 1984 auront en 1985/86 des excédents exportables de céréales. Elle a exhorté la communauté internationale à prendre, quand il y a lieu, des mesures pour mobiliser ces excédents locaux, par exemple en finançant des transactions triangulaires, de façon à combler les déficits de pays voisins en 1985/86.

74. La Conférence a souligné que l'amélioration de la production alimentaire et agricole enregistrée cette année en Afrique ne doit pas faire oublier la nécessité de mesures de redressement et autres pour résoudre les difficultés structurelles fondamentales, afin de faciliter le développement agricole et rural et d'assurer ainsi la sécurité alimentaire dans la région. Elle a souligné la nécessité d'accroître l'appui international à ces mesures à long terme et de bien coordonner les efforts des gouvernements ainsi que ceux des organismes bilatéraux et multilatéraux concernés. Elle a réaffirmé que la solution durable des problèmes alimentaires et agricoles de la région dépend des gouvernements des pays d'Afrique eux-mêmes comme l'a souligné la déclaration du vingt et unième sommet de l'OUA. Certains membres ont souligné que les difficultés structurelles tiennent notamment aux structures économiques, aux politiques de développement, à la croissance démographique et à la désertification.

75. La Conférence s'est déclarée pleinement favorable au programme de redressement de l'agriculture africaine (PRAA) et s'est félicitée des initiatives prises par le Directeur général pour lancer ce programme, qui est important pour la relance de l'agriculture africaine. La Conférence estime que le PRAA, avec son ensemble de projets de redressement à court et à moyen terme, permettra d'assurer la liaison entre les interventions d'urgence destinées à parer à la crise africaine et les besoins à long terme du développement agricole.

76. La Conférence a approuvé les mesures prises pour réorienter le programme ordinaire de la FAO et utiliser une partie des économies pour aider les pays où le redressement de l'agriculture est le plus urgent. Il a en outre été indiqué que la FAO doit encore renforcer sa coopération avec d'autres organisations en vue du développement à long terme.

77. La Conférence a invité le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue de financer le PRAA, et exhorté la communauté internationale et les donateurs à répondre à son appel visant à mobiliser des financements supplémentaires.

78. La Conférence s'est félicitée de l'assistance fournie par le Secrétariat de la FAO au secrétariat de l'OUA en vue de la préparation du Programme d'action spécial pour l'amélioration de la situation alimentaire et le relèvement de l'agriculture en Afrique. Elle a aussi favorablement accueilli la proposition du Directeur général qui a offert de fournir une assistance technique, de mobiliser des ressources et

d'aider à l'exécution de ce programme, ainsi que d'appuyer le Fonds spécial d'assistance d'urgence aux victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique et le Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'OUA.

79. La Conférence s'est félicitée de la proposition de faire une étude approfondie des problèmes agricoles et alimentaires de l'Afrique, qui avait été approuvée par la treizième Conférence régionale de la FAO. Elle a noté que les problèmes de l'agriculture africaine ne peuvent être abordés que dans le cadre de l'économie tout entière et compte tenu des facteurs externes - endettement, conditions du commerce, migrations, flux d'aide - qui ont une influence déterminante sur le secteur agricole. La Conférence s'est félicitée de la décision du Directeur général de demander l'avis d'experts africains sur les conclusions de l'Etude avant de la soumettre à la quatorzième Conférence régionale pour l'Afrique, qui doit siéger en septembre prochain à Brazzaville, Congo.

80. Etant donné l'importance cruciale des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, la Conférence a souligné le rôle important que doit jouer la FAO dans la préparation et dans les débats d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation critique de l'économie africaine, et a appuyé la proposition du Directeur général concernant la préparation d'une documentation sur l'alimentation et l'agriculture.

81. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 4 /85

SITUATION CRITIQUE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE ^{1/}

LA CONFERENCE,

Rappelant la Résolution 1/83 adoptée à sa vingt-deuxième session sur la situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, situation qui depuis lors, s'est beaucoup aggravée et est devenue une crise alimentaire à l'échelle du continent, imposant des souffrances inouïes à 30 millions d'Africains dans 25 pays,

Se réjouissant de l'espoir engendré en Afrique par le retour récent de pluies abondantes cette année dans la plupart des pays africains affectés par la sécheresse, et de la perspective que des moissons suffisantes combleront l'essentiel des déficits vivriers de nombreux pays sinistrés,

Se félicitant de l'action menée par le PAM tout au long de la crise alimentaire en Afrique, malgré les difficultés de tous ordres auxquelles il a eu à faire face,

Consciente du fait que l'Afrique est profondément atteinte depuis plusieurs années par une série de calamités naturelles et de crises politiques, sociales et économiques et que la faim qui en est résultée ne disparaîtra pas simplement avec le retour des pluies,

Préoccupée du fait que les actes d'agression déstabilisants de l'Afrique du Sud ont un effet négatif sur la production agricole et la sécurité alimentaire en Afrique australe a/ b/ c/,

Rappelant la déclaration d'Addis-Abeba adoptée au vingt et unième sommet de l'OUA (juillet 1985) sur la situation économique actuelle en Afrique, dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement prenaient l'engagement d'accroître progressivement la part des investissements publics destinée au secteur agricole pour tendre vers l'objectif minimum de 20 à 25 % d'ici 1989 et demandaient:

1/ C 85/I/PV/17; C 85/I/PV/18; C 85/PV/23.

a) la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner la situation économique critique en Afrique, b) la préparation d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique et c) la création d'un fonds spécial,

Notant avec satisfaction le rôle joué par le Directeur général de la FAO, qui a informé l'opinion mondiale depuis le début de 1983 et appelé son attention sur l'ampleur exceptionnelle de la famine en Afrique, grâce à l'exactitude des prévisions du Système mondial FAO d'information et d'alerte rapide,

Accueillant avec satisfaction le programme de relèvement de l'agriculture en Afrique, action nouvelle qui vient à point pour relancer la production de l'agriculture et de l'élevage pendant la période 1985-87 avec l'appui et le financement des pays développés et des pays en développement dans le souci de concilier l'aide d'urgence avec les objectifs de développement à long terme,

Préoccupée toutefois par l'accroissement des besoins fondamentaux de développement au moment où les engagements d'aide publique à des conditions de faveur destinés à appuyer le développement agricole diminuent et où le Fonds international de développement agricole, organisme qui joue un rôle fondamental dans le développement agricole de nombreux PVD et notamment les pays africains à déficit alimentaire et à faible revenu, rencontre des difficultés pour la reconstitution de ses ressources,

1. Appuie les objectifs de la Déclaration de Harare sur la crise alimentaire en Afrique, adoptée par la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, et demande au Directeur général de la FAO de continuer à aider les pays africains à en appliquer les principes;

2. Félicite le Directeur général de la FAO des efforts qu'il a déployés d'une part pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la crise alimentaire en Afrique et d'autre part pour définir, dans le cadre du programme de relance de l'agriculture en Afrique, un ensemble de mesures appropriées pour surmonter cette crise et ses conséquences désastreuses.

3. Appuie les mesures prises par le secrétariat et son Directeur général pour préparer le programme FAO de relèvement de l'agriculture en Afrique;

4. Se félicite de la réaffectation de 22,5 millions de dollars E.-U. au titre du Programme ordinaire pour 1984-85 afin de réaliser immédiatement des projets de relèvement dans le cadre du PRAA et de financer des activités de soutien;

5. Approuve la priorité accordée dans le Programme de travail et budget de la FAO pour 1986-87 au Système mondial d'information et d'alerte rapide et aux besoins de développement de l'Afrique;

6. Demande que les politiques et programmes des pays africains, ainsi que les programmes d'assistance et d'aide extérieure, accordent la priorité au relèvement et au développement de la production vivrière.

7. Encourage les initiatives actuellement prises à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale au niveau ministériel afin d'examiner en détail la crise économique de l'Afrique, comme l'ont demandé les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du vingt et unième sommet de l'OUA;
8. Reconnaît pleinement l'importance des problèmes d'endettement de l'Afrique et le lien étroit qui existe entre la dette extérieure et le développement agricole et prend note avec attention de l'appel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement africains en vue de la préparation urgente d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique d/ e/ f/;
9. Lance un appel pressant à tous les pays membres du FIDA pour qu'ils fassent aboutir sans délai les négociations sur la deuxième reconstitution des ressources de cette institution et, en tout état de cause, avant la neuvième session du Conseil des gouverneurs;
10. Invite tous les pays donateurs à faciliter la réalisation de l'objectif de contributions du Programme alimentaire mondial pour 1987-88, tel que proposé par le CPA, (Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire), y compris les ressources en espèces de manière: a) à encourager le recours aux opérations triangulaires et b) à accélérer l'acheminement de l'aide alimentaire et des autres apports;
11. Souligne la nécessité urgente de mesures internationales concertées visant à atténuer les effets néfastes des actes d'agression déstabilisants de l'Afrique du Sud sur la production agricole et la sécurité alimentaire des Etats d'Afrique australe a/ b/ c/;
12. Exprime sa gratitude à la communauté internationale, y compris au système des Nations Unies, pour son appui et pour son aide à l'Afrique et l'invite à poursuivre cette assistance, en soulignant l'importance du programme prioritaire adopté par le vingt et unième sommet de l'OUA;
13. Demande au Directeur général de la FAO de suivre l'exécution de cette résolution dans le cadre du mandat de la FAO et d'en rendre compte à la Conférence;

a/ Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son gouvernement estime que la FAO n'est pas l'enceinte appropriée pour l'examen des questions politiques.

b/ Les Etats Membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal ainsi qu'Israël et le Japon ont fait la déclaration suivante:
"Dans le texte voté par la Conférence, le cinquième considérant du préambule ainsi que le paragraphe 11 ont soulevé des objections de notre part. A différentes occasions, nos gouvernements ont condamné la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et les mesures répressives associées à cette politique. Cependant, la FAO est une institution spécialisée des Nations Unies qui, en vertu de

ses statuts, est une organisation technique dans laquelle il n'est pas approprié de traiter de questions politiques, qui relèvent de la compétence d'autres organes des Nations Unies.

Les Etats Membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'Israël et le Japon regrettent d'avoir dû s'abstenir sur l'ensemble de la résolution, mais la procédure de vote qui nous a été imposée par la majorité ne nous laissait pas d'autre possibilité d'exprimer nos réserves, qui ne portaient que sur certains paragraphes".

c/ La délégation de la Côte-d'Ivoire, au nom de tout le groupe africain (50 pays) ainsi que la Colombie, Cuba, la République Islamique d'Iran, le Mexique et le Nicaragua, qui ont voté la présente résolution rejettent l'idée de politisation de la FAO évoquée par les pays qui se sont abstenus ou qui ont voté contre cette même résolution sur la situation critique de l'Afrique, étant donné que celle-ci reprend les termes de la Résolution N° 1985/80 adoptée par consensus à l'ECOSOC (Conseil économique et social) le 26 juillet 1985, et qui a été adaptée au secteur de l'alimentation et de l'agriculture conformément au mandat assigné à la FAO.

d/ Les Etats Membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal ont rappelé qu'un dialogue constructif s'était développé dans le cadre des organismes internationaux compétents, et plus particulièrement du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et du Club de Paris, en vue de définir des stratégies appropriées pour aborder le problème de l'endettement auquel étaient confrontés les pays africains et d'autres pays en voie de développement. Ils continuent à penser que l'approche cas par cas est la plus efficace pour mettre en oeuvre les paragraphes respectifs de la déclaration sur l'Afrique adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies.

e/ Les délégués du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont estimé que la FAO n'avait aucune compétence technique pour traiter des questions relatives à la dette extérieure. Ils ont aussi estimé que les auteurs du texte, en faisant état du lien étroit qui existe entre la dette extérieure et le développement agricole, donnent une idée simpliste d'une interaction beaucoup plus complexe qui ne peut être considérée isolément.

f/ Le délégué de Cuba a estimé que les problèmes de la dette extérieure étaient étroitement liés au développement agricole et à la production alimentaire et que, indépendamment des négociations se déroulant entre chefs d'Etats dans d'autres instances, les gouvernements et les peuples avaient le droit souverain d'examiner les répercussions de l'endettement extérieur sur leur situation sociale, économique et politique.

- Etude des politiques de prix agricoles 1/

82. La Conférence a examiné les politiques de prix agricoles sur la base du rapport du Directeur général. Elle a noté que celui-ci s'appuie sur les résultats des débats consacrés à cette question par les quatre conférences régionales de la FAO en 1984 et qu'une version provisoire de l'étude a été examinée dans le détail par le Comité de l'agriculture (COAG) en mars 1985.

83. La Conférence s'est félicitée de ce que la version révisée du rapport contribue largement à combler les lacunes dans la connaissance des pratiques et des problèmes actuels de politiques de prix. Bien documenté et complet, ce rapport parvient à combiner finesse d'analyse et suggestions pratiques et réalistes pour améliorer la formulation et l'application des politiques de prix.

84. Si les politiques de prix agricoles sont nécessairement spécifiques à chaque pays, le cadre général dans lequel elles s'inscrivent et les problèmes qu'elles doivent résoudre ont souvent beaucoup en commun. Parce qu'il identifie les grandes questions et les grandes options et qu'il réunit de nouvelles données sur les politiques de prix récentes ou en vigueur, y compris sur le degré de distorsion des prix, ce rapport est un guide précieux pour les pays membres et surtout pour les pays en développement. Il conviendrait également que les autres organismes internationaux en tiennent compte.

85. Le rapport devrait en outre être suivi de mesures tant de la part des pays que de la part de la FAO. Certains aspects de la question méritent toutefois une analyse plus approfondie et plus détaillée, notamment l'incidence du protectionnisme sur les prix et le commerce agricoles.

- Importance et complexité des politiques de prix

86. La Conférence a souligné l'importance des politiques de prix agricoles à tous les stades de développement, aussi bien pour les pays à économie de marché que pour les pays à économie planifiée. Les prix exercent une influence déterminante sur la production, la consommation et les échanges, et tous les gouvernements interviennent dans une certaine mesure - qui peut parfois être considérable - sur les prix des produits agricoles et des facteurs de production. Ces interventions ont des répercussions aussi bien internationales que nationales.

87. La Conférence a souligné l'effet majeur sur la production de facteurs autres que les prix, par exemple les structures agricoles (taille des exploitations, système de culture, technologie, niveau de revenu, etc.), les transports et l'infrastructure correspondante, ainsi que la disponibilité des facteurs de production. Là où ces éléments indispensables font défaut, les politiques de prix ne sauraient à elles seules permettre une croissance suffisante. Pourtant, c'est souvent l'absence d'une bonne politique de prix qui compromet les

1/ C 85/19; C 85/I/PV/9; C 85/I/PV/10; C 85/I/PV/11; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

politiques agricoles. Les politiques de prix qui freinent ou au contraire encouragent excessivement la croissance de la production agricole ou n'accordent pas une place suffisante aux problèmes nutritionnels des populations les plus pauvres peuvent avoir des coûts économiques et sociaux élevés.

88. La Conférence a noté que de nombreux pays, tant développés qu'en développement, à économie planifiée ou à économie de marché, apportent des changements sensibles à leurs politiques de prix. Ces modifications tendent en général à rapprocher les prix à la consommation des coûts et à fixer des prix à la production rémunérateurs. Un certain nombre de pays en développement donnent de plus en plus aux cultures vivrières la priorité sur les cultures d'exportation. Le handicap que les politiques de prix faisaient peser sur l'agriculture a été réduit dans un certain nombre de cas. Les subventions sont elles aussi en voie de diminution.

89. L'attention a été appelée à plusieurs reprises durant les débats sur la complexité des politiques de prix. Cette complexité tient principalement aux fonctions multiples des prix: rémunération des agriculteurs, équilibre de l'offre et de la demande, signaux pour l'affectation des ressources et les décisions de production. Il faut donc concilier diverses influences et des objectifs potentiellement contradictoires: intérêt des producteurs et intérêt des consommateurs, population urbaine et population rurale, grande agriculture et petits paysans, priorité relative des cultures de rente et des cultures vivrières. Dans certains cas, il a été nécessaire d'adopter en matière de prix des décisions impopulaires sur le plan politique et social.

90. La Conférence s'est particulièrement penchée: a) sur les problèmes intérieurs qui se posent aux pays en développement pour le choix et l'application de leurs politiques de prix et b) sur les effets dans les pays en développement de la production agricole des pays développés.

- Principaux problèmes intérieurs en matière de politique de prix

91. La Conférence a souligné la nécessité d'utiliser des critères économiques multiples pour formuler des recommandations concernant les prix, même si la décision finale répond à des considérations politiques et sociales plus générales. Dans l'établissement des prix, il faut tenir compte à la fois des perspectives du marché, des coûts de production et des cours internationaux. Un certain nombre de pays y ajoutent d'autres critères.

92. La Conférence a estimé que, dans les pays en développement, les politiques de prix à la production doivent principalement servir à inciter les agriculteurs à accroître leur production et leur revenu, par exemple en changeant de cultures, en augmentant la productivité ou en adoptant des techniques meilleures, selon le cas. Il faut pour cela éliminer ou atténuer dans toute la mesure possible les distorsions de prix pénalisant l'agriculture. Néanmoins, la Conférence est convenue aussi de la nécessité d'amortir les effets que des prix incitatifs à la production peuvent avoir sur la consommation alimentaire des pauvres. En établissant les politiques, il faut tenir compte de leurs effets sur la distribution.

93. La Conférence a insisté sur l'importance de la subvention des aliments pour résoudre ce problème, mais elle a reconnu que les subventions devraient être sélectives, c'est-à-dire destinées uniquement aux économiquement faibles et autres groupes vulnérables. Les populations non seulement urbaines mais aussi rurales devraient pouvoir en bénéficier. Il est difficile de cibler efficacement les subventions alimentaires; c'est dans ce domaine que les échanges d'expérience entre pays seraient extrêmement précieux pour aider à choisir la meilleure formule.

94. La Conférence a souligné la nécessité de tenir pleinement compte des interactions macro-économiques quand on prend, en matière de politiques de prix agricoles ou plus généralement de politique économique, des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur le secteur agricole. Il serait souhaitable en particulier que l'influence des taux de change sur les prix à la production des produits agricoles soit évaluée attentivement. Il faut des dispositifs institutionnels appropriés pour bien intégrer les politiques de prix non seulement dans la politique agricole, mais aussi dans les stratégies d'ensemble du développement national.

95. La Conférence a noté qu'on ne sait pas encore très bien s'il vaut mieux, pour augmenter la production, subventionner les moyens de production ou pratiquer des prix incitatifs à la production. Les incitations à la production sont souvent appropriées mais, dans certaines circonstances, il peut être efficace de subventionner certains facteurs de production tels que les engrais, les semences ou le crédit, surtout dans des pays où le développement démarre à peine et où il faut encourager l'emploi de technologies nouvelles.

96. La Conférence a souligné que des politiques propres à assurer une stabilisation raisonnable des prix sont indispensables, tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Cela permet de limiter les risques que courent les producteurs quand ils adoptent de nouvelles technologies. Il est normal que les prix varient quelque peu d'une saison et d'une année à l'autre, mais ces fluctuations doivent être contenues dans des limites préétablies qui respectent les prix minimums garantis. Pour obtenir ce résultat, les gouvernements peuvent intervenir sur les prix du marché.

97. La Conférence a exprimé l'inquiétude que les politiques de prix puissent avoir une influence défavorable sur la répartition des revenus dans le secteur agricole, spécialement à court ou à moyen terme. Les agriculteurs qui pratiquent une agriculture essentiellement de subsistance ne profitent guère des prix incitatifs à la production. La Conférence a donc insisté sur le fait que les pays ne doivent négliger aucune des autres mesures qui peuvent profiter directement aux petits exploitants et aux travailleurs sans terre, conformément aux objectifs et au plan d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR).

98. La Conférence a reconnu que les politiques de prix doivent être administrées efficacement. La commercialisation est un élément à prendre en considération. La Conférence a considéré qu'il faut accroître l'efficacité par la concurrence. On a aussi

déclaré que le meilleur moyen d'obtenir ce résultat consiste souvent à combiner des circuits de commercialisation privés et para-étatiques. Certains membres ont évoqué les effets souvent négatifs que peuvent avoir les activités des intermédiaires. Dans certaines régions, il est urgent d'améliorer les transports et d'étendre le réseau routier. Au stade de la commercialisation, il importe par ailleurs de moduler les systèmes de prix agricoles en fonction de la qualité.

99. La Conférence a souligné la nécessité de disposer de capacités de planification et d'administration, ainsi que de statistiques et d'autres informations pour déterminer l'efficacité des politiques de prix. Dans la répartition des ressources consacrées à la formation, il convient d'accorder une priorité suffisante au développement des compétences; l'assistance fournie par la FAO dans ce domaine a été appréciée.

- Politiques de prix agricoles dans les pays développés

100. La Conférence a examiné de façon approfondie le contenu et l'ampleur des politiques de prix agricoles de certains pays développés et leur influence sur le commerce, les prix et les approvisionnements mondiaux des produits agricoles et sur les facteurs externes dont d'autres pays doivent tenir compte dans la formulation de leurs politiques de prix.

101. La Conférence est convenue que c'est là un problème fondamental pour tous les pays. C'est également un problème extrêmement complexe. Il n'est pas encore possible de chiffrer avec exactitude toutes ses incidences, dont la nature, le sens et l'ordre de grandeur font cependant l'objet de recherches de plus en plus poussées.

102. La plupart des études indiquent que le résultat général du protectionnisme est une baisse et une instabilité accrue des prix internationaux; elles montrent aussi que l'accès aux marchés des grands produits tels que les céréales, le sucre et la viande est sévèrement limité. La Conférence est convenue que cette situation résulte effectivement du protectionnisme entre autres, mais que le protectionnisme n'est pas la seule cause des fluctuations de prix sur les marchés, qui sont dues à d'autres facteurs tels que l'instabilité des taux de change. La Conférence a en outre estimé que si l'on se contente d'évaluer, pour un seul produit ou un petit nombre de produits, les conséquences qu'aurait l'élimination du protectionnisme, les résultats risquent souvent d'induire en erreur, et elle a reconnu qu'il n'existe pas encore d'évaluation fiable des effets globaux qu'aurait une réduction générale des mesures protectionnistes. Toutefois, des études plus ou moins récentes suggèrent que l'élimination ou la réduction du protectionnisme pourrait entraîner un accroissement substantiel des recettes d'exportation des pays jouissant d'avantages comparatifs pour la production de certains produits de base qui sont fortement protégés dans de nombreux pays développés.

103. La Conférence a aussi noté que l'attitude à l'égard du protectionnisme varie considérablement d'un pays développé à l'autre et d'un produit à l'autre. Ainsi, certains pays qui ont adopté des systèmes de garantie des prix pour des

quantités limitées ne protègent les produits alimentaires de base que jusqu'au moment où l'autosuffisance est à peu près assurée, après quoi ils limitent la production. Dans les petits pays qui ont adopté cette politique, la protection n'a que des effets limités sur les marchés mondiaux. D'autres pays continuent à protéger la production nationale quand elle dépasse les besoins de la consommation intérieure, puis optent pour le subventionnement des exportations. Quelques pays qui traditionnellement exportaient une part importante de leur production aux cours du marché mondial protègent souvent fortement la production nationale de certaines denrées en concurrence avec les importations.

104. Beaucoup de membres ont lié les principes de base applicables à la fixation des prix agricoles aux lignes d'orientation visant l'ajustement agricole international, qui constitue le cadre général pour la solution des problèmes agricoles.

105. Quelques membres ont estimé que la protection a permis à certains pays développés d'atteindre leurs objectifs de production accrue et de renforcer leur sécurité alimentaire. Ils ont également indiqué que les prix à la production, actuellement élevés dans leur pays, seraient tôt ou tard réduits, mais qu'il faudrait d'abord progresser davantage dans la voie des ajustements structurels. Plusieurs pays développés ont aussi informé la Conférence de divers changements qu'ils ont adoptés pour améliorer les perspectives du commerce agricole, y compris le commerce avec les pays en développement.

106. La Conférence a exprimé l'espoir que les négociations qui seront engagées prochainement au GATT permettront d'apporter une amélioration très nécessaire aux politiques et pratiques qui influent sur le commerce mondial des produits agricoles et notamment de limiter sensiblement les politiques protectionnistes et d'améliorer les possibilités d'exportation afin de mieux tirer parti des avantages comparatifs existants, compte tenu des caractéristiques propres de l'agriculture.

- Suite à donner au rapport

107. La Conférence a vivement souhaité que l'intérêt suscité par le rapport du Directeur général soit suivi d'actions dans les pays et à la FAO.

108. Les pays devraient considérer l'étude comme un guide général auquel les responsables politiques et les administrateurs pourraient se référer pour mettre au point et modifier les politiques nationales de prix. La Conférence a appelé l'attention sur les suggestions pratiques présentées au paragraphe 329 du document C 85/19 pour la formulation et l'application des politiques de prix.

109. La Conférence a approuvé les mesures proposées par le Directeur général en ce qui concerne la FAO. Les analyses à l'échelle mondiale céderaient la place à des travaux au niveau des pays qui consisteraient notamment à:

- aider les pays en développement à améliorer le rassemblement de données sur les prix et la qualité de ces données, à entreprendre des analyses

- de leurs politiques nationales de prix et à former du personnel afin de pouvoir analyser sans aide extérieure les coûts et avantages de diverses politiques possibles;
- promouvoir la confrontation entre pays en développement, des expériences en matière de formulation et d'application de politiques de prix;
 - tenir à jour les séries statistiques, notamment celles qui concernent les politiques de prix, qui constituent la composante quantitative de l'étude;
 - suivre en permanence l'évolution des politiques dans les pays en développement et, au bout d'un laps de temps approprié, dresser le bilan de leur expérience. Un chapitre spécial pourrait être consacré à la question dans une édition future de la "Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture" (SOFA) et le rapport biennal sur l'ajustement agricole international pourrait faire le point de certains développements;
 - continuer à organiser des ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux sur les politiques de prix.

Le rapport du Directeur général sur les politiques de prix devrait être publié très prochainement.

110. La Conférence a suggéré que les mesures prises soient passées en revue lors d'une réunion future du Comité de l'agriculture.

- Forêts: Manifeste de Mexico
(Neuvième Congrès forestier mondial, juillet 1985) 1/

111. La Conférence a exprimé sa reconnaissance au peuple et au Gouvernement du Mexique pour l'organisation du neuvième Congrès forestier mondial et s'est déclarée satisfaite de l'assistance et de l'appui fournis par la FAO.

112. La Conférence est convenue que le Manifeste de Mexico reflète la situation critique actuelle de la foresterie mondiale. Elle a souligné l'urgente nécessité d'une action individuelle et collective des Etats Membres pour protéger les ressources forestières mondiales en vue de contribuer à la stabilité de l'environnement, notamment par la lutte contre les inondations et la désertification, et au développement socio-économique par la production de bois comme matière première industrielle et comme source d'énergie, par la création d'emplois et par une aide à l'agriculture.

113. La Conférence a noté que de nombreux gouvernements ont intensifié leurs efforts pour protéger et valoriser leurs ressources forestières, notamment en

1/ C 85/LIM/20; C 85/INF/15; C 85/I/PV/10; C 85/I/PV/11; C 85/I/PV/12;
C 85/I/PV/14; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

cette année 1985 qui a été proclamée par le Conseil de la FAO Année internationale de la forêt. La Conférence a estimé que les "principes et directives" contenus dans le Manifeste de Mexico s'adressent aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement et constituent un "code de conduite" pour la conservation des forêts. Elle a invité tous les Etats Membres à faire en sorte que, dans le contexte de leurs politiques et priorités nationales, les concepts et principes de grande portée énoncés dans le Manifeste de Mexico soient plus largement diffusés et soient pris en compte comme il se doit dans l'élaboration des stratégies et programmes de mise en valeur des forêts.

114. La Conférence a noté que, bien qu'il ne contienne aucune recommandation explicitement adressée à la FAO, le Manifeste de Mexico reconnaît et approuve les politiques, stratégies et programmes de la FAO dans le secteur forestier. Elle s'est en particulier félicitée de l'appui exprimé par le Congrès à l'Année internationale de la forêt proclamée par le Conseil de la FAO, au Plan d'action pour les forêts tropicales adopté par le Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques et à l'appel lancé par la quatorzième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe en vue de mieux concerter les efforts nationaux et régionaux pour lutter contre la pollution atmosphérique, les feux de forêt et les ravageurs. Plusieurs membres ont estimé que le Manifeste de Mexico ouvre de nouveaux horizons à la FAO dans le secteur forestier et lance un nouveau défi à l'Organisation, qui devra apporter aux Etats Membres l'assistance que ces derniers demanderont pour appliquer les principes et directives énoncés dans le Manifeste. Pour relever efficacement ce défi, il faudrait donner à l'avenir une haute priorité à la foresterie dans le Programme de travail et budget de la FAO.

115. La plupart des membres se sont associés à la proposition formulée par l'Autriche et approuvée par le Congrès forestier mondial de créer un Fonds mondial pour le développement et la conservation des ressources forestières. Quelques-uns ont émis des doutes sur l'opportunité de créer un tel fonds et formulé des réserves. De nombreux membres, tout en appuyant le principe de cette création, ont estimé que la proposition appelle une analyse et une étude plus détaillées, avant qu'il puisse y être donné suite. Il a été suggéré que le débat sur la question pourrait être repris lors de la prochaine session du Comité des forêts (COFO).

116. La Conférence a pris note de l'offre de l'Autriche d'accueillir le dixième Congrès forestier en 1990 et de celle de la République fédérale d'Allemagne d'accueillir un congrès ultérieur.

117. Compte tenu des positions exposées ci-dessus, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 5/85

ADHESION AU MANIFESTE DE MEXICO DU NEUVIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

LA CONFERENCE,

Réaffirmant l'importance du neuvième Congrès forestier mondial, réuni à Mexico en juillet 1985, qui représente un effort significatif de la communauté internationale pour la mise en valeur, la promotion et l'exploitation rationnelle et équitable des ressources naturelles renouvelables,

Rappelant la résolution 2/86 du Conseil de la FAO qui a proclamé 1985 Année internationale de la forêt et attiré l'attention sur le fait que la destruction des forêts est devenue l'un des problèmes majeurs de l'humanité et qu'il est désormais impérieux de conserver et d'utiliser rationnellement les ressources forestières du monde,

Reconnaissant la valeur du Manifeste de Mexico comme document fondamental faisant le point de l'importance des forêts aujourd'hui, tant pour la protection de l'environnement que comme instrument de développement,

Notant avec satisfaction que les programmes forestiers de la FAO sont parfaitement conformes à la lettre et à l'esprit du Manifeste de Mexico,

1. Souscrit au Manifeste de Mexico tel qu'adopté,
2. Demande instamment aux gouvernements des Etats Membres de tenir compte comme il convient, dans la mise en oeuvre de leurs politiques de développement, des principes et directives énoncés dans le Manifeste en matière de plans d'investissement et de programmes forestiers nationaux,
3. Invite les organisations et institutions internationales à veiller à l'observation des principes énoncés dans le Manifeste de Mexico et à fournir une aide financière et technique pour la mise en valeur des ressources forestières nationales et pour leur gestion rationnelle, ainsi que pour l'utilisation intégrée des forêts.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Rapport sur l'état de l'ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole 1/

118. La Conférence a examiné la situation de l'ajustement agricole international, sur la base du cinquième Rapport du Directeur général. Elle a noté qu'il s'agissait du premier rapport basé sur les lignes d'orientation révisées, approuvées par la Conférence à sa vingt-deuxième session, et elle a accordé une attention particulière aux manifestations nouvelles de protectionnisme agricole, répondant en cela à la demande faite à ce sujet par le Conseil à sa quatre-vingt-quatrième session 2/ 3/.

119. La Conférence a noté que la croissance de la production vivrière et agricole dans l'ensemble des pays en développement a presque atteint au cours de la période 1980-84 l'objectif de 4 pour cent par an fixé par la ligne d'orientation 1. Cette progression traduit surtout les progrès réalisés dans quelques grands pays en développement mais, dans beaucoup d'autres pays à faible revenu, la croissance de la production a continué à être largement distancée par la croissance démographique. La Conférence s'est félicitée que de nombreux pays en développement tendent à évaluer leurs politiques agricoles, y compris leurs politiques de prix, afin d'en améliorer l'efficacité et de stimuler la production.

120. La Conférence a déploré que les ressources financières allouées à l'investissement agricole dans les pays en développement, y compris la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales, restent insuffisantes compte tenu de l'importance de ce secteur et de la nécessité urgente d'accélérer la production. Elle a toutefois noté que la part de l'agriculture dans les investissements totaux et le niveau des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans l'ensemble des pays en développement sont restés stables depuis quelques années, malgré la récession mondiale et la montée de l'endettement.

121. La Conférence a souligné qu'il est important pour améliorer dans la mesure voulue la productivité agricole que les agriculteurs des pays en développement soient suffisamment approvisionnés en moyens de production. A cet égard, elle a noté avec préoccupation que l'expansion des superficies cultivées et irriguées s'est ralentie, de même que la consommation d'engrais. Elle a demandé que l'on s'efforce de renverser cette tendance et que l'on porte une attention accrue à la fourniture de semences améliorées. Elle a exhorté la communauté internationale à fournir aux pays en développement une aide accrue dans ces domaines.

1/ C 85/21; C 85/I/PV/7; C 85/I/PV/8; C 85/I/PV/9; C 85/I/PV/15; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

2/ CL 84/REP. par. 25.

3/ Les Etats-Unis ont participé à l'examen de ce point de l'ordre du jour et exprimé leur agrément, tout en maintenant leurs réserves quant aux lignes d'orientation révisées de l'ajustement agricole international.

122. La Conférence a noté avec satisfaction l'effort suivi que déploient de nombreux gouvernements en vue d'atteindre les objectifs de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. La situation des petits agriculteurs et des paysans sans terre, ainsi que la participation des ruraux au développement, notamment des femmes et des jeunes, font l'objet généralement d'une plus grande attention.

123. La Conférence a souligné la nécessité de s'assurer que les facteurs de production agricole et les services parviennent aux petits cultivateurs. Elle a reconnu qu'il faut mener la recherche appliquée avec la participation effective des petits agriculteurs et des vulgarisateurs et en veillant à la mise en oeuvre de technologies appropriées dans les systèmes de production agricole. Elle a constaté les progrès accomplis dans ces domaines et a souligné la nécessité d'utiliser des systèmes de vulgarisation permettant aux petits agriculteurs d'adopter plus aisément des techniques plus performantes.

124. Tout en reconnaissant les progrès accomplis pour faire participer les populations au développement par l'intermédiaire de leurs propres organisations, la Conférence a jugé que des efforts accrus étaient encore nécessaires dans ce domaine. Elle a noté avec préoccupation que, dans certains pays, les femmes n'ont pas bénéficié autant que les hommes des programmes de réforme agraire et qu'en outre il leur est difficile d'accéder aux moyens de production et aux services. La Conférence a estimé que des efforts particuliers sont nécessaires pour traiter le problème que pose l'augmentation du chômage chez les jeunes ruraux.

125. La Conférence a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement ont sollicité l'aide de la FAO pour établir des politiques alimentaires et nutritionnelles intégrées visant à relancer la production de denrées alimentaires de base et à améliorer la situation nutritionnelle dans les zones défavorisées. Elle a insisté sur la nécessité de s'efforcer plus activement de définir des objectifs opérationnels pour améliorer les niveaux de consommation alimentaire de groupes cibles déterminés.

126. La Conférence a reconnu la nécessité de distribuer équitablement les revenus afin d'améliorer le niveau de vie et l'état nutritionnel des consommateurs à faible revenu. Elle a noté que les progrès dans ce domaine dépendent notamment de l'amélioration de la production vivrière, mais que si certains pays en développement ont fait des progrès à cet égard, d'autres, particulièrement en Afrique, ont vu leur situation se dégrader.

127. La Conférence a noté avec satisfaction que les gouvernements des pays membres, de plus en plus sensibilisés à la question, ont pris des mesures pour prévenir les pertes de produits alimentaires en améliorant la transformation, la manutention et la commercialisation des denrées et pour garantir la qualité et la salubrité des aliments en renforçant les mesures de contrôle.

128. La Conférence a souligné la nécessité d'encourager la production et la consommation des aliments locaux traditionnels.

129. La Conférence est convenue que le protectionnisme, y compris les restrictions d'accès aux marchés, l'usage de subventions à l'exportation et les autres mesures similaires visant le commerce agricole sont des pratiques persistantes, généralisées et fortement développées depuis quelques années. Elle a aussi estimé que le recours à de telles mesures nuit au développement ordonné des marchés internationaux des produits agricoles et de leurs dérivés et empêche les producteurs à faible prix de revenir d'exploiter leur avantage comparatif.

130. La Conférence a insisté sur le fait que les mesures protectionnistes, notamment celles que prennent certains pays développés, ont des conséquences négatives sur le revenu et l'emploi rural, ainsi que sur le développement social et économique en général, et ont entraîné une dégradation de la balance commerciale des pays exportateurs de produits agricoles, notamment des pays en développement et des pays à faibles coûts de production. Elle a souligné que de telles mesures ont en général aggravé les problèmes liés à la faiblesse des cours des produits d'exportation sur le marché mondial, de sorte que de nombreux pays en développement ont eu de la difficulté à assurer le service de leur dette extérieure. Elle a aussi mis l'accent sur le risque, si on laisse le protectionnisme agricole s'aggraver selon la tendance actuelle, de voir se déclarer une guerre commerciale dans le domaine agricole dont les principales victimes seraient les pays exportateurs à faibles coûts de production, c'est-à-dire surtout les pays en développement, ainsi que la sécurité alimentaire mondiale. Toutefois, les pays membres des Communautés européennes ont souligné que la CEE est de loin le plus gros importateur mondial de produits agricoles (20 pour cent des échanges mondiaux). Certains membres ont fait observer que la CEE est une zone de forte consommation et que la majeure partie de ses importations agricoles consiste en produits tropicaux, que la Communauté le plus souvent ne produit pas elle-même, et en matières premières agricoles. Le porte-parole de la CEE, s'exprimant au nom des pays membres, a déclaré que les pays en développement sont les principaux fournisseurs de la Communauté et que leur part du marché communautaire a, ces dernières années, augmenté de plus de 5 pour cent et représente environ 30 pour cent de leurs exportations agricoles.

131. Quelques membres ont souligné qu'il est essentiel d'offrir aux producteurs agricoles des prix stables et avantageux, compte tenu de la nécessité de maintenir un juste équilibre dans la répartition des revenus entre les secteurs agricole et non agricole et d'assurer la sécurité alimentaire intérieure. Quelques autres membres ont souligné que chaque pays, dans ses politiques alimentaires et agricoles propres, doit veiller à ne pas compromettre la sécurité alimentaire d'autres pays.

132. La Conférence est convenue que la communauté internationale devrait faire tout son possible pour persuader les pays de mettre un terme aux mesures protectionnistes, comme les restrictions affectant l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et les pratiques analogues, qui ont des incidences sur

les marchés internationaux. La plupart des membres ont fait valoir que la libéralisation des échanges agricoles serait indispensable pour répartir plus efficacement les ressources dans tous les pays. Quelques membres ont été d'avis que la libéralisation complète du commerce agricole profiterait aux pays économiquement forts et qu'il faudrait donc, parallèlement aux efforts entrepris pour libéraliser les échanges, organiser les marchés afin d'assurer une répartition équitable des avantages dérivant de l'expansion du commerce. D'autre part, on a fait observer que certains pays ont pris des mesures visant à faciliter l'importation de quelques produits agricoles.

133. La Conférence a pris acte avec satisfaction des efforts du Comité du commerce des produits agricoles du GATT, qui a examiné la situation du commerce agricole et des politiques connexes, en vue de formuler des recommandations pour la libéralisation des échanges agricoles. La Conférence a exprimé l'espoir que le Comité du GATT conclurait ses travaux en formulant des recommandations précises et largement acceptées qui ouvriraient la voie à des négociations fructueuses sur la libéralisation des échanges agricoles - y compris la suppression des subventions - et l'amélioration de l'accès aux marchés, dans le cadre du nouveau cycle. La Conférence a également exprimé l'espoir que les dispositions préliminaires actuellement prises par le GATT pour ouvrir de nouvelles négociations commerciales multilatérales donneront de bons résultats et elle est convenue qu'il faudrait assurer la participation effective des pays en développement à la nouvelle série de négociations envisagées.

134. Certains membres ont souligné que les négociations sur la protection de l'agriculture devraient tenir pleinement compte des caractéristiques spéciales de ce secteur. En outre, pour l'évaluation des degrés de protection, il faudrait prendre en considération toutes les mesures appliquées par les différents pays pour assurer des comparaisons correctes. A ce propos, ils ont appelé l'attention sur les différences entre les calculs effectués par le Secrétariat de la FAO, d'une part, et celui de l'OCDE, de l'autre, pour déterminer l'équivalent en subventions à la production des mesures de soutien. Quelques membres ont émis des doutes quant à l'utilité de cette méthode pour les comparaisons internationales des niveaux de protection, étant donné qu'elle ne tient pas compte de certaines caractéristiques telles que la dimension des exploitations et le degré d'autosuffisance nationale. D'autres membres, tout en se déclarant favorables à l'utilisation de telles mesures indicatives de la protection, ont estimé qu'il faudrait chercher plutôt à faire une distinction entre les politiques qui compromettent les échanges internationaux et celles qui ne leur sont pas préjudiciables. Ces membres ayant demandé des informations complémentaires sur les mesures de soutien prises en compte dans les estimations de la FAO, le Secrétariat a indiqué les principales d'entre elles et il a informé la Conférence que des renseignements détaillés pourraient être fournis aux délégations intéressées.

135. La Conférence s'est déclarée préoccupée par le fait que, bien que l'un des objectifs de la ligne d'orientation 8 soit d'accroître la stabilité des marchés mondiaux des produits agricoles, la première moitié des années quatre-vingt a

été caractérisée par de fortes chutes des prix sur les marchés internationaux, associées à une instabilité marquée des cours de nombreux produits. En outre, cette incertitude a été aggravée par l'instabilité monétaire.

136. Les fortes tensions auxquelles ont été soumis les accords internationaux de produits ont été notées avec une vive préoccupation. De nombreux membres ont appelé l'attention sur la nécessité de réactiver ces accords et de négocier de nouveaux accords internationaux de produits assortis de clauses économiques, en particulier pour les produits agricoles qui présentent un intérêt commercial pour les pays en développement. Certains autres membres ont déclaré qu'il faut tabler sur le libre jeu des forces du marché pour stabiliser les marchés internationaux, plutôt que sur des accords de produits qui, selon eux, risquent de fausser les signaux émis par le marché.

137. On a déploré qu'il n'ait pas encore été possible de mettre en vigueur l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, négocié en 1980. A ce propos, les pays qui ne l'ont pas encore ratifié ont été invités à le faire; en outre, un appel a été lancé à un grand pays producteur et exportateur pour qu'il réexamine sa décision de ne pas ratifier l'accord.

138. La Conférence a noté les progrès de la coopération économique et technique entre pays en développement, mais elle a conclu qu'il reste beaucoup à faire. Les principaux obstacles à surmonter en ce qui concerne le commerce agricole sont notamment et, selon les pays, l'insuffisance des disponibilités exportables, les barrières commerciales, les subventions aux exportations accordées par les pays développés et les difficultés dans les secteurs des transports, des communications et des finances. La coopération en matière de moyens de production agricole prévoit la création d'entreprises mixtes pour la production et l'acquisition d'engrais et pour l'exportation de machines et d'outils agricoles par les pays en développement dont l'industrie est relativement plus avancée.

139. La Conférence a généralement approuvé l'évaluation des progrès accomplis vers la sécurité alimentaire mondiale. Elle a estimé que les mesures prises à cet effet ont été importantes dans certains secteurs, mais limitées dans d'autres. Elle a noté avec satisfaction que de nombreux pays ont adopté des politiques nationales de stockage conformes à l'Engagement international et au Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale. Quelques membres ont été d'avis que le document C 85/21 insiste trop sur le rôle des stocks dans la sécurité alimentaire mondiale et n'accorde pas une attention suffisante à d'autres mesures souhaitables pour assurer l'accès aux approvisionnements alimentaires et la stabilité des marchés.

140. Tout en regrettant les circonstances qui ont rendu nécessaires de fortes augmentations de l'aide alimentaire d'urgence ces dernières années, la Conférence a noté avec satisfaction la réponse des donateurs à ces besoins exceptionnels, qui a permis entre autres d'atteindre pendant quatre ans depuis sa création l'objectif annuel minimum de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU).

141. Soulignant la nécessité capitale de faire face à temps aux crises alimentaires, la Conférence a elle aussi estimé que, comme l'a demandé le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la proposition adressée par le Directeur général au CSA d'implanter à l'avance des stocks alimentaires dans les zones exposées aux calamités ou en d'autres points stratégiques pour parer aux crises éventuelles devrait être précisée en tenant compte de l'expérience des donateurs dans ce domaine.

142. En ce qui concerne la ligne d'orientation 11 sur l'aide alimentaire, la Conférence a noté avec satisfaction que l'aide céréalière a dépassé pour la première fois en 1984/85 l'objectif annuel minimum recommandé par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974. La Conférence a aussi noté toutefois, que l'aide alimentaire est encore bien inférieure aux 17-18,5 millions de tonnes qui, dans la ligne d'orientation 11, sont considérées comme un bon indicateur des besoins globaux d'aide alimentaire en 1985. Quelques membres n'ont pas jugé nécessaire de réviser l'objectif de 10 millions de tonnes d'aide alimentaire recommandé par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974.

143. La Conférence a remercié le CSA d'avoir examiné en détail, à sa dernière session, la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire et elle a souscrit à ses conclusions à ce sujet. De nombreux membres ont souligné que, au lieu d'écouler les produits excédentaires sur les marchés mondiaux à l'aide de subventions, il conviendrait d'utiliser les excédents engendrés par les fortes mesures de soutien de certains pays développés pour promouvoir le développement économique et rural dans les pays en développement à bas revenu. La Conférence a noté avec satisfaction les efforts déjà accomplis dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide pour informer les donateurs des excédents alimentaires qui se forment de temps à autre dans les pays en développement afin d'encourager des transactions triangulaires et elle a incité le Secrétariat à développer encore ces activités.

144. La Conférence a noté avec préoccupation que l'aide extérieure à l'agriculture au cours de ces dernières années est restée encore bien inférieure à l'objectif de 8,3 milliards de dollars (aux prix de 1975) initialement fixé pour la période 1975-80 et que la part des engagements à des conditions de faveur dans le total a diminué. La réduction de l'assistance et le durcissement des conditions auxquelles elle est accordée expliquent en partie les difficultés rencontrées par les pays du tiers monde pour financer leurs programmes de développement et pour assurer l'augmentation du flux de ressources en faveur de l'agriculture recommandée dans les lignes d'orientation pour l'Ajustement agricole international.

Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984) 1/

145. La Conférence a félicité le Directeur général d'avoir convoqué en 1984 la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches et ce, à un moment crucial de l'évolution des pêches mondiales. Cette évolution a notamment été marquée ces derniers temps par la création des zones économiques exclusives, le plafonnement des captures mondiales, le décalage croissant entre l'offre et la demande de poisson alimentaire et l'augmentation rapide des coûts de capture, de transformation et de commercialisation du poisson.

146. La Conférence a été informée qu'en 1984 les captures mondiales ont atteint le chiffre record de 82,5 millions de tonnes, mais qu'elles risquent d'être inférieures à ce niveau en 1985. L'importance des captures faites en 1984 ne modifie donc en rien les conclusions de la Conférence mondiale sur les pêches selon lesquelles la production de poisson provenant des sources maritimes traditionnelles s'est stabilisée et qu'une nouvelle progression ne pourra être obtenue que par une amélioration de l'aménagement, un développement des pêches intérieures et de l'aquaculture, une utilisation accrue des captures accessoires et une réduction des pertes après capture.

147. La Conférence a noté avec satisfaction le remarquable consensus auquel est parvenue la Conférence mondiale sur les pêches, qui a adopté la Stratégie d'aménagement et le développement des pêches, approuvé cinq programmes connexes d'action pour une période de cinq ans et formulé un certain nombre de résolutions portant sur des aspects particuliers de l'aménagement et du développement de ce secteur.

148. La plupart des membres ont souligné l'importance des pêches dans l'économie de leurs pays, comme source de revenus, d'emplois, de devises et de nourriture. Dans de nombreux pays, y compris quelques nations sans littoral, le poisson et les autres produits de la pêche sont la principale source de protéines animales.

149. La Conférence a noté avec satisfaction les mesures énergiques prises par les gouvernements et par la FAO pour mettre en oeuvre la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches. Plusieurs pays ont déjà tiré parti des lignes d'orientation et des principes contenus dans cette stratégie pour formuler leurs politiques halieutiques. Mention a aussi été faite de l'organisation de diverses consultations d'experts et ateliers régionaux sur l'aménagement et le développement des pêches (notamment sur la planification du développement, le marquage des bateaux de pêches, les coentreprises, le suivi, le contrôle et la surveillance).

1/ C 85/22; C 85/LIM/24; C 85/INF/22; C 85/I/PV/12; C 85/I/PV/13;
C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

150. La Conférence a aussi noté avec satisfaction que le Gouvernement espagnol a convoqué en septembre 1985, à la Toja une conférence ministérielle sur les pêches où les délégations ont confirmé la validité de la Stratégie comme guide pour la planification des pêches et des industries connexes.

151. A propos de la partie de la Stratégie consacrée au commerce international du poisson et des produits de la pêche, la Conférence s'est félicitée de la création du Sous-Comité du commerce des produits de la pêche par le Comité des pêches (COFI), et elle a noté que la préparation de sa première session, qui aura lieu en octobre 1986, a commencé. Ce sous-comité servira de cadre à des consultations sur les aspects techniques et économiques du commerce international du poisson et des autres produits de la pêche. On espère que ses activités aideront à identifier des possibilités de développement des produits de la pêche, à améliorer la qualité de ces produits et à accroître la participation des pays en développement au commerce international du poisson.

152. La Conférence est convenue que le Comité des pêches et les organes directeurs de la FAO devraient être saisis à partir de 1987 de rapports périodiques sur la mise en oeuvre de la Stratégie. Ces rapports devraient s'appuyer sur l'analyse et le regroupement des données à fournir par les Etats Membres et être complétés par des études approfondies spéciales. La Conférence est en outre convenue que le Secrétariat élaborera, pour les rapports nationaux, un modèle simple et souple, ces rapports ne devant pas représenter une trop lourde charge de travail pour les administrations nationales. La Conférence a été informée qu'une demande de renseignements sera envoyée au début de 1986 aux pays pêcheurs et aux organisations s'occupant des pêches.

153. En ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes d'action, la Conférence a noté avec satisfaction que le chiffre de 15 millions de dollars E.-U., établi comme objectif annuel indicatif pour les fonds acheminés par l'intermédiaire de la FAO en vue de l'exécution d'activités particulières dans le cadre de ces programmes en 1985, a été dépassé. Elle a remercié de leurs contributions l'Australie, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le PNUD et la CEE, et de leur aide en nature le Canada, la Chine, l'Espagne, la France, la Norvège, la Pologne, le Royaume-Uni et le Secrétariat du Commonwealth. En outre, elle a noté avec gratitude les nouvelles offres d'assistance faites par les délégations de la Tchécoslovaquie et de l'URSS.

154. La Conférence a constaté que des déséquilibres persistent dans la répartition des fonds entre les zones géographiques ainsi qu'entre les différents programmes d'action. Elle s'est félicitée des efforts accomplis par la FAO pour atténuer ces déséquilibres, au moyen d'une série de consultations avec le PNUD sur les programmes de pêche pour le prochain cycle commençant en 1987, et avec la CEE qui est en train d'identifier et de formuler des projets à financer dans le cadre de la troisième Convention de Lomé. Elle a encouragé la FAO à poursuivre ces efforts et a instamment invité les pays et organismes donateurs à aider à combler dans toute la mesure possible les déficits de financement des projets.

155. la Conférence est convenue que la FAO devra établir des rapports périodiques sur la mise en oeuvre des divers programmes d'action. Ces rapports comprendront des renseignements non seulement sur les fonds acheminés par l'intermédiaire de la FAO et sur l'assistance en nature fournie à celle-ci, mais aussi sur les activités de développement relatives aux programmes d'action entreprises en dehors de la FAO par divers pays et organismes. Le premier rapport sera soumis à la dix-septième session du Comité des pêches, puis aux organes directeurs de la FAO.

156. La Conférence s'est déclarée satisfaite des mesures déjà prises ou envisagées par la FAO pour donner suite aux six résolutions spéciales adoptées par la Conférence mondiale sur les pêches. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution relative aux rôles des pêcheurs, la Conférence s'est félicitée de la décision prise par le Directeur général de faire figurer les "pêcheurs et communautés de pêcheurs" parmi les thèmes de la Journée mondiale de l'alimentation de 1986. Cela permettra en outre de souligner le rôle des femmes dans ce secteur.

157. La Conférence a considéré que les activités prévues dans le secteur des pêches par le Programme de travail et budget 1986-87 reflètent pleinement les besoins et priorités établis par la Conférence mondiale. Elle a noté avec satisfaction la priorité accordée à un aménagement efficace et à une bonne utilisation des ressources halieutiques. Elle a souligné que l'aménagement rationnel de ces ressources serait une contribution importante aux objectifs nationaux sur le plan économique, social et nutritionnel, ainsi qu'à la sécurité alimentaire mondiale.

158. La Conférence a vivement approuvé l'importance accordée à l'assistance technique et consultative en matière de politiques et de planification du développement des pêches. Eléments clés du développement et de l'aménagement, ces activités sont de nature à promouvoir l'autosuffisance des Etats Membres grâce à l'utilisation optimale de leurs ressources halieutiques. A cet égard, plusieurs membres ont fait valoir la nécessité de fournir des conseils techniques, économiques et juridiques aux pays en développement qui souhaitent participer à des coentreprises et à d'autres arrangements.

159. La Conférence a souligné le rôle spécial des pêches intérieures et de l'aquaculture comme source de poisson pour les populations rurales. Elle a appelé l'attention sur la priorité accordée par les pays à l'aquaculture en raison du déficit croissant entre l'offre et la demande de poisson. L'importance attribuée aux pêches intérieures et à l'aquaculture dans le Programme de la FAO a donc été pleinement approuvée.

160. L'importance capitale de la formation dans toutes les disciplines intéressant la pêche a été soulignée; c'est une condition préalable à l'autosuffisance à tous les niveaux. Malgré le nombre des programmes existants, la Conférence a insisté sur la nécessité de développer encore la formation et surtout celle des vulgarisateurs et autres agents de terrain. A cet égard, elle a

exprimé sa gratitude pour les offres de coopération de l'Inde, de l'Ouganda et de la République de Corée, dans le domaine de l'éducation et de la formation des pêcheurs.

161. La Conférence a souligné l'importance de la coopération internationale et régionale pour le développement et l'aménagement des ressources halieutiques. Elle a estimé que le réseau d'organes régionaux des pêches de la FAO est propre à assurer une telle coopération et que l'Organisation doit attribuer une haute priorité à l'encadrement technique de ces organismes, de manière que ceux-ci puissent continuer à jouer un rôle de premier plan dans la conservation et l'aménagement des pêcheries. Elle a en outre reconnu le rôle actif joué par la FAO et ses programmes et organes régionaux des pêches dans la promotion de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). A cet égard, la Conférence a remercié le Nigéria qui a offert de mettre du personnel à la disposition du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est. Par ailleurs, la Conférence a souligné que la FAO devrait renforcer sa coopération avec les organismes des pêches établis en dehors d'elle, et notamment l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud, l'Organisation latino-américaine de développement des pêches et la Commission permanente du Pacifique Sud.

162. En conclusion, la Conférence s'est félicitée du rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches et s'est déclarée pleinement favorable aux mesures prises ou envisagées pour la mise en oeuvre de la Stratégie et des Programmes d'action.

163. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 6/85

SUITE DONNEE A LA CONFERENCE MONDIALE SUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES

LA CONFERENCE,

Rappelant sa résolution 4/79 approuvant la proposition d'organiser une conférence FAO sur l'aménagement et le développement des pêches,

Ayant examiné le rapport de la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches, tenue à Rome du 27 juin au 6 juillet 1984,

Consciente du fait que le poisson est un élément important du régime alimentaire quotidien dans de nombreux pays, qu'il fournit près du quart des protéines animales consommées dans le monde et que la pêche est, pour beaucoup de pays, une source importante d'emplois, de revenus et de devises,

Convaincue que l'utilisation optimale des ressources actuellement exploitées, moyennant l'amélioration de la production, de l'aménagement et de la conservation, la réduction du gaspillage et l'augmentation de la production des espèces marines

sous-exploitées ou encore inexploitées et de l'aquaculture, permettra d'accroître la contribution des pêches à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et nutritionnels nationaux et à la sécurité alimentaire mondiale,

Reconnaissant que le nouveau régime juridique des océans offre la possibilité de promouvoir le développement soutenu et l'aménagement rationnel des ressources halieutiques mondiales et qu'il est également possible de renforcer encore le rôle des pêches continentales et de l'aquaculture, aussi bien comme source de nourriture que dans le contexte global du développement rural,

Notant avec satisfaction la résolution 39/225 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui approuve la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et les Programmes d'action correspondants adoptés par la Conférence mondiale sur les pêches et invite la FAO, en collaboration avec les organes, organisations et organismes concernés du système des Nations Unies, à continuer à jouer un rôle important en aidant les pays qui s'efforcent de mieux aménager et de mieux mettre en valeur leurs ressources halieutiques,

1. Félicite le Directeur général d'avoir pris l'initiative de convoquer la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches;
2. Note avec satisfaction l'adoption par la Conférence mondiale des pêches d'une Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et des cinq Programmes d'action correspondants;
3. Souligne qu'il appartient essentiellement aux pays membres d'appliquer la Stratégie au niveau national, mais qu'un certain nombre de pays en développement continueront d'avoir besoin d'une aide internationale et, en particulier, d'une assistance de la FAO;
4. Apprécie le soutien extra-budgétaire et les autres formes d'aide déjà fournies pour mettre en oeuvre les Programmes d'action et invite l'ensemble des institutions de financement et des organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux à fournir l'appui complémentaire indispensable pour leur bonne exécution;
5. Prend acte avec satisfaction des mesures déjà prises ou envisagées par le Directeur général pour donner suite à la Conférence mondiale sur les pêches et l'invite à soumettre à la vingt-quatrième session de la Conférence de la FAO un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie et des Programmes d'action;
6. Demande instamment aux pays et aux organisations internationales et régionales de coopérer avec le Directeur général pour la préparation de ces rapports.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire 1/

164. La Conférence a noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-septième session, avait approuvé le Pacte mondial de sécurité alimentaire figurant dans le document C 85/23 et recommandé à la Conférence de l'adopter.

165. Présentant ce Pacte, le Directeur général a déclaré qu'il repose sur le concept élargi de la sécurité alimentaire mondiale adopté par la Conférence à sa vingt-deuxième session, qui combine trois objectifs interdépendants: accroître la production, stabiliser les approvisionnements et assurer aux pauvres l'accès à la nourriture. Il a souligné que ce Pacte cristallise certains sentiments largement partagés dans le monde entier et qu'il marque le point culminant des efforts déployés par la FAO au cours des dix dernières années pour renforcer les bases de la sécurité alimentaire mondiale. Il a rappelé que cette initiative a recueilli l'adhésion de plusieurs pays membres au plus haut niveau. Il a déclaré en outre qu'à l'occasion du quarantième anniversaire de la FAO il convenait que la communauté internationale prenne l'engagement moral d'oeuvrer pour promouvoir la sécurité alimentaire mondiale.

166. La Conférence a rappelé que le Directeur général a proposé pour la première fois l'idée d'un Pacte mondial de sécurité alimentaire à la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Directeur général a ensuite présenté sa proposition de façon plus détaillée à la neuvième session du Comité. Ultérieurement, le Comité a examiné un projet de pacte à sa dixième session. Par la suite, après un examen attentif des éléments qui revenaient le plus souvent dans les débats du Comité, plusieurs améliorations ont été apportées au texte. Trois pays s'étaient dissociés de ce texte, qui a été approuvé ultérieurement par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session. Un autre a déploré cette attitude, qu'il jugeait contraire à l'esprit de coopération internationale. La Conférence a reconnu que l'objectif principal de ce Pacte est de réaffirmer l'engagement moral d'oeuvrer pour que finalement tous les hommes soient en tout temps en mesure de produire ou de se procurer les aliments de première nécessité dont ils ont besoin. La Conférence a noté que le Pacte s'adresse aux gouvernements des pays tant développés qu'en développement, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux individus, et vise à mobiliser des appuis et à susciter des initiatives pour renforcer la sécurité alimentaire. Elle a noté que le Pacte n'implique aucune obligation financière ou juridique nouvelle et qu'il est strictement volontaire.

167. Avec une majorité écrasante, les membres ont pleinement souscrit au texte du Pacte dans la forme où il est présenté. Ils ont estimé qu'il énonce des critères moraux et définit des lignes d'action qui doivent aider les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus à atteindre l'objectif commun qui est d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale et d'éliminer la faim et la malnutrition. A leur avis, le Pacte donne une image bien équilibrée des responsabilités respectives des pays développés et en développement,

1/ C 85/23; C 85/23-Corr.1; C 85/I/PV/5; C 85/I/PV/6; C 85/I/PV/15; C 85/PV/23.

des organisations non gouvernementales et des individus. Ils ont souligné que l'adoption du Pacte, en réaffirmant les fondements moraux de l'action, renforcerait la volonté de tous les peuples d'atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire. Le moment est bien choisi pour proclamer ainsi l'attachement à cet objectif, puisque cette année marque le quarantième anniversaire de la fondation de la FAO. Quelques membres ont déclaré qu'ils auraient préféré de nouveaux amendements pour renforcer plusieurs aspects du projet de Pacte et en améliorer la rédaction. Un membre a suggéré de mentionner, dans le texte du Pacte, le rôle essentiel des médias dans la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de sécurité alimentaire. Ils ont toutefois accepté le texte du Pacte tel qu'il est présenté, dans le souci d'arriver à un consensus et pour permettre son adoption rapide et unanime.

168. Trois membres, tout en soulignant la contribution de leurs gouvernements à la sécurité alimentaire, ont déclaré qu'ils continuaient à formuler des réserves au sujet du Pacte. Au cours du débat, la validité des principes qui ont inspiré la proposition de Pacte ainsi que d'autres suggestions connexes relatives à la sécurité alimentaire mondiale formulées par le Directeur général dans son introduction a été reconnue. Ces membres ont déclaré que des consultations plus amples auraient été nécessaires pour préparer le Pacte et que le texte aurait dû indiquer plus explicitement son caractère volontaire et non contraignant. Ils ont aussi fait observer que le Pacte n'était pas nécessaire pour encourager de nouvelles initiatives dans ce domaine et qu'il n'indiquait pas de façon assez équilibrée et assez précise les obligations respectives des pays développés et en développement, le rôle du commerce des produits alimentaires et celui des ONG dans le renforcement de la sécurité alimentaire.

169. La Conférence a adopté le Pacte mondial de sécurité alimentaire dont le texte figure ci-après:

PACTE MONDIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE 1/

I. PREAMBULE

L'humanité souffre depuis des temps immémoriaux de la précarité des approvisionnements alimentaires. Dans les temps modernes, les progrès réalisés dans la maîtrise des forces de la nature et dans l'organisation des secours aux populations éprouvées ont atténué les effets de la faim et de la malnutrition, mais des centaines de millions d'êtres humains sont encore victimes de l'insécurité des approvisionnements. Il faut faire plus et il faut le faire rapidement.

L'insécurité alimentaire n'est pas un problème unique et uniforme. Les pénuries alimentaires apparaissent au niveau de la nation, du foyer et de l'individu. Nombreuses sont les situations différentes dans lesquelles des aliments essentiels peuvent venir à manquer, nombreuses sont leurs causes différentes et nombreuses sont les solutions différentes qu'il faut adopter pour garantir à tous une sécurité alimentaire durable.

Le Pacte mondial de sécurité alimentaire énonce des principes généraux et des suggestions à suivre par les gouvernements, les organisations et les individus. Etant donné la grande diversité des circonstances dans les différents lieux, des mesures qui sont appropriées dans un endroit ou dans une situation peuvent ne pas convenir ailleurs ou dans d'autres conditions. Les mesures tendant à renforcer la sécurité alimentaire doivent être soigneusement adaptées aux problèmes spécifiques qu'elles sont destinées à résoudre.

Les gouvernements, les organisations et les personnes qui adhèrent à ce Pacte mondial de sécurité alimentaire conviennent d'oeuvrer, dans leur domaine d'activité respectif, pour renforcer la sécurité alimentaire à tous les niveaux et dans le monde entier.

II. PRINCIPES GENERAUX

1. La sécurité alimentaire mondiale est la responsabilité commune de l'humanité. Son objectif ultime est de faire en sorte que tous les hommes soient en tout temps capables de produire ou de se procurer les aliments essentiels dont ils ont besoin.

2. L'exercice du droit fondamental de chacun d'être libéré de la faim dépend en dernier ressort de l'abolition de la pauvreté. Mais les pauvres ne peuvent pas attendre. La recherche de la sécurité alimentaire mondiale doit inclure des mesures immédiates pour aider ceux qui sont dans la détresse, ainsi que des mesures à long terme pour assurer le progrès économique et social. Personne ne peut rester indifférent au sort de ceux dont le pain quotidien n'est pas assuré.

1/ Les délégations de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont dissocié leurs gouvernements du projet de texte du Pacte, tel que présenté.

3. La sécurité alimentaire est un objectif qui devrait faire partie intégrante des plans économiques et sociaux. L'action doit s'orienter vers trois buts précis: porter la production alimentaire au niveau souhaitable, stabiliser les approvisionnements alimentaires et permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder aux disponibilités alimentaires.

4. Les aliments ne devraient pas être utilisés comme un moyen de pression politique.

III. ACTION DES GOUVERNEMENTS

1. Ce sont les gouvernements qui ont au premier chef le devoir d'assurer la sécurité alimentaire de leur peuple et de bannir de leur territoire la faim et la malnutrition chroniques. Ils doivent donner à cet objectif une priorité capitale.

2. Les gouvernements des pays en développement doivent encourager la production vivrière indigène, comme première ligne d'attaque contre l'insécurité alimentaire. Ils doivent éviter autant que possible les risques d'une dépendance excessive à l'égard des importations alimentaires, notamment pour nourrir les populations urbaines. En particulier, ils doivent veiller à ce que les citadins n'acquièrent pas de préférence permanente pour des aliments de base importés qui ne peuvent être cultivés dans le pays.

3. Les gouvernements des pays en développement doivent réexaminer et modifier le cas échéant leurs politiques nationales pour stimuler la production alimentaire. Ils doivent veiller en particulier à assurer aux agriculteurs des motivations suffisantes pour les inciter à cultiver plus de nourriture. Ce réexamen doit s'étendre aux politiques qui ne se situent pas dans le secteur agricole mais qui influent sur la sécurité alimentaire, comme les politiques démographiques.

4. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des dispositions à l'avance pour maintenir la sécurité alimentaire durant les périodes critiques, spécialement face à la sécheresse ou à d'autres calamités naturelles. Les mesures adoptées pourraient comprendre un système d'alerte rapide pour détecter les signes avant-coureurs d'une crise, la création de réserves alimentaires quand la chose est faisable et des plans d'intervention pour la distribution des secours.

5. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des mesures pour améliorer la situation économique des groupes sociaux particulièrement défavorisés, notamment dans les parties reculées du pays. Ils doivent encourager les activités de développement rural axées spécialement sur les besoins des pauvres en veillant particulièrement à la participation du petit exploitant. En général, tout en conservant des mesures d'incitation de la production agricole, il faut encourager au maximum les mesures propres à accroître le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus misérables, conformément au programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Les gouvernements doivent tout faire pour rehausser le statut du travail agricole.

6. Les gouvernements des pays en développement doivent chercher à coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire. Les activités spécifiques à entreprendre conjointement pourraient comprendre: la mise en place de systèmes régionaux d'alerte rapide pour détecter les crises agricoles; des activités communes pour accroître les disponibilités en semences, en engrais et autres moyens de production dans la région; des programmes de lutte contre les maladies et les ravageurs migrateurs; la confrontation des expériences et l'échange d'informations, et éventuellement la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales.

7. Les gouvernements doivent réaffirmer leur engagement moral ainsi qu'économique et politique de coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

8. Les gouvernements des pays développés, qu'ils soient exportateurs ou importateurs, doivent considérer les intérêts de l'humanité tout entière quand ils arrêtent leurs politiques de production, de stockage et d'importations alimentaires. De même, les dispositifs qui protègent les consommateurs nationaux contre les fluctuations des prix sur les marchés internationaux ne doivent pas avoir pour résultat d'aggraver le sort des pays les plus faibles et les plus vulnérables. L'objectif général doit être l'établissement d'un système alimentaire mondial caractérisé par la stabilité et l'équité.

9. Il faut continuer à fournir généreusement aux pays pauvres une aide alimentaire d'urgence et d'autres formes de secours. Par ailleurs, il faut accorder une importance croissante aux mesures propres à empêcher le retour de ces crises dans l'avenir, notamment aux mesures de promotion de la production agricole.

10. Les gouvernements des pays développés doivent continuer à rechercher des moyens plus efficaces d'aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à assurer, en période de crise, leurs importations de denrées alimentaires essentielles, ainsi que d'engrais et d'autres moyens de production agricole. Les situations à envisager comprennent une forte pénurie d'approvisionnements sur les marchés internationaux ou une crise économique dans le pays importateur.

11. Pour de nombreux pays en développement, la sécurité alimentaire dépend aussi de leur aptitude à exporter des produits agricoles et autres, pour pouvoir importer des denrées alimentaires. Ce fait doit être pris en considération par les gouvernements des pays développés dans les négociations commerciales. Il faut donc reconnaître la dimension morale des relations commerciales et chercher à assurer un équilibre raisonnable entre les intérêts nationaux et le bien de l'humanité tout entière.

12. Les gouvernements des pays développés doivent accorder une priorité particulièrement élevée à l'aide aux nations en développement qui font un effort majeur pour résoudre le problème de la misère rurale, principale cause de la faim et de la malnutrition chroniques.

IV. ACTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Les organisations non gouvernementales qui se préoccupent de la sécurité alimentaire mondiale peuvent encourager, soutenir et compléter les initiatives des gouvernements, dans les pays tant développés qu'en développement. En particulier, elles peuvent aider à créer dans l'opinion un climat propice aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles initiatives des gouvernements, comme il est suggéré dans ce pacte. En outre, elles peuvent contribuer directement, par des activités opérationnelles et autres, à renforcer la sécurité alimentaire dans diverses parties du tiers monde.

2. Les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle de plus en plus actif pour informer le public des problèmes de sécurité alimentaire dans un monde interdépendant. Elles peuvent non seulement le sensibiliser aux problèmes immédiats de la faim et de la malnutrition mais aussi lui donner des informations sur des problèmes importants relatifs à la sécurité alimentaire, comme les répercussions sur les nations pauvres des mesures prises par les nations riches dans les domaines du commerce, du protectionnisme et de l'ajustement économique.

3. Les organisations non gouvernementales du monde entier peuvent prendre l'initiative d'organiser des contacts humains plus fréquents entre les pays, spécialement entre ceux qui en sont à des degrés de développement économique différents. Ces initiatives doivent tendre à améliorer la compréhension mutuelle et à ouvrir des possibilités de coopération à des activités pratiques.

V. ACTION DES INDIVIDUS

1. L'homme est appelé non seulement à veiller à sa propre sécurité alimentaire et à celle de sa famille, mais aussi à reconnaître qu'il a l'obligation sacrée de se préoccuper de la sécurité alimentaire de ceux qui sont moins fortunés que lui. S'abstenir de secourir ceux qui en ont besoin, c'est trahir son devoir envers ses semblables.

2. Au plan pratique, les individus peuvent jouer un rôle particulièrement important en informant le public des nations riches de la nécessité d'une coopération mondiale en matière de sécurité alimentaire, qui est souvent masquée par les problèmes intérieurs. Les individus provenant de tous les horizons peuvent contribuer à créer une prise de conscience des problèmes alimentaires mondiaux.

3. Il est indispensable que les travaux agricoles (non seulement les activités des agriculteurs mais aussi celles des chercheurs, des agents de vulgarisation et des autres catégories professionnelles) jouissent d'un statut plus élevé. Les individus peuvent jouer un rôle particulier en créant dans l'opinion un climat plus favorable aux activités liées à la production agricole et alimentaire.

4. Les agriculteurs pris individuellement, dans tous les pays et sous tous les climats, sont le socle indispensable de la sécurité alimentaire. Cependant, l'agriculture doit non seulement produire des aliments mais aussi pourvoir à la conservation du sol et des autres ressources naturelles qui nous ont été léguées par la nature et par nos ancêtres. L'agriculteur, gardien des ressources en terre, doit les conserver pour les générations futures, en évitant les pratiques qui favorisent l'érosion ou d'autres formes de destruction.

5. Partout, les gens doivent s'intéresser activement aux efforts déployés par les gouvernements et par les organisations pour promouvoir le développement et la sécurité alimentaire. L'engagement personnel permet de planter les racines du soutien dont les organisations non gouvernementales ont besoin. Les travaux de ces organisations aident à leur tour à intéresser l'opinion publique à l'action des gouvernements. Sans l'intérêt actif de l'homme de la rue, il n'y a pas grand-chose à faire. Mais il ne s'agit pas d'un soutien aveugle: la critique peut être constructive. L'ennemi, c'est l'indifférence.

Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 1/

170. La Conférence a examiné le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 sur la base du document présenté.

171. La Conférence a noté que le recensement mondial de l'agriculture de 1990 sera le cinquième recensement décennal de l'agriculture organisé sous les auspices de la FAO. Reconnaissant l'importance des statistiques pour la planification agricole, la Conférence a pleinement appuyé le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990.

172. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'approche générale consistant à placer le recensement dans la perspective plus large d'un système national d'information statistique en matière d'alimentation et d'agriculture.

173. Notant que, dans un système intégré de statistiques alimentaires et agricoles nationales, un recensement de l'agriculture doit réunir des données sur la structure du secteur agricole, la Conférence a souligné la nécessité d'enquêtes par sondage portant par exemple sur la consommation alimentaire, les cours des produits et l'emploi. A ce sujet, il a été demandé à la FAO d'encourager les pays à réunir et communiquer des données sur les stocks d'engrais.

174. La Conférence s'est félicitée de la préparation de suppléments régionaux au programme du recensement, destinés à fournir des recommandations particulières tenant compte des différences régionales de structure agricole.

175. La Conférence a souligné la nécessité de directives explicatives propres à faciliter la mise en oeuvre des recensements de l'agriculture, et elle s'est félicitée des activités menées par le Secrétariat de la FAO en vue de l'élaboration de manuels pour l'établissement des questionnaires et pour la formation et l'encadrement des enquêteurs et des contrôleurs.

176. La Conférence a fait valoir qu'il importe de former du personnel national en vue d'améliorer les statistiques alimentaires et agricoles et elle a invité le Secrétariat de la FAO à continuer d'organiser, à l'échelon national et régional, des ateliers et cours de formation destinés aux statisticiens agricoles.

177. La Conférence a instamment demandé aux Etats Membres de participer pleinement au recensement mondial de l'agriculture de 1990 et a invité le Secrétariat de la FAO à continuer à aider les pays à préparer et à exécuter des recensements agricoles.

1/ C 85/18; C 85/18-Corr.1 - A/Ar/E seulement; C 85/I/PV/13; C 85/I/PV/14; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs à
moyen terme 1/

- Généralités

178. La Conférence s'est déclarée pleinement satisfaite de l'évaluation réaliste de la situation mondiale et des principales considérations générales qui ont présidé à la formulation des propositions pour 1986-87, telles qu'elles figurent dans l'introduction du Directeur général au Programme de travail et budget. Elle s'est notamment félicitée de la réaffirmation utile des quatre principales fonctions du Programme ordinaire de la FAO, à savoir: a) collecter et diffuser des informations; b) analyser les politiques; c) servir de cadre à des réunions intergouvernementales; d) fournir une assistance technique sur le terrain et mobiliser aide et investissements.

179. La Conférence a reconnu que les perspectives économiques mondiales demeurent très incertaines. La solution de grands problèmes - tels que l'instabilité des taux de change, la persistance de l'inflation dans la plupart des pays, les fluctuations des flux financiers et commerciaux et le déséquilibre entre la création et la demande d'emplois - reste un défi pour les décideurs, au plan national comme au plan international.

180. La Conférence a aussi reconnu que, même si aucun pays n'est à l'abri des répercussions de ces problèmes mondiaux, la situation économique et sociale de la plupart des pays en développement est particulièrement préoccupante. Leurs problèmes sont encore aggravés par le poids du service de la dette, par la baisse des prix des produits de base, par les problèmes du commerce international, par l'insuffisance des ressources dont ils disposent pour leur développement et, à des degrés divers, par la pauvreté et le dénuement d'une grande partie de la population rurale et urbaine. C'est dans les pays les moins avancés (PMA) que les difficultés sont les plus aiguës.

181. La Conférence a reconnu que, dans ce cadre économique et social, le tableau que présente la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture est une fois encore mitigé et qu'il subsiste, au plan national comme au plan international, des questions qui, en grande partie, ne sont toujours pas résolues. La Conférence a souligné que les éléments favorables tels qu'une production record de céréales, la reconstitution des stocks céréaliers, mais seulement dans quelques pays excédentaires traditionnels, ou les répit temporaires dont pourrait bénéficier l'Afrique subsaharienne dans sa lutte

1/ C 85/3; C 85/3-Corr.1; C 85/3-Sup.1; C 85/3-Sup.2; C 85/3/LIM/9;
C 85/II/PV/1; C 85/II/PV/2; C 85/II/PV/3; C 85/II/PV/4; C 85/II/PV/9;
C 85/PV/17 Rev.1.

contre les pénuries alimentaires chroniques et la malnutrition persistante, ne doivent pas faire oublier à la communauté internationale et aux différents Etats Membres leurs engagements d'agir à moyen et à long terme pour atteindre les objectifs internationaux et nationaux de développement.

182. En conséquence, la Conférence a réaffirmé sa conviction que la FAO, dans son domaine de compétence, à savoir l'alimentation et l'agriculture, doit continuer à jouer un rôle de chef de file et à donner des conseils en matière de politiques pour contribuer à la solution des problèmes internationaux, à catalyser la coopération internationale et à fournir l'appui nécessaire aux plans international, régional et national afin de mobiliser des ressources extérieures pour un développement soutenu de l'agriculture et l'élimination progressive de la malnutrition et de la pauvreté en milieu rural.

183. La Conférence est convenue que les programmes ordinaire et de terrain de la FAO jouent, dans cet effort à long terme, un rôle complémentaire et se renforcent mutuellement. Etant donné que les ressources extra-budgétaires supplémentaires que peut actuellement espérer la FAO sont limitées, un appel a été lancé à toutes les sources possibles de financement extérieur pour qu'elles renforcent leur appui aux programmes de terrain de la FAO dans les années à venir.

- Structure et présentation

184. La Conférence est convenue que la structure et la présentation du Programme de travail et budget représentent un compromis satisfaisant entre la nécessité de faire preuve de concision et de limiter l'ampleur du document et celle de fournir les détails indispensables dans le texte et dans les tableaux.

185. Quelques membres, tout en partageant largement ce jugement favorable, ont estimé que de nouvelles améliorations devraient être recherchées afin de parvenir à plus de clarté, de donner des descriptions plus précises des programmes et d'améliorer la transparence des propositions.

- Approche

186. La Conférence a reconnu que la tâche incombant au Directeur général avant chaque exercice biennal est particulièrement difficile car il doit faire un tri entre un très grand nombre d'initiatives touchant aux politiques et programmes pour répondre aux besoins ressentis par les Etats Membres, individuellement ou collectivement. La perception de l'importance relative des domaines et activités spécifiques des programmes, que l'Organisation doit couvrir ou exécuter, varie nécessairement selon les pays membres, les régions et les sous-régions et même au niveau de l'ensemble des membres de la FAO. La Conférence a en outre reconnu que cette programmation minutieuse doit s'accompagner d'un gros effort d'économie tout en conservant à l'Organisation sa capacité d'exécuter ses programmes avec efficacité.

187. La Conférence est convenue que le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général reflète bien les paramètres ci-dessus. Elle a considéré que l'objectif final - qui était de présenter un ensemble cohérent d'activités dans les limites d'une enveloppe financière qui tienne compte de la conjoncture actuelle économique et financière - a en gros été atteint.

188. La Conférence, en outre, s'est déclarée particulièrement satisfaite du réalisme du Directeur général, de sa recherche délibérée d'un consensus et de sa bonne volonté qui l'ont conduit à réduire le niveau global des ressources supplémentaires par rapport à celui proposé dans le sommaire du Programme de travail et budget soumis à la quatre-vingt-septième session du Conseil de la FAO. Elle s'est félicitée des nouvelles économies qui en résultent.

189. En conséquence, la Conférence a noté avec satisfaction les propositions qui se soldent par une augmentation nette de programme pour les programmes techniques et économiques de la FAO, augmentation qui a été rendue possible par de nouvelles réductions des frais administratifs et de soutien par rapport au Programme de travail et budget 1984-85. A ce propos, il a été relevé que pour les programmes techniques et économiques l'augmentation nette de programme est de 9,4 millions de dollars mais que globalement elle avait été limitée à 5 millions de dollars, soit une croissance de 1,1 pour cent par rapport à la base 1984-85.

190. La Conférence a apprécié les efforts incessants qui sont déployés pour identifier les réductions réalisables des frais administratifs et des frais de soutien et pour éliminer systématiquement les activités les moins prioritaires. Elle a noté avec satisfaction que la part des dépenses consacrées aux postes inscrits au tableau d'effectifs dans l'ensemble des dépenses a de nouveau baissé, malgré la création de quelques postes supplémentaires après un examen attentif de la situation. Toutefois, quelques membres ont estimé que ces nouveaux postes auraient dû être pourvus par un redéploiement des effectifs actuels.

191. La Conférence a souligné qu'il y a des limites aux possibilités de réduction des services administratifs et de soutien et qu'au-delà, il serait difficile à la FAO d'exécuter efficacement les programmes approuvés et, plus généralement, de répondre avec efficacité et en temps voulu aux demandes de plus en plus nombreuses de soutien technique.

- Stratégies, priorités et objectifs

192. La Conférence a approuvé les six grands objectifs prioritaires fixés par le Directeur général pour 1986-87: promotion de la production vivrière, amélioration de la sécurité alimentaire, consolidation des systèmes d'information, développement de la formation, renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement, impact maximum sur le terrain.

193. La Conférence est convenue que les stratégies et priorités choisies et les objectifs à moyen terme fixés dans les différents programmes sont tout à fait conformes aux recommandations antérieures de la Conférence et du Conseil. En outre, ils tiennent compte des délibérations et recommandations les plus récentes des organes de la FAO relatives aux politiques et programmes, par exemple les conférences régionales, les comités du Conseil et l'ensemble des comités et commissions consultatifs de la FAO. Ils tiennent également compte des délibérations d'autres instances intergouvernementales, ainsi que des résultats positifs de plusieurs réunions et manifestations, comme la Conférence mondiale sur les pêches de 1984 organisée sous l'égide de la FAO, le neuvième Congrès forestier mondial et l'Année internationale de la forêt proclamée par la FAO.

194. En ce qui concerne la répartition régionale, la Conférence a approuvé sans réserve la priorité globale accordée à l'Afrique. L'importance des besoins d'aide extérieure de l'Afrique subsaharienne reflète la crise alimentaire et agricole de ces deux dernières années et les multiples problèmes structurels des économies fragiles de cette région. Bien que cet appui unanime doive être interprété comme une expression de solidarité de toutes les régions, la Conférence a souligné qu'il faut maintenir un équilibre judicieux dans la répartition de ressources limitées afin de répondre aussi aux besoins d'autres régions. A ce sujet, la Conférence s'est félicitée que le Directeur général ait répondu avec rapidité à la situation difficile de l'Afrique par le programme de relèvement de l'agriculture africaine.

195. La Conférence s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'orientation de plus en plus sociale de beaucoup de programmes, notamment de l'accent mis dans tout le programme de travail proposé sur les besoins particuliers des petits exploitants, des femmes qui produisent des aliments et des autres groupes ruraux défavorisés. La Conférence a souligné qu'il est en effet essentiel de jeter les bases d'activités locales génératrices de revenus et d'adopter des approches véritablement participatives au développement afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté rurale.

196. La Conférence a réaffirmé son soutien à la politique de décentralisation poursuivie activement depuis dix ans. Cette politique a accru l'impact sur le terrain des programmes techniques et économiques de l'Organisation. La Conférence a jugé que les trois principaux instruments de cette politique de décentralisation, à savoir les bureaux régionaux de la FAO, les représentants de la FAO dans les pays et le Programme de coopération technique (PCT), doivent continuer à jouer leur rôle pleinement complémentaire à cet égard, en dépit du fait que les deux premiers sont maintenus à leur niveau actuel.

197. Quelques membres ont estimé que le moment était venu de réfléchir, à plus long terme, à l'évolution future du rôle de la FAO, afin de tracer la route à suivre jusqu'à la fin du siècle et au-delà.

- Niveau du budget

198. Bon nombre de membres, tout en reconnaissant l'importance fondamentale du rôle de la FAO et la validité de ses programmes techniques et économiques dans le secteur alimentaire et agricole, ont souligné que l'austérité financière devrait être observée par toutes les organisations du système des Nations Unies, étant donné les graves contraintes budgétaires dont souffrent les pays du monde entier, et que ce résultat pourrait être obtenu par l'application au budget du concept de la croissance réelle zéro. Ils ont souligné que cela pourrait notamment conduire à rationaliser encore l'Organisation afin de renforcer son efficacité et que cela ne devait donc être en aucune façon interprété comme un désintéressement de leurs gouvernements vis-à-vis de la coopération multilatérale. Beaucoup de ces membres ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure d'appuyer le montant proposé du budget. D'autres ont réservé leur position. D'autres enfin, tout en souhaitant de nouvelles améliorations, ont déclaré qu'ils pouvaient cependant appuyer ce projet de budget.

199. La grande majorité des membres a toutefois estimé que l'augmentation nette de programme de 1,1 pour cent proposée par le Directeur général est hors de proportion avec le soutien des politiques et des programmes requis aux niveaux mondial, régional et national. A leur avis, comme la FAO est la principale instance du système des Nations Unies s'occupant de l'alimentation et de l'agriculture et étant donné son importance pour la réalisation de leurs objectifs de développement, des ressources plus élevées auraient été totalement justifiées. Cette majorité a donc catégoriquement rejeté l'application du concept de la croissance réelle zéro aux organisations internationales du système des Nations Unies et en particulier à la FAO. Le réalisme et le souci de parvenir à un consensus qui ont conduit le Directeur général à proposer une augmentation de programme aussi modeste ont été appréciés. Malgré les difficultés financières des pays concernés, cette majorité a donc souscrit sans réserve aux propositions du Directeur général. Elle a aussi exprimé l'espoir que ces propositions seraient approuvées à l'unanimité par tous les pays membres de la FAO.

200. En résumé, la grande majorité des membres a approuvé sans réserve le montant du budget proposé. Quelques membres n'ont pas été en mesure d'approuver ce montant et quelques autres qui avaient réservé leur position ont fait connaître celle-ci ultérieurement au moment du vote.

201. Au cours de l'examen des différents chapitres, les observations suivantes ont été faites sur divers aspects des programmes.

- Politique et direction générales

202. La Conférence a souscrit aux propositions et s'est félicitée de l'importante réduction budgétaire qui est proposée dans ce chapitre, sans porter atteinte à la bonne exécution des programmes bien établis qui le composent.

- Grand programme 2.1: Agriculture

203. La Conférence a approuvé les objectifs et stratégies à long terme du Grand programme Agriculture, ainsi que ses objectifs à moyen terme. Elle a estimé que le choix et le dosage des activités proposées pour les divers programmes et sous-programmes sont bien adaptés à ces objectifs.

204. La Conférence s'est tout particulièrement félicitée des nombreuses activités qui visent à accroître et à rendre plus sûr l'approvisionnement en moyens de production agricoles modernes tels qu'engrais, vaccins, pesticides, semences, eau d'irrigation, etc., notamment dans le secteur du petit paysannat, étant donné son importance capitale pour accélérer l'expansion de la production agricole dans les régions en développement.

205. La Conférence a aussi noté avec satisfaction que, pour un certain nombre de questions multidisciplinaires importantes, la coordination interne continue d'être assurée par divers groupes de travail interdépartementaux tels que les groupes sur l'environnement et l'énergie, sur la science et la technologie, sur le développement rural, sur la planification de l'utilisation des terres, etc.

- Programme 2.1.1: Ressources naturelles

206. La Conférence a souligné l'importance de l'aménagement rationnel et de la conservation des ressources naturelles pour une production agricole soutenue et approuvé les activités prévues dans ce programme.

207. La Conférence a noté avec satisfaction la place particulièrement importante que ce programme fait au développement des systèmes intégrés d'aridoculture et aux programmes de conservation des sols et des eaux, tout en maintenant un équilibre approprié entre la conservation des sols et la gestion de la qualité de l'eau.

208. La Conférence a également souscrit au renforcement d'autres activités prioritaires telles que l'amélioration de la productivité des sols par l'emploi de systèmes intégrés de nutrition des végétaux, le développement de l'irrigation et l'évaluation du potentiel agricole et démographique des terres.

- Programme 2.1.2: Cultures

209. La Conférence a pleinement approuvé la priorité absolue donnée dans ce programme à l'accroissement de la production vivrière dans les zones à faible revenu et à déficit alimentaire. Elle a approuvé la répartition des crédits budgétaires entre les différents sous-programmes.

210. La Conférence a insisté sur le fait qu'on ne pourra obtenir des gains durables de production vivrière qu'en faisant parallèlement des efforts en vue de promouvoir notamment l'emploi de variétés à haut rendement et bien adaptées, de semences de qualité, de bonnes pratiques phytosanitaires, ainsi qu'une mécanisation appropriée et l'introduction de systèmes agronomiques améliorés.

211. La Conférence a rappelé le rôle bien établi que joue la FAO dans la canalisation de la coopération internationale en matière de protection des plantes et de lutte contre les ravageurs, particulièrement aux niveaux régional et sous-régional, et recommandé que cette action catalytique se poursuive.

212. La Conférence a également souligné la nécessité d'accorder une attention suffisante aux cultures traditionnelles et secondaires. Elle s'est félicitée à cet égard des activités envisagées pour démontrer et transférer aux petits agriculteurs des techniques de production à faibles risques, et de l'intensification des travaux sur les plantes-racines et les tubercules, ainsi que sur les plantains.

213. La Conférence a estimé que les activités concernant le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides viennent à point et sont particulièrement pertinentes, et qu'elles permettront de réduire sensiblement les risques liés à l'utilisation de ces moyens de production agricoles essentiels.

214. La Conférence a reconnu que de bonnes pratiques de manutention et d'entreposage à la ferme sont importantes pour maximiser les avantages que les agriculteurs peuvent tirer des gains de production et elle a approuvé les activités de rationalisation des bâtiments agricoles, ainsi que l'extension proposée du Programme de prévention des pertes de produits alimentaires aux fruits et aux légumes périssables.

- Programme 2.1.3: Elevage

215. La Conférence a approuvé les activités proposées dans ce programme, qui correspondent pleinement au rôle essentiel incontesté de la FAO dans les interventions d'urgence contre les maladies animales, la coopération internationale en matière de santé animale et la rationalisation des systèmes de production animale dans les pays membres; elle a noté avec une satisfaction particulière qu'à cet effet une large place est faite dans ce programme à la formation et à la CTPD.

216. La Conférence a estimé que les activités proposées en vue de mieux utiliser les ressources en aliments pour animaux et d'améliorer les méthodes d'alimentation dans les systèmes d'élevage, notamment en tirant parti des sous-produits agricoles, sont particulièrement opportunes pour accélérer le développement rural.

217. La Conférence a recommandé de continuer à travailler à l'éradication des grandes maladies enzootiques comme la peste bovine, la fièvre aphteuse, etc., domaine dans lequel la communauté internationale attend de la FAO des directives techniques et un soutien concret.

218. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 7/85

CAMPAGNE PANAFRICAINE CONTRE LA PESTE BOVINE

LA CONFERENCE,

Rappelant les délibérations qui ont été consacrées à la CAMPAGNE PANAFRICAINE CONTRE LA PESTE BOVINE (CPPB) lors de ses précédentes sessions,

Considérant les actions déjà menées par la FAO avec l'OUA (Organisation de l'unité africaine), l'OIE (Office international des épizooties) et les organismes donateurs, notamment la CEE et la Banque mondiale, pour lutter contre ce fléau,

Prenant note des recommandations de la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Harare, 1984) en ce qui concerne l'exécution de la CPPB et notamment la nécessité de lancer cette campagne capitale dès que possible avec un financement de plusieurs donateurs, afin de bloquer la dangereuse propagation en Afrique du terrible fléau qu'est la peste bovine,

Gravement préoccupée par le fait que la Campagne n'a pas encore été lancée comme annoncé précédemment par les principaux donateurs de fonds pour la CPPB, et très inquiète de la menace constante de voir la maladie se diffuser à la faveur des mouvements de bétail d'un pays à l'autre qui se sont intensifiés récemment sous l'effet de la sécheresse en Afrique,

Félicitant le Directeur général de la FAO d'avoir fourni rapidement une assistance, par le biais de divers projets du PCT, pour a) combattre la diffusion accélérée de la peste bovine; b) renforcer les laboratoires nationaux et régionaux fabriquant du vaccin contre la peste bovine; c) former du personnel pour la CPPB; d) aider l'OUA à s'acquitter de son rôle d'animateur de la CPPB; enfin e) préparer des projets au titre de la CPPB dans 28 pays.

1. Demande au Directeur général de la FAO de continuer de fournir une aide d'urgence aux pays touchés afin de limiter la dangereuse diffusion de la peste bovine jusqu'au lancement coordonné de la CPPB et d'assurer un soutien technique à la CPPB, notamment pour former du personnel de terrain et développer la production de vaccin contre la peste bovine.

2. Reconnaît pleinement les compétences techniques que possède la FAO pour la CPPB et invite tous les donateurs et bénéficiaires à utiliser sans réserve les compétences techniques et les ressources de la FAO pour assurer le succès de la CPPB.

3. Invite les organismes donateurs, notamment la CEE et la Banque mondiale, à renforcer leur collaboration avec l'OUA et la FAO pour lancer sans autre délai la Campagne panafricaine contre la peste bovine, comme le prévoit le programme de la Campagne.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

- Programme 2.1.4: Développement de la recherche et de la technologie

219. La Conférence a approuvé l'orientation de ce programme et les différentes activités proposées, qui sont à la mesure des besoins considérables et urgents de la majorité des pays en développement, lesquels doivent se doter d'un potentiel de recherche agronomique propre, adapté à leur situation socio-économique. La Conférence a plus particulièrement approuvé l'importance accordée au renforcement des systèmes de recherche agricole, aux applications des rayonnements et de la biotechnologie, à la télédétection, aux stratégies de conservation de l'environnement et aux systèmes d'énergie rurale renouvelable.

220. Dans le cadre de cet effort global, la Conférence a souligné l'utilité des activités de formation parrainées par la FAO pour assurer une bonne liaison entre la recherche et la vulgarisation.

221. La Conférence a également relevé que des techniques spécifiquement adaptées aux petits agriculteurs sont nécessaires pour accroître leur productivité et leur revenu.

- Programme 2.1.5: Développement rural

222. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme de ce programme et les activités proposées, qui favorisent l'harmonisation des concepts en matière de développement rural et leur intégration dans les programmes techniques de la FAO.

223. La Conférence a souligné qu'il ne faut pas relâcher les efforts aux niveaux international et national pour mettre à exécution le Programme d'action de la CMRADR, d'autant plus que les grandes réformes des institutions et des structures agraires nécessitent une longue gestation. Elle a appuyé les activités proposées pour donner suite à la CMRADR.

224. A ce propos, la Conférence s'est particulièrement félicitée de l'intérêt porté aux aspects sociaux du développement et au soulagement de la misère rurale, par le biais de programmes s'adressant spécialement aux productrices rurales, aux jeunes, aux coopératives rurales et aux travailleurs sans terre.

225. La Conférence a plus spécialement approuvé les activités prévues au niveau national pour valoriser la contribution des femmes à la production et à la sécurité alimentaires, notamment les programmes de formation des femmes à la commercialisation et à la production agricoles. Elle a estimé que les

activités dans ce secteur devraient avoir une priorité encore plus grande à l'avenir, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les femmes tenue à Nairobi en juillet 1985.

226. En matière de commercialisation, la Conférence a approuvé les activités de vulgarisation à l'intention des petits exploitants et de rationalisation des opérations des organismes de commercialisation des produits alimentaires et de distribution des moyens de production, ainsi que l'établissement de politiques et programmes judicieux de commercialisation de ces moyens. Elle a estimé que l'amélioration des structures de commercialisation et de crédit agricole est tout aussi indispensable pour assurer un développement rural rapide et soutenu.

227. La Conférence a approuvé les activités visant à développer la formation et la vulgarisation agricoles ainsi que la communication rurale, tout en rappelant que celles qui figurent dans ce programme ne représentent que la partie émergée d'un grand iceberg, puisque les activités de formation font partie de tous les programmes techniques et économiques de la FAO.

- Programme 2.1.6: Nutrition

228. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme et le dosage des activités prévues dans ce programme. Elle a souligné qu'il est indispensable de prendre en considération les aspects alimentaires et nutritionnels qui sont une des conditions essentielles du succès des stratégies de développement agricole et rural, comme en témoigne aussi l'attention accrue qui est accordée au rôle des femmes dans le développement - dont il est fait état dans le programme précédent - étant donné qu'elles contribuent de façon décisive à l'amélioration de l'état nutritionnel de tous les membres de leur famille, particulièrement dans les zones rurales.

229. La Conférence a approuvé la priorité accordée aux systèmes alimentaires urbains, à l'utilisation de plantes alimentaires sous-exploitées pour améliorer la nutrition et à l'élimination de carences nutritionnelles spécifiques telles que l'avitaminose A.

- Programme 2.1.7: Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

230. La Conférence a rappelé le rôle essentiel de la FAO comme source importante de statistiques et d'informations spécialisées. Elle a donc approuvé les objectifs à moyen terme, de même que le choix des priorités et les activités du programme.

231. La Conférence a souligné à cet égard l'ampleur de l'assistance dont les pays en développement ont besoin pour renforcer leurs systèmes nationaux de statistiques et pouvoir participer plus efficacement au système mondial de statistiques agricoles; elle s'est félicitée que d'importantes activités de formation aient été prévues à cette fin.

232. La Conférence a souscrit sans réserve à la haute priorité qui est accordée au renforcement sensible du Système mondial d'information et d'alerte rapide, prévu en 1986-87. Elle a donné son aval aux diverses mesures spécifiques envisagées à cet effet, y compris l'intensification de l'aide aux pays en développement pour l'établissement de systèmes nationaux d'alerte rapide.

- Programme 2.1.8: Politique alimentaire et agricole

233. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme de ce programme et les activités prévues. Elle s'est notamment félicitée de l'attention continue qui est portée aux systèmes et aux infrastructures de sécurité alimentaire, à l'encouragement de la coopération économique entre pays en développement, au renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de suivi des programmes et projets et aux problèmes de produits et du commerce international.

234. La Conférence a reconnu le rôle bien établi de la FAO comme centre de discussions intergouvernementales, notamment par le truchement des groupes intergouvernementaux de produits. Elle a rappelé les travaux utiles déjà réalisés au titre de ce programme, notamment pour identifier les possibilités de coopération économique entre pays en développement, et elle a souhaité que la FAO continue à faire oeuvre de pionnier dans ce domaine.

235. La Conférence a souligné la nécessité d'accorder une attention accrue à brève et moyenne échéance, à la formulation et à l'application de politiques de prix rationnelles.

- Grand programme 2.2: Pêches

236. La Conférence a approuvé les activités proposées pour les pêches. Elle a noté avec satisfaction l'attention particulière accordée aux questions suivantes: élaboration de politiques rationnelles, planification, conservation, aménagement et utilisation rationnelle des ressources halieutiques de la mer et des eaux continentales; développement de l'aquaculture; meilleure utilisation du poisson et promotion du poisson dans la nutrition; utilisation des espèces sous-exploitées; renforcement des services statistiques nationaux et régionaux; enfin, soutien technique aux commissions régionales des pêches de la FAO.

237. La Conférence a reconnu que les finalités et stratégies à long terme, les objectifs à moyen terme et les activités prévues dans ce grand programme sont en grande partie subordonnés aux impératifs liés à l'application de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et des cinq programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale sur les pêches.

238. La Conférence a notamment approuvé l'augmentation considérable proposée pour le Programme 2.2.2: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques, et en particulier pour le Sous-Programme 2.2.2.1: Ressources marines et environnement. Elle a souligné à cet égard l'importance de la conservation, de l'aménagement rationnel et de l'utilisation optimale des ressources halieutiques.

239. La Conférence a aussi approuvé l'intensification des activités dans le domaine de l'aquaculture et des pêches continentales, d'autant plus que le développement de la pêche artisanale, notamment par la formation et la promotion des investissements, est un élément essentiel du développement rural dans de nombreux pays.

- Grand programme 2.3: Forêts

240. La Conférence a souligné l'importance capitale des programmes forestiers de la FAO, qui aident les pays membres à lutter contre les conséquences désastreuses de la dégradation de l'environnement sous l'effet du déboisement rapide, notamment dans les zones tropicales, ainsi que de la surexploitation et de la destruction des ressources forestières, en particulier du bois de feu, et elle a estimé qu'il fallait donner une plus haute priorité à ce programme dans l'avenir.

241. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme du Grand programme 2.3: Forêts et le dosage des activités qui y sont prévues. Elle s'est félicitée de ce que le programme mette l'accent à la fois sur la contribution des forêts aux approvisionnements vivriers et à la sécurité alimentaire et sur la nécessité d'associer plus étroitement les populations rurales aux avantages tirés des activités forestières.

242. La Conférence a souligné que la conservation et l'aménagement des forêts dans les tropiques et dans les zones arides et semi-arides doivent s'intégrer dans des stratégies de protection des ressources en terre et en eau contre l'érosion et la désertification. Elle a également insisté sur les multiples façons dont la foresterie peut contribuer à développer des activités génératrices de revenu en milieu rural.

243. A ce propos, la Conférence a noté avec satisfaction les activités accrues en faveur du développement forestier qui ont été engendrées par d'importantes manifestations telles que l'Année internationale de la forêt proclamée par la FAO et le neuvième Congrès forestier mondial tenu à Mexico.

244. La Conférence s'est particulièrement félicitée des activités concernant le boisement et le reboisement prévues dans le Programme 2.3.1: Ressources forestières et environnement, ainsi que des activités concernant l'aménagement des bassins versants, l'obtention de semences et la conservation des ressources génétiques forestières, ainsi que la conservation et l'exploitation de la faune sauvage. Elle a demandé que la base d'informations sur les activités forestières continue à être élargie.

245. La Conférence s'est également déclarée satisfaite du Programme 2.3.4: La forêt au service du développement rural, qui a pour principal objectif de stimuler la participation des ruraux à la foresterie et aux industries forestières. Elle a jugé que la priorité accordée aux systèmes agro-sylvo-pastoraux intégrés, qui permettent de répondre à la fois aux impératifs de la protection

de l'environnement et à ceux de la production vivrière et de la sécurité alimentaire, est opportune et correspond particulièrement bien aux besoins réels des régions en développement.

- Programmes de soutien du développement

246. La Conférence a approuvé les propositions faites dans ce chapitre, qui comprennent de notables réductions nettes de programme permettant de transférer les ressources correspondantes à d'autres chapitres.

247. La Conférence a réaffirmé l'importance qu'elle attache à la bonne exécution et à l'expansion des programmes de terrain de la FAO. Elle ne peut donc que se féliciter de ce que le renforcement de l'impact sur le terrain soit l'un des principaux objectifs visés par le Directeur général pour 1986-87. Elle a souscrit aux propositions relatives au Grand programme 3.1: Planification du programme de terrain et liaison, qui comprend la desserte des projets du PCT et les services administratifs pour les représentants de la FAO.

248. En ce qui concerne les activités de la FAO à l'appui des investissements, la Conférence a déploré les difficultés persistantes auxquelles se heurte la reconstitution des ressources d'institutions financières multilatérales telles que le FIDA et l'IDA (Association internationale de développement), qui fournissent des ressources à des conditions de faveur. Elle a lancé un pressant appel pour qu'une solution soit rapidement apportée au problème de la deuxième reconstitution des ressources du FIDA, afin que celui-ci puisse disposer des moyens de s'acquitter de son mandat. Elle a aussi apprécié les activités du Centre d'investissement de la FAO.

249. La Conférence a souligné qu'elle continuait d'apprécier la contribution essentielle des représentants de la FAO dans les pays et des bureaux régionaux à l'action menée par l'Organisation en faveur du développement, même si leur nombre s'est désormais stabilisé. Elle a noté que le Comité du programme a examiné de façon approfondie, à sa dernière session, les activités des bureaux régionaux et les a approuvées.

250. La Conférence a mis en relief le rôle des bureaux régionaux dans la promotion de la coopération technique entre pays en développement et en particulier l'appui qu'ils donnent aux réseaux régionaux et sous-régionaux d'institutions nationales s'occupant de questions techniques ou de problèmes de développement particuliers.

- Programme de coopération technique

251. La Conférence s'est déclarée satisfaite du rôle, des fonctions et de l'utilité du PCT. Par sa complémentarité avec les autres sources d'assistance extérieure, son rôle de catalyseur, son effet d'entraînement et sa souplesse, ce programme est devenu un élément fondamental et précieux de l'action de la FAO sur le terrain. Il est très apprécié, en particulier, des pays

bénéficiaires, pour ses interventions d'urgence et pour l'assistance technique de brève durée qu'il fournit en réponse à des besoins imprévus.

252. Certains membres, tout en reconnaissant les côtés positifs du PCT, ont exprimé des réserves quant à la nécessité d'accroître son budget, craignant qu'un tel accroissement n'ait des effets négatifs sur le programme ordinaire de la FAO. Ils ont également exprimé la conviction que le PCT devrait se limiter aux seules interventions d'urgence. Ces pays ont également réaffirmé la position qu'ils défendent depuis longtemps, selon laquelle l'assistance technique doit être financée par des sources volontaires.

253. Dans leur grande majorité, les membres ont pleinement souscrit à l'accroissement de ressources proposé pour le PCT. Ils ont estimé qu'une augmentation encore plus grande aurait été parfaitement justifiée. Ils ont regretté que certains membres aient exprimé des réserves à l'égard de la majoration du budget, rappelant que le principal avantage du PCT tient précisément à sa souplesse, à sa liberté d'action et au fait qu'il peut compter sur des financements stables. Ils ont réaffirmé leur conviction que le PCT, en tant que partie intégrante des programmes économiques et techniques et qu'instrument essentiel du Programme ordinaire, ne concurrence en aucune façon les autres activités dudit Programme.

254. A la lumière des opinions exprimées dans les paragraphes précédents, la Conférence a estimé que les ressources budgétaires que le Directeur général propose pour le PCT correspondent aux besoins exprimés par les Etats Membres.

255. La Conférence a noté que le Directeur général avait fait procéder à une évaluation indépendante extérieure du PCT dont il avait présenté les résultats à la quatre-vingt-huitième session du Conseil, avec des propositions pour l'application des recommandations qu'elle contient. Des opinions à ce sujet ont été exprimées au cours du débat consacré à l'examen du Programme ordinaire.

- Services de soutien et charges communes

256. La Conférence a apprécié les nouvelles économies substantielles proposées dans ces chapitres. Certains membres ont demandé que les efforts se poursuivent dans ce sens. On a toutefois fait observer que ces économies ne doivent pas nuire à l'efficacité.

- Ouverture de crédits 1986-87

257. La Conférence a approuvé le Programme de travail et budget et a adopté la résolution ci-après:

Résolution 8/85

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1986-87

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conclusions de ses Commissions;

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1986-87;

Décide que pour l'exercice financier 1986-87:

1. Des crédits budgétaires 1/ sont ouverts pour les objets suivants:

	\$ E.-U.
Chapitre 1 - Politique et direction générales	31 542 000
Chapitre 2 - Programmes techniques et économiques	198 924 000
Chapitre 3 - Programmes de soutien du développement	72 541 000
Chapitre 4 - Programme de coopération technique	61 421 000
Chapitre 5 - Services de soutien	57 406 000
Chapitre 6 - Charges communes	14 566 000
Chapitre 7 - Imprévus	600 000
Total, budget opérationnel	437 000 000
Chapitre 8 - Virement au Fonds de péréquation des impôts	62 200 000
Ouvertures totales de crédits (chiffre brut)	499 200 000

2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 41 000 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions dues par les Etats Membres à 458 200 000 dollars;

3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés;

1/ Taux de change utilisé: 1 dollar E.-U. = 1 760 liras.

4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1986 et 1987 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa vingt-troisième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, les montants nets payables s'élèvent au total à 397 150 000 dollars E.-U., comme il est indiqué à l'Annexe E au présent rapport.

(Approuvé le 20 novembre 1985)

Examen du Programme ordinaire 1984-85 1/

258. La Conférence a étudié l'Examen du Programme ordinaire 1984-85 et s'est félicitée des nouvelles améliorations qui lui ont été apportées, conformément à ses propres suggestions et à celles du Conseil. Elle s'est déclarée satisfaite de la structure, du format, du contenu et de la présentation de ce document.

259. Cet Examen est une source complète d'informations et d'analyses concernant les activités du Programme ordinaire, les résultats et les effets de chacune d'entre elles et leur liaison avec les activités de terrain financées par des fonds extra-budgétaires. Les conclusions sont bien présentées et portent à la fois sur les résultats acquis et sur les obstacles rencontrés dans l'exécution du programme. La Conférence a apprécié la profondeur et l'objectivité de l'analyse et a demandé que cette approche soit conservée dans les examens futurs.

260. La Conférence a reconnu que cet Examen est un document très utile pour les organes directeurs, pour l'administration de la FAO et même pour les donateurs bilatéraux. Il est un élément essentiel du système général de suivi et d'évaluation des activités de la FAO.

261. La Conférence a noté que la structure de ce quatrième Examen est bien équilibrée: 40 pour cent du document sont consacrés à la description des réalisations (première partie), 30 pour cent à des examens en profondeur (deuxième partie) et autant à l'étude de thèmes spéciaux (troisième partie). Elle a en outre noté que les quatre Examens successifs ont permis d'évaluer en profondeur deux programmes, dix-sept sous-programmes, cinq éléments de programme et sept thèmes spéciaux. Ainsi, plus d'un quart des sous-programmes techniques des grands programmes Agriculture, Pêches et Forêts ont fait l'objet d'un examen approfondi.

262. La première partie de l'Examen est une source d'informations complètes et utiles sur tous les programmes de la FAO. Elle ne pouvait contenir une analyse détaillée de toutes les activités du Programme ordinaire, mais elle a été rendue plus spécifique grâce à la mise en lumière de certaines réalisations et à la présentation de problèmes particuliers qui influent sur l'exécution de nombreux sous-programmes techniques. En particulier, l'accent est mis de façon plus précise sur les activités au niveau des pays en faveur des petits producteurs. La Conférence a noté les efforts énergiques que la FAO consacre à la formation, à la production vivrière et à la sécurité alimentaire, et notamment aux systèmes d'information sur l'alimentation, aux études sur les politiques propres à surmonter la crise alimentaire en Afrique,

1/ C 85/8; C 85/LIM/17; C 85/LIM/26; C 85/II/PV/5; C 85/II/PV/6; C 85/II/PV/7; C 85/II/PV/8; C 85/II/PV/11; C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

à la conservation des sols et à la petite irrigation, à l'intégration des politiques démographiques dans le développement rural et au renforcement des bases de données de l'Organisation. Elle s'est particulièrement félicitée du traitement plus complet et plus satisfaisant des activités des bureaux régionaux.

263. La Conférence a pris connaissance avec intérêt de l'analyse approfondie de quatre sous-programme et d'un élément de programme, contenue dans la deuxième partie de l'Examen. Elle a noté que ces cinq études approfondies couvrent des activités de la FAO intéressant les petits producteurs, les ruraux pauvres et les femmes. Le traitement est complet et la présentation est la même pour chaque chapitre: justification, ressources, résultats, effets et impact, perspectives et problèmes. La Conférence a aussi noté que chaque chapitre décrit non seulement les résultats des activités du Programme ordinaire, mais aussi ceux des projets de terrain correspondants.

264. La Conférence a exhorté le Secrétariat à mettre davantage l'accent, dans la première partie, sur les résultats et à décrire plus complètement les activités dont l'exécution n'a pas répondu aux espoirs. La difficulté intrinsèque de mesurer l'impact de l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme ordinaire a été reconnue. La Conférence a instamment demandé au Secrétariat d'approfondir le plus possible son évaluation de l'impact.

265. La Conférence a noté que la FAO fait un effort particulier pour développer la production animale dans le contexte du petit paysannat, pour mettre au point des politiques et techniques propres à renforcer la sécurité fourragère et pour aider les pays en développement à combattre et à éradiquer les maladies animales. Elle a approuvé l'effort croissant que fait la FAO pour encourager les cultures légumières et elle a estimé qu'en raison de la nature de ce secteur une nouvelle approche intégrée et complète s'impose qui englobe la production, la commercialisation, la transformation, les prix et les marges bénéficiaires des producteurs et des distributeurs.

266. La Conférence s'est félicitée de l'importance que la FAO attache au développement des pêches continentales et surtout de l'aquaculture, activités essentielles qui peuvent améliorer directement la nutrition humaine et les revenus des ruraux pauvres. Un travail supplémentaire est nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel de ce sous-secteur et en particulier pour mettre en place des systèmes rentables de pisciculture. La Conférence a noté que le programme forestier de la FAO, qui fait partie intégrante de sa stratégie de développement rural, fait une grande place au bois de feu. Elle a estimé qu'étant donné la pénurie de bois de feu dans les pays en développement, ce sous-programme mérite que l'Organisation lui accorde plus d'attention.

267. La Conférence a pris acte des diverses activités menées par la FAO au titre du programme "Les femmes dans les systèmes alimentaires". Bien que l'Organisation ait entrepris des programmes et projets spéciaux qui lui ont permis de promouvoir considérablement le rôle des femmes dans le développement

rural, la Conférence a estimé qu'un effort supplémentaire serait justifié pour consolider les résultats acquis et accomplir de nouveaux progrès. Il convient en particulier d'améliorer encore les statistiques concernant les activités auxquelles participent les femmes, d'accélérer l'alphabétisation de ces dernières et de fournir un soutien aux organisations qui s'adressent aux femmes.

268. La Conférence a noté avec satisfaction l'examen de deux thèmes spéciaux présenté dans la troisième partie, à savoir: la recherche et la CEPD/CTPD, éléments qui sont communs à tous les programmes de la FAO. Elle a jugé ces deux chapitres spéciaux instructifs et utiles. Ils contiennent de très précieuses données de référence sur le soutien apporté par la FAO à la recherche et à la CEPD/CTPD.

269. La Conférence a reconnu que la FAO joue un rôle de premier plan dans la recherche en fournissant, dans le cadre de son Programme ordinaire, un appui aux pays membres pour tout ce qui touche aux politiques et à l'administration de la recherche et en favorisant, par des activités extra-budgétaires, la diffusion de techniques à adapter aux conditions locales. Les échanges d'informations sur la recherche sont un autre mécanisme utile du Programme ordinaire. La Conférence a noté que le Groupe de travail interdépartemental sur la science et la technologie s'occupe de coordonner ces activités et elle s'est félicitée de la participation de la FAO aux travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organismes internationaux et régionaux s'occupant de recherche.

270. La Conférence a approuvé l'approche équilibrée adoptée par la FAO pour renforcer les moyens nationaux de recherche en dispensant une formation et en donnant des conseils sur l'orientation et la gestion de la recherche, y compris la surveillance et l'évaluation des résultats. Elle a souligné que les efforts entrepris par l'Organisation pour resserrer les liens entre la recherche et la vulgarisation sont très utiles pour assurer que les programmes de recherche sont conçus en fonction des besoins des agriculteurs et que ceux-ci bénéficient des résultats de la recherche.

271. La Conférence a noté que les activités entreprises au titre de chaque programme à l'appui de la CEPD/CTPD sont clairement décrites et que ces activités se sont intensifiées depuis 1980. Elle a reconnu qu'elles sont étroitement conditionnées par la possibilité de mobiliser des fonds extra-budgétaires.

272. Quelques membres ont mis en garde contre le danger d'une dispersion des ressources du Programme ordinaire de la FAO entre trop d'activités de CEPD/CTPD et ils ont suggéré de mettre davantage l'accent sur les domaines qui semblent les plus prometteurs. La FAO pourrait choisir plus soigneusement les réseaux qu'elle décide d'encourager en s'assurant d'abord que les instituts concernés ont la capacité et la volonté d'y participer effectivement. L'analyse des succès et des échecs doit être poursuivie afin que des modèles utiles de CEPD/CTPD puissent être appliqués ailleurs. Des approches novatrices sont nécessaires pour mobiliser les ressources des pays participants, mais l'assistance des donateurs demeure cruciale, notamment pour aider les organismes nationaux qui ont peu de moyens.

273. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 9/85

COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

LA CONFERENCE,

Reconnaissant l'importance croissante de la coopération économique et technique entre pays en développement pour la réalisation des objectifs établis dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, tout en sachant que la CEPD et la CTPD ne sont pas des substituts mais bien des compléments de la coopération Nord-Sud;

Tenant compte du Plan d'action de Buenos Aires sur la CTPD et en particulier de la recommandation 32 qui exhorte les instances directrices des organismes du système des Nations Unies à tout mettre en oeuvre pour mobiliser leurs organisations de façon à contribuer à la réalisation du Plan, en mettant notamment l'accent, pour en atteindre les objectifs, sur les problèmes de promotion, de coordination, d'exécution et de financement;

Rappelant, tels qu'adoptés, le Plan d'action de Caracas, le Programme d'action de la CMRADR, les conclusions de la Consultation technique de la FAO sur la CEPD dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et les recommandations que la Réunion mondiale de Bucarest sur la coopération économique entre pays en développement a formulées pour promouvoir des initiatives communes en matière d'alimentation et de production agricole, de sécurité alimentaire, de pêche, de gestion des ressources naturelles, de recherche-développement et de transfert de technologies dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, de réforme agraire et de développement rural;

Rappelant en outre la résolution 9/77 de la Conférence de la FAO, les recommandations sur la CEPD et la CTPD contenues dans les rapports des vingtième et vingt-deuxième sessions de la Conférence de la FAO, ainsi que la résolution 9 de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches;

1. Invite les pays en développement à assurer et à renforcer leur auto-suffisance individuelle et collective, à faire tout leur possible pour mettre en place, améliorer ou renforcer les politiques et dispositifs nationaux ainsi que les moyens dont les institutions nationales, sous-régionales et régionales ont besoin pour identifier, formuler et mettre en oeuvre des projets de coopération entre pays et à saisir toutes les occasions d'exploiter les possibilités de CEPD/CTPD dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier par des échanges d'expérience, par la mise en commun, le partage et l'utilisation de leurs ressources techniques et par le développement de leurs capacités complémentaires;

2. Invite les pays en développement à coopérer sur une base régionale ou sous-régionale afin de coordonner leurs politiques agricoles et de développer les échanges de produits vivriers;
3. Invite instamment les pays en développement à établir des points de convergence nationaux, ainsi que des points de convergence sectoriels pour l'alimentation et l'agriculture, quand il n'en n'existe pas encore, en leur attribuant des responsabilités et des crédits pour promouvoir, coordonner et exécuter des activités de CEPD et de CTPD;
4. Invite instamment les pays développés à fournir le soutien et l'assistance financière nécessaires pour l'exécution de programmes de coopération économique et technique entre pays en développement dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager des accords tripartites visant à renforcer la coopération entre pays en développement et à y adhérer;
5. Se félicite des activités de CEPD et de CTPD entreprises jusqu'à présent avec l'aide des ressources du Programme ordinaire de la FAO et de ressources extra-budgétaires et souligne la priorité accordée à la CEPD et à la CTPD dans le Programme de travail et budget pour 1986-87 comme moyen d'accroître encore l'efficience et l'efficacité;
6. Reconnaît que la FAO joue un rôle dynamique et catalyseur en aidant les pays en développement, notamment par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des bureaux dans les pays, à identifier des domaines de coopération, en apportant son appui à la préparation et à l'exécution de projets de CTPD et de CEPD et en suivant de près et en analysant leur exécution;
7. Reconnaît que la création de la nouvelle catégorie de projets du PCT établie par le Conseil devrait viser à catalyser la coopération économique et technique entre pays en développement, et notamment les réseaux de recherche et le jumelage d'institutions appartenant à deux pays en développement ou d'institutions appartenant à un pays en développement et à un pays développé;
8. Demande au Directeur général de prendre toutes les mesures appropriées qui sont nécessaires pour intensifier et accélérer ces activités, notamment de faire intervenir la CTPD dans le travail de programmation et dans la formulation des projets, d'y recourir en tant que méthode novatrice et rentable d'exécution des projets et d'utiliser davantage les capacités des pays en développement pour l'exécution du Programme ordinaire et des programmes de terrain.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

274. La Conférence s'est félicitée que le Directeur général ait pris l'initiative de confier l'évaluation du Programme de coopération technique à une équipe de consultants indépendants. Le rapport de ces consultants est complet et approfondi et il examine à fond et franchement les principales caractéristiques de cet important programme qui a donné de bons résultats. Certains

membres, tout en reconnaissant la valeur du rapport des consultants, ont déclaré qu'il faudrait insister davantage dans les évaluations futures sur l'étude des effets et de l'impact à plus long terme.

275. A propos de cette évaluation, un certain nombre d'Etats Membres ont réaffirmé leurs préoccupations au sujet de quelques aspects du PCT. Certains d'entre eux ont souhaité que les critères régissant le programme soient mieux précisés, que les opérations du Programme soient plus transparentes, que les procédures de suivi soient améliorées et que les répercussions du PCT sur d'autres programmes de la FAO, en ce qui concerne l'appui administratif et technique, soient mieux reconnues. Quelques membres ont également réaffirmé qu'à leur avis les activités d'assistance technique, dans le système des Nations Unies, devraient être financées essentiellement par des contributions volontaires, acheminées notamment par le mécanisme central de financement du PNUD. Certains ont renouvelé leurs objections à la proposition de porter à 400 000 dollars le coût maximal des projets du PCT et d'introduire une nouvelle catégorie de projets "C" destinés à catalyser la coopération entre pays (CTPD).

276. Ces préoccupations n'ont pas été partagées par la grande majorité des Etats Membres. Ils ont réaffirmé leur plein appui au PCT, programme d'action rapide, acceptant ses critères et ses modalités de fonctionnement, qui ont fait la preuve de leur validité. Ils se sont déclarés convaincus que le PCT atteint ses objectifs, qu'il ne fait pas double emploi avec les autres organismes ou programmes et qu'il est convenablement contrôlé. La grande majorité des Etats Membres ont jugé que le programme est efficace et bien géré. Ils ont donc appuyé la proposition du Directeur général, approuvée par le Conseil, de porter le coût maximal des projets du PCT à 400 000 dollars et d'introduire une nouvelle catégorie "C" pour la coopération entre pays (CEPD/CTPD).

277. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence s'est félicitée des mesures prises ou envisagées par le Directeur général pour appliquer celles des recommandations du rapport d'évaluation qui relèvent de sa compétence et elle a généralement noté avec satisfaction les mesures approuvées par le Conseil.

Examen des programmes de terrain 1984-85 1/

278. La Conférence a apprécié la qualité et l'exhaustivité de ce document.

279. Soulignant son plein appui aux programmes de terrain de la FAO, la Conférence a noté avec préoccupation le fléchissement du financement des projets du PNUD. Dans le cadre de la programmation par pays du PNUD, il convient d'accroître la part attribuée au secteur de l'alimentation et de l'agriculture

1/ C 85/4; C 85/LIM/23; C 85/II/PV/8; C 85/II/PV/9; C 85/II/PV/10; C 85/II/PV/11; C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

dans les allocations globales du PNUD, étant donné en particulier que les pays africains et d'autres pays moins avancés connaissent de graves problèmes alimentaires. A ce propos, le rôle des gouvernements bénéficiaires eux-mêmes dans le choix de l'affectation sectorielle des fonds du PNUD a été réaffirmé.

280. La Conférence s'est vivement félicitée de la forte progression, au cours de l'exercice, des programmes exécutés par la FAO à l'aide de fonds fiduciaires. Elle a noté qu'en 1985 les programmes de fonds fiduciaires ont représenté nettement plus de 50 pour cent de l'ensemble des dépenses de terrain de la FAO. La Conférence a particulièrement apprécié le soutien apporté sous forme de fonds fiduciaires aux programmes d'action lancés par la FAO dans des domaines tels que les facteurs de production agricole, le soutien aux petits exploitants, aux forestiers et aux pêcheurs et le rôle des femmes dans le développement. Elle s'est félicitée également de ce que, de plus en plus, la FAO s'emploie à fournir une assistance technique et à organiser des activités de formation pour compléter les prêts et crédits accordés par la Banque mondiale et par des institutions financières internationales et régionales analogues. La Conférence a reconnu la fonction importante et souvent complémentaire des petits projets PCT et noté que les activités du PCT se sont accrues par rapport à l'exercice précédent. Elle a souligné que ces diverses formes d'assistance et de coopération permettent à la FAO de réagir de façon souple et adéquate aux besoins divers de ses Etats Membres en développement.

281. La Conférence a vigoureusement approuvé la place faite actuellement aux programmes de terrain concernant l'Afrique. Elle s'est particulièrement félicitée de ce que la FAO soit intervenue en temps opportun pour préparer et mettre en oeuvre en 1985 le programme de relance de l'agriculture en Afrique. On a toutefois regretté que la part des dépenses des programmes de terrain en Amérique latine et dans les Caraïbes soit relativement faible. La Conférence a noté l'utilisation par la FAO de solutions novatrices s'inspirant de la CTPD, comme la mise en place de réseaux d'assistance technique avec des fonds limités fournis par le PCT.

282. La Conférence s'est déclarée toujours aussi satisfaite des activités du Centre d'investissement en matière de préparation des projets d'investissements. On a fait observer que, bien que certaines sources de financement comme le FIDA et l'IDA aient sensiblement réduit le flux de l'aide fournie à des conditions de faveur pour l'agriculture, le Centre a maintenu son niveau élevé d'activité, aussi bien pour la formation pratique à la préparation de projets d'investissement que pour les investissements consécutifs aux projets de terrain.

283. La Conférence a préconisé une coopération étroite entre la FAO et le PNUD sur le terrain. A ce propos, on a noté que l'administrateur du PNUD et le Directeur général de la FAO avaient écrit deux lettres recommandant une coopération étroite et soulignant l'importance de l'agriculture dans le processus de développement. On a estimé que les représentants de la FAO dans les pays devraient être associés de plus près au processus de programmation par pays du PNUD.

284. La Conférence a apprécié la transparence et l'objectivité avec lesquelles a été conduite l'évaluation des résultats des projets de terrain de la FAO, présentée dans le chapitre 2 de l'Examen. Elle a reconnu que la double approche utilisée, à savoir l'analyse faite par les représentants de la FAO d'une part, et la synthèse des rapports d'évaluation des différents projets d'autre part, a permis de dégager un tableau réaliste de la situation. Les difficultés et les problèmes que soulève généralement l'évaluation d'une assistance technique du genre de celle que fournit la FAO ont été reconnus, mais quelques membres ont demandé que des informations plus détaillées soient fournies, dans la mesure du possible, sur l'impact des programmes de terrain. La Conférence a reconnu les nombreux succès et les réalisations à mettre à l'actif des projets de la FAO.

285. On a souligné l'importance et l'étendue des activités d'évaluation de la FAO, et notamment la nécessité d'obtenir en retour des données pouvant servir à la conception de nouveaux projets. La Conférence a pleinement approuvé, à cet égard, le rôle que les représentants de la FAO jouent maintenant dans l'évaluation des idées et propositions de projets au niveau des pays, ainsi que les mesures prises chaque jour dans toute l'Organisation pour que les projets de terrain aient un maximum d'efficacité. A ce sujet, un petit nombre de membres a estimé que les évaluations indépendantes auxquelles fait procéder la FAO devraient être, dans la mesure du possible, plus nombreuses, systématiques et détaillées.

286. La Conférence a estimé que l'analyse des activités de terrain concernant les forêts, contenue dans le chapitre 3 de l'examen, vient en temps opportun et présente le plus grand intérêt. Soulignant l'importance des forêts dans la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la dégradation de l'environnement, notamment contre la désertification, la Conférence a pris note avec satisfaction du travail impressionnant accompli dans le cadre des projets de terrain de la FAO. Le changement d'attitude des forestiers et des agronomes, qui s'est traduit par une coopération croissante entre eux, a été noté avec satisfaction. Elle a approuvé sans réserve le recours à des solutions communautaires et au développement rural pour aborder les problèmes des forêts et du bois de feu, notamment en ce qui concerne aussi bien les forêts tropicales que le développement forestier et les plantations d'arbres dans des zones arides et semi-arides telles que le Sahel. La nécessité de faire suivre les activités forestières d'opérations d'investissement a été soulignée et la Conférence a rendu hommage à l'action menée par le Centre d'investissement dans ce domaine.

287. La Conférence s'est félicitée des progrès accomplis en ce qui concerne tant le contenu que l'exécution des programmes de terrain de la FAO. On a d'une manière générale souscrit aux initiatives et activités nombreuses et fructueuses qui ont fait suite, sur le terrain, à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) de 1979. On s'est loué aussi du recours croissant à la CTPD, notamment pour la mise en place de réseaux de recherche agricole, la formation et diverses autres questions. La

Conférence a souligné qu'il importe que les gouvernements soient associés aussi pleinement que possible aux projets de terrain et s'est félicitée de ce que l'on fasse davantage appel à des experts et à des directeurs de projets nationaux, quand les circonstances le permettent.

288. La Conférence a pleinement approuvé la place très importante faite à la formation dans les programmes de terrain de la FAO. Notant le nombre impressionnant d'hommes et de femmes qui reçoivent actuellement une formation à tous les niveaux, dans le cadre de projets de terrain, la Conférence a souligné l'importance de ce type d'activité, du point de vue tant du nombre que de la qualité. A cet égard, on a pris note avec satisfaction des résultats encourageants d'une enquête conduite récemment auprès d'anciens boursiers de la FAO.

289. Durant le débat consacré à l'Examen, de nombreux membres ont évoqué les problèmes particuliers que connaissent les personnes handicapées, surtout dans les pays en développement. La Conférence a, en conséquence, instamment demandé au Directeur général de faire en sorte que la FAO intensifie son action pour la prévention des incapacités physiques en milieu rural, ainsi que l'assistance technique et le soutien fournis aux pays en développement qui s'efforcent de mettre sur pied des plans et programmes nationaux de prévention des incapacités physiques, de réinsertion et d'égalité de chances pour les handicapés, afin d'améliorer la qualité de la vie de ces personnes et leur promotion sociale et économique.

Suite donnée aux résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence

Ressources phytogénétiques 1/

290. La Conférence a réaffirmé l'importance des ressources phytogénétiques pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. Elle a noté que, depuis qu'elle a adopté par la résolution 8/83 l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, 85 Etats Membres ont donné une réponse officielle et parmi ceux-ci 77 ont accepté en principe d'adhérer à l'Engagement ou d'y apporter leur soutien. En outre, deux pays qui ne sont pas membres de la FAO ont répondu positivement.

291. Des appels ont été lancés à tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à l'Engagement pour qu'ils le fassent. A ce sujet, les pays ont été instamment priés de formuler clairement leurs réserves en ce qui concerne l'Engagement afin qu'il soit possible d'engager un dialogue constructif en vue d'assurer la plus large adhésion possible. Plusieurs membres, en réitérant leurs réserves vis-à-vis de l'Engagement, ont indiqué que leur législation nationale, y compris les droits des obtenteurs et autres considérations d'ordre interne, détermine dans quelle mesure ils peuvent adhérer à l'Engagement. Un certain nombre de membres ont estimé que, si l'Engagement était modifié, un plus grand nombre de pays pourraient y adhérer. Un petit nombre de membres ont réaffirmé qu'ils ne pouvaient pas adhérer à l'Engagement sous sa forme actuelle pour des questions de principe.

292. La Conférence a noté que le nombre d'Etats Membres faisant partie de la Commission des ressources phytogénétiques est passé de 67 à 77 depuis la première session de la Commission en mars 1985. Six autres pays ont annoncé pendant la vingt-troisième session de la Conférence leur intention de devenir membres de la Commission. Les études actuellement faites par le Secrétariat pour déterminer les voies et moyens de permettre à des Etats Membres des Nations Unies qui ne sont pas membres de la FAO de participer à la Commission ont été favorablement accueillies.

293. La Conférence a noté que, comme il avait été recommandé à la première session de la Commission, un groupe de travail comprenant 23 membres de la Commission a été créé et se réunira en février 1986.

294. La Conférence a pris note des travaux entrepris par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations de la première session de la Commission. La nécessité d'étudier les divers aspects juridiques de la conservation et de l'échange des ressources phytogénétiques a été soulignée. La majorité a réaffirmé l'importance d'un réseau international, placé sous juridiction internationale, de collections de base de ressources phytogénétiques, ex situ et in situ, et l'intérêt général du libre échange de ressources phytogénétiques, et elle a souligné qu'un tel réseau ne fait pas double emploi avec les systèmes existants mais en est complémentaire, étant donné que le réseau existant ne s'occupe que

1/ C 85/24; C 85/LIM/18; C 85/II/PV/11; C 85/II/PV/12; C 85/II/PV/16;
C 85/PV/24.

des collections ex situ et de certaines variétés comestibles. Un certain nombre de membres ont estimé que les institutions actuelles sont suffisamment souples et parfaitement appropriées pour atteindre les objectifs de l'Engagement.

295. La Conférence a souligné qu'il importe de lier les activités concernant les ressources phytogénétiques à un travail efficace d'amélioration des plantes et de production de semences, avant tout au bénéfice des pays en développement. A ce sujet, elle a d'une part réaffirmé l'importance globale de la circulation des ressources végétales entre les pays qu'il convient de faciliter et a d'autre part insisté sur la nécessité d'un appui accru aux activités de formation pour la conservation et l'utilisation du matériel génétique.

296. La Conférence a noté les difficultés financières auxquelles se heurtent tous les pays et notamment les pays en développement pour réaliser pleinement les objectifs de l'Engagement. La majorité a demandé au Directeur général d'étudier la possibilité de créer un fonds international pour les ressources phytogénétiques, dans le cadre de l'article 8 de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. D'autres membres ont jugé un tel fonds inutile, compte tenu des mécanismes de financement existants.

297. La Conférence a réitéré sa satisfaction devant les résultats techniques et scientifiques obtenus par le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRPG) dans le domaine de sa compétence. Elle a souligné que le CIRPG devrait continuer à coopérer étroitement avec la FAO et notamment avec sa commission des ressources phytogénétiques, en vue d'éviter tout double emploi et d'assurer la complémentarité des activités. La Conférence a noté que le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale est en train d'examiner les activités du CIRPG et que la Commission a demandé au Directeur général de la FAO d'examiner les rapports entre le CIRPG et la FAO. Dans ce contexte, les relations entre le CIRPG et la FAO font actuellement l'objet de discussions entre le Président du GCRAI et le Directeur général de la FAO. Quelques membres ont indiqué qu'ils sont prêts à appuyer la transformation du CIRPG en une institution internationale autonome et indépendante. Beaucoup de membres ont jugé que les arrangements actuels entre le CIRPG et la FAO devraient être maintenus et améliorés.

Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides 1/

298. La Conférence a noté que, à la suite d'une demande officielle de la deuxième Consultation gouvernementale FAO sur l'harmonisation internationale des critères d'homologation des pesticides (Rome, 11-15 octobre 1982) le document intitulé "Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides" a été préparé à l'initiative du Directeur général.

1/ C 85/25-Rev.1; C 85/LIM/16; C 85/II/PV/13; C 85/II/PV/14; C 85/II/PV/16;
C 85/PV/24

299. La Conférence a en outre noté que plusieurs versions préliminaires du Code ont été préparées en consultation avec les organismes et les instances appropriés des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes internationaux extérieurs au système des Nations Unies concernés par la question. Elle a aussi noté que par la suite un certain nombre de révisions et d'amendements ont été apportés au texte, à la lumière des observations formulées par divers Etats Membres, par d'autres organismes concernés, par le Comité de l'agriculture et par le Conseil, à ses quatre-vingt-septième et quatre-vingt-huitième sessions. La Conférence s'est particulièrement félicitée de ces consultations exhaustives.

300. La Conférence est unanimement convenue de l'utilité et de l'opportunité du Code, en particulier dans les cas où il n'existe ni réglementation ni infrastructures de contrôle dans les pays. Elle a en outre apprécié la nature non contraignante du Code et a recommandé qu'il serve de base, le cas échéant, pour l'élaboration des législations nationales.

301. Tout en reconnaissant les améliorations sensibles apportées au texte, la majorité a vivement regretté que le principe d'information et de consentement préalables n'apparaisse plus dans la version actuelle du Code. Ils craignent que cela ne conduise à des exportations accrues de composés hautement toxiques, d'usage interdit ou sévèrement réglementé dans les pays où ils sont fabriqués, à destination de pays en développement qui ne sont pas équipés pour assurer qu'ils seront distribués et utilisés sans danger. Ces membres ont néanmoins reconnu la nécessité de ne pas retarder l'adoption du Code et ont par conséquent instamment demandé que l'on envisage d'incorporer le principe d'information et de consentement préalables dans le Code dès sa première révision.

302. La Conférence, notant que de nouveaux amendements sont proposés, a reconnu le caractère dynamique du Code, la nécessité de suivre de près son application et de le réviser périodiquement pour s'adapter efficacement à une situation qui évolue. Elle a donc recommandé que ces révisions soient effectuées après que l'application du Code aura permis d'acquérir une certaine expérience. La plupart des membres ont suggéré de procéder à une première révision avant la fin du prochain exercice.

303. La Conférence a insisté sur la nécessité d'aider les pays en développement à créer l'infrastructure requise pour appliquer les diverses dispositions du Code, y compris la formation de personnel. Elle a aussi souligné qu'il importe de faire connaître les objectifs du Code à toutes les parties concernées, aux niveaux national et international.

304. Compte tenu de la nécessité urgente de réduire les risques liés aux pesticides et de préserver l'esprit de coopération internationale et la bonne volonté dont font preuve actuellement tous les intéressés, la Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 10/85

CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA DISTRIBUTION
ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

LA CONFERENCE;

Reconnaissant que l'accroissement de la production alimentaire est hautement prioritaire pour de nombreuses régions du monde et que cette exigence ne peut être satisfaite sans l'utilisation de moyens de production aussi indispensables que les pesticides,

Notant que l'étude de la FAO intitulée "Agriculture: Horizon 2000" prévoit une augmentation soutenue de la consommation mondiale de pesticides,

Considérant que ce développement de la consommation de pesticides aura probablement lieu en dépit des efforts intensifs qui doivent être faits parallèlement pour introduire des systèmes de lutte biologique et intégrée contre les ravageurs,

Reconnaissant que les pesticides peuvent présenter des dangers pour l'homme et l'environnement et que des mesures doivent être prises immédiatement par tous les intéressés, à savoir les gouvernements, les fabricants, les négociants et les utilisateurs, en vue d'éliminer autant que possible, dans leur domaine de compétence, les risques inutiles, non seulement dans le pays d'origine, mais aussi dans les pays où les pesticides pourraient être exportés,

Consciente du fait que la nécessité d'assurer une utilisation rationnelle et sans danger des pesticides a conduit à l'adoption dans quelques pays développés de systèmes complexes de réglementation et de mécanismes élaborés de surveillance, mais que de nombreux autres pays n'ont ni mécanismes de ce type, ni la législation, la réglementation ou l'infrastructure nécessaires pour contrôler les importations, les disponibilités, la vente ou l'utilisation des pesticides,

Convaincue qu'il faut redoubler d'efforts pour permettre à ces pays d'exercer un contrôle plus efficace sur les pesticides et d'évaluer les dangers que pourrait présenter leur utilisation correcte ou incorrecte,

Reconnaissant qu'un code de conduite librement consenti, fondé sur des directives techniques internationalement acceptées, fournirait un cadre pratique pour le contrôle des pesticides, notamment dans les pays qui n'ont pas de systèmes appropriés d'homologation et de contrôle,

Notant qu'un projet de code a été examiné par le Comité de l'agriculture à sa huitième session et que le Conseil y a souscrit à sa quatre-vingt-septième session,

Ayant noté en outre les conclusions et recommandations de ces organes:

1. Adopte le code international de conduite volontaire pour la distribution et l'utilisation des pesticides, qui est annexé à la présente résolution;
2. Recommande à tous les Etats Membres de la FAO d'encourager l'application de ce code pour permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des pesticides et un accroissement de la production alimentaire;
3. Demande aux gouvernements de suivre l'application du code, en coopération avec le Directeur général, qui rendra compte périodiquement de l'état de la question au Comité de l'agriculture;
4. Invite les autres institutions du système des Nations Unies et les autres organisations internationales à collaborer à cet effort, dans leurs domaines de compétence respectifs.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

INTRODUCTION

La décision de la FAO de préparer, avec le concours des institutions appropriées des Nations Unies et d'autres organisations, un code international de conduite pour la distribution et l'utilisation de pesticides s'inscrit dans le prolongement et dans le contexte de beaucoup d'autres mesures, dont certaines remontent à 25 ans, l'objectif constant étant de servir les intérêts de la communauté internationale en assurant un meilleur accès aux pesticides et en améliorant la réglementation, la commercialisation et l'utilisation de ces produits au service de l'agriculture, de la santé publique et du bien-être personnel.

L'une des fonctions essentielles du code, qui a un caractère volontaire, est de servir de point de référence, spécialement jusqu'au moment où les pays auront mis en place une infrastructure appropriée pour la réglementation des pesticides.

Le Directeur général de la FAO a estimé en 1981 que ce code pourrait aider à surmonter un certain nombre de difficultés dans ce secteur. Lors de sa réunion de 1982, le Groupe FAO d'experts des spécifications, critères d'homologation et normes d'application des pesticides a estimé que l'adoption d'un code de conduite serait sans doute le meilleur moyen de traiter les problèmes en rapport avec l'exportation et l'importation des pesticides et, partant, celui de leur utilisation sans danger. Un document de travail a été préparé à cet effet pour la deuxième consultation gouvernementale FAO sur l'harmonisation internationale des critères d'homologation des pesticides, tenue à Rome du 11 au 15 octobre 1982. La décision officielle de préparer ce code a été prise lors de cette consultation, qui a recommandé à la FAO d'élaborer un projet (1), avec le concours des organisations appropriées des Nations Unies et d'autres organismes et institutions internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies.

Plusieurs gouvernements et organismes se sont demandé s'il était opportun de fournir des pesticides à des pays qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour homologuer ces produits et donc pour assurer leur utilisation efficace et sans danger. Il convient de noter que l'élaboration d'une réglementation nationale est la première priorité de la FAO dans ce domaine. Certains ont aussi craint que des résidus de certains pesticides, non utilisés ou non autorisés dans certains pays, puissent être présents dans des produits agricoles importés d'autres pays où l'utilisation de ces pesticides n'est pas limitée. Certes, il est impossible d'éliminer toutes ces éventualités parce que les besoins en matière de lutte contre les ravageurs diffèrent, mais il est néanmoins indispensable de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que seules des pratiques éprouvées soient utilisées pour appliquer les pesticides. Il importe aussi que les pays industriellement développés reconnaissent, dans leur réglementation sur les résidus, les besoins des pays en développement en matière de lutte contre les ravageurs, et plus particulièrement ceux de pays tropicaux.

En l'absence d'un système efficace d'homologation des pesticides et d'une infrastructure gouvernementale pour contrôler leur distribution, quelques pays importateurs de pesticides doivent s'en remettre dans une large mesure à l'industrie des pesticides pour promouvoir la distribution et l'utilisation correctes et sans danger de ces produits. Dans ces conditions, les fabricants étrangers, les exportateurs, les importateurs et, dans le pays même, les préparateurs de formulations, les distributeurs, les reconditionneurs, les services d'avertissements agricoles et les utilisateurs doivent accepter une part de responsabilité dans la distribution et l'utilisation efficace et sans danger des pesticides.

Le rôle du pays exportateur doit être examiné. Depuis quelque temps, l'accent est mis fortement sur la nécessité de réglementer les exportations de pesticides faites par les pays producteurs. Il est généralement admis qu'aucune firme ne devrait faire le commerce des pesticides si ces produits n'ont pas été convenablement et soigneusement examinés, notamment du point de vue des risques éventuels. Toutefois, le fait qu'un produit ne soit pas utilisé ou homologué dans un pays exportateur n'est pas nécessairement une raison valable pour en interdire l'exportation. Les pays en développement sont situés pour la plupart dans des régions tropicales et semi-tropicales. Leurs conditions climatiques, écologiques, agronomiques, sociales et économiques et, partant, leurs problèmes phytosanitaires ne sont généralement pas du tout les mêmes que ceux des pays qui fabriquent et exportent les pesticides. Le gouvernement du pays exportateur n'est donc pas en mesure de juger de l'utilité, de l'efficacité, de l'innocuité et du sort du pesticide dans les conditions particulières au pays où il sera finalement utilisé. C'est l'autorité compétente du pays importateur qui doit se prononcer sur ce point, en consultant les milieux industriels et les autres

autorités gouvernementales à la lumière de l'analyse scientifique qui a été effectuée et d'une connaissance approfondie des conditions propres au pays d'utilisation envisagé.

L'exportation vers les pays en développement de pesticides qui ont été interdits dans un ou plusieurs autres pays ou dont l'utilisation a été sévèrement limitée dans quelques pays industrialisés préoccupe l'opinion publique et a suscité d'actives discussions sur le point de savoir si le pays exportateur doit assumer la responsabilité de la commercialisation et de l'utilisation de ces produits dans le pays importateur. Il importe de noter à cet égard que, quand des pesticides sont interdits, c'est pour des raisons toxicologiques, écologiques ou sociales. Les raisons toxicologiques légitimes justifiant l'interdiction d'un produit valent pour la plupart des pays, mais n'ont pas nécessairement la même importance pour tous. Il ne faut donc pas exporter ou importer ces pesticides avant d'avoir examiné soigneusement les risques toxiques éventuels pour les personnes qui pourraient être exposées à ces produits.

Un code de conduite ne résoudra sans doute pas tous les problèmes, mais il devrait contribuer dans une large mesure à définir et à préciser les responsabilités des diverses parties intervenant dans la fabrication, la distribution et l'utilisation des pesticides, et il devrait présenter un intérêt particulier pour les pays qui n'ont pas encore de système de contrôle. Le code de conduite sera évidemment moins utile pour un pays qui a déjà une réglementation des pesticides que pour celui qui n'en a pas.

Ce document n'est ni court ni simple, surtout parce que la nature, les propriétés, les utilisations et les effets des pesticides ne sont pas les mêmes, ce dont il faut tenir soigneusement compte. En outre, la forte pression exercée par l'opinion publique pour interdire, ou limiter l'utilisation de certains pesticides efficaces et très utiles naît souvent d'une méconnaissance des nombreux problèmes importants en cause. Ce document vise donc aussi à donner au grand public quelques notions de base en la matière.

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DU CODE

1.1 Les objectifs de ce code sont de fixer les responsabilités et d'établir des règles volontaires de conduite pour tous les organismes publics et privés s'occupant de ou intervenant dans la distribution et l'utilisation des pesticides, en particulier lorsque la législation nationale réglementant les pesticides est inexistante ou insuffisante.

1.2 Le code proclame l'obligation commune, pour différents membres du corps social - gouvernements, groupements régionaux, milieux industriels et commerciaux et institutions internationales - d'oeuvrer ensemble pour faire en sorte que les avantages découlant de l'utilisation nécessaire et acceptable des pesticides ne soient pas obtenus au prix d'effets trop préjudiciables aux personnes ou au milieu. A cette fin, toute référence dans le présent Code à un ou plusieurs gouvernements devra être considérée comme s'appliquant également aux groupements régionaux d'Etats pour les questions relevant de leurs domaines de compétence.

1.3 Le code souligne la nécessité d'un effort concerté de la part des gouvernements des pays exportateurs et des pays importateurs pour introduire des pratiques qui assurent une utilisation efficace et sans danger des pesticides, tout en réduisant au minimum les risques pour la santé et pour l'environnement résultant de leur manipulation ou de leur utilisation incorrectes.

1.4 Ce code s'adresse aux organisations internationales, aux gouvernements des pays exportateurs et des pays importateurs, à l'industrie, y compris fabricants, associations professionnelles, préparateurs de formulations et distributeurs, aux utilisateurs et aux organismes du secteur public tels que groupements écologiques, associations de consommateurs et syndicats.

1.5 Les normes de conduite énoncées dans le présent code visent à:

1.5.1 Encourager des pratiques commerciales responsables et généralement admises;

1.5.2 Aider les pays qui n'ont pas encore adopté de réglementation pour contrôler la qualité et la valeur des pesticides dont ils ont besoin et pour assurer leur manipulation et leur utilisation sans danger;

1.5.3 Promouvoir des pratiques qui assurent l'utilisation sans danger et efficace des pesticides et notamment qui minimisent leurs effets nuisibles sur les personnes et l'environnement et qui empêchent les intoxications accidentelles dues à leur mauvaise utilisation;

1.5.4 Assurer que les pesticides sont effectivement utilisés pour développer la production agricole et protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes.

1.6 Ce code est destiné à servir de référence aux autorités officielles, aux fabricants de pesticides, aux milieux commerciaux et à tous les citoyens intéressés pour déterminer, dans le contexte de la législation nationale, si les activités qu'ils envisagent et si les activités des tiers constituent des pratiques acceptables.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Aux fins du présent code, les définitions suivantes sont applicables:

MATIERE ACTIVE: partie biologiquement active du pesticide présente dans une formulation.

PUBLICITE: promotion de la vente et de l'utilisation des pesticides par le texte ou par la parole, par des moyens électroniques, des affiches, des expositions, des dons ou des démonstrations.

INTERDIT: Toutes les utilisations homologuées sont interdites par les services officiels de contrôle ou bien les demandes d'homologation ou autre action équivalente pour toutes utilisations ont été rejetées pour des motifs sanitaires ou écologiques.

NOM COMMUN: nom donné à la matière active d'un pesticide par l'Organisation internationale de normalisation ou adopté par l'organisme national de normalisation comme terme générique ou comme dénomination courante pour désigner cette matière active uniquement.

NOM DISTINCTIF: nom sous lequel le pesticide est étiqueté, homologué et commercialisé par le fabricant et qui, s'il est protégé par la législation nationale, peut être utilisé exclusivement par le fabricant pour distinguer le produit des autres pesticides contenant la même matière active.

DISTRIBUTION: opération par laquelle les pesticides sont écoulés sur les marchés intérieurs ou internationaux, en passant par les circuits commerciaux.

ENVIRONNEMENT: milieu ambiant, comprenant l'eau, l'air, le sol et leurs interrelations, ainsi que tous les rapports de ces éléments avec les organismes vivants.

SERVICE DE VULGARISATION: services chargés dans un pays de donner aux agriculteurs des informations et des conseils sur les pratiques propres à améliorer la production, la manutention, le stockage et la commercialisation des produits agricoles.

FORMULATION: combinaison de divers ingrédients visant à rendre le produit utilisable efficacement pour le but recherché; forme sous laquelle les utilisateurs achètent le pesticide.

DANGER: probabilité qu'un pesticide aura des effets nuisibles dans les conditions où il est utilisé.

LUTTE INTEGREE CONTRE LES RAVAGEURS: système de lutte aménagée qui, compte tenu de l'environnement particulier et de la dynamique des populations de l'espèce considérée, utilise toutes les techniques et méthodes appropriées de façon aussi compatible que possible et maintient les populations de ravageurs à des niveaux inférieurs à ceux qui causent des dommages ou des pertes économiquement inacceptables.

ETIQUETTE: texte écrit, texte imprimé ou symbole graphique appliqué ou joint au pesticide, à son premier contenant, à son contenant extérieur ou à l'emballage du conditionnement dans lequel le pesticide est présenté pour la vente au détail.

FABRICANT: société, autre organisme du secteur public ou privé ou particulier dont l'activité ou la fonction consiste, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un agent ou

d'un organisme qu'il contrôle ou avec lequel il a passé un contrat, à fabriquer des matières actives pesticides ou à préparer des formulations et des produits à partir de celles-ci.

COMMERCIALISATION: ensemble des activités de promotion commerciale des produits, y compris publicité, relations publiques et services d'information, ainsi que distribution et vente sur les marchés intérieurs ou internationaux.

LIMITE MAXIMALE DE RESIDUS (LMR): concentration maximum d'un résidu qui est légalement autorisée ou considérée comme acceptable dans ou sur une denrée alimentaire, un produit agricole ou un produit destiné à l'alimentation animale.

CONDITIONNEMENT: contenant avec son emballage protecteur utilisé pour amener les pesticides jusqu'au consommateur par les circuits de distribution de gros et de détail.

PESTICIDE: toute substance ou combinaison de substance qui est destinée à repousser, détruire ou combattre les ravageurs, y compris les vecteurs de maladies humaines ou animales, et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des denrées alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits ligneux ou des aliments pour animaux, ou qui peut être administrée aux animaux pour combattre les insectes, les arachnides et les autres endo- ou ecto-parasites. Le terme comprend les substances destinées à être utilisées comme régulateurs de croissance des plantes, comme défoliants, comme agent de dessiccation, comme agent d'éclaircissage des fruits ou pour empêcher la chute prématurée des fruits, ainsi que les substances appliquées sur les cultures soit avant soit après la récolte pour protéger les produits contre la détérioration durant l'entreposage et le transport.

INDUSTRIE DES PESTICIDES: tous les organismes et toutes les personnes s'occupant de la fabrication, de la formulation ou de la commercialisation des pesticides et des produits pesticides.

LEGISLATION SUR LES PESTICIDES: tout texte législatif ou réglementaire adopté pour réglementer la fabrication, la commercialisation, l'entreposage, l'étiquetage, le conditionnement et l'utilisation des pesticides, du point de vue qualitatif, quantitatif et écologique.

POISON: substance qui, absorbée en quantités relativement minimales par les êtres humains, les plantes ou les animaux, peut causer des troubles organiques ou fonctionnels générateurs de lésions ou même mortels.

EMPOISONNEMENT: dommages ou troubles causés par un poison, y compris l'intoxication.

PRODUIT: pesticide sous la forme où il est conditionné et vendu; il contient généralement une matière active plus des adjuvants et il doit souvent être dilué avant l'usage.

HABILLEMENT PROTECTEUR: vêtements, matières ou dispositifs visant à assurer une protection contre les pesticides durant leur manipulation ou leur application.

GROUPES DU SECTEUR PUBLIC: associations scientifiques, agricoles ou civiques, groupes écologiques, associations de consommateurs, organismes sanitaires et syndicats, sans que cette énumération soit limitative.

HOMOLOGATION: processus par lequel les autorités nationales compétentes approuvent la vente et l'utilisation d'un pesticide après examen de données scientifiques complètes montrant que le produit est efficace pour les usages prévus et ne présente pas de risques excessifs pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement.

RECONDITIONNEMENT: transfert d'un pesticide d'un conditionnement commercial dans un autre contenant généralement plus petit, pour la vente ultérieure.

RESIDUS: substances spécifiques laissées par un pesticide dans les aliments, les produits agricoles ou les aliments pour animaux. Le terme comprend tous les dérivés de pesticides, comme les produits de conversion, les métabolites et les produits de réaction, ainsi que les impuretés jugées importantes du point de vue toxicologique. L'expression "résidus de pesticides" comprend les résidus de source inconnue ou inévitable (comme l'environnement), ainsi que ceux qui résultent des utilisations connues du produit chimique.

AUTORITE COMPETENTE: organisme(s) gouvernemental (gouvernementaux) chargé(s) de réglementer la fabrication, la distribution ou l'utilisation des pesticides et plus généralement de faire observer la législation en la matière.

RISQUE: fréquence prévue des effets néfastes d'un pesticide.

SEVEREMENT REGLEMENTE: interdiction limitée - la quasi-totalité des utilisations homologuées d'un pesticide sont interdites par décision finale de l'autorité nationale compétente, mais une ou plusieurs utilisations spécifiques restent autorisées.

TOXICITE: propriété physiologique ou biologique qui fait qu'un produit chimique peut endommager ou altérer un organisme vivant par des moyens autres que mécaniques.

COMMERÇANT: toute personne s'adonnant au commerce (y compris exportation, importation, formulation et distribution intérieure).

CONDITIONS D'UTILISATION: ensemble des facteurs intervenant dans l'utilisation d'un pesticide, à savoir concentration de la matière active dans la préparation appliquée, dosage, époque des traitements, nombre d'applications, utilisation d'adjuvants, méthodes d'application et localisation des applications dont dépend la quantité appliquée, le calendrier des traitements, les intervalles avant la récolte, etc.

ARTICLE 3 - ORGANISATION DU SECTEUR DES PESTICIDES

3.1 Les gouvernements ont la responsabilité générale de la réglementation de la distribution et de l'utilisation des pesticides dans leur pays et doivent disposer des pouvoirs nécessaires à cet effet.

3.2 L'industrie des pesticides doit adopter les dispositions de ce code comme normes pour la fabrication, la distribution et la publicité des pesticides, spécialement s'il s'agit de pays qui n'ont pas de législation et de services d'avertissement appropriés.

3.3 Les gouvernements des pays exportateurs doivent contribuer dans toute la mesure possible, directement ou par l'intermédiaire de leur industrie des pesticides, à:

3.3.1 Aider les autres pays, spécialement ceux qui manquent de compétences spécialisées, en leur fournissant une assistance technique pour analyser les données pertinentes sur les pesticides, y compris celles qui émanent de l'industrie (voir aussi article 4);

3.3.2 Assurer l'observation de bonnes pratiques commerciales dans l'exportation des pesticides, spécialement à destination des pays qui n'ont guère ou pas de réglementation en la matière (voir aussi articles 8 et 9).

3.4 Les fabricants et les commerçants doivent observer les pratiques suivantes, spécialement dans les pays qui n'ont pas de législation et qui n'ont pas les moyens d'appliquer une réglementation:

3.4.1 Fournir uniquement des pesticides de qualité appropriée, conditionnés et étiquetés en fonction des exigences de chaque marché;

3.4.2 Accorder une attention spéciale aux formulations, à la présentation, au conditionnement et à l'étiquetage afin de réduire les dangers pour les consommateurs dans toute la mesure compatible avec le bon comportement du pesticide dans les conditions particulières où il doit être utilisé;

3.4.3 Fournir avec chaque conditionnement des informations et des instructions présentées et rédigées sous une forme appropriée, pour assurer l'utilisation efficace et sans danger des pesticides;

3.4.4 Prendre des mesures actives pour suivre leurs produits jusqu'au consommateur final, en considérant leurs principaux usages et tous les problèmes éventuellement nés de leur utilisation effective, pour déterminer sur cette base s'il est nécessaire de modifier l'étiquetage, le mode d'emploi, le conditionnement, la formulation ou l'accessibilité du produit.

3.5 Les pesticides dont la manipulation et l'application exigent l'utilisation d'habillement et d'équipement protecteurs inconfortables et coûteux ne doivent pas être utilisés par les petits exploitants, surtout dans les climats tropicaux.

3.6 Les organisations nationales et internationales, les gouvernements et les fabricants de pesticides doivent coordonner leurs efforts pour entreprendre une vaste campagne d'éducation des utilisateurs de pesticides, des agriculteurs, des organisations agricoles, des travailleurs agricoles, des syndicats et des autres intéressés. De même, tous les intéressés doivent chercher à s'informer convenablement et à comprendre les brochures explicatives avant d'utiliser les pesticides et ils doivent employer des méthodes appropriées.

3.7 Les gouvernements doivent accorder une haute priorité et affecter des ressources suffisantes à la réglementation effective de l'accès aux pesticides et de la distribution et de l'utilisation de ces produits dans leur pays.

3.8 Les gouvernements et les fabricants de pesticides doivent entreprendre une action concertée pour mettre au point et promouvoir des systèmes intégrés de lutte contre les ravageurs et encourager l'utilisation de méthodes sans danger, efficaces et rentables d'application des pesticides. Les groupes du secteur public et les organisations internationales doivent appuyer activement ces activités.

3.9 Les organisations internationales doivent donner des informations sur les divers pesticides et des instructions sur les méthodes d'analyse, en publiant des documents sur les critères à suivre, en établissant des fiches de données factuelles, en organisant des stages de formation, etc.

3.10 Il est notoire que l'apparition d'une résistance aux pesticides peut poser un problème majeur. Les gouvernements, l'industrie, les institutions nationales, les organisations internationales et les groupes du secteur public doivent donc collaborer pour élaborer des stratégies qui prolongeront la vie utile des pesticides particulièrement intéressants et réduiront les effets négatifs résultant de l'apparition d'espèces résistantes.

ARTICLE 4 - EXPERIMENTATION DES PESTICIDES

4.1 Les fabricants de pesticides doivent:

4.1.1. Veiller à ce que chaque pesticide et produit pesticide soit convenablement et efficacement expérimenté par des méthodes éprouvées, afin de déterminer parfaitement son innocuité, son efficacité (13) et son sort (14) dans les diverses conditions prévues dans les pays ou régions qui l'utilisent;

4.1.2 Veiller à ce que des méthodes scientifiques valables et de bonnes pratiques de laboratoire soient utilisées pour ces essais (2); les données ainsi obtenues, analysées par des experts compétents, doivent montrer si le produit peut être manipulé et utilisé sans danger, sans exposer la santé humaine, les plantes, les animaux, la faune et l'environnement à des risques inacceptables (14);

4.1.3 Fournir des copies ou des résumés des comptes rendus originaux de ces expériences pour examen par les autorités gouvernementales compétentes de tous les pays où le pesticide est mis en vente. L'analyse des données doit être confiée à des experts qualifiés;

4.1.4 Veiller à ce que les conditions d'utilisation proposées, les allégations et instructions figurant sur les étiquettes et les indications données dans les conditionnements, les brochures techniques et la publicité reflètent fidèlement les résultats de ces essais et analyses scientifiques;

4.1.5 Donner aux pays qui le demandent des conseils sur les méthodes d'analyse des matières actives ou des formulations préparées par les fabricants, en les accompagnant des normes d'analyse à utiliser;

4.1.6 Fournir aide et conseil pour la formation du personnel technique aux travaux d'analyse pertinents. Les fabricants de formulations doivent fournir une aide active à cet égard;

4.1.7 Procéder à des expériences sur les résidus avant la commercialisation, conformément aux directives FAO sur les bonnes pratiques analytiques (3) et sur l'analyse des résidus dans les plantes cultivées (4 et 15), pour fixer sur cette base des limites maximales de résidus (LMR).

4.2 Chaque pays doit être équipé - ou pouvoir accéder à des équipements - pour vérifier la qualité des pesticides mis en vente, déterminer la quantité de matière active et contrôler leur bonne formulation (6).

4.3 Les organisations internationales et les autres organismes intéressés doivent, dans la limite des ressources disponibles aider à installer des laboratoires d'analyse dans les pays importateurs de pesticides, soit à l'échelon national, soit sur une base régionale multilatérale. Ces laboratoires doivent être en mesure d'effectuer des analyses des produits et des résidus et ils doivent être approvisionnés en étalons, en solvants et en réactifs pour ces analyses, en quantité suffisante.

4.4 Les gouvernements exportateurs et les organisations internationales doivent jouer un rôle actif en aidant les pays en développement à former du personnel pour l'interprétation et l'évaluation des résultats des essais.

4.5 L'industrie et les gouvernements doivent collaborer pour exercer après l'homologation une surveillance ou un contrôle visant à déterminer le sort des pesticides dans le milieu naturel et leurs effets sur l'environnement (14).

ARTICLE 5 - REDUCTION DES DANGERS POUR LA SANTE

5.1 Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait doivent:

5.1.1 Appliquer un système d'homologation et de contrôle des pesticides conforme aux indications données dans l'article 6;

5.1.2 Décider quels sont les pesticides qui peuvent être commercialisés dans leurs pays, leurs utilisations admises et leur accessibilité aux différentes catégories d'utilisateurs et revoir ces décisions de temps à autre;

5.1.3 Donner aux agents des services de santé, aux médecins et au personnel hospitalier des conseils et des instructions concernant le traitement des cas suspects d'empoisonnement par des pesticides;

5.1.4 Installer en des points stratégiques des centres nationaux ou régionaux anti-poison d'information et de traitement, accessibles en tous temps par téléphone ou par radio, pour fournir immédiatement des indications sur les premiers secours à donner et sur le traitement médical à appliquer. Les gouvernements doivent recueillir des informations dignes de foi sur les dangers des pesticides pour la santé. Ils doivent disposer de personnel qualifié, doté de ressources appropriées, pour assurer le rassemblement d'informations exactes;

5.1.5 Tenir les services de vulgarisation et d'avertissement agricoles, ainsi que les organisations d'agriculteurs, au courant de l'assortiment des pesticides disponibles pour l'utilisation dans chaque zone;

5.1.6 Avec le concours de l'industrie, lorsque des pesticides sont écoulés par des points de distribution qui vendent aussi des aliments, des médicaments, d'autres produits destinés à l'absorption par voie interne ou à l'application topique ou des vêtements, veiller à ce que les pesticides soient matériellement séparés des autres marchandises, pour éviter toute possibilité de contamination ou d'erreur d'identification. En cas de besoin, il faut indiquer clairement qu'il s'agit de produits dangereux. Il faut donner la plus large publicité aux dangers de conserver ensemble des aliments et des pesticides.

5.2 Même lorsqu'un système de contrôle est en vigueur, l'industrie doit:

5.2.1 Coopérer au réexamen périodique des pesticides qui sont commercialisés et aider à fournir aux centres de lutte contre les empoisonnements et aux médecins des informations sur les risques encourus;

5.2.2 Faire tous les efforts raisonnablement concevables pour réduire les dangers en:

5.2.2.1 Préparant des formulations moins toxiques;

5.2.2.2 Présentant les produits dans des conditionnements prêts à l'emploi et mettant au point des méthodes d'application moins dangereuses et plus efficaces;

5.2.2.3 Utilisant des contenants qui ne se prêtent pas à une réutilisation ultérieure et lançant des campagnes pour décourager leur réutilisation;

5.2.2.4 Utilisant des contenants qui ne présentent pas de dangers (c'est-à-dire qui ne soient pas attrayants ou faciles à ouvrir par les enfants) spécialement quand il s'agit de produits ménagers particulièrement toxiques;

5.2.2.5 Utilisant des étiquettes claires et concises;

5.2.3 Suspendre la vente et retirer les produits quand une utilisation sans danger semble impossible, quelles que soient les instructions données ou les restrictions imposées pour leur emploi.

5.3 Les gouvernements et l'industrie doivent réduire encore les dangers en prenant des dispositions pour stocker et éliminer sans risque les pesticides et leurs contenants, au niveau tant de l'entrepôt que de la ferme, et pour éliminer convenablement, en les déposant en lieu sûr, les déchets des fabricants de formulations.

5.4 Pour éviter une confusion et une alarme injustifiées dans le public, les groupes du secteur public doivent examiner tous les faits disponibles et essayer d'établir des distinctions entre les pesticides et leurs diverses utilisations, du point de vue de l'importance du risque qu'ils présentent.

5.5 Lorsqu'ils installent des unités de production dans les pays en développement, les fabricants et les gouvernements doivent coopérer pour:

5.5.1 Adopter des normes techniques et des méthodes de travail adaptées à la nature des opérations de fabrication et tenant compte des risques existants;

5.5.2 Prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique des travailleurs, des autres personnes présentes et de l'environnement;

5.5.3 Appliquer des méthodes de contrôle de la qualité propres à assurer que les produits fabriqués sont conformes aux normes de pureté, d'efficacité, de stabilité et d'innocuité.

ARTICLE 6 - EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

6.1 Les gouvernements doivent:

6.1.1 Prendre des mesures pour introduire la réglementation nécessaire des pesticides, notamment en matière d'homologation, et prendre des dispositions pour assurer son application effective, notamment en créant des services appropriés de formation, d'avertissement, de vulgarisation et de santé; les directives FAO pour l'homologation et le contrôle des pesticides (5) doivent être suivies aussi étroitement que possible, compte dûment tenu des besoins du pays, de sa situation économique et sociale, du niveau d'instruction de sa population, de ses conditions climatiques particulières et des équipements dont il dispose pour l'application des pesticides;

6.1.2 S'efforcer de mettre en place des systèmes et des structures d'homologation des pesticides permettant d'homologuer les produits avant qu'ils ne soient utilisés dans le pays et, en conséquence, s'assurer que chaque pesticide est homologué conformément aux lois et règlements du pays, avant d'être mis sur le marché;

6.1.3 Protéger les droits de propriété sur l'utilisation des données d'accompagnement;

6.1.4 Recueillir et compiler des données sur l'importation, la formulation et l'utilisation des pesticides dans chaque pays, pour déterminer l'étendue des effets possibles sur la santé humaine ou l'environnement, et suivre les tendances des niveaux de consommation à des fins économiques et autres.

6.2 L'industrie des pesticides doit:

6.2.1 Donner une appréciation objective sur chaque produit, avec les informations nécessaires à l'appui;

6.2.2 Veiller à ce que la matière active et les autres constituants des préparations commerciales de pesticides correspondent, en ce qui concerne l'identité, la qualité, la pureté et la composition, aux substances qui, après avoir été testées et analysées, ont été jugées acceptables du point de vue toxicologique et des effets sur l'environnement;

6.2.3 Veiller à ce que les matières actives et les produits formulés pour pesticides faisant l'objet de spécifications internationales soient conformes aux normes FAO (6), lorsqu'ils sont destinés à l'usage agricole, et aux normes OMS pour les pesticides (12), lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en santé publique;

6.2.4 Vérifier la qualité et la pureté des pesticides mis en vente;

6.2.5 Lorsque des problèmes se présentent, prendre spontanément des mesures correctives et, lorsque les gouvernements le demandent, aider à résoudre les difficultés.

ARTICLE 7 - ACCESSIBILITE ET UTILISATION

7.1 Les autorités compétentes doivent veiller spécialement à réglementer l'accès aux pesticides. Cette réglementation doit tenir compte du niveau effectif des connaissances et des compétences des utilisateurs potentiels en matière de manipulation des pesticides. Les paramètres sur lesquels ces décisions reposent varient beaucoup et doivent être laissés à la discrétion de chaque gouvernement, eu égard à la situation particulière dans le pays.

7.2 En outre, les gouvernements doivent noter et, dans les cas appropriés, observer "La classification OMS recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent" (7) et attribuer un symbole bien identifiable à chaque classe de risque, comme base pour leur propre réglementation. Il faut toujours tenir compte du type de formulation et du mode d'application pour déterminer l'importance du risque et les restrictions à appliquer au produit.

7.3 Deux méthodes peuvent être adoptées par l'autorité compétente pour limiter l'accès aux pesticides: la non homologation du produit ou bien, comme condition de l'homologation, la limitation de l'accessibilité à certaines catégories d'utilisateurs, sur la base d'une appréciation des risques liés à l'utilisation du produit dans le pays considéré.

7.4 Tous les pesticides offerts au grand public doivent être conditionnés et étiquetés conformément aux directives FAO sur le conditionnement (8) et l'étiquetage (9) et à la réglementation nationale en la matière.

7.5 Il peut être opportun d'interdire l'importation, la vente et l'achat d'un produit extrêmement toxique si les mesures de contrôle ou les bonnes pratiques commerciales sont impuissantes à assurer son utilisation sans danger. Cette décision doit toutefois être prise à la lumière des conditions particulières au pays.

ARTICLE 8 - DISTRIBUTION ET VENTE

8.1 L'industrie doit:

8.1.1 Expérimenter tous les produits pesticides pour en déterminer l'innocuité pour la santé humaine et pour l'environnement avant leur commercialisation, comme prévu à l'article 4, et veiller à ce que l'efficacité et la stabilité de tous les produits pesticides, ainsi que leur tolérance par les plantes, soient elles aussi convenablement contrôlées, par des procédés permettant de prévoir, avant leur mise en vente, leur comportement dans les conditions particulières à la région où les produits doivent être utilisés;

8.1.2 Soumettre les résultats de tous ces essais aux autorités compétentes nationales, pour qu'elles procèdent à leur propre évaluation et donnent leur propre agrément, avant que les produits soient commercialisés dans le pays;

8.1.3 Prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la composition et la qualité des pesticides entrant dans le commerce international sont conformes aux normes FAO (6), OMS (12) ou autres en la matière (lorsqu'il existe des normes de ce genre) ainsi qu'aux principes énoncés dans les directives pertinentes de la FAO et dans la réglementation sur la classification, le conditionnement, l'identification, l'étiquetage et la documentation adoptées par les organisations internationales qui s'occupent de transport (OACI, OMI, RID et IATA notamment) ^{1/};

8.1.4 S'engager à veiller à ce que les pesticides qui sont fabriqués pour l'exportation sont soumis aux mêmes normes de qualité que celles qui sont appliquées par le fabricant aux produits comparables destinés au marché intérieur;

8.1.5 Veiller à ce que les pesticides fabriqués ou formulés par une filiale répondent à des exigences et normes appropriées de qualité qui soient compatibles avec les exigences du pays hôte et de la société mère;

8.1.6 Encourager les organismes importateurs, les fabricants nationaux ou régionaux de formulations et leurs organisations commerciales respectives à coopérer pour assurer des pratiques et des méthodes de commercialisation et de distribution sans danger et à collaborer avec les autorités pour éliminer toutes les mauvaises pratiques dans l'industrie;

8.1.7 Reconnaître que le retrait d'un pesticide par un fabricant et par un distributeur peut être souhaitable lorsqu'il s'agit d'un produit qui présente un risque inacceptable pour la santé de l'homme et des animaux ainsi que pour l'environnement, même s'il est utilisé comme recommandé, et coopérer en conséquence;

8.1.8 S'engager à veiller à ce que les pesticides soient vendus et achetés par des commerçants honorables, affiliés de préférence à une organisation commerciale reconnue;

8.1.9 Veiller à ce que les vendeurs de pesticides possèdent la formation nécessaire pour être en mesure de donner à l'acheteur des conseils sur la façon de les utiliser efficacement et sans danger;

8.1.10 proposer une gamme de tailles et de types de conditionnements répondant aux besoins des petits agriculteurs et des autres utilisateurs locaux pour éviter les risques de manipulation et les risques liés au reconditionnement par les revendeurs dans des contenants non étiquetés ou inadéquats;

^{1/} OACI - Organisation internationale de l'aviation civile

OMI - Organisation maritime internationale

RID - Réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA - Association internationale des transports aériens

8.2 Les gouvernements et les autorités compétentes doivent prendre les mesures réglementaires nécessaires pour empêcher le reconditionnement, le transvasement ou l'écoulement des pesticides dans des contenants utilisés pour des aliments ou des boissons et doivent appliquer des sanctions sévères pour décourager efficacement ces pratiques.

8.3 Les gouvernements des pays importateurs de produits alimentaires et agricoles doivent admettre que les pays avec lesquels ils commercent utilisent de bonnes pratiques agricoles et, conformément aux recommandations de la Commission du Codex alimentarius, ils doivent donner une base juridique à l'acceptation des résidus de pesticides résultant de ces pratiques (10 et 15).

ARTICLE 9 - ECHANGE D'INFORMATIONS

9.1 Les gouvernements des pays exportateurs de pesticides qui prennent des mesures pour interdire ou limiter sévèrement l'utilisation ou la manipulation d'un pesticide, afin de protéger la santé de leur population ou l'intégrité de leur environnement, doivent informer directement ou indirectement les autorités nationales compétentes des autres pays des mesures qu'ils ont prises (16).

9.2 Le but de cette notification est de donner aux autorités compétentes des autres pays la possibilité d'estimer les risques que présente le pesticide et de prendre à temps et en connaissance de cause les décisions qui s'imposent, en ce qui concerne son importation et son utilisation, compte tenu de la situation de la santé publique, des conditions économiques, des particularités de l'environnement et des conditions administratives dans le pays. Les informations minimums à fournir à cet effet sont les suivantes:

9.2.1 Identité (nom commun, nom commercial et désignation chimique);

9.2.2 Bref aperçu des mesures de contrôle adoptées, avec les raisons à l'appui. Si ces mesures interdisent ou limitent certaines utilisations mais en autorisent d'autres, il faut aussi l'indiquer;

9.2.3 Possibilité d'obtenir des informations supplémentaires, avec le nom et l'adresse du point de contact auquel doivent être adressées les demandes d'informations complémentaires, dans le pays exportateur.

9.3 Si un pesticide interdit ou assujéti à de sévères restrictions est exporté, le pays exportateur doit veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour fournir les informations pertinentes à l'autorité nationale compétente du pays importateur.

9.4 Les informations communiquées sur les exportations ont pour but de rappeler au pays importateur la notification originale des mesures de contrôle et de l'avertir qu'une exportation est prévue ou va avoir lieu. Les informations minimums à fournir à cet égard sont les suivantes:

9.4.1 Une copie ou un rappel des informations fournies au moment de la notification des mesures de contrôle;

9.4.2 L'annonce qu'une exportation du produit chimique concerné est prévue ou va avoir lieu.

9.5 Les mesures de contrôle doivent être notifiées dès que possible après leur adoption. S'il s'agit de pesticides qui étaient interdits ou soumis à de sévères restrictions avant l'entrée en vigueur du code, une liste récapitulative des mesures de contrôle antérieures doit être communiquée aux responsables du registre international des produits chimiques potentiellement toxiques (IRPIC), à moins que ces informations aient déjà été fournies.

9.6 La communication des informations concernant les exportations doit intervenir au moment de la première exportation suivant l'adoption des mesures de contrôle et elle doit être répétée s'il y a de nouvelles informations ou si les mesures de contrôle sont modifiées. L'idée est que les informations doivent être fournies avant l'exportation.

9.7 La fourniture de ces informations par le pays exportateur doit être subordonnée à la protection du caractère confidentiel des données dans le pays importateur.

9.8 Les gouvernements des pays importateurs doivent:

9.8.1 Etablir des procédures internes pour la réception et le traitement des informations de ce genre fournies par le pays exportateur; et

9.8.2 Veiller à ce que les informations ainsi fournies ne soient pas utilisées de façon incompatible avec les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

ARTICLE 10 - ETIQUETAGE, CONDITIONNEMENT, ENTREPOSAGE ET ELIMINATION

10.1 Tous les conditionnements de pesticides doivent être clairement étiquetés conformément aux directives internationales applicables, telles que les directives FAO sur les bonnes pratiques d'étiquetage (9).

10.2 L'industrie doit utiliser des étiquettes qui:

10.2.1 Enoncent des recommandations compatibles avec celles des organismes de recherche et des services d'avertissement agricoles reconnus dans le pays de vente;

10.2.2 Contiennent autant que possible des symboles et des pictogrammes appropriés, outre les instructions et les mises en garde écrites;

10.2.3 Dans le commerce international, indiquent clairement à quelle classe de risque OMS (7) appartient le produit ou, si cette classification est inapplicable ou incompatible avec la réglementation nationale, indiquent la classification applicable;

10.2.4 Adressent, dans la ou les langues appropriées, une mise en garde contre la réutilisation des contenants et donnent des instructions pour l'élimination sans danger ou la décontamination des contenants vides;

10.2.5 Identifient chaque lot de produits par des chiffres ou des lettres que tout le monde peut lire, transcrire et communiquer sans avoir besoin de codes ou d'autres moyens de déchiffrement;

10.2.6 Portent la date (mois et année) de la formulation du lot, accompagné d'informations pertinentes sur la stabilité à l'entreposage du produit.

10.3 L'industrie doit veiller à ce que:

10.3.1 Les pesticides soient conditionnés, entreposés et éliminés en principe conformément aux directives FAO sur le conditionnement et l'entreposage des pesticides (8), aux directives FAO sur l'élimination des excédents de pesticides et de leurs résidus (11) et aux normes OMS pour les pesticides utilisés en santé publique (12);

10.3.2 Avec le concours des gouvernements, les pesticides soient conditionnés uniquement dans des locaux agréés où l'autorité compétente a la certitude que le personnel est convenablement protégé contre le risque d'intoxication, le produit obtenu soit convenablement conditionné et étiqueté et le contenu soit conforme aux normes de qualité applicables.

10.4 Les gouvernements doivent prendre les mesures réglementaires nécessaires pour interdire le reconditionnement, le transvasement ou l'écoulement des pesticides dans des contenants utilisés pour des aliments ou des boissons et appliquer des sanctions sévères pour décourager efficacement ces pratiques.

ARTICLE 11 - PUBLICITE

11.1 L'industrie doit veiller à ce que:

11.1.1 Toutes les assertions contenues dans la publicité puissent être étayées par des données techniques;

11.1.2 La publicité ne contienne aucune déclaration écrite ni aucune représentation graphique qui puisse induire en erreur l'acheteur soit directement soit indirectement, parce qu'elle pêche par omission, par ambiguïté ou par exagération, particulièrement en ce qui concerne l'innocuité du produit, sa nature, sa composition, son aptitude à l'utilisation ou sa reconnaissance ou son homologation officielles;

11.1.3 Les pesticides qui ne peuvent légalement être utilisés que par des opérateurs qualifiés ou dûment habilités ne fassent pas l'objet d'une publicité dans des publications et revues autres que celles qui s'adressent à ces opérateurs, à moins que les restrictions dont ils font l'objet ne soient indiquées clairement et visiblement;

11.1.4 Aucune firme et aucun particulier, dans aucun pays, ne commercialise simultanément sous le même nom commercial des matières actives pesticides ou des combinaisons de matières actives différentes;

11.1.5 La publicité n'encourage pas d'utilisations autres que celles qui sont spécifiées dans l'étiquette approuvée;

11.1.6 Les supports publicitaires ne recommandent pas d'utilisations autres que celles préconisées par les instituts de recherche et les services d'avertissements agricoles reconnus;

11.1.7 La publicité ne fasse pas un mauvais usage des résultats de la recherche ou de citations extraites de publications techniques ou scientifiques et n'utilise pas le jargon ou des considérations scientifiques oiseuses pour essayer de donner à des allégations un fondement scientifique qu'elles n'ont pas;

11.1.8 Les supports publicitaires ne contiennent pas de déclarations d'innocuité, notamment d'affirmations telles que "sans danger", "non toxique" "inoffensif", qu'elles soient accompagnées ou non de la mention "quand le produit est utilisé conformément aux instructions";

11.1.9 La publicité ne fasse pas de comparaisons entre l'innocuité de produits différents;

11.1.10 La publicité ne fasse pas de déclarations trompeuses sur l'efficacité du produit;

11.1.11 Les garanties ou garanties indirectes, comme les formules "plus avantageux ...", "haut rendement garanti", etc. soient obligatoirement étayées par des preuves formelles;

11.1.12 La publicité ne contienne aucune représentation visuelle de pratiques potentiellement dangereuses, telles que mélange ou application sans vêtement protecteur adéquat, utilisation à proximité d'aliments, utilisation par des enfants ou au voisinage de ceux-ci;

11.1.13 La publicité attire l'attention sur les formules et les symboles de mise en garde figurant dans les directives sur l'étiquetage (9);

11.1.14 La documentation technique donne des renseignements appropriés sur les bonnes pratiques et notamment sur les doses recommandées, la fréquence des applications et l'intervalle à respecter avant la récolte;

11.1.15 La publicité ne fasse pas de comparaisons inexactes ou trompeuses avec d'autres pesticides;

11.1.16 Toutes les personnes chargées de la promotion des ventes soient convenablement qualifiées et possèdent des connaissances techniques suffisantes pour donner des informations complètes, précises et exactes sur les produits vendus;

11.1.17 La publicité encourage les acheteurs et les utilisateurs à lire soigneusement les étiquettes ou à les faire lire s'ils sont illettrés.

11.2 Les organisations internationales et les groupes du secteur public doivent signaler les dérogations à cet article.

11.3 Les gouvernements sont encouragés à collaborer avec les fabricants pour tirer parti de leur compétence et de leur infrastructure commerciale afin de donner à la publicité concernant l'utilisation sans danger et efficace des pesticides le caractère d'un service public. Cette publicité pourrait être centrée sur l'entretien et l'utilisation correctes de l'équipement, les précautions spéciales à prendre pour protéger les enfants et les femmes enceintes, les risques liés à la réutilisation des récipients et la nécessité de se conformer aux instructions figurant sur les étiquettes.

ARTICLE 12 - APPLICATION DU CODE ET CONTROLE DE SON OBSERVATION

12.1 Ce code doit être publié et appliqué par une action concertée des gouvernements agissant soit individuellement soit dans le cadre de groupements régionaux, des institutions compétentes du système des Nations Unies, des organisations gouvernementales internationales, des organisations non gouvernementales et de l'industrie des pesticides.

12.2 Ce code doit être porté à la connaissance de toutes les personnes s'occupant de la fabrication, de la commercialisation et de l'utilisation des pesticides, ainsi que du contrôle de ces activités, de manière que les gouvernements, agissant individuellement ou dans le cadre de groupements régionaux, l'industrie et les institutions internationales prennent conscience de leur obligation commune d'oeuvrer de concert à la réalisation des objectifs du code.

12.3 Toutes les parties intéressées par le présent code doivent l'appliquer et promouvoir les principes et la déontologie qui y sont exprimés, indépendamment de l'aptitude d'une partie à observer ce code. L'industrie des pesticides doit coopérer pleinement à l'application du code et promouvoir les principes et la déontologie qu'il énonce, indépendamment de l'aptitude d'un gouvernement à observer ce code.

12.4 Sans préjudice des mesures prises pour appliquer le présent code, toutes les dispositions juridiques pertinentes, qu'elles soient de nature législative, administrative, judiciaire ou coutumière, portant sur la responsabilité civile, la protection des consommateurs, la conservation, la lutte contre la pollution et les autres sujets apparentés, doivent être strictement appliquées.

12.5 La FAO et les autres organisations internationales compétentes doivent donner leur plein appui à l'application du présent code, tel qu'il a été adopté.

12.6 Les gouvernements doivent surveiller l'application du code et adresser au Directeur général de la FAO des rapports faisant le point de la situation.

12.7 Les organes directeurs de la FAO doivent examiner périodiquement l'opportunité et l'efficacité du présent code. Ce dernier doit être considéré comme un texte dynamique qui doit être mis à jour selon les besoins, compte tenu des progrès technique, économique et social.

REFERENCES

1. Rapport de la deuxième Consultation gouvernementale sur l'harmonisation internationale des critères d'homologation des pesticides, FAO, Rome, 11-15 octobre 1982.
2. Good Laboratory Practice, C (81) 30, Annexe II. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 1981.
3. Bonne pratique analytique, Rapport de la quinzième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, La Haye, 3-10 octobre 1983 (Appendice V, Annexe II).
4. FAO Guidelines on Crop Residue Data, FAO, Rome 1985.
5. Directives et plan modèle FAO pour la création d'organisations nationales chargées de l'homologation et du contrôle des pesticides, FAO, Rome, 1985.
6. L'utilisation des normes FAO pour les produits phytopharmaceutiques - Etude FAO: N° 13 sur la production végétale et la protection des plantes, Rome, 1979.
7. The WHO Recommended Classifications of Pesticides by Hazard, Guidelines to Classification 1984-1985, Ref. VBC/84.2, OMS, Genève, 1984.
8. FAO Guidelines for the Packaging and Storage of Pesticides, FAO, Rome, 1985.
9. Directives FAO sur les bonnes pratiques d'étiquetage des pesticides, FAO, Rome, 1985.
10. Saine méthode agricole, Rapport de la quinzième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, La Haye, 3-10 octobre 1983 (Appendice V, Annexe I).
11. Directives FAO pour l'élimination des excédents de pesticides et de leurs récipients, FAO, Rome, 1985.
12. Normes OMS pour les pesticides utilisés en santé publique, sixième édition, Organisation mondiale de la santé, Genève, 1984.
13. FAO Guidelines on Efficacy Data for the Registration of Pesticides for Plant Protection, FAO, Rome, 1985.
14. FAO Guidelines on Environmental Criteria for the Registration of Pesticides, FAO, Rome, 1985.
15. Codes Recommended National Regulatory Practices to Facilitate Acceptance and Use of Codex Maximum Limits for Pesticide Residues in Foods. ALINORM (Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires - Commission du Codex Alimentarius) 85/24 A - Add.2, FAO, Rome, 1985.
16. Plan provisoire de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés (décision 12/14 du 28 mai 1984 du Conseil d'administration du PNUE), PNUE, Nairobi, 1984.

Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO

- Objectif des contributions au PAM 1/

305. La Conférence a rappelé que l'objectif des contributions au PAM pour l'exercice 1987-88, soit 1 400 millions de dollars E.-U., représentant l'équivalent de 3,25 millions de tonnes de produits alimentaires aux prix courants plus 405 millions de dollars en espèces, avait été recommandé par l'organe directeur du Programme, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, puis unanimement approuvé par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-huitième session. Elle s'est félicitée de la déclaration du Directeur exécutif selon laquelle ce volume de ressources permettrait au PAM de maintenir l'essor considérable qu'il a pris ces cinq dernières années et de livrer chaque année environ 1,5 million de tonnes aux bénéficiaires pour les seuls projets de développement.

306. La Conférence a noté que, selon le Directeur exécutif, l'aide alimentaire a atteint durant l'année 1984-85 12 millions de tonnes au total, soit 20 pour cent de plus que le précédent record enregistré depuis la Conférence mondiale sur l'alimentation. Si les donateurs ont acheminé par l'intermédiaire du PAM plus de produits alimentaires que jamais, une grande partie de l'accroissement observé durant cette période s'explique par la réaction généreuse des pays donateurs à la crise en Afrique, et le plus gros de l'aide supplémentaire fournie par les donateurs l'a été par la voie bilatérale. La Conférence a aussi noté l'assurance donnée par le Directeur exécutif que le PAM a fait la preuve de sa capacité de mettre l'aide alimentaire au service du développement et l'appel qu'il a adressé aux donateurs pour qu'ils fournissent au PAM, aux fins du développement, une partie de l'aide supplémentaire qu'ils se sont montrés si disposés à offrir dans des situations d'urgence.

307. La Conférence a apprécié la gestion compétente et efficace du Programme alimentaire mondial et le dévouement de son personnel. L'adoption unanime de l'objectif montre clairement la confiance que les pays tant donateurs que bénéficiaires placent dans la capacité, le bon rapport coût-utilité et l'efficacité du PAM.

308. La Conférence a approuvé la décision du PAM de donner la priorité à l'Afrique et a relevé en même temps la nécessité de répondre aux besoins de développement et aux situations d'urgence dans d'autres régions. Elle a félicité le PAM d'avoir réagi à temps et avec efficacité à la crise alimentaire africaine. Elle a aussi apprécié la réaction rapide du PAM au tremblement de terre au Mexique et à l'éruption volcanique en Colombie, qui a clairement montré son aptitude à intervenir avec une grande célérité face aux désastres.

309. La Conférence a souligné l'intérêt des opérations triangulaires qui permettent d'effectuer les livraisons en temps voulu et de stimuler la production agricole et le développement rural, tout en favorisant la CEPD. Elle a encouragé le PAM à poursuivre ces achats et ces échanges de produits dans les pays en développement et elle a instamment prié les donateurs de mettre les fonds ou les

1/ C 85/LIM/5; C 85/LIM/16; C 85/II/PV/15; C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

produits nécessaires à la disposition du Programme pour ce genre de transactions. Elle a noté que certains pays africains ont des excédents cette année et elle a invité le PAM à n'épargner aucun effort pour couvrir autant que possible les besoins des pays africains avec des produits alimentaires provenant d'Afrique. Il ne faut pas oublier que le succès du PAM tient à son aptitude à utiliser effectivement les produits donnés pour les besoins du développement et à des fins humanitaires.

310. La Conférence s'est félicitée de l'esprit de coopération grandissant entre le PAM et la FAO. Elle attend avec intérêt le rapport final sur l'exécution des recommandations de l'équipe spéciale ONU/FAO, qui sera soumis à la vingt et unième session du CPA. Elle s'est félicitée aussi des relations étroites que le PAM entretient avec le FISE (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et le FIDA.

311. La situation des bureaux du siège du PAM, actuellement éparpillés en différents endroits, a suscité des préoccupations, et l'espoir que ce problème serait réglé promptement a été exprimé. Quelques membres ont souligné la nécessité d'achever rapidement le calcul en cours du coût des services fournis par la FAO, y compris les locaux.

312. La Conférence a approuvé la ventilation en produits et en espèces de l'objectif de contributions proposé, et noté la difficulté pour certains pays de fournir des contributions à la fois en espèces et en produits ainsi que la possibilité de continuer à offrir des contributions uniquement en espèces. La plupart des membres auraient souhaité un objectif plus élevé, mais ils ont déclaré qu'ils accepteraient le niveau proposé, qui représente un juste milieu. On a noté que l'objectif représentait une croissance réelle sensible par rapport au chiffre qui serait probablement atteint durant l'exercice en cours. La Conférence a généralement reconnu qu'il fallait davantage de contributions en espèces pour administrer efficacement l'aide alimentaire du PAM et acheter des produits dans les pays en développement.

313. La Conférence a unanimement appuyé l'objectif de contributions. Elle a instamment invité les donateurs traditionnels et nouveaux à se montrer généreux lors de la conférence des contributions qui se tiendra à New York en mars 1986, afin que l'objectif, tant en produits qu'en espèces, soit atteint et même dépassé et que le PAM puisse ainsi répondre aux demandes croissantes d'assistance. Elle a aussi exhorté tous les donateurs à fournir des contributions généreuses à la RAIU et à tenir compte du besoin accru d'aide sous forme d'aliments d'appoint pour les groupes vulnérables et de ressources en espèces pour couvrir les frais de transport intérieur et acheter plus de produits dans les pays en développement.

314. La Conférence a unanimement adopté la résolution suivante:

Résolution 11/85

OBJECTIF DES CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1987-88

LA CONFERENCE

Rappelant les dispositions de la résolution 4/65 prévoyant que le Programme alimentaire mondial doit être réexaminé avant chaque conférence des contributions,

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 10/77 du 30 novembre 1977 prévoyant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait être convoquée au plus tard au début de 1986, époque à laquelle les gouvernements et les organismes donateurs appropriés devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1987 et 1988, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Notant que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial à sa vingtième session et le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-huitième session ont examiné le Programme,

Avant pris connaissance de la résolution 1/88 du Conseil de la FAO, ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale que dispense le PAM depuis sa création et la nécessité qu'il poursuive sa double action sous forme d'investissements et de secours alimentaire d'urgence,

1. Fixe pour les deux années 1987 et 1988 un objectif de contributions volontaires de 1 400 millions de dollars des Etats-Unis, constitué de 3,25 millions de tonnes de denrées alimentaires aux prix courants et de 405 millions de dollars en espèces, et exprime l'espoir qu'à ces ressources viendront s'ajouter d'importantes contributions supplémentaires provenant d'autres sources, en considération du volume prévisible de demandes de projets viables et du fait que le PAM est en mesure d'amplifier ses opérations.
2. Demande instamment aux Etats Membres des Nations Unies, aux Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et aux organismes donateurs appropriés de faire tout leur possible pour que l'objectif soit pleinement atteint.
3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer à cet effet une conférence des contributions au siège des Nations Unies, au début de 1986.

4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 4/65, la conférence des contributions suivante, à laquelle les gouvernements devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1989 et 1990, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devra être convoquée au plus tard au début de 1988.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

Relations et consultations avec les organisations internationales

- Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies
et intéressant la FAO 1/

315. La Conférence a estimé que les documents présentés reflètent fidèlement dans sa multiplicité et sa diversité la part que la FAO prend aux activités et aux programmes du Système des Nations Unies, étant donné le mandat étendu qui est le sien et l'interdépendance qui existe entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et les autres secteurs. Dans ce contexte, la Conférence a été informée que la FAO est présente dans 42 des 60 mécanismes de coordination intersecrétariats.

316. La Conférence a noté avec satisfaction que la coopération de la FAO avec les autres institutions s'est progressivement intensifiée. La participation active de la FAO aux travaux du Conseil économique et social des Nations Unies a été particulièrement apprécié. Toutefois, certains membres ont exprimé des préoccupations et noté que la coopération de la FAO, dans le contexte des mécanismes généraux de coordination des Nations Unies, pourrait encore être amélioré.

317. La Conférence a noté le rôle de chef de file de la FAO dans l'Equipe spéciale du CAC (Comité administratif de coordination) sur le développement rural. Elle s'est félicitée de ce que l'Equipe spéciale ait préparé, sous la direction d'un groupe d'experts convoqué par le FIDA, des principes directeurs pour la mise au point et l'application de méthodes de surveillance et d'évaluation dans les projets et programmes de développement rural.

318. La Conférence a apprécié le rôle actif que joue la FAO, comme l'indiquent les documents, dans les travaux du Sous-Comité du CAC sur la nutrition (SCN).

319. La Conférence a vivement apprécié la série d'initiatives importantes que la FAO a prises pour remédier à la situation critique en Afrique et notamment la diffusion régulière de rapports de situation du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et de ses missions d'évaluation des récoltes et autres, ainsi que l'assistance qui a pu être mobilisée grâce au Programme de relance de l'agriculture en Afrique. Elle a appris avec satisfaction qu'une étude approfondie sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique est en préparation et sera soumise à la prochaine

1/ C 85/9 et C.85/9-Sup.1; C 85/II/PV/12; C 85/II/PV/13; C 85/II/PV/15;
C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

Conférence régionale pour l'Afrique en septembre 1986; elle a insisté sur la nécessité de concentrer les efforts sur les programmes de relèvement et de développement à long terme. Elle a aussi noté avec satisfaction l'appui que la FAO fournit au Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique (BOUA) et elle l'a encouragée à poursuivre cette action,

320. A propos de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (SID), la Conférence a déploré que les objectifs de la SID n'aient pas été atteints et que la production par habitant de l'ensemble des pays en développement ait baissé de 5 pour cent entre 1980 et 1985.

321. On a aussi déploré que, par suite des paiements d'intérêts et pour diverses autres raisons, il y a eu en 1984 un transfert net de ressources financières des pays en développement en général vers les pays développés et que les projections indiquent qu'il en sera de même en 1985. La Conférence a insisté sur la nécessité d'accroître les flux d'aide financière extérieure vers les pays en développement.

322. La Conférence a réitéré son appel pour que les négociations concernant la seconde reconstitution du FIDA aboutissent rapidement.

323. La Conférence s'est félicitée de ce que, dans le document contenant les conclusions concertées auxquelles est parvenu le Comité d'examen et d'évaluation des Nations Unies, des pays développés ont confirmé leur volonté de consacrer 0,7 pour cent de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD) et d'atteindre cet objectif au plus tôt et, en tout état de cause, avant la fin de la décennie.

324. La Conférence s'est félicitée des activités du Centre d'investissement de la FAO qui aide les pays en développement à trouver les capitaux extérieurs nécessaires au développement de leur agriculture. Elle s'est inquiétée du fléchissement des engagements multilatéraux en faveur de l'agriculture, notamment des prêts à des conditions de faveur.

325. A propos de l'examen à mi-parcours de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés (PMA), examen qui a été effectué lors de la réunion de haut niveau du Groupe intergouvernemental de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) chargé des pays les moins avancés (Genève, 30 septembre - 11 octobre 1985), la Conférence a déploré que les objectifs du NPSA n'aient pas été atteints. Elle a souscrit aux conclusions de la réunion susmentionnée. La nécessité pour les PMA d'allouer une part appropriée de leurs ressources intérieures au développement rural et la nécessité pour les donateurs de seconder les efforts des PMA dans ce domaine prioritaire a été soulignée.

326. La Conférence a appris avec satisfaction que l'objectif du NPSA fixant à 0,15 pour cent du PNB l'aide publique au développement à fournir par les donateurs

aux PMA a été confirmé, que la réunion a recommandé aux donateurs bilatéraux de fournir leur aide publique au développement des pays les moins avancés essentiellement sous forme de dons et que les institutions financières multilatérales ont été invitées à accorder leurs prêts au PMA à des conditions extrêmement favorables. La Conférence a exprimé l'avis que la FAO devrait être pleinement associée aux tables rondes du PNUD concernant les PMA dans le cadre d'arrangements approuvés par le Conseil d'administration du PNUD.

327. La Conférence a pris note des activités menées par la FAO en faveur de la coopération économique et technique entre pays en développement et rappelé la priorité élevée donnée à ces activités dans le Programme de travail et budget de 1986/87, ce qui permettra à l'Organisation d'intensifier ses efforts dans ce domaine.

328. La Conférence s'est déclarée satisfaite de la décision 85/26 du Conseil d'administration du PNUD, allouant à l'Administrateur 1.5 million de dollars E.-U. à prélever sur les ressources extraordinaires du Programme, pour promouvoir concrètement la CTPD. La Conférence a été informée que les représentants de la FAO ont été invités à aviser les gouvernements des pays dans lesquels ils sont affectés de l'ouverture de ces crédits et à les aider à préparer des propositions si les gouvernements décident d'utiliser ces ressources.

329. La Conférence s'est félicitée de l'étroite collaboration entre la FAO et le PNUE et notamment de la participation active de la FAO à la préparation du Programme à moyen terme à l'échelle du Système en matière d'environnement (SWMTEP). Elle a estimé que la FAO et le PNUE devraient continuer à coopérer étroitement pour appliquer les décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à sa session de mai 1985 dans des domaines intéressant la FAO, tels que la pollution marine, les sols, la désertification, l'énergie, l'eau, les produits chimiques toxiques, etc.

330. La Conférence a noté qu'une conférence sur l'environnement en Afrique doit se tenir en décembre 1985 au Caire sous les auspices du PNUE. Elle a exprimé l'espoir que les arrangements institutionnels éventuellement adoptés tiendront compte des compétences et des activités en cours de la FAO et que les consultations nécessaires à cet effet seront organisées.

331. La Conférence a été informée de la collaboration actuelle entre la FAO et l'ONUDI dans les domaines d'intérêt commun. Elle a exprimé l'espoir que la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée permettra de renforcer encore cette collaboration dans l'avenir.

332. Il a été suggéré que les documents futurs sur ce point de l'ordre du jour rendent compte des décisions du Conseil d'administration du PNUD qui intéressent les activités de la FAO.

333. Soulignant le rôle important des femmes dans le secteur alimentaire et agricole, la Conférence s'est déclarée satisfaite de l'importante contribution de la FAO à la documentation et aux travaux de la Conférence mondiale chargée

d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Nairobi en juillet 1985. Elle s'est félicitée des programmes et projets entrepris par la FAO en faveur des femmes rurales et elle l'a vivement engagée à renforcer ces activités.

334. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 12/85

LA FEMME RURALE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant le rôle fondamental de la femme dans l'agriculture, l'alimentation, le bien-être familial et le développement rural, ainsi que les handicaps dont elle souffre directement en sa qualité de travailleuse, de mère et de responsable du foyer,

Considérant que les femmes n'ont pas bénéficié de possibilités d'éducation suffisantes pour leur permettre de participer plus efficacement au développement agricole et à l'amélioration des conditions de vie de la communauté à laquelle elles appartiennent,

Consciente du fait que la formation de la femme rurale pourrait accélérer l'augmentation de la production et stimuler les efforts pour atteindre les objectifs économiques et sociaux que poursuit l'Organisation,

Constatant que les programmes de l'Organisation reflètent la préoccupation de la FAO pour le sort de la femme dans les pays du tiers monde, en ce qui concerne les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural,

Prenant note des conclusions de la CMRADR en 1979, de la résolution 35/136 de l'Assemblée générale des Nations Unies, des résolutions 1982/50, 1983/78 et 1985/46 de l'ECOSOC et de la décision 1984/101 de ce dernier, telles qu'adoptées,

Approuvant le paragraphe 16(c) des conclusions et recommandations de la onzième session ministérielle du CMA (Conseil mondial de l'alimentation), le paragraphe 50 du document CL 88/REP du Conseil de la FAO et les conclusions de la Consultation gouvernementale sur le rôle de la femme dans la production et la sécurité alimentaires, tenue à Harare (Zimbabwe) du 10 au 13 juillet 1984,

Prenant note du point 8 intitulé "Stratégies prospectives pour la promotion de la femme jusqu'en l'an 2000", de l'ordre du jour de la Conférence mondiale convoquée par les Nations Unies pour passer en revue et évaluer les progrès réalisés durant la décennie de la femme dans la voie de l'égalité, du développement et de la paix, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 15 au 26 juillet 1985,

1. Prie le Directeur général de continuer à accorder une attention particulière, dans les activités de l'Organisation, à l'étude des problèmes de la femme, particulièrement dans les programmes qui portent sur la formation et sur l'accès aux moyens de production et à la technologie,
2. Demande instamment que, dans la conception et l'exécution de tous les programmes et projets de la FAO, une attention spéciale soit accordée à la participation des femmes rurales qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts, et que des possibilités adéquates de formation leur soient offertes,
3. Invite le Directeur général à informer les Etats Membres, par l'intermédiaire des organes compétents de l'Organisation, de la suite donnée à la présente résolution.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

Relations avec les organisations intergouvernementales
et les organisations internationales non gouvernementales 1/

335. La Conférence a pris note avec satisfaction des faits nouveaux survenus depuis sa vingt-deuxième session dans les relations entre, d'une part la FAO et, de l'autre, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.

336. La Conférence s'est félicitée de la coopération entre la FAO et les organisations intergouvernementales et elle s'est déclarée favorable à son renforcement. En particulier, elle a apprécié les bons résultats des activités menées par la FAO en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et avec d'autres organisations régionales et sous-régionales pour lutter contre les conséquences de la sécheresse catastrophique en Afrique et pour préparer et exécuter le programme de remise sur pied et de relance de l'agriculture. La FAO sera associée aux consultations pour la mise en oeuvre du programme de la CEE concernant le relèvement rural en Afrique.

337. La Conférence a également pris note avec intérêt du rapport de la réunion officielle des représentants des organisations internationales non gouvernementales (OING) assistant à la vingt-troisième session de la Conférence. Cette réunion a eu pour thème: "La collaboration des OING à la réalisation des objectifs du Programme de travail et budget de la FAO pour 1986-87" et elle a examiné les moyens qui permettraient aux OING de participer plus activement à l'action menée par la FAO en faveur du développement rural.

338. La Conférence a approuvé la ferme détermination de la FAO de renforcer encore sa collaboration avec les ONG par des arrangements appropriés, par exemple leur participation accrue au Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO.

339. Les activités de la Campagne mondiale contre la faim - Action pour le développement (CMCF/AD) ont été particulièrement appréciées et leur développement ultérieur a été jugé souhaitable. Il a été suggéré qu'un rapport sur les activités de la CMCF/AD soit établi en vue de la prochaine session de la Conférence.

340. La Conférence s'est particulièrement félicitée de la participation des ONG à l'organisation des manifestations commémoratives du quarantième anniversaire de la FAO et de la Journée mondiale de l'alimentation, spécialement aux niveaux national et local.

1/ C 85/17; C 85/INF/17; C 85/INF/17-Corr.1; C 85/II/PV/13; C 85/II/PV/16;
C 85/PV/24.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords, et sur les amendements y relatifs 1/

341. Comme le prescrit l'Article XXI du Règlement général de l'Organisation (RGO), et conformément à la pratique établie, le Directeur général a présenté à la Conférence le rapport statutaire biennal sur l'état des conventions et accords conclus dans le cadre de la FAO, des autres traités multilatéraux conclus hors du cadre de la FAO et dont le Directeur général est dépositaire et de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées telle qu'elle s'applique à la FAO.

342. La Conférence a pris note du rapport statutaire contenu dans les documents C 85/10 et C 85/10-Sup.1.

343. En ce qui concerne la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Conférence a rappelé que, lorsqu'elle avait approuvé à sa vingtième session (1979) par la résolution 14/79 les amendements à cette convention, elle avait instamment invité les parties à accepter le plus tôt possible le texte révisé. La Conférence a noté qu'il manque néanmoins encore vingt acceptations pour atteindre la majorité des deux tiers des parties contractantes, nécessaire pour que le texte révisé puisse entrer en vigueur. Etant donné l'importance de la Convention pour renforcer la lutte internationale contre la diffusion des ennemis des plantes et des produits végétaux dans le commerce international, la Conférence a de nouveau exhorté les parties contractantes qui n'ont pas encore accepté le texte révisé de la Convention à déposer le plus tôt possible un instrument d'acceptation.

Amendements au texte espagnol
des articles XII.9(a) et XII.17
du Règlement général de l'Organisation 2/

344. La Conférence a noté que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), lorsqu'il a examiné à sa quarante-cinquième session (octobre 1984) certaines règles régissant les procédures de vote du Conseil et de la Conférence, a constaté que le texte espagnol de l'Article XII.9(a) du RGO emploie l'expression "por aclamación" qui ne correspond pas exactement à l'expression utilisée dans le texte anglais ("by clear general consent") ni à celle du texte français ("par consentement général manifeste"). Le CQCJ a donc recommandé d'amender le texte espagnol de l'Article XII.9(a) du RGO en supprimant les mots "por aclamación" et en les remplaçant par l'expression "por evidente consenso general". Le CQCJ a aussi recommandé qu'un amendement analogue soit apporté au paragraphe 17 de l'Article XII du RGO en remplaçant les mots "por aclamación" par "por consenso general" afin que le texte espagnol concorde avec les textes anglais ("by general consent") et français ("par consentement général").

1/ C 85/10; C 85/10-Sup.1; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ C 85/26; C 85/LIM/13; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

345. La Conférence a en outre noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984) 1/, a souscrit aux recommandations du CQCJ tendant à amender de la manière indiquée ci-dessus le texte espagnol du Règlement général de l'Organisation.

346. La Conférence s'est déclarée d'accord avec le CQCJ et avec le Conseil sur la nécessité d'amender le texte espagnol des Articles XII.9(a) et XII.17 du RGO et elle a adopté la résolution suivante:

RESOLUTION 13/85

AMENDEMENT DU TEXTE ESPAGNOL DES ARTICLES XII.9(a) ET XII.17
DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

LA CONFERENCE,

Notant que le texte espagnol de l'Article XII.9(a) du RGO contient l'expression "por aclamación", qui ne correspond pas aux expressions utilisées dans les textes anglais et français ("by clear general consent" et "par consentement général manifeste", respectivement);

Notant en outre que le texte espagnol de l'Article XII.17 du RGO contient aussi l'expression "por aclamación", qui ne correspond pas aux expressions utilisées dans les textes anglais et français ("by general consent" et "par consentement général", respectivement);

Considérant la recommandation du Comité des questions constitutionnelles et juridiques qui a été entérinée par le Conseil à sa quatre-vingt-sixième session;

Considérant en outre qu'il conviendrait d'amender le texte espagnol des Articles XII.9(a) et XII.17 du RGO afin de les harmoniser avec les versions dans les autres langues;

Décide d'amender comme suit le texte espagnol des Articles XII.9(a) et XII.17 du RGO: 2/

Article XII.9(a)

"El nombramiento de Presidente del Consejo y de Director General, la admisión de nuevos Estados Miembros y de Miembros Asociados y la elección de los Miembros del Consejo se decidirán por votación secreta. Las demás elecciones se decidirán igualmente por votación secreta, con la salvedad de que cuando no hay más candidatos que vacantes el Presidente podrá proponer a la Conferencia o al Consejo que el nombramiento se lleve a cabo por [aclamación] evidente consenso general."

1/ CL 86/REP, par. 180.

2/ Les mots à supprimer sont entre crochets []; les mots à ajouter sont soulignés.

Article XII.17

"Si en asunto ajeno a elecciones fuera preciso tomar un acuerdo para el que ni la Constitución ni este Reglamento exijan una mayoría de dos tercios, el Presidente podrá proponer a la Conferencia o al Consejo que el asunto se decida por [aclamación] consenso general sin recurrir a un voto formal."

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Amendement au paragraphe 6 de l'Article XXV
du Règlement général de l'Organisation 1/

347. La Conférence a noté qu'à la quatre-vingt-septième session du Conseil des questions avaient été soulevées au sujet de la pratique suivie par l'Organisation pour le remboursement des frais de voyage des membres du Conseil 2/. Lors de ladite session, le Conseil avait été informé que, en vertu de l'Article XXV.6 du RGO, seuls les frais de voyage du représentant de chaque membre du Conseil étaient pris en charge par l'Organisation. A cet égard, le Conseil avait noté avec préoccupation que l'Article XXV.6 du RGO ne permettait apparemment pas de rembourser les frais de voyage d'un membre d'une délégation au Conseil quand c'était un représentant permanent auprès de l'Organisation résidant à Rome qui était désigné comme représentant au Conseil. En conséquence, en vue d'envisager la possibilité de permettre le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation, le Conseil avait demandé au Comité des questions constitutionnelles et juridiques d'interpréter l'Article XXV.6 du RGO et d'en proposer éventuellement l'amendement.

348. La Conférence a noté également que le CQCJ avait examiné la question à sa quarante-septième session (octobre 1985) et avait conclu qu'il n'est juridiquement pas possible d'interpréter le paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO comme autorisant le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation au Conseil. Le CQCJ avait, par conséquent, rédigé un projet d'amendement au paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO, permettant un tel remboursement. Le CQCJ avait également fait observer que, si la Conférence décide d'amender le paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO, le Conseil devra amender en conséquence le paragraphe 2 de l'Article VII de son propre règlement intérieur. A sa quatre-vingt-huitième session (novembre 1985), le Conseil a souscrit à la conclusion du CQCJ et à ses suggestions à propos des amendements à apporter aux Textes fondamentaux 3/. Le Conseil a donc recommandé à la Conférence d'adopter un projet de résolution préparé par le CQCJ.

349. Au cours du débat, une délégation a déclaré que, par principe, son gouvernement n'est pas favorable au remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres se rendant aux réunions des organisations du système des

1/ C 85/LIM/13; C 85/LIM/22; C 85/III/PV/3; C 85/PV/22.

2/ CL 87/REP, par. 254.

3/ CL 88/REP, par. 115-124.

Nations Unies et qu'il se préoccupe du précédent que cette modification du Règlement pourrait créer dans le système des Nations Unies. Compte tenu de l'appui massif que trouve cette proposition, il ne s'opposerait néanmoins pas à un consensus. D'autres délégations ont exprimé diverses préoccupations et ont été informées des dépenses que l'adoption de la résolution entraînerait pour l'Organisation. Ces délégations ont toutefois reconnu que ces dépenses seraient couvertes par une ouverture de crédits appropriée. Cependant, la plupart des délégations ont été tout à fait favorables au projet de résolution qui, à leur avis, aurait des effets bénéfiques sur les activités du Conseil et présenterait en particulier l'avantage d'aider les pays en développement.

350. En conclusion la Conférence a adopté la résolution suivante:

RESOLUTION 14/85

AMENDEMENT AU PARAGRAPHE 6 DE L'ARTICLE XXV DU
REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

LA CONFERENCE,

Notant que le Conseil, à sa quatre-vingt-septième session (juin 1985), a estimé que le Règlement général de l'Organisation devrait permettre le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation représentant un membre du Conseil aux sessions de ce dernier;

Notant en outre que, à cette fin, le Conseil, à sa quatre-vingt-huitième session (novembre 1985), a approuvé un projet d'amendement du paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO préparé par le CQCJ,

1. Décide d'amender comme suit le paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO:

"Les frais de voyage aller et retour d'un seul membre de la délégation de chaque Etat Membre du Conseil régulièrement supportés [par le représentant de chaque membre du Conseil] pour se rendre, par la voie la plus directe, de la capitale de son pays ou, si les frais sont moins élevés, du lieu de son affectation à celui où se tient la session du Conseil, sont à la charge de l'Organisation"; 1/

2. Invite le Conseil à amender le paragraphe 2 de l'Article VII de son Règlement intérieur de la manière recommandée par le CQCJ, afin qu'il concorde avec les dispositions du paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO, tel qu'amendé ci-dessus.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

1/ Les mots à supprimer sont entre crochets []; les mots à ajouter sont soulignés.

Examen des règles régissant les procédures de vote de
la Conférence et du Conseil 1/

351. La Conférence a rappelé qu'à sa vingt-deuxième session (1983) 2/, quelques membres s'étaient préoccupés du fait que l'article XII.9(a) du RGO prévoit un scrutin secret quand le nombre des candidats à élire est égal à celui des sièges à pourvoir. Ils avaient suggéré de revoir les procédures d'élection afin d'étudier la possibilité de ne pas procéder à un scrutin secret en pareil cas: par exemple, pour l'élection du Président indépendant du Conseil. La Conférence avait décidé que le Conseil devrait réexaminer les procédures de scrutin appliquées dans le cas où il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir à la Conférence ou au Conseil, en vue d'accélérer la procédure et de gagner du temps.

352. La Conférence a aussi rappelé que le Conseil, à sa quatre-vingt-cinquième session 3/, avait décidé de soumettre la question à l'examen du CQCJ, lequel l'a effectivement examinée lors de sa quarante-cinquième session (octobre 1984).

353. La Conférence a noté que le CQCJ avait fait observer qu'en vertu de l'article XII.9(a) du RGO, le scrutin secret est obligatoire pour (a) la nomination du Président indépendant du Conseil, (b) la nomination du Directeur général, (c) l'admission de nouveaux Etats Membres et de membres associés et (d) l'élection des membres du Conseil. Le CQCJ a estimé que les quatre cas susmentionnés étaient des questions extrêmement délicates et que le scrutin secret était destiné à garantir aux Etats Membres la possibilité d'exprimer leur choix sans contrainte et sans gêne. Il est parvenu à la conclusion qu'il était inutile d'amender l'article XII.9(a) du RGO.

354. La Conférence a noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984) 4/, avait souscrit à la conclusion du CQCJ selon laquelle la disposition actuelle est appropriée, car elle protège les intérêts des Etats Membres, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'amender l'article XII.9(a) du RGO.

355. La Conférence a fait siennes les conclusions auxquelles sont parvenus le CQCJ et le Conseil et a décidé de ne prendre aucune mesure en ce qui concerne un amendement éventuel de l'article XII.9(a) du RGO.

1/ C 85/LIM/8; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ C 83/REP, par. 371.

3/ CL 85/REP, par.16 et 17.

4/ CL 86/REP, par. 179.

Relations avec le gouvernement du pays hôte

- Immunités de l'Organisation 1/

356. La Conférence a rappelé que la question de l'immunité de juridiction de la FAO avait été examinée par le Conseil 2/ et par elle-même à sa vingt-deuxième session 3/ à propos d'un arrêt rendu par la Cour de cassation italienne en 1982. Elle a en outre rappelé que, dans cet arrêt, la Cour de cassation avait donné une interprétation restrictive de l'"immunité de juridiction de la FAO" prévue à la section 16 de l'Accord de Siège, en établissant une distinction entre actes accomplis jure imperii et jure gestionis. Sur la base de ladite distinction, elle n'avait pas reconnu l'immunité dans un procès intenté à l'Organisation devant les tribunaux italiens par les propriétaires du bâtiment F, qui demandaient des arriérés de loyer.

357. Pour faciliter la solution du problème, le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984), avait instamment invité le gouvernement du pays hôte "à accélérer l'adoption de mesures législatives qui garantissent à l'avenir l'immunité de juridiction de l'Organisation, y compris son immunité contre les mesures d'exécution" 4/. A la même session, le Conseil avait repris une suggestion qui avait été tout d'abord avancée lors de la vingt-deuxième session de la Conférence à l'effet que l'Organisation pourrait demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur l'interprétation des dispositions pertinentes de l'Accord de Siège. Le Conseil avait invité le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à formuler les questions qui pourraient être posées à la Cour si entre-temps le gouvernement du pays hôte n'avait pas pris de mesures législatives appropriées et si la Conférence décidait d'adopter cette ligne d'action. Le CQCJ s'est acquitté de cette tâche à sa quarante-sixième session 5/ et le Conseil à sa quatre-vingt-septième session (juin 1985) a transmis à son tour les questions à la Conférence pour examen.

358. La Conférence a été saisie d'une note du Directeur général et d'un extrait du rapport de la quatre-vingt-septième session du Conseil contenant les questions qui pourraient être posées à la Cour internationale de justice et qui sont ainsi libellées 6/:

- "i) La section 16 de l'Accord de Siège conclu entre la FAO et la République italienne signifie-t-elle qu'en Italie la FAO jouit de l'immunité de juridiction dans tous les cas où elle n'y a pas expressément renoncé?

1/ C 85/LIM/10; C 85/LIM/15; C 85/LIM/28; C 85/III/PV/1; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ CL 82/REP, par. 200-218; CL 83/REP, par. 262-269; CL 84/REP, par. 123-127; CL 86/REP, par. 186-197; CL 87/REP, par. 270-280.

3/ C 83/REP, par. 342-345.

4/ CL 86/REP, par. 206.

5/ CL 87/5, par. 26.

6/ C 85/LIM/10, par. 26; C 85/LIM/15; C 85/PV/22.

- ii) Au cas où la réponse à cette question i) serait négative, quelles sont spécifiquement les exceptions à l'immunité de juridiction dont jouit la FAO aux termes de la section 16?"

359. La Conférence a noté qu'un règlement extra-judiciaire est intervenu en 1985 avec les propriétaires du bâtiment F et avec les requérants dans d'autres actions intentées à la FAO devant les tribunaux italiens depuis 1982; aucun procès n'est plus en cours. La Conférence a également pris note des considérations juridiques et pratiques dont a fait état la délégation italienne et des efforts accomplis par les autorités italiennes pour résoudre les problèmes pratiques de la FAO. Elle a toutefois reconnu qu'il importe de trouver une solution qui satisfasse tant la FAO que le Gouvernement italien, afin de garantir au plus tôt l'immunité de juridiction de l'Organisation. A cet effet, la meilleure démarche consisterait à déterminer l'interprétation appropriée de la section 16 de l'Accord de Siège.

360. Le représentant du gouvernement hôte a souligné que les autorités italiennes sont disposées à poursuivre activement leurs efforts pour parvenir à un règlement juridique viable de la question. Il a été suggéré que l'on s'en remette au Conseil pour décider si la FAO doit ou non solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de justice. La Conférence est néanmoins convenue qu'il n'est pas souhaitable, à ce stade, de soumettre les questions qui lui ont été transmises par le Conseil à la Cour internationale de justice et qu'il serait préférable qu'elle réexamine la question, s'il y a lieu à la lumière d'un rapport que lui soumettra le Directeur général, à sa prochaine session. Elle a donc invité le Directeur général et les autorités italiennes à étudier tous les moyens possibles d'arriver rapidement à une solution définitive qui assurerait à la FAO une totale immunité de juridiction en Italie. La Conférence a en outre demandé au Conseil de suivre de près la question et de lui faire rapport à sa prochaine session.

- Accord de Siège 1/

361. La Conférence a pris note des rapports des quatre-vingt-sixième et quatre-vingt-septième sessions du Conseil 2/ et a été informée que le Directeur général a reçu une lettre datée du 5 octobre 1985 du Ministre des affaires étrangères de l'Italie. Elle a aussi été informée que les négociations n'ont pas abouti, aucun accord n'étant encore intervenu notamment sur deux grandes questions, à savoir a) les privilèges d'importation en franchise des fonctionnaires de nationalité italienne et b) le nombre de fonctionnaires de la première catégorie jouissant de la totalité des privilèges et immunités diplomatiques.

1/ C 85/LIM/29; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ CL 86/REP, par. 198-202; CL 87/REP, par. 263-266.

362. La Conférence a souscrit à la position adoptée par le Conseil à ses sessions précédentes et a exhorté les deux parties à mener rapidement à bien les négociations, comme le demande la résolution 4/86 du Conseil (novembre 1984).

- Locaux du Siège 1/

363. La Conférence a pris note des rapports des quatre-vingt-sixième et quatre-vingt-septième sessions du Conseil 2/, ainsi que des faits intervenus depuis la dernière session du Conseil.

364. Concernant la construction de 70 bureaux au huitième étage du bâtiment D, les contrats relatifs aux travaux d'électricité, de plomberie, de chauffage et de climatisation ont été adjugés en septembre 1985, et les travaux de maçonnerie progressent de façon satisfaisante. Les 70 bureaux devraient pouvoir être occupés à la fin de septembre 1986.

365. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments qui devraient être construits dans l'ensemble Caracalla, la Conférence a été informée que, le 16 octobre 1985, date du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation, le Président de la République italienne avait posé la première pierre de ces constructions. Pour financer ce projet, un montant de 25 milliards de lires italiennes est inscrit dans le budget du pays hôte pour 1986 et le projet de loi correspondant est actuellement en discussion au Parlement. Dès que la loi de finance aura été adoptée, le gouvernement devrait passer à l'établissement des plans et à l'ouverture du chantier. La Conférence a noté avec satisfaction cette décision du pays hôte et a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien.

Emoluments du Directeur général 3/

366. La Conférence a souscrit à la recommandation du Conseil visant à augmenter l'indemnité de représentation du Directeur général et a adopté la résolution suivante:

1/ C 85/LIM/25; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ CL 86/REP, par. 181-185; CL 87/REP. par. 257-262.

3/ C 85/LIM/21; C 85/PV/15; - Rév. 1.

RESOLUTION 15/85

EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Considérant que l'indemnité de représentation du Directeur général de la FAO n'a pas été modifiée depuis le 1er janvier 1981, date à laquelle elle avait été fixée à 24 000 dollars par an et que l'inflation durant cette période a dépassé 75 pour cent,

Décide:

De porter l'indemnité de représentation du Directeur général à 32 000 dollars par an à partir du 1er janvier 1985.

(Adoptée le 19 novembre 1985)

Comptes vérifiés 1/

367. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 16/85

COMPTES VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le rapport de la quatre-vingt-sixième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-dessous et les rapports y relatifs du Commissaire aux comptes:

Programme ordinaire 1982-83	C 85/5
-----------------------------	--------

Programme des Nations Unies pour le développement 1982-83	C 85/6
--	--------

Programme alimentaire mondial 1982-83	C 85/7
---------------------------------------	--------

Notant les questions soulevées par le Directeur de la Division des services financiers dans sa déclaration sur les états financiers du Programme alimentaire mondial et les observations du Commissaire aux comptes sur ces questions, ainsi que les rapports y relatifs du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et de la dix-huitième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Notant en outre que le Commissaire aux comptes a appelé l'attention sur certains points concernant les comptes du Programme alimentaire mondial,

Adopte les comptes vérifiés ci-dessus.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

1/ C 85/5; C 85/6; C 85/7; C 85/LIM/4; C 85/LIM/13; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

Barème des contributions 1986-87 1/

368. La Conférence a noté et ratifié la recommandation formulée par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session tendant à ce que le barème des contributions de la FAO pour 1986-87 soit comme par le passé directement dérivé du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur pendant l'année civile où se tient la Conférence de la FAO. La pratique consistant à calquer le barème de la FAO sur celui de l'Organisation des Nations Unies est suivie, sans exception, depuis la décision que la Conférence a prise en 1955, à sa huitième session, et qu'elle a confirmée en 1975 à sa dix-huitième session, après un examen approfondi et détaillé de la question.

369. La Conférence a été informée que le barème des contributions de la FAO recommandé pour 1986-87 est directement dérivé du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur pour la période 1983-85, tel qu'il a été adopté par la résolution 37/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 décembre 1982, et qu'il a été ajusté pour tenir compte de l'admission de deux nouveaux Etats Membres à la présente session de la Conférence de la FAO. Le barème des contributions 1984-85, adopté par la Conférence en 1983, était lui aussi directement dérivé du même barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, le barème de la FAO pour 1986-87 ne diffère de celui de 1984-85 que du fait de l'admission de deux nouveaux Etats Membres à la présente session de la Conférence. L'application à la FAO du barème des Nations Unies reflète donc aussi la composition propre de la FAO.

1/ C 85/LIM/3; C 85/LIM/13; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

370. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 17/85.

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1986-87

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations de la quatre-vingt-septième session du Conseil,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit se conformer au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, adapté pour tenir compte du fait que les Etats Membres de la FAO ne sont pas tous membres de l'ONU et vice versa,

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1986-87 sera dérivé directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 1985;
2. Adopte pour 1986 et 1987 le barème figurant à l'Annexe F, au présent rapport.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Etat des contributions 1/

371. La Conférence a noté l'état des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation au 22 novembre 1985 (Annexe G). Elle a observé que le taux de recouvrement des contribution est, d'une façon générale, plus favorable en 1985 que ces dernières années. L'affectation au 1er janvier 1985 d'environ 41 millions de dollars provenant de l'excédent de trésorerie de l'exercice biennal 1982-83, représentant 20,72 pour cent des contributions ordinaires pour 1985, a, toutefois, contribué pour une large part à l'amélioration du taux de recouvrement en 1985.

372. La Conférence a constaté que 72 Etats Membres ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations envers l'Organisation en ce qui concerne le versement de leurs contributions de 1985, et ce malgré les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier qui stipule que les contributions sont exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours. La Conférence a noté également que de nombreux Etats Membres qui ont intégralement versé leurs contributions n'ont toutefois pas versé leurs contributions de 1985 à échéance. En outre, 40 Etats Membres sont redevables d'arriérés de contributions pour 1984 et des années antérieures.

373. La Conférence a lancé un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires en vue de verser à échéance leurs contributions ordinaires de 1986 et elle a instamment invité les 72 Etats Membres redevables d'arriérés à régler les montants dus et en retard le plus rapidement possible.

374. La Conférence a noté que le Comité financier avait examiné diverses mesures tendant à régler le problème persistant des retards dans le règlement des contributions et des arriérés. La Conférence a observé qu'il s'agit là d'un problème particulièrement délicat et qu'aucune solution simple ne pourrait être considérée comme durablement équitable et efficace.

Problèmes relatifs aux paiements tardifs et aux arriérés de contributions 2/

375. La Conférence a noté que le Gouvernement du Tchad a annoncé que le défaut de paiement de sa contribution à l'Organisation est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté et a demandé à être autorisé à régler ses arriérés de contribution, sur une période de 10 ans commençant en 1985, tout en s'acquittant à échéance de ses contributions courantes.

1/ C 85/LIM/12; C 85/LIM/32; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ C 85/LIM/6; C 85/PV/2.

376. La Conférence a adopté la résolution suivante, qui sauvegarderait le droit de vote du Tchad:

Résolution 18/85
REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS - TCHAD

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement de la République du Tchad a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1985, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contribution de la République du Tchad s'élevant à 102 485,34 dollars seront réglés en dix tranches annuelles égales de 10 248,54 dollars;
2. La première tranche, ainsi que la contribution ordinaire de 1985, sera exigible en 1985;
3. Le paiement annuel des tranches sus-indiquées, ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au Fonds de roulement, seront considérés comme liquidant les obligations financières de la République du Tchad envers l'Organisation.

(Adoptée le 9 novembre 1985)

377. La Conférence a noté que le Gouvernement du Paraguay a fait savoir que le défaut de règlement de sa contribution à l'Organisation est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté et a demandé à être autorisé à régler ses arriérés de contribution sur une période de 10 ans commençant en 1986, tout en s'acquittant à échéance de ses contributions courantes.

378. La Conférence a adopté la résolution suivante, qui sauvegarderait le droit de vote du Paraguay:

Résolution 19/85

REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS - PARAGUAY

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement de la République du Paraguay a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1986, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contributions de la République du Paraguay s'élevant à 71 225 dollars seront réglés en dix tranches annuelles égales de 7 122,50 dollars;
2. La contribution ordinaire de 1985 sera exigible en 1985 et la première tranche en 1986;
3. Le paiement annuel des tranches sus-indiquées, ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au Fonds de roulement, seront considérés comme liquidant les obligations financières de la République du Paraguay envers l'Organisation.

(Adoptée le 9 novembre 1985)

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation 1/

379. La Conférence était saisie des demandes d'admission des Iles Cook et des Iles Salomon. Ces demandes ont été soumises dans le délai prescrit par l'Article XIX du RGO. Elles contenaient l'instrument officiel prévu à l'Article II de l'Acte constitutif - ou elles en étaient accompagnées - de sorte qu'elles ont été jugées recevables.

1/ C 85/14; C 85/PV/3; C 85/PV/4; C 85/PV/18.

380. A sa troisième séance tenue le lundi 11 novembre 1985, la Conférence a procédé à un scrutin secret sur les deux demandes, conformément à l'Article II-2 de l'Acte constitutif et à l'Article XII-9 du RGO.

Admission des Iles Cook

1. Nombre de bulletins distribués	137
2. Bulletins nuls	2
3. Abstentions	2
4. Voix pour	132
5. Voix contre	1
6. Nombre de suffrages exprimés	133
7. Majorité requise	89

Admission des Iles Salomon

1. Nombre de bulletins distribués	137
2. Bulletins nuls	2
3. Abstentions	2
4. Voix pour	131
5. Voix contre	1
6. Nombre de suffrages exprimés	132
7. Majorité requise	89

381. La Conférence a donc admis les Iles Cook et les Iles Salomon à la qualité de membres de l'Organisation.

382. La Conférence a décidé que, conformément aux principes et usages établis, la contribution minimum dont les Iles Cook et les Iles Salomon sont redevables pour le dernier trimestre de 1985 se monte à 4 950 dollars pour chacun de ces pays. L'avance due au Fonds de roulement par chacun des deux pays est de 1 325 dollars.

Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

383. Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII-9 a) du RGO, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 20/85

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. Lassaad Ben Osman est nommé président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1987;
2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de président indépendant du Conseil seront les suivantes:
 - a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars des Etats-Unis pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du président, étant entendu que le directeur général fournira un service de secrétariat au président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis et le solde, en totalité ou en partie, dans la devise du pays dont le président est ressortissant, ou en liras italiennes, à son choix;
 - b) Une indemnité journalière équivalant à celle que reçoit le directeur général adjoint, lorsque le président s'absente de son lieu de résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité est ramenée à 20 dollars pendant la durée du voyage;
 - c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément à ses règlements et à l'usage établi, lorsque le président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du Programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

1/ C 85/15; C 85/LIM/6; C 85/LIM/31; C 85/PV/2; C 85/PV/15; C 85/PV/20;
C 85/PV/22.

Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres
au Comité de la Caisse commune des pensions 1/

384. Comme le prévoit l'article 6 c) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence a nommé trois membres et trois suppléants du Comité de la Caisse commune des pensions pour la période allant du 1er janvier 1986 au 31 décembre 1987, à savoir:

i) Membres

John Glistrup
Conseiller
Représentant permanent du Danemark auprès de la FAO

A. Daniel Weygandt
Premier secrétaire
Représentant permanent suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de la FAO

Ibrahima Kaba
Conseiller
Représentant permanent adjoint de la Guinée auprès de la FAO

ii) Suppléants

Hamid Reza Nikkar Isfahani
Ambassadeur de la République islamique d'Iran auprès de la FAO

Vanrob Isarankura
Conseiller agricole
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de la FAO

José Manuel Watson
Ambassadeur de Panama auprès de la FAO

Election des membres du Conseil 2/

385. La Conférence a noté que la Sierra Leone (élue au Conseil pour la période allant de novembre 1983 au 31 décembre 1986) et le Libéria (élu au Conseil pour la période allant du 1er janvier 1985 à novembre 1987) ont été considérés comme démissionnaires à compter du 1er janvier 1985 en vertu du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation. Comme prévu aux paragraphes 6 et 9 de ce même article, la Conférence a élu au Conseil pour le reste des mandats ci-dessus les Etats Membres suivants:

1/ C 85/16; C 85/PV/20; C 85/PV/22.

2/ C 85/11; C 85/LIM/6; C 85/LIM/14; C 85/LIM/30; C 85/PV/15; C 85/PV/18;
C 85/PV/19; C 85/PV/22.

- a) La Gambie, pour la période allant de novembre 1985 au 31 décembre 1986, et
b) Le Libéria 1/ pour la période allant de novembre 1985 à novembre 1987.

386. La Conférence a également élu les membres ci-après du Conseil:

REGION. (SIEGES)

MEMBRES

Période: novembre 1985 - 31 décembre 1988

Afrique (3)	Cameroun Niger Zambie
Asie (6)	Bangladesh Chine Indonésie Japon Malaisie Thaïlande
Europe (3)	Allemagne, Rép. féd. d' Turquie Yougoslavie
Amérique latine et Caraïbes (3)	Argentine Nicaragua Venezuela
Proche-Orient (1)	Iraq
Amérique du Nord	Néant
Pacifique Sud-Ouest	Néant

1/ Voir C 85/LIM/31, par. 4.

REGION (SIEGES)

MEMBRES

Période: 1er janvier 1987 - novembre 1989

Afrique (5)

Algérie
Gabon
Gambie
Madagascar
Zaïre

Asie

Néant

Europe (3)

Hongrie
Espagne
Suisse

Amérique latine et Caraïbes (5)

Brésil
Colombie
Cuba
Mexique
Trinité-et-Tobago

Proche-Orient (2)

Liban
Libye

Amérique du Nord (2)

Canada
Etats-Unis
d'Amérique

Pacifique Sud-Ouest

Néant

QUESTIONS DIVERSES

Déroulement des débats en plénière et dans les commissions 1/

387. La Conférence a noté avec une vive satisfaction la façon objective, efficace et ordonnée dont se sont déroulés les débats en plénière et dans les trois commissions.

Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence 2/

388. La Conférence a décidé que sa vingt-quatrième session se tiendra à Rome du 7 au 26 novembre 1987.

1/ C 85/PV/24.

2/ C 85/PV/20 - Rév. 1; C 85/PV/22.

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs
6. Quarantième anniversaire de la FAO

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION
ET D'AGRICULTURE

7. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:
 - 7.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 7.2 Situation critique de l'Afrique
 - 7.3 Etude des politiques de prix agricoles
 - 7.4 Forêts - Manifeste de Mexico (neuvième Congrès forestier mondial, juillet 1985)
8. Rapport sur l'état de l'Ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole
9. Rapport sur la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984)
10. Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire
11. Programme pour le Recensement de l'agriculture 1990

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

12. Programme de travail et Budget 1986-87 et objectifs à moyen terme
13. Examen du Programme ordinaire
14. Examen des programmes de terrain
15. Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence (ressources phytogénétiques)
16. Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

17. Programme alimentaire mondial ONU/FAO
 - 17.1 Objectif des contributions au PAM
 - 17.2 Autres questions
18. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
 - 18.1 Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO
 - 18.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

A. Questions constitutionnelles et juridiques

19. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
20. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:
 - 20.1 Amendements au texte espagnol des articles XII-9(a) et XII-17 du Règlement général de l'Organisation
 - 20.2 Examen des règles régissant les procédures de vote de la Conférence et du Conseil
 - 20.3 Relations avec le Gouvernement du pays hôte
 - Immunités de l'Organisation
 - Accord de Siège
 - 20.4 Amendement de l'Article XXV-6 du Règlement général de l'Organisation

B. Questions administratives et financières

21. Comptes vérifiés
22. Barème des contributions 1986-87
23. Autres questions administratives et financières, notamment:
 - 23.1 Relations avec le Gouvernement du pays hôte
 - Locaux du Siège
 - Autres questions
 - 23.2 Etat des contributions
 - Problèmes posés par les versements tardifs et les arriérés de contributions
 - 23.3 Emoluments du Directeur général

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

- 24. Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation
 - Iles Cook
 - Iles Salomon
- 25. Election des membres du Conseil
- 26. Nominations:
 - 26.1 Nomination du Président indépendant du Conseil
 - 26.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

- 27. Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence
- 28. Autres questions

代表及观察员名单
قائمة بأسماء المندوبين والمراقبين

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUÉS ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

主席

الرئيس :

Chairman	:	
Président	:	Jean-Baptiste Yonke (Cameroon)
Presidente	:	

副主席

نواب الرئيس:

Vice-Chairmen	:	Lindsey Percival Duthie (Australia)
Vice-Présidents	:	Richard L. Cheltenham (Barbados)
Vicepresidente	:	Buta Singh (India)
	:	Abuzeid Omar Dawarda (Libya)

الدول الأعضاء

成员国

MEMBER NATIONS
ETATS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Delegate
Abdul Ghaffar LAKANWAL
Minister of Agriculture
Kabul

Alternate
Ghulam Mohammed DAHRAM
President of the Institute of
Agricultural Research
Kabul

Alternate
Mohammad Jamal NOOR
Second Secretary
Embassy of Afghanistan
Rome

ALBANIA - ALBANIE

Délégué
Mme Themie THOMAI
Ministre de l'Agriculture
Tirana

Suppléant
Bashkim DINO
Ambassadeur en Italie
Représentant permanent de l'Albanie
auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Nikolla NOSI
Premier Secrétaire
Ambassade d'Albanie
Rome

Adjoint
Andrea SHUNDI
Professeur à l'Institut supérieur
de l'Agriculture
Tirana

Adjoint
Sali METANI
Ministère de l'Agriculture
Tirana

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA الجزائر

Délégué
Kasdi MERBAH
Ministre de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مندوب
قاصدي مراح
وزير الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Suppléant
M. Mourad BENCHEIKH
Représentant permanent de l'Algérie
auprès de la FAO
Rome

مناوب
مراد بن الشيخ
الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Adjoint
Chantouf Sid AHMED
Directeur de la programmation
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مساعد
شنتوف سيد أحمد
مدير التخطيط بوزارة الفلاحة
والصيد البحري
الجزائر

Adjoint
Ait Si Salmi HAMIDA
Spécialiste des Etudes et des Recherches
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مساعد
آيت سي سلمى حميدة
مكلف بالدراسات والتلخيص
وزارة الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Adjoint
Youssef NAHAL
Directeur de la Planification agricole
Ministère de la Planification
Alger

مساعد
يوسف نحال
مدير التخطيط الفلاحي
الجزائر

Adjoint
Mouradi BENZAGHOU
Directeur Général
Office national de l'Equipeement agricole
Alger

مساعد
بن زاغو مرادي
مدير عام للديوان الوطني
الحزائري للمعدات الفلاحي
الجزائر

Adjoint
Rabah KEDJOUR
Directeur adjoint de la Division
de la Programmation
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مساعد
رابح كجور
مدير فرعي للتخطيط بوزارة
الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Adjoint
Halim BENATTALLAH
Conseiller des Affaires étrangères
Ambassade d'Algérie
Rome

مساعد
حليم بن عطا الله
مستشار الشؤون التجارية
بالسفارة الجزائرية روما

Conseiller
Mohammed Seghir MELLOUHI
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya de Sétif

مستشار
محمد الصغير ملوحي
مدير الفلاحة والصيد البحري
ولاية سطيف

Conseiller
Arezki CHERFAOUI
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya de Aïn Temouchent

مستشار
أرزقي شارفوي
مدير الفلاحة والصيد البحري
ولاية سيدي تموشنت

Conseiller
Arraf SOULIMANE
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya de Sidi-Bel-Abbès

مستشار
عراف سليمان
مدير الفلاحة والصيد البحري
ولاية سيدي بلعباس

Conseiller
Ahmed-Chaouch Mohamed AL-KAMEL
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya d'Attarf

مستشار
أحمد شاوش محمد الكمال
مدير الفلاحة والصيد البحري
بولاية الطرف

Conseiller
Mohammed Salah Eddine AHRIZ
Directeur de l'Agriculture et des Pêches
dans la Wilaya de Constantine

مستشار
محمد صلاح الدين أحرز
مدير الفلاحة والصيد البحري
بولاية قسنطينة

Conseiller
Mlle Faouzia BOUMAIZA
Secrétaire des Affaires étrangères
Ambassade d'Algérie
Rome

مستشار
فوزية بومعيزة
سكرتيرة الشؤون الخارجية
بالسفارة الجزائرية
روما

Conseiller
Mohand Hocine ZIDANI
Attaché
Ministère des Affaires étrangères
Alger

مستشار
محمد حسين زيداني
ملحق الشؤون الخارجية بوزارة
الشؤون الخارجية
الجزائر

ANGOLA

Délégué
Evaristo DOMINGOS KIMBA
Ministre de l'Agriculture
Luanda

Suppléant
Gaspar DOS SANTOS CARDOSO
Ambassadeur d'Angola en Italie
Rome

Adjoint
Pedro Agostinho KANGA
Cabinet du Plan
Ministère de l'Agriculture
Luanda

Adjoint
Mme Josefa COELHO DA CRUZ
Premier Secrétaire
Ambassade d'Angola en Italie
Rome

Adjoint
Rolando Felicidade DE JESUS NETO
Technicien supérieur
Secrétariat d'Etat à la Coopération
Luanda

Adjoint
Mme Cesaltina DE ABREU VAN-DUNEM
Technicienne supérieure du
Ministère de l'Agriculture
Luanda

Adjoint
Pedro SEBASTIAO
Directeur du Cabinet juridique
Ministère des Pêches
Luanda

Adjoint
José Manuel ZENHA RELIA
Conseiller économique
Ministère de l'Agriculture
Luanda

ANTIGUA AND BARBUDA - ANTIGUA-ET-BARBUDA - ANTIGUA Y BARBUDA

Delegate
Robin YEARWOOD
Minister of Agriculture, Lands and Fisheries
St. John's

Alternate
Ernest BENJAMIN
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands and Fisheries
St. John's

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado
Lucio G. RECA
Secretario de Agricultura, Ganadería y
Pesca
Buenos Aires

Suplente
Emilio PARDO
Director, Departamento de Relaciones
Económicas Multilaterales del
Ministerio de Relaciones Exteriores y
Culto
Buenos Aires

Suplente
Guillermo E. GONZALEZ
Ministro Plenipotenciario
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña Susana RUIZ CERRUTTI
Ministro Plenipotenciario
Ministerio de Relaciones Exteriores y
Culto
Buenos Aires

Suplente
Dante MARSICO
Ministro Consejero Agrícola
Representante Permanente Alternante
ante la FAO
Roma

Suplente
Carlos R. SERSALE DI CERISANO
Secretario de Primera
Representante Permanente Alternante
ante la FAO
Roma

Asesor
Alberto Joaquín TORRES
Secretaría de Agricultura, Ganadería
y Pesca
Buenos Aires

Asesor
Sra. Doña Susana E. DI FONZO
Representación Permanente ante la FAO
Roma

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Delegate
L. P. DUTHIE
Permanent Secretary
Department of Primary Industry
Canberra

Alternate
D. G. NUTTER
Ambassador of Australia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
S. SAVILLE
Secretary of the Northern Territory
Department of Primary Industry
Darwin

Alternate
David R. GREGORY
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative of
Australia to FAO
Rome

Alternate
Michael A. COMMINS
Counsellor (Development Assistance)
Alternate Permanent Representative of
Australia to FAO
Rome

Alternate
John SAULT
Counsellor (Agriculture)
Australian High Commission
London

Alternate
Michael RYAN
Principal Executive Officer
Department of Primary Industry
Canberra

Adviser
Mrs Janet GIRARDI
Australian Embassy
Rome

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate
G. HAIDEN
Federal Minister of Agriculture and Forestry
Vienna

Alternate
R. STEINER
Director General
Ministry of Agriculture and Forestry
Vienna

Alternate
H. REDL
Director
Ministry of Agriculture and Forestry
Vienna

Associate
H. LAUBE
Ambassador
Permanent Representative of Austria
to FAO
Rome

Associate
P. HOYOS
Counsellor
Rome

Associate
D. KINZEL
Deputy Permanent Representative
of Austria to FAO
Rome

BAHAMAS

BAHRAIN - BAHREIN البحرين

Delegate
Habib A. KASSIM
Minister of Commerce and Agriculture
Manama

مستشار
حبيب أحمد قاسم
وزير التجارة والزراعة
المنامة

Alternate
Jaffar Habib AHMED
Director of Agricultural Projects
Ministry of Agriculture
Manama

مستشار
جعفر حبيب أحمد
مدير المشاريع الزراعية
وزارة الزراعة
المنامة

Associate
Hassan Sultan JASIM
Agricultural Engineer
Ministry of Agriculture
Manama

مساعد
حسن سلطان علي جاسم
مهندس زراعي بإدارة الزراعة
المنامة

Associate
Khalil Ibrahim DURAZI
Agricultural Engineer
Ministry of Agriculture
Manama

مساعد
خليل إبراهيم الدرازي
مهندس زراعي بإدارة الزراعة
المنامة

Adviser
Hamed Ali AL-SHEHABI
Secretary to Minister
Ministry of Agriculture
Manama

مستشار
حمد علي الشهابي
سكرتير الوزير
المنامة

BANGLADESH

Delegate
M. A. MUNIM
Minister of Agriculture
Dhaka

Alternate
A. K. M. KAMALUDDIN CHOUDHURY
Secretary
Ministry of Food, Relief and Rehabilitation
Dhaka

Alternate
REAZ RAHMAN
Ambassador of Bangladesh in Italy
Rome

Alternate
K. M. EJAZUL HUQ
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
Dhaka

Alternate
MANIRUZZAMAN CHOWDHURY
Joint Secretary
Ministry of Fisheries and Livestock
Dhaka

Alternate
S. M. MATIUR RAHMAN
Economic and Commercial Counsellor
Embassy of Bangladesh
Rome

Alternate
MOHSIN ALI KHAN
Political Counsellor
Embassy of Bangladesh
Rome

Associate
QUAZI ALTAZ BARI
Private Secretary to the
Minister for Agriculture
Dhaka

Associate
MANJOOR A. RAHIN
Second Secretary
Embassy of Bangladesh
Rome

BARBADOS - BARBADE

Delegate
Richard CHELTENHAM
Minister of Agriculture, Food
and Consumer Affairs
Bridgetown

Alternate
C. E. MAYNARD
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Food
and Consumer Affairs
Bridgetown

Alternate
C. GOODING
Chief Economist
Ministry of Agriculture, Food
and Consumer Affairs
Bridgetown

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué
Roger MARTIN
Ambassadeur de Belgique auprès de
la FAO
Rome

Suppléant
Guy STUYCK
Ambassadeur
Directeur Général adjoint de la
politique
Ministère des Affaires étrangères
Bruxelles

Suppléant
H. VANDEPUTTE
Ingénieur en chef
Directeur, Direction des Relations
internationales
Ministère de l'Agriculture
Bruxelles

Conseiller
Jacques THINSY
Conseiller
Direction générale des relations
économiques extérieures
Ministère des Affaires étrangères
Bruxelles

Conseiller
E. MARTENS
Administration générale de la
coopération au développement
Ministère des Affaires étrangères
Bruxelles

Conseiller
Mlle Brigitte MINART
Représentant permanent adjoint
de la Belgique auprès de la FAO
Rome

BELIZE - BELICE

Delegate
Dean R. LINDO
Minister of Natural Resources
Belmopan

Alternate
Miss Judith NELSON
Ministry of Natural Resources
Belmopan

BENIN

Délégué
Adolphe BIAOU
Ministre du Développement rural et de
l'Action coopérative
Porto-Novo

Suppléant
Mamoudou FASSASSI
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement rural
et de l'Action coopérative
Porto-Novo

Suppléant
Jonas NAPPORN
Directeur Général
Office national des céréales
Porto-Novo

Conseiller
Pierre Dominique COCO
Directeur du Centre Panafricain de
Formation coopérative
Cotonou

BHUTAN - BHOUTAN

Delegate
Dasho Pema WANGCHUK
Director General of Agriculture
Thimphu

Alternate
Miss Lhaden PEMA
Assistant Director
Animal Husbandry Department
Thimphu

Alternate
Namgye NIDUP
Administration and Finance Officer
Ministry of Agriculture
Thimphu

BOLIVIA - BOLIVIE

Delegado
Federico ZUAZO CUENCA
Embajador
Representante Permanente de Bolivia ante
la FAO
Roma

Suplente
Srta. Raquel LIEBERS BALDIVIESO
Representante Permanente Alterno
de Bolivia ante la FAO
Roma

Suplente
Gustavo ALIAGA
Representante Permanente Alterno
de Bolivia ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Maria Benny ALBORTA
Secretaría
Embajada de Bolivia
Roma

BOTSWANA

Delegate
Geoffrey M. OTENG
Assistant Minister of Agriculture
Gaborone

Alternate
Thomas M. TAUkobong
Director of Agricultural Field
Services
Ministry of Agriculture
Gaborone

Alternate
Anthony A. MOKGARE
Planning Officer
Ministry of Agriculture
Gaborone

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Delegate
Octavio Rainho da SILVA NEVES
Ambassador of Brazil to FAO
Rome

Alternate
Pedro Paulo PINTO ASSUMPÇÃO
Minister
Coordinator of International Affairs
Ministry of Agriculture
Brasilia

Alternate
Ivan de Otero RIBEIRO
Coordinator of Economic Affairs
Ministry of Agriculture
Brasilia

Alternate
Almir Franco de SA BARBUDA
Alternate Permanent Representative
of Brazil to FAO
Rome

Alternate
Henrique da SILVEIRA SARDINHA PINTO
Alternate Permanent Representative
of Brazil to FAO
Rome

Associate
Mrs Maria de LOURDES CAMILLO CRUZ
Permanent Representation of Brazil to FAO
Rome

Associate
Mrs Celia Maria BARRETO GOES DEL BUBBA
Permanent Representation of Brazil to FAO
Rome

Associate
Mario MANNRICH
Permanent Representation of Brazil to FAO
Rome

BULGARIA - BULGARIE

Délégué
Alexander PETKOV
Président du Conseil Central de l'Union
nationale agro-industrielle
Président du Comité national bulgare pour la
collaboration avec la FAO
Sofia

Délégué
Yovtcho ROUSSEV
Vice-Président du Conseil central de
l'Union nationale agro-industrielle
Sofia

Suppléant
Jeko DIMITROV
Ministre plénipotentiaire auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Yuli MINTCHEV
Premier Secrétaire
Chef de Section
Ministère des affaires étrangères
Sofia

Adjoint
Vladimir STOYANOV
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

BURKINA FASO

Délégué
Seydou TRAORE
Ministre de l'Agriculture et de
l'élevage
Ouagadougou

Suppléant
Mme Laetitia OUEDRAOGO-GUIGMA
Chef du Service de la Nutrition
et Technologie
Direction de l'Agriculture
Ouagadougou

Suppléant
Lazare GANSORE
Premier Secrétaire
Représentant Permanent Suppléant
du Burkina Faso auprès de la FAO
Rome

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

Delegate
U TIN TUN
Permanent Representative of Burma
to the United Nations and other
International Organizations
Geneva

Alternate
U TIN HLAING
General Manager
Agricultural Corporation
Rangoon

Alternate
U SEIN WIN
Director, Forestry Department
Rangoon

Alternate
U KYAW LWIN
Additional Director
Planning and Statistics Department
Ministry of Livestock, Breeding and Fisheries
Rangoon

Alternate
U NGWE WIN
Acting Permanent Representative
of Burma to FAO
Rome

Alternate
U WIN MAUNG
Alternate Permanent Representative
of Burma to FAO
Rome

BURUNDI

Délégué
Mathias NTIBARIKURE
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
Bujumbura

Suppléant
Salvator SAHINGUVU
Directeur général de la Planification
agricole
Bujumbura

Suppléant
Térance NSANZE
Ambassadeur du Burundi auprès de
l'Office des Nations Unies et de la FAO
Genève

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Délégué
Jean-Baptiste YONKE
Ministre de l'Agriculture
Yaoundé

Suppléant
Adjoudji HAMADJODA
Ministre de l'élevage, des pêches
et des industries animales
Yaoundé

Suppléant
Félix SABAL LECCO
Ambassadeur du Cameroun en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Martin NKAKE NDOLO
Inspecteur général au Ministère
de l'Agriculture
Yaoundé

Adjoint
Maxiale MAHI
Directeur de l'Agriculture
Yaoundé

Adjoint
Mborne MOUKIA
Directeur des Pêches
Ministère de l'élevage, des pêches et des
industries animales
Yaoundé

Conseiller
Daniel DANG MEKOULA
Secrétaire permanent du Comité
national de la FAO
Yaoundé

Conseiller
Thomas YANGA
Deuxième Conseiller à l'Ambassade
du Cameroun
Représentant permanent suppléant
auprès de la FAO
Rome

CANADA

Delegate
W. L. R. CLARK, M.P.
Chairman
Standing Committee for Agriculture
House of Commons
Ottawa

Alternate
Douglas LINDORES
Vice-President
Multilateral Programmes Division
Canadian International
Development Agency
Hull

Alternate
G. H. MUSGROVE
Minister Counsellor
Permanent Representative of
Canada to FAO
Rome

Associate
Marc-André FREDETTE
Multilateral Affairs Division
Agriculture Canada
Ottawa

Associate
James LYNCH
United Nations Affairs Division
Department of External Affairs
Ottawa

Associate
R. MACINTOSH
Multilateral Programmes Division
Canadian International
Development Agency
Hull

Associate
Robert PRINS
Multilateral Affairs Division
Agriculture Canada
Ottawa

Associate
James STONE
Economic Relations with Developing
Countries Division
Department of External Affairs
Ottawa

Associate
Robert SALLERY
Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Adviser
Glenn FLATEN
Representative of the Canadian
Federation of Agriculture
Ottawa

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Délégué
Antonio RODRIGUES PIRES
Ambassadeur du Cap-Vert auprès
de la FAO
Rome

Suppléant
Carlos PINHEIRO SILVA
Ingénieur agronome
Directeur auprès du Ministère du
Développement rural
Praia

Suppléant
Mme Maria Aleluia BARBOZA ANDRADE
Economiste au Cabinet d'Etude et
Planification
Ministère du Développement rural
Praia

Suppléant
Mme Maria de LOURDES DUARTE
Attaché agricole
Représentation permanente du Cap-Vert
auprès de la FAO
Rome

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPUBLICA CENTROAFRICANA

Délégué
Emmanuel ABDOUL
Ministre du Développement rural
Bangui

Suppléant
Raymond NGBONGUE
Directeur des Etudes et de la
Coordination
Bangui

CHAD - TCHAD

Délégué
Dono N'gardoum DJIDINGAR
Ministre d'Etat à l'Agriculture
et au Développement rural
N'Djamena

Suppléant
Nadingar ALLADOUMGUE
Directeur Général de l'Agriculture
N'Djamena

Adjoint
Mochtar Ali MAHAMAT
Directeur de la lutte contre les
calamités naturelles
N'Djamena

CHILE - CHILI

Delegado
Julio César JARA D.
Embajador de Chile ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña Magdalena BALDUZZI B.
Consejero
Representante Permanente Alterno
de Chile ante la FAO
Roma

CHINA - CHINE 中 国

Delegate
HE KANG
Minister of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Beijing

代 表
何 康
农牧渔业部部长
北 京

Alternate
ZHU PEIRONG
Director of Foreign Affairs Department
Ministry of Agriculture, Animal
Husbandry and Fisheries
Beijing

副代表
朱丕荣
农牧渔业部外事司司长
北 京

Alternate
KONG FANNONG
Counsellor
International Department
Ministry of Foreign Affairs
Beijing

副代表
孔繁农
外交部国际司参赞
北 京

Alternate
LI ZHENHUAN
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of China to FAO
Rome

副代表
李震寰
中国常驻粮农组织副代表, 参赞
罗 马

Alternate
WU TIANXI
Division Director
Department of Foreign Affairs
M.A.A.F.
Beijing

副代表
吴天锡
农牧渔业部外事司处长
北 京

Alternate
ZHANG ZHENPING
Division Director
Department of Finance
Ministry of Finance
Beijing

副代表
张振平
财政部外事财务司处长
北 京

Alternate
ZENG XIANRONG
First Secretary
Permanent Representation of the
People's Republic of China to FAO
Rome

副代表
曾宪榕
中国常驻粮农组织代表处一秘
罗 马

Alternate
MA GENG'OU
Deputy Division Director
Department of Foreign Affairs
M.A.A.F.
Beijing

副代表
马庚欧
农牧渔业部外事司副处长
北 京

Adviser
GONG GUANQUN
Department of Foreign Affairs
M.A.A.F.
Beijing

顾 问
巩冠群
农牧渔业部外事司
北 京

Adviser
LI YANPENG
Permanent Representation of China to FAO
Rome

顾问

李燕鹏
中国常驻粮农组织代表处
罗马

COLOMBIA - COLOMBIE

Delegado
Sra. Doña Cecilia LOPEZ
Viceministro de Agricultura
Bogotá

Suplente
Gonzalo BULA HOYOS
Embajador de Colombia ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Doña Olga Clemencia FERNANDEZ
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
de Colombia ante la FAO
Roma

Adjunto
Srta. Mery HURTADO
Tercer Secretario
Representante Permanente Alterno
de Colombia ante la FAO
Roma

Adjunto
Srta. Da. Hilda LOPEZ DE MORAL
Consejero
Ministerio de Relaciones Exteriores
Bogotá

Adjunto
Srta. Patricia DI PRIMA
Representación Permanente de
Colombia ante la FAO
Roma

Adjunto
Pedro ORLANDO NAVARRO
Representación Permanente de
Colombia ante la FAO
Roma

COMOROS - COMORES - COMORAS

Délégué
MOHAMED ALI
Ministre de la Production, du Développement
rural, de l'Industrie et de l'Artisanat
Moroni

Suppléant
Ahmed DJABIR
Directeur Général de la Production agricole
Ministère de la Production
Moroni

CONGO
Délégué
François Xavier KATALI
Ministre de l'agriculture et de l'élevage
Brazzaville

Suppléant
Joseph TCHICAYA
Ambassadeur du Congo auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Michel MOMBOULI
Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Congo auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Mme A. NIOMBELA MAMBULA
Premier Secrétaire
Représentation permanente du
Congo auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Jean-Claude ELOMBILA
Conseiller agricole
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Brazzaville

Suppléant
Alfred MAKOUNZI
Conseiller au développement rural
Brazzaville

Suppléant
Pierre KOYA
Directeur de l'élevage
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Brazzaville

Suppléant
Jean BANTSIMBA
Directeur de l'agriculture
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Brazzaville

Suppléant
Jean-Claude LOEMBE
Directeur du Projet PAM
Brazzaville

Conseiller
Mamadou Dekamo KAMARA
Directeur Général de la Société
d'Etudes et de Promotion/Développement
Brazzaville

Conseiller
Mathias SAMBA
Attaché
Représentation permanente du Congo
auprès de la FAO
Rome

COOK ISLANDS - ILES COOK - ISLAS COOK

Delegate
Norman GEORGE
Minister of Foreign Affairs
Rarotonga

Alternate
William HOSKING
Acting Secretary
Ministry of Agriculture
Rarotonga

Alternate
Frederick WEBB
International Affairs Specialist
Ministry of Foreign Affairs
Rarotonga

COSTA RICA

Delegado
Carlos Emanuel ROJAS LOPEZ
Ministro de Agricultura y Ganadería
San José

Suplente
Carlos di MOTTOLA BALESTRA
Embajador de Costa Rica ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña Yolanda GAGO
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto
Carlos ROJAS KOBERG
Ministerio de Agricultura
San José

Adjunto
Srta. Gloria ROJAS KOBERG
Ministerio de Agricultura
San José

CUBA

Delegado
Adolfo DIAZ SUAREZ
Ministro de Agricultura
La Habana

Suplente
Leopoldo ARIZA HIDALGO
Embajador de Cuba ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Dra. Grañla SOTO CARRERO
Especialista del Comité Estatal
de Cooperación Económica (CECE)
La Habana

Adjunto
Marcos NIETO LARA
Sub-Director de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura
La Habana

Adjunto
Sra. Lic. Miriam INZAULGARAT GARCIA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de Cuba ante la FAO
Roma

Asesor
Pedro REYNALDOS DUEÑAS
Tercer Secretario
Representante Permanente Alterno
de Cuba ante la FAO
Roma

Asesor
Sra. Doña María Josefina FERNANDEZ
Agregado Diplomático
Representación Permanente de Cuba
ante la FAO
Roma

Asesor
Sra. Doña Silvia CARBALLO VIVES
Agregado Diplomático
Representación Permanente
de Cuba ante la FAO
Roma

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate
Andreas PAPASOLOMONTOS
Minister of Agriculture and Natural
Resources
Nicosia

Alternate
Avraam LOUCA
Director-General
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Nicosia

Alternate
Fotis G. POULIDES
Ambassador of Cyprus to FAO
Rome

Associate
George F. POULIDES
Alternate Permanent Representative of
Cyprus to FAO
Rome

Adviser
Haris ZANNETIS
Agricultural Attaché
Permanent Representation of Cyprus to FAO
Rome

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE -
CHECOSLOVAQUIA

Delegate
Miroslav TOMAN
Minister of Agriculture and Food
of the Czechoslovak Socialist Republic
Prague

Alternate
Róbert SEVCOVIC
Deputy Minister of Agriculture and Food of
the Czechoslovak Socialist Republic
Prague

Associate
Gabriel MACKO
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
Václav KOUBA
Head of Department
Federal Ministry of Agriculture and Food
Prague

Associate
Václav DOBES
International Economic Department
Federal Ministry of Foreign Affairs
Prague

Adviser
Svatopluk STAMPACH
Adviser to the Federal Minister of
Agriculture and Food
Prague

Adviser
Miss Hanna SNAJDROVA
Attaché
Embassy of Czechoslovakia
Rome

DEMOCRATIC KAMPUCHEA -
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE -
KAMPUCHEA DEMOCRATICA

DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA -
REP. POP. DEMOCRATIQUE DE COREE -
REP. POP. DEMOCRATICA DE COREA

Delegate
LI HAK CHOL
Vice-Chairman of Agricultural
Commission
Pyongyang

Alternate
LI JONG HYOK
Ambassador to FAO
Rome

Alternate
LI HYOK CHOL
Counsellor
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

Adviser
HAN DAE SONG
Ministry of Foreign Affairs
Pyongyang

Adviser
CHONG UN HYONG
Third Secretary
Permanent Representation of the
D.P.R. of Korea to FAO
Rome

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Delegate
Hans Jørgen KRISTENSEN
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Alternate
John GLISTRUP
Permanent Representative of
Denmark to FAO
Rome

Associate
Jørgen Skovgaard NIELSEN
Head of Division
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Associate
Michael HJORTSØ
Head of Section
Ministry of Foreign Affairs
Copenhagen

Associate
Carl THOMSEN
Professor
The Royal Veterinary and
Agricultural University
Copenhagen

Associate
Georg NIELSEN
Director
Danish Agricultural Information Office
Copenhagen

Associate
A. VESTEN PEDERSEN
Head of Division
The Agricultural Council
Copenhagen

Associate
Ms Sys THODEN
Head of Division
Federation of Danish Smallholders Union
Copenhagen

Adviser
Victor HJORT
Alternate Permanent Representative
of Denmark to FAO
Rome

Adviser
Viggo ANDERSEN
Agricultural Consultant
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Adviser
Ms Anne-Lise PETERSEN
Head of Section
Ministry of Agriculture
Copenhagen

Adviser
Lars FAABORG-ANDERSEN
Head of Section
Ministry of Foreign Affairs
Copenhagen

Adviser
Ms Lene JENSEN
Royal Danish Embassy
Rome

DJIBOUTI جيبوتي

Délégué
Ahmed Hassan LIBAN
Ministre de l'agriculture et du
développement rural
Djibouti

مندوب

أحمد حسن لبنان

وزير الزراعة والتنمية الريفية

جيبوتي

Suppléant
Mohamed Moussa CHEHEM
Chef de Service de l'élevage et des
pêches
Djibouti

مناوب

محمد موسى شهم

مدير ادارة تربية الحيوان

ومصايد الأسماك

جيبوتي

Suppléant
Djama Mahmoud DOUALE
Ingénieur agronome
Djibouti

مناوب

جاما محمود دواليه

مهندس زراعي

جيبوتي

DOMINICA - DOMINIQUE

Delegate
Charles A. MAYNARD
Minister of Agriculture
Roseau

Alternate
Ms Hannelore BENJAMIN
Rome

Associate
Ms Joan MAYNARD

**DOMINICAN REPUBLIC -
REPUBLIQUE DOMINICAINE -
REPUBLICA DOMINICANA**

Delegado
José E. Lois MALKUN
Subsecretario de Estado de
Planificación Sectorial Agropecuaria
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

Suplente
Marcio E. VELOZ MAGGIOLO
Embajador
Representante Permanente de la
República Dominicana ante la FAO
Roma

Adjunto
Srta. Dolores Margarita CEDEÑO PEREZ
Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto
Srta. Nancy M. LOPEZ GARCIA
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Doña Mercedes-BERNARD PICHARDO
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

ECUADOR - EQUATEUR

Delegado
José Ignacio JIJON-FREILE
Ministro
Representante Permanente
Encargado del Ecuador ante la FAO
Roma

Suplente
Hugo MORA
Ministro Comercial
Embajada del Ecuador
Roma

Suplente
Lautaro POZO-MALO
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
del Ecuador ante la FAO
Roma

Suplente
Roque SEVILLA
Director Nacional Forestal
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

EGYPT - EGYPT - EGIPTO مصر

Delegate
Yehia RIFAAT
Ambassador of Egypt in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب

يحيى رفعت

مفير جمهورية مصر العربية

والممثل الدائم لدى المنظمة

روما

Alternate
Mohamed Mahmoud DESSOUKY
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and Food Security
Cairo

مناوب

محمد محمود دسوقي

وكيل وزارة الزراعة

العلاقات الخارجية

القاهرة

Alternate
Abdel Azim Mahmoud AL-GAZZAR
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative of
Egypt to FAO
Rome

مناوب

عبد العظيم محمود الجزار

المستشار الزراعي والممثل الدائم المناوب

لمصر لدى المنظمة

Associate
Adel Hilmi EL SARKY
Director General
International Organizations and
Conference Department
Ministry of Agriculture
Cairo

مساعد

عادل حلمي السركي

مدير عام المنظمات والمؤتمرات الدولية

وزارة الزراعة

القاهرة

Associate
Miss Nermin Ali MORAD
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Cairo

مساعد

نرمين علي مراد

مستشار بوزارة الخارجية

القاهرة

Adviser
Yousef Ali Mohamed HAMDI
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative of
Egypt to FAO
Rome

مستشار

يوسف علي محمد حمدي

المستشار الزراعي والممثل الدائم المناوب

لمصر لدى المنظمة

روما

EL SALVADOR

Delegado
Ivo P. ALVARENGA
Embajador de El Salvador en Italia
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña María Eulalia JIMENEZ
Consejero
Representante Permanente Alterno
de El Salvador ante la FAO
Roma

Adjunto
Ramón Federico MARTINEZ
Cónsul General y Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
de El Salvador ante la FAO
Roma

EQUATORIAL GUINEA -
GUINEE EQUATORIALE -
GUINEA ECUATORIAL

Delegado
Luis OBIANG MENGUE
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario de Guinea Ecuatorial
en España
Madrid

Suplente
Moisés ESONO MBA ABUY
Secretario General del Ministerio de
Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural
Malabo

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

Delegate
TEKOLA DEGENE
Minister of Agriculture
Addis Ababa

Alternate
TESFAYE ABDI
Ambassador of Ethiopia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
ASSEFA YILALA
Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Adviser
GETACHEW TEKLE MEDHIN
Head of Agricultural Department
ONCCP (Office of the National
Committee for Central Planning)
Addis Ababa

Adviser
ESHETU DEBABU
Senior Expert
Foreign Economic Relations
Ministry of Agriculture
Addis Ababa

Adviser
KASSAYE DERESEH
Senior Expert
Relief and Rehabilitation Commission
Addis Ababa

FIJI - FIDJI

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Delegate
Toivo YLÄJÄRVI
Minister of Agriculture and Forestry
Helsinki

Alternate
Antti NIKKOLA
Chairman of the National FAO Committee
Helsinki

Alternate
Carl Arne HARTMAN
Permanent Representative of Finland to FAO
Rome

Alternate
Reino URONEN
Secretary General
Ministry of Agriculture and Forestry
Helsinki

Alternate
Ms Ann-Christin KÄRNÄ
First Secretary (Development
Co-operation)
Ministry for Foreign Affairs
Helsinki

Adviser
Pekka ALHOJÄRVI
Special Adviser
Ministry of Agriculture and Forestry
Helsinki

Adviser
Aarne NYSSÖNEN
Director
The Finnish Forestry Research Institute
Helsinki

Adviser
Niilo HINTIKKA
Chief of Bureau
National Board of Agriculture
Helsinki

Adviser
Esko LINDSTEDT
Executive Manager
Central Union of Agricultural Producers
Helsinki

Adviser
Ms Tuuli ROUHUNKOSKI
Executive Manager
Centre for Country Women and
Homemakers
Helsinki

FRANCE - FRANCIA

Délégué
Henri NALLET
Ministre de l'Agriculture
Paris

Suppléant
Jacques POSIER
Ambassadeur
Représentant permanent de la
France auprès de l'OAA
Rome

Suppléant
Paul-Marc HENRY
Ambassadeur de France
Président du Comité interministériel
pour l'Alimentation et l'Agriculture
Paris

Suppléant
Alain PIERRET
Directeur des Nations Unies et
des Organisations internationales
Ministère des Relations extérieures
Paris

Suppléant
Dominique PERREAU
Chargé de Mission auprès du
Ministre de l'Agriculture
Paris

Suppléant
Jean NESTOR
Chef du Service des Relations internationales
Ministère de l'Agriculture
Paris

Suppléant
Guy PERRIN de BRICHAMBAUT
Conseiller technique
Service des Relations internationales
Ministère de l'Agriculture
Paris

Suppléant
Philippe PIOTET
Secrétaire Général du Comité
interministériel pour
l'Alimentation et l'Agriculture
Paris

Suppléant
Jacques MORDANT
Sous-Directeur de la Coopération
et des Affaires bilatérales
Services des Relations internationales
Ministère de l'Agriculture
Paris

Suppléant
Jean-Marie TRAVERS
Conseiller des Affaires étrangères
Direction des Nations Unies et
des Organisations internationales
Ministère des Relations extérieures
Paris

Suppléant
Mlle Louise AVON
Chef du Département des Politiques
multilatérales
Direction des Politiques du Développement
Ministère des Relations extérieures
Paris

Suppléant
Pierre COSSEVIN
Chef du Bureau des Organismes
internationaux
Ministère de l'Economie des
Finances et du Budget
Paris

Suppléant
Guy FRADIN
Chef du Bureau de la coopération
internationale
Service des Relations internationales
Ministère de l'Agriculture
Paris

Suppléant
Mlle Edith RAVAUX
Représentant permanent adjoint
de la France auprès de l'OAA
Rome

Suppléant
Jean-Pol NEME
Attaché scientifique
Représentation permanente de
la France auprès de l'OAA
Rome

GABON

Suppléant
Michel ANCHOUEY
Ministre de l'agriculture, de
l'élevage et de l'économie rurale
Libreville

Suppléant
Jean Fidèle NGUEMA-NZE
Ambassadeur du Gabon auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Paul MOMBEY
Directeur de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture, de l'Elevage et de
l'Economie rurale
Libreville

Conseiller
Barthelemy BOUASSA-MOUSSADJI
Directeur adjoint de l'Elevage et
des Industries animales
Libreville

Conseiller
Charles MBOUROU
Secrétaire Général de la
Commission nationale de la FAO
Libreville

GAMBIA - GAMBIE

Delegate
Saihou SABALLY
Minister of Agriculture
Banjul

Alternate
Ousman N. R. OTHMAN
Permanent Secretary
Ministry of Water Resources
Banjul

Alternate
A. M. K. BOJANG
Ambassador
Permanent Representative of the
Gambia to FAO
Brussels

Alternate
Sankung JANNEH
Director of Agriculture
Banjul

Alternate
Mrs Therese RILEY
Senior Assistant Secretary
Ministry of Agriculture
Banjul

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE

Delegate
Ignaz KIECHLE
Minister for Food, Agriculture and Forestry
Bonn

Alternate
Lothar LAHN
Ambassador of the Federal Republic of
Germany in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
Rudolf GENSKE
Director-General
International Agricultural and
Fishery Policies
Federal Ministry of Food Agriculture and
Forestry
Bonn

Alternate
Wolfgang A. F. GRABISCH
Director, Foreign Economic Policies
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Alternate
Joachim WINKEL
Head of Division
International Agricultural Organizations
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Alternate
Josef SCHERER
Head of Minister's Office
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Alternate
Gerhard LIEBER
Counsellor
Alternate Permanent
Representative of the Federal Republic of
Germany to FAO
Rome

Associate
Horst WETZEL
Deputy Head of Division
World Food Problems
Federal Ministry of Economic Cooperation
Bonn

Associate
Jean P. ROLLIN
First Secretary
Federal Foreign Office
Bonn

Associate
Wolfgang HERMKES
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Associate
Rainer PRESTIEN
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Associate
Mrs Hannelore GERBENER
Assistant Head of Division
Federal Ministry of Food Agriculture and
Forestry
Bonn

Adviser
Mrs Margret HARTMANN
Office of the Federal Minister
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Adviser
Ms Karola FABER
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry
Bonn

Associate
Till CRAMER
First Secretary (Agriculture)
Embassy of the Federal Republic
of Germany
Rome

Associate
Wolfgang BÖHNKE
Attaché, Embassy of the Federal Republic
of Germany
Rome

GHANA

Delegate
I. K. ADJEI-MAAFO
PNDC Secretary for Agriculture
Accra

Alternate
E. BORTEI-DOKU
Ambassador of Ghana in Italy
Rome

Alternate
C. K. KONU
Principal Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Accra

Alternate
Horatio MENDS
Permanent Representative of Ghana
to FAO
Rome

Alternate
H. K. QUARTEY-PAPAFIO
Director for Crops
Ministry of Agriculture
Accra

GREECE - GRECE - GRECIA

Délégué
Yiannis POTTAKIS
Ministre de l'Agriculture
Athènes

Suppléant
Panayiotis SKALIERIS
Ambassadeur de Grèce auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Vassilios VASSALOS
Division des Organisations
économiques internationales
Ministère des Affaires étrangères
Athènes

Conseiller
Sotirios HOTZEAS
Conseiller spécial du Ministre
de l'Agriculture
Athènes

Conseiller
Theodoros DIMOPOULOS
Conseiller spécial du Ministre
de l'Agriculture
Athènes

Conseiller
Mme Tassia ATHANASSIOU
Attaché d'Ambassade
Ministère des Affaires étrangères
Athènes

Conseiller
Mme Zabetta IERONIMAKI
Attaché
Représentation permanente de la
Grèce auprès de la FAO
Rome

Conseiller
Mme C. C. MAVRIS-ZOUMIS
Représentation permanente de la
Grèce auprès de la FAO
Rome

GRENADA - GRENADE - GRANADA

Delegate
Hon. Pauline C. ANDREW
Parliamentary Secretary
Ministry of Agriculture, Lands
Forestry, Fisheries and Tourism
St. George's

Alternate
Oswald GIBBS
Grenada High Commissioner
London

Adviser
Miss H. Maria BLAIZE
Chargé d'Affaires a.i.
Embassy of Grenada
Brussels

GUATEMALA

Delegado
Srta. Zoila ALBRIGO
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
de Guatemala ante la FAO
Roma

GUINEA - GUINEE

Délégué
Alhousseny FOFANA
Ministre du Développement agricole
Conakry

Suppléant
El Hadj Mamy KOUYATE
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Naby Moussa TOURE
Conseiller principal du Ministre
du Développement agricole
Conakry

Suppléant
Ibrahima KABA
Premier Conseiller d'Ambassade
Représentant Permanent Adjoint
auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Cellou DIALLO
Secrétaire Général
Ministère du Développement agricole
Conakry

Suppléant
Bernard KOUNDIANO
Directeur Général de l'agriculture
Conakry

Suppléant
Fode Bangaly KEITA
Direction Générale de la
Coopération Internationale
Conakry

Suppléant
Gusmane BALDE
Directeur Général Sogui pêche
Conakry

Suppléant
Nouhou Tata DIALLO
Conseiller
Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts
Conakry

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué
Carlos CORREIA
Ministre d'Etat du Développement
rural et Pêches
Bissau

Suppléant
Jorge A. Santos OLIVEIRA
Directeur Zone 1
Ministère du Développement rural et Pêches
Bissau

GUYANA

HAITI

Délégué
Frantz FLAMBERT
Ministre de l'agriculture, des
ressources naturelles et du
développement rural
Port-au-Prince

Suppléant
André JEAN-LOUIS
Coordinateur de la Coopération externe
Ministère de l'agriculture, des ressources
naturelles et du développement rural
Port-au-Prince

Conseiller
Alex Louis TANIS
Conseiller au Bureau
de la Coopération externe
Ministère de l'agriculture
Port-au-Prince

HONDURAS

Delegado
Alejandro BANEGAS
Ministro Consejero
Encargado de Negocios a.i.
Roma

Suplente
Sra. Doña Rosibel ZUÑIGA
Agregada Comercial
Representante Permanente Alterno
de Honduras ante la FAO
Roma

Suplente
Srta. Lorna Abelina CALDERÓN
Agregada de la Embajada de Honduras
Roma

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Delegate

Jenő VANCSEA
Minister of Agriculture and Food
Budapest

Alternate

István DOBOCZKY
Deputy Minister of Agriculture and Food
Budapest

Alternate

Lajos ZELKÓ
Counsellor
Permanent Representative of
Hungary to FAO
Rome

Associate

Géza ZALA
Head of International Relations Department
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Associate

Iván MUNKÁ
Secretary General of the Hungarian
National Committee for Food and
Agriculture Organizations
of the United Nations
Budapest

Associate

Ms Mária GÁLVÖLGYI
International Relations Department
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Associate

Ferenc SZOKOL
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Budapest

Associate

Tibor SZANYI
International Relations Department
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Adviser

Zoltán KALMAN
Assistant to the Permanent
Representative of Hungary to FAO
Rome

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Delegate

Jón HELGASON
Minister of Agriculture
Reykjavik

Alternate

Sveinbjörn DAGFINNSSON
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Reykjavik

Alternate

Kornelius SIGMUNDSSON
Minister Counsellor
Ministry for Foreign Affairs
Reykjavik

INDIA - INDE

Delegate

Buta SINGH
Minister of Agriculture and
Rural Development
New Delhi

Alternate

M. SUBRAMANIAN
Secretary
Department of Agriculture and Cooperation
Ministry of Agriculture and
Rural Development
New Delhi

Alternate

K. N. ARDHANAREESWARAN
Additional Secretary
Ministry of Agriculture and
Rural Development
New Delhi

Alternate

R. C. GUPTA
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative of
India to FAO
Rome

Alternate

J. K. ARORA
Joint Secretary
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

Alternate

G. R. SAINI
Economic and Statistical Adviser
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

INDONESIA - INDONESIE

Delegate

ACHMAD AFFANDI
Minister of Agriculture
Jakarta

Alternate

WARDJOYO
Minister for Food Crops Production
Ministry of Agriculture
Jakarta

Alternate

JACOB PIAY
Ambassador of Indonesia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate

GATOT SOEHERMAN
Governor
Province of West Nusa Tenggara

Alternate

SALMON PADMANAGARA
Director General for Agricultural
Education, Training and Extension
Jakarta

Alternate

GUSTI BAGUS TEKEN
Adviser
to the Minister of Agriculture
Jakarta

Alternate

IBRAHIM HASAN
National Logistic Agency
Jakarta

Alternate

A. KOBIR SASRADIPERA
Director, Bureau for International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Alternate

SUHARYO HUSEN
Agricultural Attaché
Embassy of Indonesia
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate

I. NYOWAN ARDHA
International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Alternate

JOHAN SYAHPERI SALEH
Ministry of Foreign Affairs
Jakarta

Alternate

HARTAWAN ADANG
Chief, Economics Division
Embassy of Indonesia
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate

HIDAYAT GANDA ATMADJA
Assistant Agricultural Attaché
Embassy of Indonesia
Rome

Alternate

SAEFUDIN ACHMAD
Bureau for International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Adviser
TOYIB HADIWIJAYA
Former Minister of Agriculture
Jakarta

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF -
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D' -
IRAN, REPUBLICA ISLAMICA DEL

Delegate
Abbas Ali ZALI
Minister of Agriculture
Teheran

Alternate
Latif SAFARI
Deputy from the Islamic
Consultative Assembly (MAJLIS)
Teheran

Alternate
Gholamali HEYDARI KHAJEPOUR
Ambassador of the Islamic Republic of
Iran in Italy
Rome

Alternate
Hamid Reza NIKKAR ISFAHANI
Ambassador of the Islamic Republic of Iran
to FAO
Rome

Alternate
Sirous NASSERI
Director
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs
Teheran

Alternate
Abbas ADELI RANKOUHI
Director General
International Affairs Department
Ministry of Agriculture
Teheran

Adviser
Saeed MOHAJERI
Senior Agricultural Expert
Planning Department
Ministry of Agriculture
Teheran

Adviser
Mohammad Jafar ERFANIAN
Senior Agricultural Expert
Planning Department
Ministry of Agriculture
Teheran

Adviser
Mohammad Djavad MIR HADI
Member of the Scientific Board
of the Agricultural Research Organization
Ministry of Agriculture
Teheran

IRAQ العراق

Delegate
Badr Jasim ALLAWI
Senior Undersecretary, Ministry of
Agriculture and Agrarian Reform
Baghdad

مندوب
بدر جاسم علوي
الوكيل الاقدم في وزارة الزراعة
والاصلاح الزراعي
بغداد

Alternate
Hisham F. N. TABAQCHALI
Ambassador
Permanent Representative of Iraq to FAO
Rome

مناوب
هشام الطبقجلي
سفير العراق
والممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Alternate
Abdul Wahab Naji Ismail AL-SAMURRAI
Director-General
State Board of Agricultural Training and
Extension
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Baghdad

مناوب
عبد الوهاب ناجي اسماعيل السامرائي
مدير عام الهيئة العامة للتدريب
والارشاد الزراعي
بغداد

Alternate
Kadhim Tayeh SALMAN
Director-General
Planning and Follow-up
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Baghdad

مناوب
كاظم تايه سلمان
مدير عام دائرة التخطيط والمتابعة
في ديوان وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي
بغداد

Alternate
Mufeed Abdul Latif AL-JANABI
Second Secretary
Multilateral Economic Relations Department
Ministry of Foreign Affairs
Baghdad

مناوب
مفيد عبد اللطيف الجنابي
سكرتير ثان في دائرة العلاقات
الاقتصادية متعددة الاطراف
في وزارة الخارجية
بغداد

Adviser
Louis Shakuri DANU
Expert in the Ministry of
Agriculture and Agrarian Reform
Baghdad

مستشار
لويس شكوري دانو
خبير في ديوان وزارة الزراعة
والاصلاح الزراعي
بغداد

Adviser
Osam Faraj ABDUL AZIZ
Research Economist
Foreign Economic Relations Committee
Baghdad

مستشار
عصام فرج عبد العزيز
باحث اقتصادي
لجنة العلاقات الاقتصادية الخارجية
بغداد

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate
Austin DEASY
Minister for Agriculture
Dublin

Alternate
Eamon KENNEDY
Ambassador
Permanent Representative of
Ireland to FAO
Rome

Alternate
Patrick J. O'DONOGHUE
Principal
Department of Agriculture
Dublin

Alternate
P. O. RYAN
First Secretary (Agriculture)
Deputy Permanent Representative
of Ireland to FAO
Rome

ISRAEL

Delegate
Arie NEHAMKIM
Minister of Agriculture
Jerusalem

Alternate
Eytan RONN
Ambassador of Israel in Italy
Rome

Alternate
Eliahou DOUEK
Permanent Representative of
Israel to FAO
Rome

Associate
Avraham SHINAR
Director, Foreign Relations and
Technical Assistance Division
Ministry of Agriculture
Jerusalem

Associate
Itzhak ABT
Director, Centre for International
Agricultural Development Cooperation
Ministry of Agriculture
Jerusalem

Associate
Haim BAR-SHAI
Assistant Director
Food Division
Ministry of Industry and Trade
Jerusalem

Associate
Uri SAVIR
Assistant Director, International
Economic Organizations Division
Ministry of Foreign Affairs
Jerusalem

Adviser
Avraham GRANOT
Second Secretary
Embassy of Israel
Rome

Adviser
Malka WEISS
Director - Minister Office
Ministry of Agriculture
Jerusalem

Adviser
Yaniv NAFTALI
Ministry of Agriculture
Jerusalem

Adviser
David HARIS
Ministry of Agriculture
Jerusalem

ITALY - ITALIE - ITALIA

Délégué
Filippo Maria PANDOLFI
Ministre de l'agriculture et des forêts
Rome

Suppléant
Elio PASCARELLI
Ambassadeur auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Sergio BALANZINO
Ministre plénipotentiaire
Coordinateur de la Coopération multilatérale
Département de la coopération au
développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

Suppléant
Mme Anna Teresa FRITTELLI ANNIBALDI
Représentant permanent adjoint
d'Italie auprès de la FAO
Rome

Conseiller
Antonio BACCHI
Bureau de la coopération économique
multilatérale
Direction générale des affaires
économiques
Ministère des affaires étrangères
Rome

Conseiller
Dorello FERRARI
Conseiller
Représentant permanent adjoint
d'Italie auprès de la FAO
Rome

Conseiller
Massimo CURCIO
Ministre plénipotentiaire
Directeur de l'Aide d'urgence
Département de la Coopération au
Développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

Conseiller
Giuseppe MORONI
Chef de Section
Direction générale du Trésor
Ministère du Trésor
Rome

Conseiller
Ugo SESSI
Directeur de Section
Direction générale du Trésor
Ministère du Trésor
Rome

Conseiller
Mme Elena MAMMOME
Chef de Service
Bureau des relations internationales
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Silvano SALVATICI
Direction générale pour
l'économie des produits agricoles
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Mme Brunella LO TURCO
Direction générale pour
l'économie des produits agricoles
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Nicola ROSSI
Directeur de Section
Direction générale pour l'économie des
produits agricoles
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Bernardo PALESTRINI
Inspecteur en Chef
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Pasquale MAINOLFI
Inspecteur en Chef
Service Phytosanitaire
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Giuseppe MAGGIO APRILE
Direction générale de la pêche maritime
Ministère de la marine marchande
Rome

Conseiller
Domenico SORRENTI
Agronome
Institut agronomique de Florence
Ministère des Affaires étrangères
Florence

Conseiller
Bruno SCAPINI
Conseiller
Ministère des Affaires étrangères
Rome

Conseiller
Francesco MONASTRA
Directeur de Section
Institut expérimental de la production fruitière
Ministère de l'agriculture et des forêts
Rome

Conseiller
Giampaolo CEPRINI
Bureau de recherches, études et
programmation
Direction générale des affaires économiques
Ministère des affaires étrangères
Rome

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL

Délégué
Souleymane SAKO
Ambassadeur de Côte-d'Ivoire en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Daniel Konan YOMAN
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de Côte-d'Ivoire auprès de la FAO
Rome

JAMAICA - JAMAIQUE

Delegate
K.G.A. HILL
Ambassador
Permanent Representative to the
Office of the United Nations and to FAO
Geneva

Alternate
Salvatore T. ALFANO
Consul General of Jamaica
Rome

JAPAN - JAPON

Delegate
Seiya NISHIDA*
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary of Japan in Italy
Rome

Kenichi KAKUDO*
Vice-Minister
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Hirosuke OSHIMA
Minister
Embassy of Japan
Rome

Alternate
Kosei SHIOZAWA
Minister
Permanent Representative of Japan to FAO
Rome

Alternate
Masatake YOSHII
Director, International Cooperation
Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Masaki SAITO
Director, Economic Affairs Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Alternate
Shigeki YAMAMOTO
Assistant Director
International Cooperation Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Seiichi OKUBO
Assistant Director, Planning Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Hiroschi NAKAGAWA
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Japan
Rome

Associate
Tatsuya KAJIYA
Official
Economic Affairs Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Associate
Tomofumi KUME
First Secretary
Embassy of Japan
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
Takashi SAITO
First Secretary
Embassy of Japan
Rome

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA الأردن

Delegate
SALEM ALLOZI
Under-Secretary of Ministry of
Agriculture
Amman

Alternate
Tarek MADI
Ambassador
Permanent Representative of Jordan to FAO
Rome

Alternate
Samir J. MASARWEH
Alternate Permanent Representative of
Jordan to FAO
Rome

Alternate
SAUD AL-ZUHEER
Director of Economic Agriculture
Ministry of Agriculture
Amman

مناوب
سعود الزهير
مدير الاقتصاد والرياسة والسحطط
عمان

Alternate
Walid ABDRAHU
Head of International Relations Division
Ministry of Agriculture
Amman

مناوب
وليد عبد ربه
رئيس قسم العلاقات الدولية
وزارة الزراعة
عمان

KENYA

Delegate
William Odongo OMAMO
Minister for Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Alternate
Joshua K. MUTHAMA
Ambassador of Kenya to FAO
Rome

Adviser
Moses MUKOLWE
Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Adviser
Peter M. AMUKOA
First Secretary (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
of Kenya to FAO
Rome

Adviser
Martin Nyagah WAMBORA
Senior Assistant Secretary
Ministry of Finance
Nairobi

Adviser
James Aggrey AREMO
Projects Officer
Freedom from Hunger Campaign
Ministry of Agriculture
Nairobi

Adviser
J.K. ARAP ROB
Second Secretary
Permanent Representation of
Kenya to FAO
Rome

*One served as delegate in the absence
of the other.

Adviser
Sammy P. LESHORE
Third Secretary
Permanent Representation of
Kenya to FAO
Rome

KOREA, REPUBLIC OF -
COREE, REPUBLIQUE DE -
COREA, REPUBLICA DE

Delegate
IN-SUNG HWANG
Minister of Agriculture and Fisheries
Seoul

Alternate
NAM KI LEE
Ambassador of the Republic of
Korea in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
HAN GON KIM
Director General
Agricultural Policy Bureau
Ministry of Agriculture and Fisheries
Seoul

Associate
KOO BUM SHIN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

Associate
SUNG YUP KIM
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
KWANG SHIK WON
Secretary to the Minister of
Agriculture and Fisheries
Seoul

Associate
IL HO JO
Director
International Cooperation Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Seoul

Associate
BYUNG JAE CHO
Assistant Director
International Organizations Division
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

Associate
JOUNG HO KIM
Assistant Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Korea
Rome

Associate
SEONG-BAE SUH
Deputy Director
International Cooperation Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Seoul

Adviser
KYO EUN KIM
Professor
Agricultural Cooperative Junior College
National Agricultural Cooperatives
Federation
Seoul

Adviser
KI-SUNG KIM
Research Associate
Korea Rural Economics Institute
Seoul

KUWAIT - KOWEIT الكويت

Delegate
Sheikh Ibrahim Dou'eij Ali Ibrahim
AL-SABAH
Director General
Agricultural Affairs and Fisheries Resources
Authority
Kuwait

مستدوب
الشيخ ابراهيم دويح على ابراهيم الصباح
مدير عام
الهيئة العامة لشؤون الزراعة والثروة السمكية
الكويت

Alternate
Abdel Aziz Issa AL-KHEDR
Ambassador of Kuwait in Italy
Rome

مستدوب
عبد العزيز عيسى الخضر
سفير الكويت
روما

Alternate
Abdullatif A. ALZAIDAN
Controller of Fisheries
Kuwait

مستدوب
عبد اللطيف عبد الوهاب الزيدان
مراقب الثروة السمكية
الكويت

Alternate
Miss Fatma Hassan JAWHAR HAYAT
Head of Foreign and Technical Relations
Kuwait

مستدوب
فاطمة حس جواهر حيات
رئيسة العلاقات الفنية الخارجية
الكويت

Alternate
Abdul Rida Magid BAHMAN
Head of Production
Kuwait

مستدوب
عبد الرضا مجيد بهمن
رئيس قسم الانتاج الحيواني
الكويت

Alternate
QAIS A. ALATEEQI
Director General
Agricultural Projects Company
Kuwait

مستدوب
قايس عبد الله سالم العتيقي
مدير عام
مؤسسة المشروعات الزراعية
الكويت

Alternate
Ms Fozia A.AL-SDIRAWI
Agro-Production Department
Kuwait Institute for Scientific Research
Kuwait

مستدوب
فوزية عبد العزيز السديراوي
ساحر معهد الكويت للأبحاث العلمية
الكويت

LAOS

LEBANON - LIBAN - LIBANO لبنان

Délégué
Khalil MAKKAWI
Ambassadeur du Liban en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

مستدوب
خليل مكراوي
سفير لبنان والممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Suppléant
Amin ABDEL-MALEK
Inspecteur général de l'agriculture
Inspection centrale
Beyrouth

مستدوب
أمين عبد الملك
المفتش العام الزراعي
النفثيش العام المركزي
بيروت

Suppléant
Selim SARRAF
Chef de Service à l'Institut de
Recherches agronomiques
Beyrouth

مستدوب
سليم صراف
رئيس ادارة
مؤسسة الأبحاث العلمية الزراعية

Conseiller
Mounir KHORAYCH
Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Liban auprès de la FAO
Rome

مستشار
ميسر خورش
الممثل الدائم للمناوب للبحراني لدى المنظمة
روما

Conseiller
Jad AL-HASSAN
Premier Secrétaire
Ambassade du Liban
Rome

مستشار
جاء الحسن
سكرتير أول
سفارة لبنان
روما

LESOTHO

Delegate
D.P.G. MAKOE
Minister of Agriculture and Marketing
Maseru

Alternate
P. G. KHOJANE
Ambassador of Lesotho in Italy
Rome

Alternate
M. G. KHADIKANE
Principal Secretary
Ministry of Agriculture
Maseru

Associate
T. E. KITLELI
Counsellor
Deputy Permanent
Representative to FAO
Rome

Associate
P. D. E. MOSEBO
Senior Planning Officer
Ministry of Agriculture
Maseru

LIBERIA

Delegate
Scott G. TOWEH
Minister of Agriculture
Monrovia

Alternate
D. Jas A. SIRLEAF
Deputy Minister of Agriculture
Monrovia

Alternate
J. Hilary MASON
Assistant Minister of Agriculture
Monrovia

Associate
E. K. PORTE
Project Manager
Liberian Rubber Development Unit
Monrovia

Associate
Jeremiah TULAY
Project Manager, LCADP
Monrovia

Associate
Patience M. GEORGE
Staff Assistant for Administration
and FAO Liaison Officer
Monrovia

Adviser
Dominic BALLAYAN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent
Representative of Liberia to FAO
Rome

Adviser
Ms Emary B. DENNIS
Senior Economist
Ministry of Planning and
Economic Affairs
Monrovia

Adviser
S. Prince PORTE
Chargé d'Affaires
Embassy of Liberia
Rome

LIBYA - LIBYE - LIBIA ليبيا

Delegate
Abuzeid Omar DAWARDA
Secretary of the People's
General Committee for Agricultural
Development and Land Reclamation
Tripoli

مندوب
أبو زيد عمر دورده
أمين اللجنة الشعبية العامة
للاستصلاح الزراعي وتعمير الأراضي
طرابلس

Alternate
Mansur Mabruk AL SÁGHIR
Secretary of the Agricultural
Committee for the Western Region

مندوب
منصور مبروك الصغير
أمين المنطقة الزراعية الغربية

Alternate
Bashir El Mabrouk SAID
Permanent Representative of the
Jamahiriya to FAO
Rome

مندوب
بشير المبروك سعيد
المندوب الدائم للجمهورية لدى المنظمة
روما

Alternate
Muhammad Ramadan AGIAG
Director of the Office for
Plant Production
Tripoli

مندوب
محمد رمضان عجاج
مدير ادارة الانتاج النباتي
طرابلس

Associate
Ali ZWAIK
General Coordinator of FAO
Projects in the Jamahiriya
Tripoli

مندوب
علي الزويك
منسق عام مشروعات منظمة الأغذية
والزراعة مع الجماهيرية
طرابلس

Associate
Hemeida AL-ZALTINI
People's Office for External Relations
Tripoli

مندوب
احميدة الزلتيني
المكتب الشعبي للاتصال الخارجي
طرابلس

Associate
Ali MAKTOUF
Adviser
Ministry of Agriculture
Tripoli

مساعد
علي مكتوف
استشاري
امانة الاستصلاح الزراعي وتعمير الأراضي

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Délégué
René STEICHEN
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
Luxembourg

Adjoint
François GREMLING
Premier Conseiller au Ministère
de l'Agriculture
Luxembourg

Adjoint
Ghislain BOMBLED
Attaché
Ambassade du Luxembourg
Rome

MADAGASCAR

Délégué
José ANDRIANOELISON
Ministre de la production agricole
et de la réforme agraire
Antananarivo

Suppléant
Apolinaire ANDRIATSIAFAJATO
Ambassadeur
Représentant permanent de
Madagascar auprès de la FAO
Rome

Conseiller
Clément Therre RAJAONA
Conseiller du Ministre de la production
agricole et de la réforme agraire
Antananarivo

Conseiller
Raphaël RABE
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de Madagascar auprès de la FAO
Rome

MALAWI

Delegate
R. M. BANDA
Minister of Forestry and Natural Resources
Lilongwe

Alternate
O.V. MSISKA
Senior Fisheries Research Officer
Ministry of Forestry and Natural Resources
Lilongwe

Alternate
E. I. CHIWEWE
Deputy Secretary
Ministry of Forestry and Natural Resources
Lilongwe

Alternate
B.H. SANDE
Administrative Officer
Ministry of External Affairs
Lilongwe

Alternate
S. S. KAMVAZINA
Controller of Agricultural Services
Lilongwe

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Delegate
ANWAR IBRAHIM
Minister of Agriculture
Kuala Lumpur

Alternate
DATO ALWI JANTAN
Secretary General
Ministry of Agriculture
Kuala Lumpur

Alternate
RAJA MANSUR bin RAJA RAZMAN
Ambassador of Malaysia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
DATO'ABU BAKAR MAHMUD
Director General
Department of Agriculture
Kuala Lumpur

Alternate
MAZLAN JUSOH
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative of
Malaysia to FAO
Rome

Alternate
AHMAD SHAROM MOHAMED
First Secretary
Embassy of Malaysia
Rome

Alternate
MOHD YASSIN MOHD SALLEH
Assistant Agricultural Attaché
Embassy of Malaysia
Rome

Alternate
HAJI KHALID bin MOHD NASIR
Chairman
Committee on Agriculture
Perak

Alternate
HAJI KHALID bin MOHD YUNUS
Chairman
Committee on Agriculture
Negeri Sembilan

Alternate
HAJI. SHARIF bin HJ. OMAR
Chairman
Committee on Agriculture
Penang

Alternate
IBRAHIM SAAD
Secretary to the Minister of Agriculture
Kuala Lumpur

MALDIVES - MALDIVAS

Delegate
M.U. MANIKU
Deputy Minister of Agriculture
Malé

Alternate
Abdul Azeez Abdul HAKEEM
Senior Under-Secretary
Ministry of Agriculture
Malé

MALI

Délégué
Issa ONGOIBA
Ministre de l'agriculture
Bamako

Suppléant
Kéoulé BOUNDY
Conseiller culturel
Ambassade du Mali
Paris

Suppléant
Mabayo SANGHATA
Directeur Général de l'agriculture
Bamako

Conseiller
Samba SIDIBE
Directeur général de l'élevage
Ministère chargé du développement rural
Bamako

Conseiller
Nampa SANOGHO
Directeur des Eaux et Forêts
Bamako

MALTA - MALTE

Delegate
J. DEBONO GRECH
Minister of Agriculture and Fisheries
Valletta

Alternate
Istvan MOSKOVITS
Permanent Representative of Malta to FAO
Rome

Alternate
S. SANT'ANGELO
Principal Assistant Secretary
Ministry of Agriculture and Fisheries
Valletta

Associate
George CARBONE
Assistant Secretary (Technical)
Ministry of Agriculture and Fisheries
Valletta

Associate
Adrian GAUCI
First Secretary
Alternate Permanent
Representative of Malta to FAO
Rome

Associate
Mario CUTAJAR
Public Relations Officer
Ministry of Agriculture and Fisheries
Valletta

MAURITANIA - MAURITANIE موريتانيا

Délégué
MESSAOUD OULD BOULKHEIR
Ministre du Développement rural
Nouakchott

مندوب

مسعود ولد بو الحير
وزير التنمية الريفية
نواكشوط

Suppléant
Mohamed Sidya OULD BAH
Commissaire à la Sécurité Alimentaire
Nouakchott

مناوب

محمد سيدي ولد باه
المشرف على الأمن الغذائي
نواكشوط

Suppléant
Amadou Bassirou BARRO
Responsable de la cellule de planification
Ministère du Développement rural
Nouakchott

مناوب

أحمدو بسيرو بارو
مسؤول إدارة التخطيط
وزارة التنمية الريفية
نواكشوط

Suppléant
AHMED SALEM OULD MOLOUD
Contrôleur administratif
Ministère du Développement rural
Nouakchott

مناوب

أحمد سالم ولد مولود
مراقب إداري
وزارة السمية الريفية
نواكشوط

Suppléant
AHMED OULD TEGUEDI
Chef de la Division Europe et Amérique
Ministère des Affaires étrangères
et de la Coopération
Nouakchott

مناوب

أحمد ولد توكودي
مدير إدارة أوروبا وأمريكا
وزارة الخارجية والتعاون
نواكشوط

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Delegate
Mrs Krishnawtee BEEGUN
Principal Assistant Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Natural Resources
Port Louis

Alternate
Sateaved SEEBALUCK
Administrative Officer
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Natural Resources
Port Louis

MEXICO - MEXIQUE

Delegado
José Ramón LOPEZ PORTILLO ROMANO
Ministro Plenipotenciario de México
ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña Mercedes RUIZ ZAPATA
Segundo Secretario
Representación Permanente de Mexico
ante la FAO
Roma

Suplente
Luis LINARES ZAPATA
Consejero Regional Agropecuario y
Forestal para Europa Occidental
París

Suplente
Sra. Doña Margarita LIZARRAGA SAUCEDO
Consejero de Pesca
Representación Permanente de
México ante la FAO
Roma

Consejero
Victor Manuel del ANGEL GONZALES
Director de Cooperación Internacional
Secretaría de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
México

Consejero
Elías REYES BRAVO
Jefe del Departamento de Organismos
Especializados en Agricultura y Alimentación
Secretaría de Agricultura y
Recursos Hidráulicos
México

MONGOLIA - MONGOLIE

Delegate
S. SODNOMDORJ
Minister of Agriculture
Ulan Bator

Alternate
A. SHILEGDAMBA
External Relations Officer
Ministry of Agriculture
Ulan Bator

Alternate
Shirchinjavyn YUMJAV
First Secretary
Permanent Mission of Mongolia to
the Office of the United Nations
Alternate Permanent Representative to FAO
Geneva

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS المغرب

Délégué
Othman DEMNATI
Ministre de l'agriculture et
de la Réforme agraire
Rabat

مندوب

عثمان الدمناتي
وزير الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Suppléant
Yahia BENSLIMANE
Ambassadeur du Maroc en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

مناوب

يحيى بن سليمان
مفسر المغرب والممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Suppléant
Mohamed BENNIS
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

مناوب

محمد بنيس

وزير مفوض

الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

Suppléant
Abdelhakim SAISSI
Directeur de la Planification et
des Affaires économiques
Ministère de l'Agriculture et de
la Réforme agraire
Rabat

مناوب

عبد الحكيم الساييس
مدير التخطيط والشؤون
الاقتصادية

وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Suppléant
Rami Yahiaoui ABDELLATIF
Directeur de la Production végétale
Ministère de l'Agriculture et de
la Réforme agraire
Rabat

مناوب

رامي يحاوي عبد اللطيف
مدير الانتاج النباتي
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Suppléant
Abdelaziz ARIFI
Directeur de la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture et de
la Réforme agraire
Rabat

مناوب
عبد العزيز عارفي
مدير وقاية النباتات
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Suppléant
Mokhtar NAANANI
Chef de la Division de la planification
Ministère de l'Agriculture et de la
Réforme agraire
Rabat

مناوب
مختار النعاني
رئيس قسم التخطيط
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Suppléant
Albert SASSON
Chef de la Division des Affaires économiques
Ministère de l'Agriculture
et de la Réforme agraire
Rabat

مناوب
ألبر ساسون
رئيس قسم في مديرية الشؤون
الاقتصادية
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

Suppléant
Mohamed CHELOUATI
Chef du Service de la Coopération agricole
Ministère de l'Agriculture et de
la Réforme agraire
Rabat

مناوب
محمد الشلواطي
رئيس قسم التعاون الزراعي
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي
الرباط

MCZAMBIQUE

Delegate
João DOS SANTOS FERREIRA
Minister of Agriculture
Maputo

Alternate
Adriano Afonso MALEIANE
National Director of the Agrarian Economy
Ministry of Agriculture
Maputo

Alternate
Ms Fernanda PINTO e COSTA
Officer
Ministry of Agriculture
Maputo

NAMIBIA - NAMIBIE

Delegate
Ricardo MARTINEZ-MUÑOZ
Minister Counsellor
Permanent Representation of
Colombia to FAO
Rome

Adviser
Taye-Brook ZERIHOON
Political Affairs Officer
UN-PATD
New York

Adviser
Ms Jennifer Lee DE LAURENTIS
Personal Assistant to the ASG
UN-PATD
New York

NEPAL

Delegate
Hem Bahadur MALLA
Minister of Agriculture
Kathmandu

Alternate
Akrur N. RANA
Senior Agricultural Adviser
Ministry of Agriculture
Kathmandu

Alternate
Kamala Bhakta RAJBHANDARI
Joint Secretary
Ministry of Agriculture and Land Reform
Kathmandu

Alternate
Hari Mohan SHRESTHA
Joint Secretary
Ministry of Commerce and Supplies
Kathmandu

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Delegate
G.J.M. BRAKS
Minister for Agriculture and Fisheries
The Hague

Alternate
Aart DE ZEEUW
Director General of Agriculture
The Hague

Alternate
H.J. TANKINK
Deputy Director-General for Rural Areas
and Quality Management
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Alternate
L. HERTOOG
Permanent Representative of the
Netherlands to FAO and WFP
Rome

Associate
W. A. MEIJER
Director
Agricultural Development
Cooperation Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Associate
N. SLOT
Policy Adviser to the
Director-General for Agriculture and Food
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Associate
J. DOORENBOS
Deputy Director
Department of Development Cooperation
Ministry of Agriculture
The Hague

Associate
C.B. HOUTMAN
Agricultural Development Cooperation
Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Associate
M. LENSTRA
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

Associate
A.J.M. OOMEN
Agricultural Development
Cooperation Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Associate
P.A.L. de RIJK
Division for International
Economic Affairs
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Associate
K. de VEY MESTDAGH
Deputy Permanent Representative
to FAO and WFP
Rome

Adviser
G.A.M. van der GRIND
Public Board of Agriculture
The Hague

Adviser
J.J. GROENEVELD
Director, Processing and Marketing
Agricultural Products Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Adviser
G.M.G. KWAAK
Information and External
Relations Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE -
NUEVA ZELANDIA

Delegate
Colin J. MOYLE
Minister of Agriculture and Fisheries
Minister in charge of the Rural
Banking and Finance Corporation
Wellington

Alternate
R.E.W. ELLIOTT
Assistant Director-General
Ministry of Agriculture and Fisheries
Wellington

Alternate
R.W.M. JOHNSON
Deputy Director
Economics Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Wellington

Alternate
J.D.L. RICHARDS
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
P.N. BAIGENT
Counsellor (Agriculture)
New Zealand High Commission
London

Alternate
Ms A.J. COSTELLO
Second Secretary (Commercial)
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

Associate
P.G. McCABE
Private Secretary to the Minister
of Agriculture and Fisheries
Wellington

Associate
Miss Anne MORAN
Ministry of Agriculture and Fisheries
Wellington

NICARAGUA

Delegado
Jaime WHEELOCK ROMAN
Ministro de Desarrollo Agropecuario y
Reforma Agraria
Managua

Suplente
Pedro Antonio BLANDÓN LANZAS
Viceministro Primero de
Cooperación Externa
Managua

Suplente
Humberto CARRION MCDONOUGH
Embajador de Nicaragua ante la FAO
Roma

Suplente
Reynaldo TREMINIO
Director de Granos Básicos
MIDINRA
Managua

Suplente
Aldo FABRI
Director de Colaboración
Económica Externa
MIDINRA
Managua

Suplente
Francisco LACAYO
Director General de la Región I
MIDINRA
Managua

Suplente
Srta. Rita Delia CASCO
Directora General de Organismos y
Conferencias Internacionales, MINEX
Managua

Suplente
Sra. Virginia ESPINOSA RAMIREZ
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Asesor
Enoc FLORES
MIDINRA
Managua

Asesor
Ramiro PERALTA DIAZ
Asesor Técnico
MIDINRA
Managua

NIGER

Délégué
ALLELE ELHADJ HABIBOU
Ministre de l'agriculture
Niamey

Suppléant
IBRAHIM OUMAROU
Directeur de l'agriculture
Niamey

Suppléant
MAINA SANDA
Directeur des Etudes et de la
Programation
Ministère de l'agriculture
Niamey

Suppléant
IBRAHIM MAZOU
Directeur de l'élevage
Ministère des ressources animales
Niamey

Suppléant
BAWA SAHADOU
Représentant permanent du Niger
auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Mme TALATA BAGHEBABA
Chef de Service du Budget
Ministère des Finances
Niamey

Adjoint
MAMANE MARICHATOU AMADOU
Ingénieur des techniques forestières
Ministère de l'Hydraulique
et de l'Environnement
Niamey

NIGERIA

Delegate
A. I. AKINRINADE
Minister of Agriculture, Water
Resources and Rural Development
Lagos

Alternate
K.B. DAVID-WEST
Director
Federal Livestock Department
Lagos

Alternate
O. AWOYEMI
Director
Federal Department of Agriculture,
Water Resources and Rural Development
Lagos

Alternate
S.S.O. AKPATA
Director
Central Planning Department
Federal Department of Agriculture
Water Resources and Rural Development
Lagos

Alternate
O. AYO
Director
Federal Ministry of National Planning
Lagos

Alternate
Alhaji D.D. APANPA
Director
Federal Department of Fisheries
Lagos

Alternate
Jaafaru LADAN
Minister (Agriculture)
Permanent Representative of
Nigeria to FAO
Rome

Adviser
Mrs K. TYCUS-LAWSON
Legal Adviser
Ministry of Agriculture
Lagos

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA

Delegate
Svein SUNDSBØ
Minister of Agriculture
Oslo

Alternate
Torbjørn K. CHRISTIANSEN
Ambassador
Permanent Representative of
Norway to FAO
Rome

Alternate
Per Harald GRUE
Director General of Agriculture
Oslo

Alternate
Harald HØSTMARK
FAO Coordinator
Ministry of Development Cooperation
Oslo

Associate
Mrs Mette RAVN
Alternate Permanent Representative
of Norway to FAO
Rome

Associate
Ms Anny FELDE
Personal Secretary to the
Minister of Agriculture
Oslo

Associate
Olav LINDSTAD
Head of Division
Ministry of Development Cooperation
Oslo

Associate
Nils Ragnar KAMSVAAG
Secretary
The Royal Norwegian Embassy
Rome

Associate
Ms Hanne-Marie KAARSTAD
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Oslo

Associate
Ms Anne NYSTRØM
Adviser
The Royal Norwegian Embassy
Rome

Associate
Almar SAGELUMO
Acting Director General of Agriculture
Ministry of Agriculture
Oslo

Associate
Knut BØRVE
Executive Officer
Ministry of Agriculture
Oslo

Associate
Jostein LEIRO
Counsellor
Ministry of Development Cooperation
Oslo

OMAN عمان

Delegate
Salim Ismail SUWAID
Ambassador of the Sultanate of
Oman in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب
سالم اسماعيل سويد
مدير سلطة عمان ومندوبها الدائم لدى المنظمة
روما

Alternate
Ahnaf bin Omar AL ZUBAIDI
Director of Agricultural Affairs
Ministry of Agriculture and
Fisheries
Muscat

مندوب
أحناف بن عمر الزبيدي
مدير الشؤون الزراعية
وزارة الزراعة والثروة السمكية
مسقط

PAKISTAN

Delegate
Kazi Abdul MAJID ABID
Minister for Food and Agriculture
and Cooperatives
Islamabad

Alternate
Sartaj AZIZ
Special Assistant to the Prime Minister
on Agriculture
Islamabad

Alternate
Muzaffar AHMAD
Additional Secretary
Ministry of Food, Agriculture
and Cooperatives
Islamabad

Alternate
M. Afzal QADIR
Ambassador of Pakistan in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
Javed MUSHARRAF
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
Ajmal Mahmood QURESHI
Deputy Secretary
for International Cooperation
Ministry of Food, Agriculture
and Cooperatives
Islamabad

PANAMA

Delegado
Bruno V. GARISTO M.
Ministro de Desarrollo Agropecuario
Panamá

Suplente
José Manuel WATSON
Embajador
Representante Permanente de Panamá
ante la FAO
Roma

Suplente
Alfredo ACUÑA HUMPHRIES
Representante Permanente Alterno
de Panamá ante la FAO
Roma

Suplente
Srta. Delia de VILLAMONTE
Consejero
Representante Permanente Alterno
de Panamá ante la FAO
Roma

Suplente
Horacio MALTEZ
Representante Permanente Alterno
de Panamá ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Yolanda AROSEMENA de ACUÑA
Agregada de la Representación
Permanente de Panamá ante la FAO
Roma

Adjunto
Srta. Navidad MORON ZANET
Agregada de la Representación
Permanente de Panamá ante la FAO
Roma

PAPUA NEW GUINEA -
PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINEE -
PAPUA NUEVA GUINEA

PARAGUAY

Delegado
Roque J. YODICE
Representante Permanente del
Paraguay ante la FAO
Roma

Suplente
Luis María AVEIRO MONELLO
Representante Permanente Alterno
del Paraguay ante la FAO
Roma

PERU - PEROU

Delegado
Mario BARTUREN DUENAS
Ministro de Agricultura
Lima

Suplente
Luis SOLARI TUDELA
Director de Organismos y
Conferencias Internacionales
Ministerio de Relaciones Exteriores
Lima

Suplente
Manuel VILLAVICENCIO RIVERA
Director General de la Oficina
Sectorial de Planificación
Ministerio de Agricultura
Lima

Suplente
Javier GAZZO F.D.
Embajador del Perú ante la FAO
Roma

Adjunto
José Luis GARAYCOCHEA BUSTAMANTE
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto
Daniel F. ROCA ALCAZAR
Representante Permanente Suplente
del Perú ante la FAO
Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate
Jesus T. TANCHANCO
Minister
National Food Authority
Manila

Alternate
Jacobo C. CLAVE
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
Victor G. GARCIA III
First Secretary and Alternate
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
Horacio M. CARANDANG
Agricultural Attaché and Alternate
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
Hermes J. DORADO
Second Secretary and Alternate
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
Renato ASTUDILLO
Special Assistant
National Food Authority
Manila

Adviser
I.A. RONQUILLO
Chief, Division of Research
Bureau of Fisheries and Aquatic
Resources
Ministry of Agriculture and Food
Manila

Adviser
Ms María Luisa GAVINO
Agricultural Analyst
Embassy of the Philippines
Rome

Adviser
Ms Raquel M. ACOSTA
Executive Assistant
Embassy of the Philippines
Rome

Adviser
Ms Imelda M. CLAVE
Embassy of the Philippines
Rome

Adviser
Flora M. CLAVE
Embassy of the Philippines
Rome

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate
Kazimierz GRZESIAK
Deputy Minister of Agriculture
and Food Economy
Warsaw

Alternate
Józef WIEJACZ
Ambassador
Permanent Representative of
Poland to FAO
Rome

Associate
Jan GORECKI
Vice-President of the Warsaw
Agricultural University

Associate
Jan ORZESZKO
Alternate Permanent
Representative of Poland to FAO
Rome

Associate
Marian BRZOSKA
Adviser to the Minister of
Agriculture and Rural Economy
Warsaw

Associate
Mrs Malgorzata PIOTROWSKA
Secretary of the Polish National
FAO Committee
Warsaw

Associate
Dariusz MANCZYK
Senior Expert
Ministry of Foreign Affairs
Warsaw

PORTUGAL

Delegate
José Eduardo MENDES FERRAO
President of the Portuguese
National FAO Committee
Lisbon

Alternate
Oscar SALES PETINGA
Department of Planning of the
Ministry of Agriculture
Lisbon

Associate
António ALMEIDA RIBEIRO
Alternate Permanent
Representative of Portugal to FAO
Rome

Associate
António MAGALHAES COELHO
Expert of the Portuguese
National FAO Committee
Lisbon

QATAR قطر

Delegate
AHMAD A.R. AL-MANA
Under-Secretary for Industry and
Agriculture
Doha

مندوب
أحمد عبد الرحمن المانع
وكيل وزارة الصناعة والزراعة
الدوحة

Alternate
Braid A. AL-HUMAIIDI
Head of Northern Agricultural
Services Centre
Ministry of Industry and Agriculture
Doha

مستأوب
بريد عامر الحميدي
رئيس مركز الخدمات الزراعية بالشمال
وزارة الصناعة والزراعة
الدوحة

Alternate
Mohammad Ibrahim AL-MANNAI
Head of Agricultural Meteorology
Ministry of Industry and Agriculture
Doha

مستأوب
محمد ابراهيم المناعي
رئيس قسم الأرصاد الزراعية
وزارة الصناعة والزراعة
الدوحة

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Délégué
Aurel ANTONIU
Vice-Ministre de l'agriculture et
de l'industrie alimentaire
Bucarest

Adjoint
Gheorghe COSTAN
Conseiller au Ministère de l'agriculture
et de l'industrie alimentaire
Bucarest

Adjoint
Victor EFTIMIU
Conseiller au Ministère de l'agriculture
et de l'industrie alimentaire
Bucarest

RWANDA

Délégué
Anastase NTEZIRLYAYO
Ministre de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

Suppléant
Anastase MUREKESZI
Directeur Général de la Production agricole
Ministère de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

SAINT CHRISTOPHER AND NEVIS -
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS -
SAN CRISTOBAL Y NIEVES

SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA

Delegate
Ira d'AUVERGNE
Minister of Agriculture, Lands,
Fisheries and Cooperatives
Castries

Alternate
Ms Andria XAVIER
Ministry of Agriculture, Lands,
Fisheries and Cooperatives
Castries

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES -
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES -
SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

Delegate
Marcus P.W. DE FREITAS
Minister of Trade, Industry
and Agriculture
Kingstown

Alternate
Henry A. GAYNES
Permanent Secretary
Ministry of Trade, Industry
and Agriculture
Kingstown

Alternate
Mrs Gloria DAVY-PENNINGSFELD
Consul General
Geneva

SAMOA

SAO TOME AND PRINCIPE -
SAO TOME-ET-PRINCIPE -
SANTO TOME Y PRINCIPE

Délégué
Tomé Dias DA COSTA
Ministre de l'Agriculture et de l'élevage
Sao Tomé

Suppléant
Fradique Bandeira de MENEZES
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Bruxelles

Suppléant
Carlos Edmundo MADEIRA LITO
Directeur des Ressources humaines
Ministère de l'Agriculture
Sao Tomé

المملكة العربية السعودية
SAUDI ARABIA.(KINGDOM OF) -
ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D') -
ARABIA SAUDITA (REINO DE)

Delegate
Abdul RAHMAN bin Abdul Aziz AL-SHEIKH
Minister of Agriculture and Water
Riyadh

مندوب
عبد الرحمن بن عبد العزيز آل الشيخ
وزير الزراعة والمياه
الرياض

Alternate
Abdullah AL-SAEED AL-MOSAED
Deputy Minister for Water Affairs
Riyadh

مناوب
عبد الله السعيد المسعد
نائب الوزير لشؤون المياه
الرياض

Alternate
Atif Y. BUKHARI
Ambassador of the Kingdom of
Saudi Arabia to FAO
Rome

مناوب
عاطف يحيى بحارى
السفير والممثل الدائم للمملكة العربية
السعودية لدى المنظمة
روما

Alternate
Mustafa Ibrahim MAHDI
Permanent Representation of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

مناوب
مصطفى ابراهيم مهدى
الممثل الدائم للمملكة العربية السعودية
لدى المنظمة
روما

Associate
Hameed ABUJABALL
Director of Foreign Relations
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

مساعد
حميد محمد ابو جبال
مدير العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Adjoint
Abdallah M. AL-GULAIGAH
Governor of SWCCD
Riyadh

مساعد
عبد الله بن محمد الخليقة
محافظ المؤسسة العامة لتحلية
المياه
الرياض

SENEGAL

Délégué
Amadou Bator DIOP
Ministre du développement rural
Dakar

Suppléant
Henry Arfang SENGHOR
Ambassadeur
Représentant permanent du Sénégal
auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Amadou Moustapha KAMARA
Directeur de l'agriculture
Dakar

Suppléant
Mame Balla SY
Premier Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Sénégal auprès de la FAO
Rome

Conseiller
Abdou Karim SIDIBE
Conseiller technique du Ministre
du Développement rural
Dakar

Conseiller
Médoune DIENE
Commissaire à la Sécurité alimentaire
Ministère du Développement rural
Dakar

Conseiller
Etienne SARR
Conseiller technique du
Ministre du Développement rural
Dakar

Conseiller
Papa Yoro DIALLO
Conseiller culturel
Ambassade du Sénégal
Rome

SEYCHELLES

Delegate
Jacques Marie HODOUL
Minister of Planning and Development
Mahé

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate
Eya E. MBAYO
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Freetown

Alternate
T.E.C. PALMER
Principal Agricultural Officer
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Freetown

SOLOMON ISLANDS - ILES SALOMON - ISLAS SALOMON

Delegate
Sethuel KELLY
Minister of Agriculture and Lands
Honiara

Alternate
Edmund ANDRESEN
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Lands
Honiara

Associate
J. ASIPARA
Ministry of Agriculture and Lands
Honiara

Adviser
B.G.C. SMITH
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and Lands
Honiara

SOMALIA - SOMALIE الصومال

Delegate
Bile Rafle GULED
Minister of Agriculture
Mogadishu

مندوب

سيل رافل جولد
وزير الزراعة
مقديشو

Alternate
Mohamed ABUCAR SHEIKH
Permanent Secretary of Ministry
of Agriculture
Mogadishu

مناوب

محمد أبوكر شيخ
وكيل وزارة الزراعة
مقديشو

Alternate
Abbas Musse FARAH
Ambassador of the Somali Democratic
Republic to FAO
Rome

مناوب

عباس موسى فرح
سفير الجمهورية الصومالية الديمقراطية لدى
المنظمة
روما

Adviser
Abdilatif Hagi ABDULLAHI
General Manager
Bulo Mareto Project
Mogadishu

مستشار

عبد اللطيف حاج عبد الله
المدير العام لمشروع بولو ماريتو
مقديشو

Adviser
Hassan Moallim IBRAHIM
Secretary
Ministry of Agriculture
Mogadishu

مستشار

حسن معلم ابراهيم
سكرتير وزارة الزراعة
مقديشو

Adviser
Abukar Sheikh HUSSEIN
Official
Ministry of Livestock
Mogadishu

مستشار

ابو بكر شيخ حسين
مسؤول في وزارة الثروة الحيوانية
مقديشو

Adviser
Hussein Ali AHMED
Ministry of Fisheries
Mogadishu

مستشار

حسين علي احمد
وزارة الثروة السمكية
مقديشو

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado
Julián AREVALO ARIAS
Representante Permanente de
Madrid

Suplente
Ismael DIAZ YUBERO
Representante Permanente de
España ante la FAO
Roma

Suplente
Juan-Maria LOPEZ-AGUILAR
Subdirector General de Organismos
Internacionales Técnicos y para el Desarrollo
Ministerio de Asuntos Exteriores
Madrid

Suplente
Sra. Doña Pilar GARCIA DONORO
Subdirectora General de
Relaciones Pesqueras Internacionales
Ministerio de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Madrid

Suplente
Sra. Doña Rosa FERNANDEZ LEON
Subdirectora General del
Mercado Alimentario
Ministerio de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Madrid

Asesor
Leandro Nagore SAN MARTIN
Director de Asuntos Generales
de la Dirección General de
Organizaciones y Conferencias
Internacionales
Ministerio de Asuntos Exteriores
Madrid

Asesor
Francisco FERNANDEZ DE ANA MAGAN
Representante Permanente Adjunto
de España ante la FAO
Roma

Asesor
Manuel GARIJO HIERRO
Jefe del Servicio de Cooperación
Económica Sectorial
Vicesecretaría General Técnica
Ministerio de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Madrid

Asesor

José-Miguel BOLIVAR SALCEDO
Coordinador Adjunto de Recursos
Fitogenéticos del INIA
Ministerio de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Madrid

Asesor

Antonio BROTONS DIEZ
Dirección General Presupuestos
Ministerio de Economía y Hacienda
Madrid

Asesor

José-Joaquín GARCIA DEL CASTILLO
Jefe de la Sección de Organismos
y Conferencias Internacionales
de la Secretaría General Técnica
Ministerio de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Madrid

Asesor

Fernando PANIZO ARCOS
Jefe del Gabinete Técnico del F.O.R.P.P.A.
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

SRI LANKA

Delegate

Gamini JAYASURIYA
Minister of Agricultural
Development and Research and
Minister of Food and Cooperatives
Colombo

Alternate

M. A. PIYASEKERA
Ambassador of Sri Lanka in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate

N.V.K.K. WEREGODA
Secretary
Ministry of Agricultural
Development and Research
Colombo

Alternate

D.H.J. ABEYAGOONASEKERA
Director
Ministry of Foreign Affairs
Colombo

Associate

Miss C. AMARATUNGA
Second Secretary
Embassy of Sri Lanka
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

SUDAN - SOUDAN - SUDAN السودان

Delegate

Siddiq ABDEEN MOHAMED
Minister of Agriculture
and Natural Resources
Khartoum

مدرب

مديق عابدين محمد

وزير الزراعة والموارد الطبيعية
الخرطوم

Alternate

Yousif Ahmed DASH
Undersecretary
Ministry of Agriculture
Khartoum

معاون

يوسف احمد داش

وكيل وزارة الزراعة
الخرطوم

Alternate

Abdalla Mekki OSMAN
Undersecretary for Animal Resources
Khartoum

معاون

عبد الله مكي عثمان

وكيل الوزارة لشؤون الثروة الحيوانية

Alternate

Abdel Moneim Mohamed EL-SHEIKH
Director General
Agriculture Planning Administration
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Khartoum

معاون

عبد المنعم محمد الشيخ

مدير عام ادارة التخطيط

الاقتصادي

وزارة الزراعة

الخرطوم

Alternate

Gamal Mohamed AHMED
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representative to FAO
Rome

معاون

جمال محمد أحمد

مستشار (الشؤون الزراعية)

المندوب الدائم للسودان

لدى المنظمة

روما

SURINAME

Delegate

Radjoemar RANDJET SINGH
Minister of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Alternate

George D. SOERJOESING
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Alternate

Harold E. LIONARONS
Coordinator of Planning
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Adviser

Ramsewak SHANKAR
Adviser to the Minister of Agriculture
Paramaribo

Adviser

Hugo W. LECKIE
Head of Administrative Section
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Delegate

H.S. MAMBA
Minister for Agriculture and Co-operatives
Mbabane

Alternate

Nicholas Thulasizwe GUMEDZE
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Co-operatives
Mbabane

Adviser

Ms Nonathemba Magdalene DLAMINI
Director of Research and Planning
Ministry of Agriculture and Co-operatives
Mbabane

Adviser

Patrick King LUKHELE
Chief Project Co-ordinator
Ministry of Agriculture and Co-operatives
Mbabane

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Delegate

Svante LUNDKVIST
Minister of Agriculture
Stockholm

Alternate

Ulf LONQVIST
Under-Secretary of State
Ministry of Agriculture
Stockholm

Alternate

Stefan de MARE
Assistant Under-Secretary
Ministry of Agriculture
Stockholm

Alternate
Mrs Astrid BERGQUIST
Head of Section
Secretary General of the Swedish
National FAO Committee
Ministry of Agriculture
Stockholm

Alternate
Ingvar WIDEN
Director General
National Board of Agriculture
Chairman of the Swedish National
FAO Committee
Stockholm

Alternate
Gösta ERICSSON
Minister
Permanent Representative of Sweden to FAO
Rome

Alternate
Göran ANCKARBERG
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Sweden to FAO
Rome

Adviser
Lars Erik BIRGEGÅRD
Research Director
Swedish University of Agricultural Sciences
Uppsala

Adviser
Lennart BRUNANDER
Member of Parliament
Stockholm

Adviser
Arne JOHANSSON
Chairman
Swedish Union of Forest Workers
Stockholm

Adviser
Ms Agneta KARLSSON
Assistant
Ministry of Agriculture
Stockholm

Adviser
Hans RAMEL
Member of the Board
Federation of Swedish Farmers
Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué
Jean-Claude PIOT
Directeur de l'Office fédéral de
l'agriculture
Président du Comité national suisse de la FAO
Berne

Suppléant
Hans POPP
Sous-Directeur de l'Office fédéral
de l'Agriculture
Berne

Suppléant
Gaspard BODMER
Ambassadeur
Représentant permanent de la
Suisse auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Peter WIESMANN
Ministre
Représentant permanent adjoint
de la Suisse auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Grégoire de KALBERMATTEN
Collaborateur diplomatique à la
Section des Nations Unies et
Organisations internationales
Berne

Adjoint
Igor MARINCEK
Secrétaire du Comité national
suisse de la FAO
Office fédéral de l'Agriculture
Berne

SYRIA - SYRIE - SIRIA سورية

Delegate
Mahmoud Ahmad EL-KURDY
Minister of Agriculture and Agrarian Reform
Damascus

مدوب
محمود احمد الكردي
وزير الزراعة والاصلاح الزراعي
دمشق

Alternate
Bourhan KAYAL
Ambassador of the Syrian Arab Republic
in Italy
Rome

مناوب
برهان كيال
سفير الجمهورية العربية السورية في ايطاليا
روما

Alternate
Hussein AL-AHMAD
Director of Research Department
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Damascus

مناوب
حسين الاحمد
مدير ادارة البحوث
وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي
دمشق

Alternate
Mohammed Rachid KANBAR
Soils Department
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Damascus

مناوب
محمد رشيد قنبر
ادارة التربة
وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي
دمشق

Alternate
Mahmoud SALAMEH
External Relations Department
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Damascus

مناوب
محمود سلامة
قسم العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي
دمشق

Adviser
Mohamed Said HALABI
Agriculture and Irrigation Department
State Planning Commission
Damascus

مستشار
محمد سعيد الحليبي
ادارة الزراعة والري
هيئة تخطيط الدولة
دمشق

TANZANIA - TANZANIE

Delegate
P.A. BOMANI
Minister for Agriculture and
Livestock Development
Dar es-Salaam

Alternate
Ernest A. MULOKOZI
Ambassador
Principal Secretary
Ministry of Agriculture
and Livestock Development
Dar es-Salaam

Alternate
A.K. SYKES
Ambassador
Permanent Representative of Tanzania
to FAO
Rome

Alternate
O.A. JUMA
Principal Secretary
Ministry of Agriculture
and Livestock Development
Zanzibar

Alternate
J.K. KYAMBWA
Commissioner of Livestock
Ministry of Agriculture
and Livestock Development
Dar es-Salaam

Alternate
E.G. MOYO
Assistant Commissioner for Agriculture
Ministry of Agriculture
and Livestock Development
Dar es-Salaam

Alternate
B.H. KATANI
Senior Economist
Planning and Marketing
Ministry of Agriculture
and Livestock Development
Dar es-Salaam

Alternate
J.S. MTENGA
Minister Plenipotentiary
Alternate Permanent Representative
of Tanzania to FAO
Rome

Alternate
ESROM MARYOGO
Minister Plenipotentiary
Embassy of Tanzania
Rome

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Delegate
Borom TANTHIEN
Deputy Minister of Agriculture
and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Chaisop SOPSARN
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Vanich VARIKUL
Director General
Department of Fisheries
Bangkok

Alternate
Vasana BOONPHUPHANTUNTE
Assistant Secretary to the
Minister of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Nguen SRISURAK
Deputy Secretary General
Office of Agricultural Economics
Bangkok

Alternate
Tanongchit WONGSIRI
Deputy Director-General
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Mrs Marasee SURAKUL
Assistant Secretary-General
Office of the National FAO Committee
Bangkok

Alternate
Vanrob ISARANKURA
Agricultural Counsellor
Permanent Representative of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Chaiwat INTRACHATORN
Commercial Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Pichai PONGPAET
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Pinit KORSIEPORN
Alternate Permanent Representative
of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Chanchai CHARANVATTANAKIT
Third Secretary
Department of Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Bangkok

Adviser
Thavi TANTHIEN
Private Secretary to the Deputy Minister
of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

TOGO

Délégué
Koffi SAMA
Docteur vétérinaire
Ministère du développement rural
Lomé

TONGA

Delegate
Tomasi T. SIMIKI
Director of Agriculture, Fisheries and Forests
Nuku'alofa

TRINIDAD AND TOBAGO -
TRINITE-ET-TOBAGO -
TRINIDAD Y TABAGO

Delegate
Lyle Everette WILLIAMS
Ambassador
Permanent Representative to the
United Nations and to FAO
Geneva

Alternate
Vincent MOE
Director
Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Lands
and Food Production
Port-of-Spain

Alternate
Mrs Jean GEORGE
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Trinidad and Tobago
to the United Nations and FAO
Geneva

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ تونس

Délégué
Lassaad BEN OSMAN
Ministre de l'agriculture
Tunis

مندوب
الاسعد بن عثمان
وزير الزراعة
تونس

Suppléant
Mohamed ABDELHADI
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent de la
Tunisie auprès de la FAO
Rome

مبارك
محمد عبد الهادي
الوزير المفوض والمندوب الدائم
لتونس لدى المنظمة
روما

Conseiller
Mohsen BOUJBEL
Directeur de la Planification des Statistiques
et des Analyses économiques
Tunis

مستشار
محسن بوجبل
مدير التخطيط والاحصائيات
والتحليل الاقتصادية
تونس

Conseiller
Sadok DJELLOULI
Directeur des Projets du PAM
Tunis

مستشار
صادق الحلولي
مدير مشاريع برنامج الأغذية
العالمي
تونس

Conseiller
Badr BEN AMMAR
Sous-Directeur à la Direction de
la Planification des Statistiques
et Analyses économiques
Tunis

مستشار
بدر بن عمار
مدير مساعد ادارة التخطيط
والاحصائيات والتحليل
الاقتصادية
تونس

Conseiller
Lassaad BOUKCHINA
Attaché de Cabinet
Ministère de l'Agriculture
Tunis

مستشار
الأسعد بوخشينة
ملحق بديوان وزير الفلاحة
تونس

Conseiller
M.L. MOUAFFAK
Directeur Général adjoint
Office des Céréales
Tunis

مستشار
محمد الأسعد الموفق
مدير عام مساعد ، ديوان الحبوب
تونس

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Delegate
Hüsnü DOĞAN
Minister of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Alternate
Nazmi DEMİR
Deputy Under-secretary
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Alternate
Temel İSKİT
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
Turkey to FAO
Rome

Alternate
Mithat BALKAN
Director of International Economic
Organizations Division
Ministry of Foreign Affairs
Ankara

Associate
Mrs Gaye GÜRPINAR
Director for External Affairs
Board of Research, Planning and Coordination
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Associate
Sabri KESKİN
Director of Internally Financed
Projects Division
Directorate General for Projects
and Implementations
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Associate
Hasim ÖGÜT
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Turkey to FAO
Rome

UGANDA - OUGANDA .

Delegate
Cyprian AJIKU
Minister of Works and
Minister of Agriculture and Forestry
Entebbe

Alternate
A.K. OSUBAN
Commissioner for Agriculture
Ministry of Agriculture and Forestry
Entebbe

Alternate
M. SIMBWA-BUNNYA
Permanent Representative (Designate)
of Uganda to FAO
Entebbe

Associate
S. ONYAIT
Deputy Commissioner of Veterinary Services
Ministry of Animal Industry and Fisheries
Kampala

Associate
Christopher DHATEMWA
Assistant Commissioner for Fisheries
Ministry of Animal Industry and Fisheries
Entebbe

Associate
E. OLET
Assistant Chief Forest Officer
Ministry of Agriculture and Forestry
Entebbe

الامارات العربية المتحدة

UNITED ARAB EMIRATES -
EMIRATS ARABES UNIS -
EMIRATOS ARABES UNIDOS

Delegate
Hamad Abdulla SALMAN
Deputy Minister of Agriculture
and Fisheries
Dubai

مندوب
حمد عبد الله سلمان
نائب وزير الزراعة والثروة السمكية
دبي

Alternate
Nasser Salman AL ABOODI
Ambassador of the United Arab
Emirates in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب
ناصر سلمان العبودي
سفير دولة الامارات العربية المتحدة
في ايطاليا
والمندوب الدائم لدى المنظمة
روما

Alternate
Ahmed Abdulla BUHUMAID
Director of the Office of the
Minister of Agriculture and Fisheries
Dubai

مناوب
أحمد عبد الله محمد بوحمد
مدير مكتب وزير الزراعة
والثروة السمكية
دبي

Adviser
Mohammed ABDULAZIZ
Agricultural Adviser
Dubai

مستشار
محمد عبد العزيز
مستشار زراعي
دبي

Adviser
Abdulla KHALFAN MOHAMED AL-SHARIQI
Director of Northern Agriculture Zone
Dubai

مستشار
عبد الله خلفان محمد الشريقي
مدير المنطقة الزراعية الشمالية
دبي

Adviser
Ali Rashid Ali BADAWI
Director of Eastern Agriculture Zone
Dubai

مستشار
علي رشيد علي بدوي
مدير المنطقة الزراعية الشرقية
دبي

Adviser
Rashed Mohammed AL KAIBI
Head of the Personnel Section
Dubai

مستشار
راشد محمد الكبي
رئيس قسم شؤون الموظفين
دبي

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO

Delegate
Timothy RAISON
Minister for Overseas Development
London

Alternate
R. A. BROWNING
Deputy Secretary
Overseas Development Administration
London

Alternate
R.F.R. DEARE
Minister
Permanent Representative of the
United Kingdom to FAO
Rome

Alternate
G.A. WILLIAMS
Assistant Head
United Nations and Commonwealth
Department
Overseas Development Administration
London

Alternate
J.R. GOLDSACK
Natural Resources Adviser
Overseas Development Administration
London

Alternate
J.D. AITKEN
Principal
Overseas Development Administration
London

Alternate
Miss P. WEST
Principal, Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
London

Alternate
E.V. WADE-BROWN
Higher Executive Officer
Overseas Development Administration
London

Adviser
M.J. DINHAM
Private Secretary to the Minister
for Overseas Development
London

Adviser
Mrs E.A. BRIERTON
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

Adviser
Miss K. BRAMLEY
Assistant to the Permanent
Representative to FAO
Rome

Adviser
Mrs P. SHUTE
British Embassy
Rome

UNITED STATES OF AMERICA -
ETATS-UNIS D'AMERIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Delegate
John R. BLOCK
Secretary of Agriculture
Washington, D.C.

Alternate
Millicent FENWICK*
United States Ambassador to the
United Nations Agencies for
Food and Agriculture
Rome

Alternate
Daniel G. AMSTUTZ
Under-Secretary for International
Affairs and Commodity Programs
Department of Agriculture
Washington, D.C.

Alternate
Antonio GAYOSO
Director, Office of International Development
Bureau of International Organization
Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Alternate
James E. ROSS
United States Mission
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Congressional Adviser
Hon. Gene CHAPPIE
House of Representatives
Washington, D.C.

Adviser
Edmund M. PARSONS
Deputy United States
Representative to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Adviser
A. Daniel WEYGANDT
United States Mission
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Adviser
Max L. WITCHER
Director, International Organization Affairs
Office of International Cooperation
and Development
Department of Agriculture
Washington, D.C.

* Ambassador Fenwick acted as delegate and
head of delegation in the absence
of Secretary Block.

Adviser
Hartford T. JENNINGS
Agricultural Development Division
Office of International Development
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Adviser
Wayne DENNEY
International Organization Affairs
Office of International Cooperation
and Development
Department of Agriculture
Washington, D.C.

Adviser
Mark WARD
United Nations Division
Agency for International Development
Washington, D.C.

Adviser
Michael H. GOLDMAN
Bureau of Economic and Business Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Adviser
E.B. SAMUEL
Economic Officer
Bureau of Economic and Business Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Adviser
Allan R. FURMAN
United States Mission to the
United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

Private Sector Adviser
William T. SCHAUPAUGH
Executive Vice-President
American Seed Trade Association
Washington, D.C.

Adviser
H. Peters STRONG
Alternative Permanent Representative to FAO
Rome

URUGUAY

Delegado
Roberto VAZQUEZ PLATERO
Ministro de Agricultura y Pesca
Montevideo

Suplente
Alberto André BONINO
Jefe de División de Apoyo
Plan Agropecuario
Montevideo

Adjunto
Federico Xiviller VILA
Representante Permanente Alterno
del Uruguay ante la FAO
Roma

VANUATU

Delegate
J.T. HOPA
Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries
Port Vila

Alternate
William MAHIT
Second Secretary
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Port Vila

Adviser
M.H. FOWLER
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Port Vila

VENEZUELA

Delegado
Sra. Doña Mercedes FERMIN GOMEZ
Embajador de Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña María Isabel CASELLAS
Consejero
Representación Permanente
de Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Alberto MURILLO MORANTES
Primer Secretario
Representación Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Enrique BADILLO SPOSITO
Segundo Secretario
Representación Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña Marina BRICEÑO ZEHL
Agregado II
Representación Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

VIET NAM

Délégué
NGUYEN DANG
Ministre adjoint de l'agriculture
Hanoï

Suppléant
Mme PHAN THI MINH
Ambassadeur du Viet Nam en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

Adjoint
TRAN DUC
Professeur en Economie
Hanoï

Adjoint
Mme HOANG THI CU
Représentant permanent adjoint
du Viet Nam auprès de la FAO
Rome

Adjoint
NGUYEN CHI THANH
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

الجمهورية العربية اليمنية
YEMEN ARAB REPUBLIC -
YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU -
YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL

Delegate
Ahmed Ali AL-HAMDANI
Minister of Agriculture and Fisheries
Sanaa

مندوب
أحمد علي الحمدي
وزير الزراعة والثروة السمكية
صنعاء

Alternate
Taha Abdo THABET
Assistant Director
Irrigation Department
Sanaa

مندوب
طه عبد ثابت
المدير العام للمساعد لإدارة الري
صنعاء

Alternate
Ali Abdullah AL AGHBARY
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب
علي عبد الله الأغبري
الممثل الدائم للجمهورية العربية
اليمنية لدى المنظمة
روما

Alternate
Ahmed Ali AL-AKWAA
Director of Foreign Relations Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
Sanaa

مندوب
أحمد علي الأكوع
مدير العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والثروة السمكية
صنعاء

جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية
YEMEN, PEOPLE'S DEM. REPUBLIC OF -
YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU -
YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL

Delegate
Mohamed Sulaiman NASSER
Minister of Agriculture and Agrarian Reform
Aden

مندوب
محمد سليمان ناصر
وزير الزراعة والإصلاح الزراعي
عدن

Alternate
Anwar KHALED
Ambassador
Permanent Representative of the People's
Democratic Republic of Yemen to FAO
Rome

مندوب
أنور خالد
السفير والممثل الدائم لجمهورية اليمن
الديمقراطية الشعبية لدى المنظمة
روما

Adviser
Isam LUQMAN
General Manager
Ministry of Agriculture
Aden

مستشار
عصام صالح لقمان
مدير عام التخطيط والإحصاء
وزارة الزراعة
عدن

Adviser
Saleh Salem GAASOOS
Ministry of Agriculture

مستشار
صالح سالم جوسوس
وزارة الزراعة - مدير دائرة
المشاريع

Adviser
Abdul Rahaman TARMOOM
Assistant to the Director of Agriculture
Ministry of Planning
Aden

مستشار
عبد الرحمن طرموم
مساعد مدير الدائرة الزراعية
وزارة التخطيط
عدن

Adviser
Mohammed Ahmed MANSOOR
Assistant Deputy Minister for Fisheries
Aden

مستشار
محمد أحمد منصور
مساعد نائب وزير الثروة السمكية
عدن

YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE

Delegate
Milorad STANOJEVIC
Minister of Agriculture
Belgrade

Alternate
Hristo HRISTOMANOV
Chairman of the Yugoslav National
FAO Committee
President of the Committee for Agriculture
of the Socialist Republic of Macedonia
Skopje

Alternate
Milutin TAPAVICKI
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative
of Yugoslavia to FAO
Rome

Alternate
Milan KNEZEVIC
President, Committee for Agriculture
of the Socialist Republic of Slovenia
Ljubljana

Alternate
Milan TRKULJA
Professor
Faculty of Economics
University of Novi Sad

Alternate
Milan KARIC
Counsellor for FAO
Federal Committee for Agriculture
Belgrade

Adviser
Ms Mirijana SRDANOV
Assistant to the President
of the Federal Committee for Agriculture
Belgrade

ZAIRE

Délégué
NZUNGU LUNTADI
Secrétaire d'Etat au Département
de l'Agriculture et du Développement rural
Kinshasa

Suppléant
SAMBA MOONI te AVELELA
Directeur-Chef de Service au
Département de l'Agriculture
et du Développement rural
Kinshasa

Suppléant
Mme SANGO ya TAMBWE
Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Zaïre auprès de la FAO
Rome

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate
G.K. CHINKULI
Minister of Agriculture
and Water Development
Lusaka

Alternate
N.P. MAGANDE
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
and Water Development
Lusaka

Alternate
H.M. NZUNGA
Ambassador of Zambia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
E. MUYANGA
Director of Fisheries
Ministry of Lands and Agriculture
Lusaka

Alternate
N. MUMBA
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture
and Water Development
Lusaka

Adviser
T.F.F. MALUZA
Alternate Permanent Representative
of Zambia to FAO
Rome

ZIMBABWE

Delegate
M.E. MAHACHI
Minister of Lands, Agriculture and
Rural Resettlement
Harare

Alternate
E. CHENGU
Deputy Secretary
Ministry of Lands, Agriculture and
Rural Resettlement
Harare

Alternate
T. TAKAVARASHA
Assistant Secretary
Ministry of Lands, Agriculture
and Rural Resettlement
Harare

المراقبون من الدول الأعضاء في الأمم المتحدة

联合国会员国的观察员

OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

U.S.S.R. - U.R.S.S.

Jurij A. ZNAMENSKI
Assistant Director
Central Institute for Scientific Research on Fisheries
Moscow

Guenrih K. VOITOLovski
Chief of Section
Institute for International Economic Relations
Academy of Sciences
Moscow

دولة الفاتيكان

教 廷

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

The Most Rev. Agostino FERRARI-TONIOLO
Permanent Observer of the Holy See to FAO
Vatican City

Rev. Msgr Biagio NOTARANGELO
Vatican City

Rev. F. Aloysius FONSECA
Vatican City

Giovanni Battista PIRAS
Vatican City

Pietro CALAZZA
Vatican City

Luigi GUARRERA
Vatican City

Vincenzo BUONOMO
Vatican City

جماعة فرسان مالطة

马耳他自治社

SOVEREIGN ORDER OF MALTA
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE
SOBERANA ORDEN DE MALTA

Don Francesco COLONNA
Représentant auprès de la FAO
Rome

Clemente BRIGANTE COLONNA
Représentant adjoint auprès de la FAO
Rome

حركات التحرير

解放运动

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS
CONGRES NATIONAL AFRICAINE DE L'AFRIQUE DU SUD
CONGRESO NACIONAL AFRICANO DE SUDAFRICA

T.T.NKOBI
Treasurer General
Lusaka

Shadrack PEKANE
Projects Department
Lusaka

PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA

Mfanasekaya GQOBOSE
Secretary for Economic Affairs
Dar es-Salaam

SOUTHWEST AFRICAN PEOPLE'S ORGANIZATION
ORGANISATION DU PEUPLE DU SUD-OUEST AFRICAINE
ORGANIZACION DEL PUEBLO DE AFRICA SUDOCCIDENTAL

A.H. SHIHEPO
Deputy Secretary for Foreign Affairs

ممثلى الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS – NATIONS UNIES – NACIONES UNIDAS		UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL	
Miss Margaret J. ANSTEE Assistant Secretary General Department of Technical Cooperation for Development	New York	Martyn N. EGGOUCH Head, Interagency Programme Coordination Section Division of Policy Coordination	Vienna
Patrizio CIVILI Chief of the Office of Under-Secretary General for International Economic and Social Affairs	New York		
T. ZOUPANOS Chief of External Relations and Inter-Agency Affairs	Geneva	UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE	
OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS		Joseph C. WHEELER Deputy Executive Director	Nairobi
Manfred PAEFFGEN Representative for Italy	Rome	Reuben James OLEMBO Director, Environmental Management Service	Nairobi
Ms Laura CARUGNO Programme Assistant Branch Office for Italy	Rome	WORLD FOOD COUNCIL CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION	
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO		Maurice J. WILLIAMS Executive Director	Rome
Aldo AJELLO Assistant Administrator Director, European Office	Geneva	Brian ROSS Chief, Policy Co-ordination and External Relations	Rome
R. HELMKE Deputy Director European Office	Geneva	Alain VIDAL NAQUET Chef de Cabinet	Rome
Evlogui BONEV Principal Officer European Office	Geneva	Peter E. TEMU Chief, Policy Development and Economic Analysis	Rome
		Uwe KRACHT Senior Economic Affairs Officer	Rome
		Pavel S. FEDORUK Senior Economic Affairs Officer	Rome
		WEI ZHOU Senior Economic Affairs Officer	Rome
		Thomas STEPHENS Policy Analysis and Information Officer	Rome
		Rajinder KAUSHIK Economist	Rome

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS

James C. INGRAM Executive Director	Rome
Salahuddin AHMED Deputy Executive Director	Rome
M. EL MIDANI Director. WPM	Rome
R.M. CASHIN Director. WPM	Rome
E.E. LUHE Director. WPR	Rome
F. HOLDER Director. WPDE	Rome
C.D. PAOLILLO Senior Policy Adviser. WPD	Rome
D.E. SINTOBIN Deputy Director. WPR	Rome
F. PRONK Deputy Director. WPM	Rome
H. BEN SLIMANE Deputy Director. WPM	Rome
P. KELLOWAY Deputy Director. WPM	Rome
D.J. SHAW Senior Economist. WPD	Rome
Q.H. HAQUE Chief. WPM	Rome
P. MITCHELL Chief. WPM	Rome
T. NEGASH External Relations Officer. WPM	Rome

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO

Francesco D'ATTILIA Director. Branch Office	Rome
Italo CORDISCHI Assistant Director. Branch Office	Rome

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC
AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA EDUCACION, LA CIENCIA Y LA CULTURA

Nhu-hoi PHAM Deputy Assistant Director-General Department of Sciences	Paris
Inocencio A. RONQUILLO Chairman, Intergovernmental Oceanographic Commission	Paris

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE
BANCO MUNDIAL

Marius VERAART FAO and IFAD Coordinator Agriculture and Rural Development Department	Washington D.C.
---	--------------------

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA

Idriss JAZAIRY President	Rome
Moise MENSAH Assistant President Project Management Department	Rome
Benjamin MacDONALD Director. Asia Division	Rome
Domingos DONIDA Latin America Division	Rome
Bahman MANSURI Director. Africa Division	Rome
Salah TAYYIB External Relations Division	Rome
Seiji SHINDO Director. Policy Review Division	Rome

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA

Bjoern SIGURBJOERNSSON Director. Joint FAO/IAEA Division of Isotope and Radiation Applications of Atomic Energy for Food and Agricultural Development	Vienna
---	--------

المجموعة الاقتصادية الأوروبية

欧洲经济共同体

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

Gilles DESESQUELLES Administrateur à la Direction générale de l'agriculture Commission des Communautés européennes	Bruxelles	Gianfranco GIRO Chef du Bureau de l'Information Secrétariat du Conseil	Rome
Uwe HESSE Chef de Division Secrétariat du Conseil	Bruxelles	Nicolo DI GIOIA Attaché agricole Bureau d'Information	Rome
Salvatore CORNADO Attaché au développement Bureau d'Information	Rome	E.J.W. VAN RIJ Direction de la politique agricole Secrétariat du Conseil	Bruxelles

المراقبون من المنظمات الحكومية الدولية

政府间组织观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

AFRICAN DEVELOPMENT BANK BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT BANCO AFRICANO DE FOMENTO		ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT ORGANISATION ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ORGANIZACION ARABE PARA EL DESARROLLO AGRICOLA	
I.B.C. JOHN Director of the Department of Agriculture	Abidjan	Hassan Fahmi JUMAH Director General	Khartoum
CHOUKRALLAH LARBI Chief of the Agriculture Division	Abidjan	Mohamed Osman SALIH Deputy Director-General	Khartoum
Cheikh T. SARR Chief of the Agriculture Division	Abidjan	Mohamed Hamdi SALEM Director, Economics Division	Khartoum
		Soliman Sid AHMED Head of Production Economics Section Economic Division	Khartoum
ANDEAN DEVELOPMENT CORPORATION SOCIETE ANDINE DE DEVELOPPEMENT CORPORACION ANDINA DE FOMENTO		CENTRAL AFRICAN CUSTOMS AND ECONOMIC UNION UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE UNION ADUANERA Y ECONOMICA DE AFRICA CENTRAL	
Francisco ROJO FERNANDEZ	Caracas	Louis Bertrand NETY Chef du Département de l'agriculture, des eaux, chasses et Forêts	Bangui
ARAB CENTRE FOR THE STUDY OF ARID ZONES AND DRY LANDS CENTRE ARABE D'ETUDES DES TERRES ARIDES ET NON IRRIGUEES CENTRO ARABE PARA EL ESTUDIO DE LAS ZONAS ARIDAS Y LAS TIERRAS DE SECANO		Benoit TAKAM Expert	Bangui
Mahamad EL KHASH Director-General	Damascus	CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR AFRICA CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE POUR L'AFRIQUE CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO PARA AFRICA	
		A. Mamdouh EL-BAZ Director	Arusha

CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT
FOR ASIA AND THE PACIFIC
CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO
PARA ASIA Y EL PACIFICO

A.T.M. SHAMSUL HAQUE Dhaka
Director

COMMONWEALTH AGRICULTURAL BUREAUX
OFFICES AGRICOLES DU COMMONWEALTH
OFICINA DE AGRICULTURA DE LA COMMONWEALTH

E.K. WOODFORD Slough (U.K.)
Director, Scientific Services

COMMONWEALTH SECRETARIAT
SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH
SECRETARIA DE LA COMMONWEALTH

M. Mokammel HAQUE London
Director
Food Production and Rural Development Division

G.L. BAILUR London
Assistant Director
Food Production and Rural Development Division

Michael WALES London
Assistant Director
Food Production and Rural Development Division

COOPERATION COUNCIL OF THE ARAB STATES OF THE GULF
CONSEIL DE COOPERATION DES ETATS ARABES DU GOLFE
CONSEJO DE COOPERACION
DE LOS ESTADOS ARABES DEL GOLFO

Abdullatif Ibrahim AL-MUGRIN Riyadh
Director Agriculture and Water Department
Secretariat General

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
CONSEJO DE EUROPA

Kjell M. TORBJÖRN Strasbourg
Secretary
Committee on Agriculture

DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION
FOR EASTERN AFRICA
ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
DANS L'EST AFRICAIN
ORGANIZACION PARA LA LUCHA CONTRA LA LANGOSTA
DEL DESIERTO EN EL AFRICA ORIENTAL

A.K. AHMED Addis Ababa
Director of Operations

ECONOMIC COMMUNITY OF THE GREAT LAKES COUNTRIES
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS PAISES
DE LOS GRANDES LAGOS

Tashibamba BAJIKA Gitega
Directeur général (Burundi)
Institut de recherche agronomique
et zootechnique de la CEPGL

INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION
ON AGRICULTURE
INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION
POUR L'AGRICULTURE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACION
PARA LA AGRICULTURA

Francisco MORILLO San José
Director General

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK
BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT
BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO

Hector E. LUISI London
Representative in the United Kingdom

INTER-AFRICAN COFFEE ORGANIZATION
ORGANISATION INTERAFRICAINNE DU CAFE
ORGANIZACION INTERAFRICANA DEL CAFE

MPUNGI BUYUNGU Abidjan
Deputy Secretary

INTERNATIONAL SERICULTURAL COMMISSION
COMMISSION SERICICOLE INTERNATIONALE
COMISION SERICICOLA INTERNACIONAL

Henri BOUVIER La Mulatière
Secrétaire général (France)

Gérard CHAVANCY La Mulatière
Secrétaire général adjoint (France)

INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF PLANTS (UPOV)
UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VEGETALES (UPOV)
UNION INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION
DE NUEVAS VARIEDADES DE PLANTAS

Heribert MAST Geneva
Vice Secretary General

LAKE CHAD BASIN COMMISSION
COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD
COMISION DE LA CUENCA DEL LAGO CHAD

Mustafa SAM Maroua
Executive Secretary (Cameroon)

LEAGUE OF ARAB STATES LIGUE DES ETATS ARABES LIGA DE ESTADOS ARABES		ORGANISATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE ORGANIZACION DE LA CONFERENCIA ISLAMICA	
Abdul Hassan ZALZALA Deputy Secretary General for Economic Affairs	Tunis	S.S. PIRZADA Secretary-General	Jeddah
ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS		Inam UL-HAQUE Ambassador Adviser to the Secretary-General	Jeddah
Ph. GUERIN Head of the Agricultural Trade and Markets Division	Paris	PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL COMITE PERMANENTE INTERESTATAL PARA LA LUCHA CONTRA LA SEQUIA EN EL SAHEL	
Giuseppe VASTA Consultant Directorate for Food, Agriculture and Fisheries	Rome	BRAH MAHAMANE Secrétaire exécutif	Ouagadougou
ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA		WEST AFRICAN ECONOMIC COMMUNITY COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST COMUNIDAD ECONOMICA DEL AFRICA OCCIDENTAL	
Ide OUMAROU Secretary General	Addis Ababa	Nonan KANGA Chef de la Division Pêche, Eaux et Forêts	Ouagadougou
P.O. ETIANG Assistant Secretary General in charge of EDECO Department	Addis Ababa		
Usele MAWISA Assistant Executive Secretary	Addis Ababa		
Ide MAMOUDOU Attaché de Cabinet	Addis Ababa		

非政府性组织观察员

المراقبون من المنظمات غير الحكومية

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO		CARITAS INTERNATIONALIS	
Ms Barbara PURVIS Representative to FAO	Rome	Ms Patricia WOHLRAB	Rome
Mrs Ayesha SAMAD Representative to FAO	Rome		
Mrs Giovanna BOTTARELLI	Rome		

ENVIRONMENT LIAISON CENTRE
CENTRE DE LIAISON POUR L'ENVIRONNEMENT
CENTRO DE ENLACE PARA EL MEDIO AMBIENTE

David BULL Nairobi
Executive Officer

Ms Pilar de SEVILLA Quito
Fundacion NATURA

Ms Marianna WENNING Bonn

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA

K. KALLAY Rome
Secretary-General

INSTITUTE OF CULTURAL AFFAIRS INTERNATIONAL
INSTITUT DES AFFAIRES CULTURELLES INTERNATIONALES
INSTITUTO DE ASUNTOS CULTURALES INTERNACIONALES

John Stringham Frankfurt
Regional Director

Mrs Ann AVERY Paris
Regional Director

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Sarojini PILLAY Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF AGRICULTURAL ECONOMISTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES ECONOMISTES AGRONOMIQUES
ASOCIACION INTERNACIONAL
DE ECONOMISTAS AGRICOLAS

Mme Margaret LOSEBY Rome
Professor

INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF AGRICULTURAL STUDENTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES ETUDIANTS EN AGRICULTURE
ASOCIACION INTERNACIONAL
DE LOS ESTUDIANTES DE LA AGRICULTURA

Ms Ester BONITATIBUS Udine
Executive Secretary

INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF FISH MEAL MANUFACTURERS
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FABRICANTS DE FARINE DE POISSON
ASOCIACION INTERNACIONAL
DE FABRICANTES DE HARINA DE PESCADO

F. CHAPARRO Lima
Presidente, Pesca Perú

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS
FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS
POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES
ASOCIACION INTERNACIONAL DE FITOGENETISTAS PARA
LA PROTECCION DE VARIEDADES DE PLANTAS

Cornelius MASTENBROEK Dronten
President (Netherlands)

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR WATER LAW
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DES EAUX
ASOCIACION INTERNACIONAL DE DERECHO DE AGUAS

Dante CAPONERA Rome
Chairman of the Executive Council

Ms Anne I. de SADELEER Brussels
Legal Consultant

INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL ASSOCIATION
ASSOCIATION RURALE CATHOLIQUE INTERNATIONALE
ASOCIACION RURAL CATOLICA INTERNACIONAL

Sister Millicent FRANCIS Vatican City
Executive Secretary

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE
CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE
CAMARA DE COMERCIO INTERNACIONAL

Roberto GIORDANI Rome
Directeur du Centre d'études CESTAAT

INTERNATIONAL COMMISSION
ON IRRIGATION AND DRAINAGE
COMMISSION INTERNATIONALE
DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE
COMISION INTERNACIONAL
DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO

Pier Luigi ROMITA Rome
Vice-President of the Commission
President of the Italian National Committee

Paolo BURI Rome
Italian National Committee

INTERNATIONAL CONFEDERATION
OF FREE TRADE UNIONS
CONFEDERATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS LIBRES
CONFEDERACION INTERNACIONAL
DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

Lois STEWART Brussels
Economist

Mrs Maria Teresa GUICCIARDI Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Lino VISANI Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Lena PASSERINI Rome
Permanent Representative to FAO

Mrs Lydia ROSSINI VAN HISSENHOVEN Rome
Alternate Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF
AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE
PRODUCTORES AGRICOLAS

J.H. FEINGOLD Paris
Secretary-General

F. SHEFRIN Ottawa
North American Representative

Mrs Giuseppina PELA Rome
Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS
FEDERATION INTERNATIONALE
POUR L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ECONOMIA FAMILIAR

Mrs W. Jean FEWSTER Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION,
AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS
FEDERATION INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS, DE L'AGRICULTURE
ET DES SECTEURS CONNEXES
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES
DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y SIMILARES

R. G. GREEN London
Head of Legal/Health and Safety Department

Rees LLOYD Los Angeles
Attorney

INTERNATIONAL FEDERATION OF WOMEN
IN LEGAL CAREERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES
DES CARRIERES JURIDIQUES
FEDERACION INTERNACIONAL DE MUJERES
QUE EJERCEN CARRERAS JURIDICAS

Ms Teresa ASSENSIO BRUGIATELLI Rome
President

Mrs Antonietta CESCUT Rome
Secretary General

INTERNATIONAL GROUP OF NATIONAL ASSOCIATIONS
OF MANUFACTURERS OF AGROCHEMICAL PRODUCTS
GROUPEMENT INTERNATIONAL
DES ASSOCIATIONS NATIONALES
DES FABRICANTS DE PRODUITS AGROCHIMIQUES
GRUPO INTERNACIONAL
DE ASOCIACIONES NACIONALES
DE FABRICANTES DE PRODUCTOS AGROQUIMICOS

Hans AEBI Basle
Deputy Director Agricultural Division

INTERNATIONAL INSTITUTE
FOR APPLIED SYSTEMS ANALYSIS
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ANALYSE
DES SYSTEMES APPLIQUES
INSTITUTO INTERNACIONAL PARA LA APLICACION
DE ANALISIS DE SISTEMAS

J.P. AYRAULT Laxenburg
Secretary (Austria)

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF CONSUMERS' UNION
ORGANISATION INTERNATIONALE
DES UNIONS DE CONSOMMATEURS
ORGANIZACION INTERNACIONAL
DE LAS UNIONES DE CONSUMIDORES

Cary FOWLER Pittsboro
Agricultural Consultant (North Carolina)

Patrick MOONEY Brandon
International Consultant (Canada)

Andrea GAIFAMI Milan
Education Officer Coordinator for Italy

Hendrikus F. HOBELINK Amsterdam
Campaign Coordinator

INTERNATIONAL RAIFFEISEN UNION
UNION INTERNATIONALE RAIFFEISEN
UNION INTERNACIONAL RAIFFEISEN

Fulvio D'ADAMO Rome
Directeur de l'Institut de Crédit
des Caisses rurales

INTERNATIONAL UNION OF FAMILY ORGANIZATIONS
UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX
UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS FAMILIARES

André DUFFAURE Rome
Permanent Representative to FAO

NITROGEN STUDY CENTRE
CENTRE D'ETUDE DE L'AZOTE
CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL NITROGENO

E.U. KOPKE Zürich
FAO/FIAC Liaison Office

PANAFRICAN INSTITUTE FOR DEVELOPMENT
INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT
INSTITUTO PANAFRICANO DE DESARROLLO

Jacques MOYNAT
Representative of the Secretary General

Geneva

SOCIETY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
SOCIETE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
SOCIEDAD INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO

Ponna WIGNARAJA
Secretary General

Rome

WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE
FOR PEACE AND FREEDOM
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES
POUR LA PAIX ET LA LIBERTE
LIGA INTERNACIONAL DE MUJERES
PRO PAZ Y LIBERTAD

Mrs Bruna MAGNANI LOMAZZI
Permanent Representative to FAO

Rome

WORLD ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION
ASSOCIATION MONDIALE DE ZOOTECHNIE
ASOCIACION MUNDIAL DE ZOOTECNIA

K. KALLAY
Secretary General

Rome

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS
ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES
ASOCIACION MUNDIAL DE MUCHACHAS GUIAS
Y MUCHACHAS SCOUTS

Donna Orietta DORIA
Permanent Representative to FAO

Rome

WORLD CONFEDERATION OF LABOUR
CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO

Mrs A. BARONE
Permanent Representative to FAO

Rome

Claudio GENTILI

Rome

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Giuseppe CASADEI
Permanent Representative to FAO

Rome

Mrs Zdenka INDRUCHOVA
Department for relations
with the United Nations

Prague

WORLD FEDERATION OF UNITED NATIONS ASSOCIATIONS
FEDERATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS
POUR LES NATIONS UNIES
FEDERACION MUNDIAL DE LAS ASOCIACIONES
PRO NACIONES UNIDAS

Ms Marina CERNE
Member of the Italian Society
for International Organization

Rome

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS
UNION MONDIALE
DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES
UNION MUNDIAL
DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATOLICAS

Mrs G. GARZERO
Permanent Representative to FAO

Rome

Mrs Barbara COLEMAN SANTORO

Rome

LISTE DES DOCUMENTS

C 85/1	Ordre du jour
C 85/2	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1985
C 85/2-Sup.1	Supplément au document C 85/2
C 85/3	Programme de travail et budget, 1986-87
C 85/3-Corr.1	Corrigendum au document C 85/3
C 85/3-Sup.1	Programme de travail et budget, 1986-87: Liste des publications
C 85/3-Sup.2	Programme de travail et budget, 1986-87: Liste des réunions
C 85/4	Examen des programmes de terrain, 1984-85
C 85/5	Rapport et états financiers Volume I: Programme ordinaire, 1982-83
C 85/6	Rapport et états financiers Volume II: PNUD, 1982-83
C 85/7	Rapport et états financiers Volume III: PAM, 1982-83
C 85/8	Examen du Programme ordinaire, 1984-85
C 85/9	Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO
C 85/9-Sup.1	Supplément au document C 85/9
C 85/10	Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
C 85/10-Sup.1	Supplément au document C 85/10
C 85/11	Election des membres du Conseil
C 85/12	Organisation de la vingt-troisième session de la Conférence
C 85/13	Admission de représentants et observateurs d'organisations intergouvernementales à la session
C 85/13-Sup.1	Supplément au document C 85/13
C 85/14	Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
C 85/15	Nomination du Président indépendant du Conseil
C 85/16	Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions du personnel
C 85/17	Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales
C 85/18	Programme pour le recensement de l'agriculture, 1990

- C 85/18-Corr.1 Corrigendum au document C 85/18
(A/Ar./E
seulement)
- C 85/19 Etude des politiques de prix agricoles
- C 85/20 Situation critique de l'Afrique
- C 85/21 Ajustement agricole international - cinquième rapport
- C 85/22 Rapport sur la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984)
- C 85/23 Pacte de la sécurité alimentaire mondiale
- C 85/23-Corr.1 Correctif au document C 85/23
- C 85/24 Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence
(Ressources phytogénétiques)
- C 85/25 Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides
- C 85/26 Amendement du texte espagnol des articles XII-9(a) et XII-17 du
Règlement général de l'Organisation

Séries C 85/INF

- C 85/INF/1 Renseignements à l'intention des délégués et observateurs
- C 85/INF/1-Sup.1 Centre spécial d'accès en ligne aux données
- C 85/INF/2 Guide pour la conduite des séances plénières
- C 85/INF/3-Rev.2 Liste provisoire des délégués et observateurs
- C 85/INF/4 Liste provisoire des documents
- C 85/INF/5 Etats Membres de la FAO, du Conseil et de ses Comités, du
Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, du
Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- C 85/INF/6 Prix B.R. Sen 1984 et 1985
- C 85/INF/7 Prix A.H. Boerma 1984-85
- C 85/INF/8 Notification d'accession à la qualité de membre des comités
"ouverts du Conseil" 1986-87
- C 85/INF/9 Quatorzième Conférence McDougall
- C 85/INF/10 Mise en oeuvre des recommandations des conférences régionales
de 1984
- C 85/INF/11 Liste provisoire des documents de la Commission I
- C 85/INF/12 Liste provisoire des documents de la Commission II
- C 85/INF/13 Liste provisoire des documents de la Commission III

- C 85/INF/14 Déclaration du Directeur général à la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO - Novembre 1985
- C 85/INF/15 Le Manifeste de Mexico
- C 85/INF/16 Projet de Code d'usages international pour le jugement ante- et post-mortem des animaux d'abattoir et des viandes
- C 85/INF/17 Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales
- C 85/INF/17-Corr.1 Corrigendum au C 85/INF/17
- C 85/INF/18 Ordre du jour et calendrier approuvés le 9 novembre 1985
- C 85/INF/19 Homélie de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
- C 85/INF/20 Déclaration du Directeur général sur la situation critique de l'Afrique
- C 85/INF/21 Déclaration des ministres de l'agriculture et chefs de délégation du Groupe des 77 à l'occasion du quarantième Anniversaire de la FAO
- C 85/INF/22 Résumé des travaux de la Conférence ministérielle sur les pêches réunie par le Gouvernement de l'Espagne (La Toja, 15-18 septembre 1985)

Série C 85/LIM

- C 85/LIM/1 Rapport de la Commission des candidatures
- C 85/LIM/2 Préparation de la vingt-troisième Conférence de la FAO (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/3 Barème des contributions 1986-87 (extrait de CL 87/REP)
- C 85/LIM/4 Comptes vérifiés (extrait de CL 86/REP)
- C 85/LIM/5 Programme alimentaire mondial (PAM): objectif proposé de contribution pour 1987-88 (extrait de CL 88/REP)
Contributions annoncées pour la période 1987-88 (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/6 Premier rapport du Bureau
- C 85/LIM/7 Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 85/LIM/8 Examen des règles régissant les procédures de vote du Conseil et de la Conférence (extrait de CL 86/REP)
- C 85/LIM/9 Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs à moyen terme (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/10 Relations avec le gouvernement du pays hôte: immunités de l'Organisation
- C 85/LIM/11 Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 85/LIM/12 Situation des contributions du budget et retard dans le règlement des contributions ordinaires (extrait de CL 88/REP)

C 85/LIM/13	Premier rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 85/LIM/14	Election des membres du Conseil
C 85/LIM/15	Immunités de l'Organisation (extrait de CL 87/REP)
C 85/LIM/16	Deuxième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 85/LIM/17	Examen du Programme ordinaire (y compris évaluation du PCT) (extrait de CL 88/REP)
C 85/LIM/18	Suite donnée aux résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence sur les ressources phytogénétiques (extrait de CL 88/REP)
C 85/LIM/19	Deuxième rapport du Bureau
C 85/LIM/20	Action découlant du neuvième Congrès forestier mondial (Mexico, juillet 1985) (extrait de CL 88/REP)
C 85/LIM/21	Emoluments du Directeur général (extrait de CL 88/REP)
C 85/LIM/22	Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil (Article XXV-6 du RGO) (extrait de CL 88/REP)
C 85/LIM/23	Examen des programmes de terrain (1984-85) (extrait de CL 88/REP)
C 85/LIM/24	Troisième rapport du Comité de résolution (Commission I)
C 85/LIM/25	Locaux du siège
C 85/LIM/26	Quatrième rapport du Comité des résolutions (Commission II)
C 85/LIM/27	Cinquième rapport du Comité des résolutions (Commission I)
C 85/LIM/28	Sixième rapport du Comité des résolutions (Commission III)
C 85/LIM/29	Accord de siège
C 85/LIM/30	Troisième rapport du Bureau (élection des membres du Conseil)
C 85/LIM/31	Quatrième rapport du Bureau
C 85/LIM/32	Situation financière de l'Organisation
C 85/LIM/33	Septième rapport du Comité des résolutions (Commission II)
C 85/LIM/34	Huitième rapport du Comité des résolutions (Commission I)
C 85/LIM/35	Cinquième rapport du Bureau
C 85/LIM/36	Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 85/LIM/37	Neuvième rapport du Comité des résolutions (Commission II)

Série C 85/REP

C 85/REP/1 à	
C 85/REP/10	Projets de rapport de la Conférence
C 85/I/REP/1 à	
C 85/I/REP/6	Projets de rapport de la Commission I

C 85/II/REP/1 à

C 85/II/REP/6 Projets de rapport de la Commission II

C 85/III/REP/1 Projet de rapport de la Commission III

Série 85/PV

C 85/PV/1 à 24 Comptes rendus sténographiques des débats de la Conférence
plénière N^{os} un à vingt-quatre

C 85/I/PV/1 à 18 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission I
N^{os} un à dix-huit

C 85/II/PV/1 à 17 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission II
N^{os} un à dix-sept

C 85/III/PV/1 à 5 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission III
N^{os} un à cinq

Série C 85/DJ

C 85/DJ/1 à C 85/DJ/7)

C 85/DJ/8-Rev.1)

C 85/DJ/9 à .)

C 85/DJ/13) Journal de la Conférence

C 85/DJ/14-Rev.1 à)

C 85/DJ/15)

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Conférence en est à sa vingt-troisième session, la FAO à son quarantième anniversaire. En quarante ans, la coopération internationale s'est beaucoup développée et a pris de multiples formes. L'Organisation ne constitue que la partie visible de l'iceberg. Ensemble, nous nous battons pour affranchir le monde du fléau millénaire de la faim et de la malnutrition.

Jeudi prochain, la Conférence célébrera officiellement le quarantième anniversaire de l'Organisation. Ce sera l'occasion de nous pencher sur le passé, d'évaluer ce qui a déjà été accompli par la FAO et par d'autres, et de réfléchir aux tâches qui nous attendent.

Aujourd'hui, c'est du présent que je voudrais parler, car ce sont les problèmes et les possibilités d'aujourd'hui qui conditionneront notre travail de demain.

Commençons par l'évolution de l'économie mondiale. Comment la FAO pourrait-elle ne pas s'y intéresser? La capacité de nos Etats Membres de résoudre leurs problèmes alimentaires et agricoles dépend en effet pour une bonne part de la conjoncture économique mondiale. Celle-ci pèse donc d'une façon ou d'une autre sur la sécurité alimentaire de notre planète.

Or, sur ce plan, les nouvelles ne sont guère rassurantes. La reprise qui a suivi la grave dépression du début des années quatre-vingt semble s'essouffler. Les pays en développement n'ont guère profité du regain d'activité du monde industrialisé. Leur dette extérieure ne cesse de gonfler. On approche désormais des mille milliards de dollars. Réaménager cette dette au coup par coup ne suffit pas. Il faut se placer dans une optique à plus long terme, jeter les bases d'une expansion économique durable. Malheureusement, il n'y a toujours pas de consensus sur les moyens d'y parvenir. Les pays endettés doivent tout faire pour desserrer l'étau. Hélas, le climat économique semble s'y prêter de moins en moins et l'évolution du commerce international - j'y reviendrai - est on ne peut plus préoccupante.

La dette extérieure reste le problème numéro un de beaucoup de pays en développement, surtout en Amérique latine, mais aussi en Afrique. Tant qu'il n'aura pas été résolu, leur stabilité économique et même sociale sera menacée. Leur sécurité alimentaire aussi. Comment en effet importer des engrais et autres intrants

pour produire de quoi se nourrir si l'on manque de devises? Et que dire des pays à déficit vivrier qui doivent acheter à l'étranger des aliments de base?

Dans l'intérêt des pays riches comme des pays pauvres, il faut absolument que les nations industrialisées s'entendent sur un ensemble de politiques macro-économiques concertées. Celles-ci devraient viser trois objectifs: conjurer le risque d'une nouvelle dépression; faire de nouveau affluer les capitaux dans les pays en développement; créer un environnement qui permette à l'économie de ces pays de retrouver le rythme de croissance des années soixante-dix. Seul un climat d'expansion générale permettra les investissements et les ajustements indispensables à leur sécurité alimentaire future. L'alternative est simple: de plus en plus de croissance, ou de plus en plus de problèmes.

Si l'on veut que l'humanité survive, il est aussi plus que temps d'en finir avec la course aux armements. Aujourd'hui, c'est à qui dépensera le plus pour remplir ses arsenaux. Et les pays riches ne sont pas les seuls à blâmer. Sur les milliards de dollars que doivent les pays en développement, combien ont servi à acheter des armes? Quel prix exorbitant pour le tombeau de l'espèce humaine!

Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, les nouvelles sont heureusement meilleures à bien des égards. Les résultats définitifs des récoltes de 1985 ne sont pas encore connus, mais on sait déjà qu'ils seront satisfaisants dans la plupart des régions. Dans l'ensemble, la production vivrière a probablement augmenté un peu plus vite que la population et son accroissement a été bien réparti entre les pays en développement. Le régime alimentaire des pauvres devrait donc s'être encore amélioré dans beaucoup d'endroits. L'Afrique, après toute une série de récoltes désastreuses, a su redresser la barre. J'aurai l'occasion d'y revenir. Gardons-nous cependant d'en conclure que tous les pays africains sont désormais tirés d'affaire.

A la fin de la campagne, les stocks de céréales devraient représenter 21 pour cent de la consommation annuelle; c'est plus qu'il n'en faut pour la sécurité alimentaire mondiale.

Malheureusement, il y a des ombres au tableau. Les problèmes, profondément enracinés, prennent un relief particulier dans les échanges commerciaux. Notre Comité des produits s'est penché sur cette question le mois dernier.

Les cours de presque tous les produits agricoles sont à la baisse. Ce ne serait pas trop grave si l'on pouvait compter sur une reprise vigoureuse des marchés dans un proche avenir. Hélas, il n'y a guère de lueurs d'espoir. Comment les cours pourraient-ils remonter alors que l'on s'attend à un ralentissement économique général?

A moyen terme aussi, le commerce des produits agricoles aura, semble-t-il, du mal à trouver son second souffle. Les projections que nous venons d'établir ne

laissent guère de doute à ce sujet. Elles montrent que, dans la plupart des cas, la demande d'importation augmentera plus lentement durant cette décennie que dans les années soixante-dix. Ce marasme n'épargnera ni les pays en développement ni les pays développés.

Pour beaucoup de denrées tropicales comme le café, le cacao ou le thé, l'expansion du marché ne devrait guère dépasser 1 pour cent par an d'ici la fin de la décennie et une contraction n'est pas à exclure dans le cas de certains produits.

En ce qui concerne les céréales et les produits animaux, la croissance de la demande d'importation - plus de 7 pour cent par an dans les années soixante-dix - tombera probablement à 1 ou 2 pour cent durant cette décennie.

L'évolution du commerce international ne prête donc pas à l'optimisme. Les politiques agricoles nationales, notamment celles des pays développés, provoquent une distorsion qui ne fait qu'aggraver les choses.

Il faut dire que la réforme de leurs politiques agricoles pose de terribles dilemmes à beaucoup de pays développés. Ils doivent en effet répondre à des exigences multiples et souvent contradictoires. Il faut que les agriculteurs aient un revenu acceptable ... que les prix alimentaires à la consommation ne s'emballent pas ... que les paysans protègent l'environnement auquel la société attache de plus en plus d'importance ... que les exportateurs puissent soutenir la concurrence sur le marché international ... que les importateurs aient la garantie d'un approvisionnement régulier ... que les subventions à l'agriculture demeurent dans les limites du raisonnable.

Le problème n'est plus d'atteindre un ou plusieurs de ces objectifs; il est de les atteindre tous, simultanément.

Faute de résoudre ces dilemmes, on aboutit à des politiques nationales qui, par leur effet sur les échanges commerciaux, risquent d'être préjudiciables à d'autres pays. On subventionne l'agriculteur qui produit des excédents et on subventionne aussi l'importateur qui les achète. Tout cela coûte extrêmement cher à l'économie mondiale. La concurrence se fait de plus en plus vive sur des marchés qui ne sont pas extensibles à l'infini, d'où des tensions entre groupements commerciaux, ce qui n'est certainement pas de l'intérêt de la communauté mondiale.

Les pressions en faveur du protectionnisme s'accroissent, alors même que des discussions sur la libéralisation des échanges sont en cours.

Il faut à tout prix trouver au plus tôt des solutions viables. L'attention se porte sur le commerce mais, en fin de compte, l'évolution de ce secteur ne dépend-elle pas avant tout de celle de la production?

Les politiques nationales de production doivent être conçues de manière à avoir le moins possible de répercussions commerciales préjudiciables aux autres pays. Les décisions qui doivent être prises par les Etats-Unis et par la Communauté économique européenne en matière de politique agricole revêtent la plus grande importance. Ensemble, les Etats-Unis et la CEE assurent en effet 45 pour cent environ des exportations et près de 45 pour cent aussi des importations mondiales de produits agricoles. Les politiques qu'ils adopteront sont donc appelées à avoir un très grand retentissement. Je suis sûr qu'ils apporteront la preuve de leur sens des responsabilités, en tenant dûment compte des répercussions de leurs décisions sur le commerce international, notamment à l'égard des pays en développement.

Nous avons mis beaucoup d'espoir dans le comité créé par le GATT, il y a juste trois ans, pour s'occuper des problèmes du commerce agricole. J'espère très vivement qu'il pourra rapidement mener à terme son programme de travail. J'espère aussi que les conditions seront réunies pour lancer au plus tôt une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales sous l'égide du GATT. En ce qui concerne l'agriculture, cela pourrait permettre de revenir à une organisation plus rationnelle et plus efficace de la production et du commerce à l'échelle mondiale.

Dans l'intervalle, les problèmes du commerce international risquent d'avoir de graves répercussions sur les pays en développement. Comment les exportateurs de produits agricoles pourront-ils régler leurs dettes et financer leur croissance économique si leurs recettes d'exportation n'augmentent pas, et dans de fortes proportions?

Leur situation est d'autant plus tragique que la plupart des accords internationaux de produits sont devenus presque lettre morte. Quant au Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base, on risque d'attendre encore longtemps qu'il devienne opérationnel.

Les projections ne sont pas des prédictions mais simplement des extrapolations des tendances. Elles donnent l'alerte. Pour conjurer les dangers que je viens d'évoquer, il faudrait s'efforcer de résoudre les problèmes des pays exportateurs en développement en se battant sur trois fronts.

En premier lieu, les pays industrialisés devraient appuyer résolument les efforts que font les pays pauvres pour gagner leur vie grâce au commerce. Il y a plusieurs manières de le faire. Au lieu d'envisager de nouvelles mesures protectionnistes qui réduiraient encore les débouchés du tiers monde, il faudrait abaisser les barrières commerciales et, si possible, les supprimer définitivement. Il faudrait aussi que les nations riches cessent de subventionner leurs exportations qui concurrencent directement celles des pays en développement.

Deuxièmement, il faudrait développer systématiquement les échanges sud-sud. De 1970 à 1980, ils ont augmenté de plus de 500 pour cent et ils représentent aujourd'hui un quart environ des exportations agricoles des pays en développement. Néanmoins, on peut encore beaucoup faire pour les libéraliser. Les négociations

entre pays en développement sur un système général de préférences commerciales en sont encore à leurs tout débuts: aucun effort ne doit être négligé pour les accélérer. A notre avis, les perspectives d'expansion des échanges sud-sud sont particulièrement prometteuses pour le thé, les matières grasses et les farines d'oléagineux.

Troisièmement, les exportateurs de produits tropicaux auraient tout intérêt à coordonner leurs plans de production et d'investissement, éventuellement dans le cadre de groupes officieux tels que ceux patronnés par la FAO. Faute d'une telle coordination, il suffit d'une expansion malencontreuse de la production pour passer du marasme à l'effondrement du marché. Un réel effort devrait également être fait pour réactiver les accords de produits, pour en conclure de nouveaux et pour rendre opérationnel le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base.

Les pêcheurs se heurtent à des difficultés d'un autre ordre. Ils doivent répondre à une demande sans cesse croissante de poisson tout en s'adaptant au nouveau régime des océans, à un moment où les possibilités d'accroître le volume des captures sont limitées. L'année 1984 a été bonne. La production de la pêche a beaucoup augmenté et a atteint environ 82 millions de tonnes, soit nettement plus que le précédent record.

Désormais, ce sont surtout les problèmes d'aménagement qui sont d'actualité. La conférence mondiale que nous avons organisée l'an dernier a adopté une stratégie d'aménagement et de développement des pêches. Beaucoup de pays s'en inspirent déjà pour planifier l'expansion de ce secteur. Au plan international, la FAO s'efforce tout particulièrement de promouvoir cette stratégie pour ce qui touche au commerce des produits de la pêche. L'an prochain, nous commencerons à organiser une série de consultations intergouvernementales où l'on examinera les aspects aussi bien techniques qu'économiques de la question.

La Conférence des pêches a aussi approuvé cinq programmes d'action qui sont destinés à être exécutés surtout, mais non exclusivement, par la FAO. L'objectif annuel de contributions que nous avons fixé pour le financement de ces programmes a été largement dépassé en 1985. Nous poursuivons nos efforts pour mobiliser des fonds supplémentaires. Tout récemment, les Etats-Unis ont accepté d'appuyer un projet régional exécuté par la FAO en Afrique de l'Ouest. J'ai aussi été en contact avec le Ministre des pêches de l'Union des Républiques socialistes soviétiques lorsque je me suis rendu dans ce pays à l'invitation des autorités. En septembre dernier, le Gouvernement espagnol m'a invité à participer à une conférence ministérielle sur les pêches destinée à donner suite à la conférence mondiale de la FAO.

Enfin, on notera que la pêche et les pêcheurs ont été retenus comme thème central de la Journée mondiale de l'alimentation de 1986.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des agriculteurs et des pêcheurs, mais je m'en voudrais d'oublier les forestiers, d'autant plus que le Conseil de la FAO a décidé de faire de 1985 l'Année internationale de la forêt.

Cette décision s'imposait. L'opinion publique s'inquiète en effet de plus en plus de l'avenir de notre patrimoine forestier. Et à juste titre car la forêt, partout, est assiégée. Elle est victime de la pollution atmosphérique, des ravageurs et des incendies dans les zones tempérées; d'un déboisement anarchique dans les tropiques.

Récemment, la FAO a pris une autre grande initiative dont le succès se confirme de jour en jour. En juin dernier, notre Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques a adopté une stratégie globale d'action pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents des forêts tropicales. Ce plan général s'articule en plusieurs programmes: planification de l'utilisation des terres, bois de feu, industries, conservation des forêts, renforcement des institutions. Il ne s'agit pas de programmes spécifiques de la FAO mais plutôt d'un catalogue des actions que la communauté internationale doit entreprendre en priorité.

Toute une série de réunions sont organisées par les gouvernements pour donner suite à cette initiative. Je m'en félicite. C'est en effet un bon moyen de canaliser l'inquiétude diffuse mais bien réelle que ressent l'opinion publique face à la destruction des forêts tropicales et de lancer des programmes et projets concrets. Dans la structure très souple envisagée pour les programmes d'action, notre Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques sera chargé de la surveillance globale des progrès et des problèmes.

L'autre grand événement de cette Année internationale de la forêt a été le neuvième Congrès forestier mondial organisé en juillet dernier à Mexico. Ses conclusions sont récapitulées dans un manifeste dont la Conférence est saisie. Le Congrès a beaucoup insisté sur l'intégration de la foresterie dans les programmes de développement rural. Cela va, bien entendu, tout à fait dans le sens de ce que préconise la FAO. En outre, le Congrès a appuyé avec force le plan d'action pour les forêts tropicales que je viens de mentionner. Enfin, on notera qu'il a approuvé la proposition de créer un fonds mondial pour le développement et la protection de l'environnement forestier, notamment pour aider les pays en développement.

L'adoption de cette proposition par les donateurs viendrait à point nommé. En 1983, pour la première fois depuis le début de la décennie. Les engagements d'aide publique à l'agriculture, au sens large (ce qui inclut les forêts), ont en effet diminué. Cette contraction a été particulièrement sensible pour l'aide comportant un élément de libéralité. Autrement dit, les prêts à l'agriculture s'assortissent de conditions plus rigoureuses. L'assistance multilatérale est dans une mauvaise passe: les engagements multilatéraux en faveur de l'agriculture ont baissé de 23 pour cent en dollars courants depuis 1980. Bien entendu, cela est à rapprocher des difficultés que connaissent l'IDA, le FIDA et d'autres organismes. Les négociations relatives à la deuxième reconstitution des ressources du FIDA traînent en longueur. Je demande solennellement à tous les intéressés de faire le maximum pour qu'elles aboutissent avant la fin de l'année.

Quant au nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés, adopté par une conférence des Nations Unies en 1981, le moins que l'on puisse dire est que les progrès sont maigres. Seuls quelques donateurs ont atteint l'objectif fixé pour 1985 en ce qui concerne l'aide aux pays les moins avancés. Et la situation socio-économique de ces pays à plutôt tendance à empirer depuis quatre ans.

L'aide alimentaire est la seule touche de lumière dans ce tableau. Pour la première fois, l'objectif de 10 millions de tonnes de céréales fixé à la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 a été atteint et dépassé. Ces dernières années, la Réserve alimentaire internationale d'urgence a elle aussi largement dépassé son objectif de 500 000 tonnes. Toutefois, cette progression s'explique par l'augmentation de l'aide d'urgence à l'Afrique, non par un accroissement de l'aide au développement. J'espère très vivement que les donateurs feront tout pour atteindre le nouvel objectif de contributions du Programme alimentaire mondial en 1987-88, à savoir 1,4 milliard de dollars, en espèces et en nature.

C'est bien entendu en Afrique que les donateurs ont réagi de la façon la plus spectaculaire au plus spectaculaire des drames. Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je ferai brièvement le point de la crise de l'Afrique subsaharienne.

Il y a deux ans, les problèmes alimentaires de l'Afrique étaient, hélas, déjà d'actualité. A sa dernière session, en novembre 1983, la Conférence a adopté une résolution sur la "situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique". En 1984, la crise s'est exacerbée: famine généralisée en Ethiopie, au Soudan et au Tchad, pénuries alimentaires aiguës dans plusieurs autres pays.

Les opérations d'urgence ont mobilisé une immense vague de bonne volonté et de générosité, non seulement de la part des gouvernements mais aussi des organisations privées et des simples particuliers. Je tiens à rendre un hommage particulier à tous ceux qui ont participé à des collectes de fonds, à ceux qui les ont organisées comme à ceux qui y ont répondu. Grâce aux efforts des Etats, des organisations et des particuliers, les besoins d'aide alimentaire des pays sinistrés - estimés à 7 millions de tonnes pour 1984/85 - ont été presque entièrement couverts.

La situation est donc satisfaisante en ce qui concerne les dons d'aide alimentaire. Malheureusement, il n'en va pas de même de la logistique. Du donateur au bénéficiaire, le chemin est long. A tous les stades, de multiples obstacles ont retardé l'acheminement des secours. Au début de ce mois, plus d'un million de tonnes n'avaient toujours pas atteint les pays sinistrés. En outre, des quantités importantes attendaient encore d'être déchargées ou transportées jusqu'aux lieux de distribution.

Dans l'intervalle, la situation de l'Afrique subsaharienne a évolué. Les pluies ont été fidèles au rendez-vous et abondantes. On peut considérer que 16 des 21 pays sinistrés ont désormais surmonté la crise. Néanmoins, la plupart d'entre eux continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire pour combler

leur déficit structurel. Dans plusieurs pays, notamment au Kenya, au Malawi et au Zimbabwe, la récolte a été si bonne qu'il y a beaucoup de maïs et de sorgho à exporter; malheureusement, il est extrêmement difficile de trouver des marchés où les écouler. D'après les informations dont nous disposons, seuls cinq pays devraient avoir encore besoin d'une aide d'urgence en 1986.

Il faut dès maintenant s'organiser pour que les excédents exportables de la région et les secours qui ne sont pas encore arrivés puissent être utilisés au mieux. Il faudrait recourir à des opérations triangulaires et réaffecter les secours pour répondre aux besoins d'aide d'urgence en 1986, combler en partie les déficits alimentaires structurels et reconstituer des réserves nationales, rapidement et rationnellement. Si on ne le fait pas, le risque existe que les secours dont l'arrivée est attendue dépriment les prix et démobilisent les agriculteurs pour la prochaine campagne.

J'ai déjà appelé l'attention des donateurs sur certains de ces problèmes et je demande instamment à tous les intéressés - donateurs et pays sinistrés - de planifier dès que possible les mesures nécessaires. Bien entendu, la FAO est prête à continuer à appuyer leurs efforts.

Le Programme de relèvement de l'agriculture africaine, lancé par la FAO au début de cette année, contribue au redressement de la production vivrière. Pour accélérer son exécution, le Conseil a accepté qu'une partie des activités du Programme ordinaire soit réorientée. On a ainsi pu débloquer 5 millions de dollars pour la relance en Afrique. Les économies réalisées sur le Programme ordinaire ont permis de dégager 2,5 millions de dollars de plus. Enfin, le Comité financier a approuvé ma proposition de transférer au Programme de relèvement de l'agriculture africaine 15 millions de dollars d'économies qui seront utilisées selon les mêmes procédures que celles qui s'appliquent aux projets du PCT.

Environ 200 millions de dollars ont déjà été mobilisés ou sont en bonne voie de l'être pour le financement des projets de relance. Je me félicite tout particulièrement que des pays en développement d'autres régions participent à l'effort général. Il n'empêche que beaucoup de projets attendent toujours un bailleur de fonds. Je demande donc aux donateurs potentiels d'examiner de nouveau la liste des projets pour lesquels aucun financement n'est encore en vue.

Au-delà du relèvement et de la reprise immédiate, il reste beaucoup de questions pour le moyen et le long terme. Que faire dans les différentes zones agro-écologiques de l'Afrique pour augmenter massivement la croissance de la production vivrière? Comment l'aide de la communauté internationale peut-être le plus efficace? Nous suggérons des lignes d'action. Elles seront présentées à la Conférence régionale pour l'Afrique, en septembre prochain, à Brazzaville. Avant cela, elles seront examinées par une consultation d'experts africains.

Dans l'intervalle, permettez-moi d'appeler votre attention sur une recommandation formulée en juillet dernier par la conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Afrique, et modifiée par le récent sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Sous sa forme définitive, cette recommandation préconise

de consacrer 20 à 25 pour cent des dépenses publiques à l'agriculture. Selon les données fragmentaires dont nous disposons, cela exigerait de la plupart des pays africains qu'ils modifient radicalement leurs priorités.

En dernière analyse, les problèmes du secteur agricole des pays africains sont indissociables de ceux du reste de leur économie, laquelle est elle-même conditionnée par des facteurs extérieurs qui pèsent très lourd: endettement, conditions du commerce international, migrations, aide. C'est pourquoi, lorsque je me suis adressé à la deuxième Commission de l'Assemblée générale à la fin du mois dernier, j'ai de nouveau suggéré que l'Assemblée consacre une session extraordinaire au développement à long terme de l'Afrique. Une proposition allant dans le même sens a été adoptée au sommet de l'OUA, en juillet dernier.

Monsieur le Président, j'ai beaucoup insisté sur les deux problèmes qui me semblent actuellement les plus préoccupants: le marasme du commerce extérieur des pays en développement et les difficultés de l'Afrique.

Parmi les questions plus spécifiques qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence, j'appelle notamment votre attention sur le projet de pacte mondial de sécurité alimentaire.

Au moment où nous célébrons notre quarantième anniversaire, ce pacte est l'occasion de réaffirmer solennellement les principes qui guident notre action. Il ne s'assortit d'aucune nouvelle obligation juridique ou financière. Il se contente de proclamer ce que nous essayons de faire en rappelant aux gouvernements, aux organisations et aux particuliers que leur appui est indispensable.

J'espère très vivement que ce pacte pourra être adopté sans controverse et par consensus, dans le cadre de la célébration de notre anniversaire.

De même, je demande instamment à la Conférence d'adopter par consensus le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Le document dont vous êtes saisis est l'aboutissement de plusieurs années de travaux préparatoires, au cours desquelles tous les intéressés ont été longuement consultés. La version finale reprend certaines suggestions formulées récemment au Conseil de la FAO; nous espérons que cela facilitera l'acceptation du texte par la Conférence.

A un moment où les pays en développement s'efforcent d'intensifier leur production agricole, la protection des végétaux prend de plus en plus d'importance. Les pesticides ne sont pas la seule solution mais ils occupent souvent une place déterminante dans les stratégies phytosanitaires. Le code de conduite pourrait être particulièrement utile aux pays en développement qui n'ont pas encore de mécanismes de contrôle ni de réglementation. Il devrait contribuer à limiter les risques que les pesticides peuvent faire courir à la santé et à l'environnement et résoudre ainsi un problème fondamental du développement agricole.

Permettez-moi aussi d'appeler votre attention sur deux autres points de l'ordre du jour, à savoir le recensement de l'agriculture de 1990 et notre étude des politiques de prix.

Je n'entrerais pas dans le détail. Disons seulement que ce sont deux parfaits exemples du rôle que joue la FAO dans la collecte des données et l'analyse des informations en vue de la formulation des politiques.

La fonction de centre mondial de données, ayant une grande capacité d'analyse, devrait prendre de plus en plus d'importance à l'avenir. En effet, notre monde est de plus en plus complexe et les techniques de traitement de l'information progressent à pas de géant. La FAO doit rester en tête dans ce domaine comme elle l'a toujours été jusqu'ici.

Toutes ces préoccupations, Monsieur le Président, se retrouvent dans le Programme de travail et budget que je sou mets à la Conférence.

Mes propositions, je tiens à le souligner, se fondent sur des stratégies qui ont été approuvées à l'unanimité par les Etats Membres. Les grands axes du programme de la FAO sont pleinement appuyés par tous les pays.

C'est seulement quand on arrive à l'aspect financier des choses que l'unanimité se révèle plus difficile. Je me suis fixé trois objectifs: améliorer les services que la FAO rend à ses Etats Membres, notamment aux pays en développement en butte à de graves problèmes alimentaires; faire preuve d'austérité, d'économie et d'efficacité dans l'utilisation des fonds mis à notre disposition; chercher à parvenir à un consensus de tous les groupes de pays sur le niveau du budget.

Pour atteindre le dernier de ces objectifs, j'ai procédé à certains ajustements depuis que le sommaire du Programme de travail et budget a été examiné par le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil. C'est la première fois que je prends une telle initiative; j'espère que les Etats Membres sauront y voir une marque de bonne volonté.

Pour résumer, j'ai maintenu mes propositions d'augmentation modeste de nos programmes techniques mais j'ai procédé à un certain nombre de réductions en ce qui concerne les frais administratifs et de soutien.

Il subsiste une petite augmentation nette de programme mais je prévois qu'elle sera entièrement financée par l'accroissement des recettes accessoires et par l'évolution du taux de change du dollar par rapport à la lire.

Le coût réel du budget pour les Etats Membres dépendra, en fin de compte, des taux de change mais je crois que la plupart des pays verront leurs contributions effectives diminuer au cours du prochain exercice.

Je demande à tous les Etats Membres d'appuyer le Programme de travail et budget que je présente à la Conférence.

Monsieur le Président, le quarantième anniversaire de la FAO a été célébré le 16 octobre dernier. Son Excellence le Président de la République italienne, Monsieur Cossiga, nous a fait l'honneur de participer à la cérémonie organisée à cette occasion. Il en a profité pour dévoiler une plaque marquant le début de la construction des nouveaux bâtiments généreusement offerts par le Gouvernement italien. Cette extension permettra de réunir dans le complexe de Caracalla l'ensemble des fonctionnaires de Rome, actuellement éparpillés.

Il s'agit d'un geste de soutien, non seulement à la FAO, mais à tous les idéaux pour lesquels elle se bat: améliorer la vie des pauvres et des affamés; promouvoir un ordre mondial rationnel dans le secteur alimentaire et agricole; et, enfin, concourir à la paix et à la prospérité de tous.

Il dépendra de la FAO, au moment où elle entre dans sa cinquième décennie, de justifier cette confiance. Nous avons progressé, mais pas suffisamment, vers les buts fixés il y a quarante ans. Les réflexions que nous inspire notre anniversaire doivent nous conduire à réaffirmer notre détermination, à rassembler nos énergies et, surtout, à revigorer notre enthousiasme.

Avec cette détermination, cette énergie, cet enthousiasme, nous combattons jusqu'à ce que chacun puisse exercer son droit inaliénable à la sécurité alimentaire et au bonheur.

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES EN 1986 ET 1987

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)		MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
		\$	\$	
Afghanistan	22 910	3 110		19 800
Albanie	22 910	3 110		19 800
Algérie	366 560	49 760		316 800
Angola	22 910	3 110		19 800
Antigua-et-Barbuda	22 910	3 110		19 800
Argentine	1 970 260	267 460		1 702 800
Australie	4 352 900	590 900		3 762 000
Autriche	2 084 810	283 010		1 801 800
Bahamas	22 910	3 110		19 800
Bahreïn	22 910	3 110		19 800
Bangladesh	91 640	12 440		79 200
Barbade	22 910	3 110		19 800
Belgique	3 551 050	482 050		3 069 000
Belize	22 910	3 110		19 800
Bénin	22 910	3 110		19 800
Bhoutan	22 910	3 110		19 800
Bolivie	22 910	3 110		19 800
Botswana	22 910	3 110		19 800
Brésil	3 848 880	522 480		3 326 400
Bulgarie	504 020	68 420		435 600
Burkina Faso	22 910	3 110		19 800
Birmanie	22 910	3 110		19 800
Burundi	22 910	3 110		19 800
Cameroun	22 910	3 110		19 800
Canada	8 522 520	1 156 920		7 365 600
Cap-Vert	22 910	3 110		19 800
République centrafricaine	22 910	3 110		19 800
Tchad	22 910	3 110		19 800
Chili	183 280	24 880		158 400
Chine	2 428 460	329 660		2 098 800
Colombie	297 330	40 430		257 400
Comores	22 910	3 110		19 800
Congo	22 910	3 110		19 800
Iles Cook	22 910	3 110		19 800
Costa Rica	45 820	6 220		39 600
Cuba	252 010	34 210		217 800
Chypre	22 910	3 110		19 800
Tchécoslovaquie	2 107 720	286 120		1 821 600
Kampuchea démocratique	22 910	3 110		19 800
Corée, Rép. populaire démocratique de	137 460	18 660		118 800
Danemark	2 084 810	283 010		1 801 800
Djibouti	22 910	3 110		19 800
Dominique	22 910	3 110		19 800
République dominicaine	91 640	12 440		79 200
Equateur	45 820	6 220		39 600

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)		MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
		\$	\$	
Egypte	183 280	24 880		158 400
El Salvador	22 910	3 110		19 800
Guinée équatoriale	22 910	3 110		19 800
Ethiopie	22 910	3 110		19 800
Fidji	22 910	3 110		19 800
Finlande	1 328 780	180 380		1 148 400
France	18 007 260	2 444 460		15 562 800
Gabon	45 820	6 220		39 600
Gambie	22 910	3 110		19 800
Allemagne, Rép. fédérale d'	23 620 210	3 206 410		20 413 800
Ghana	45 820	6 220		39 600
Grèce	1 099 680	149 280		950 400
Grenade	22 910	3 110		19 800
Guatemala	45 820	6 220		39 600
Guinée	22 910	3 110		19 800
Guinée-Bissau	22 910	3 110		19 800
Guyana	22 910	3 110		19 800
Haïti	22 910	3 110		19 800
Honduras	22 910	3 110		19 800
Hongrie	641 480	87 080		554 400
Islande	91 640	12 440		79 200
Inde	985 130	133 730		851 400
Indonésie	366 560	49 760		316 800
Iran, Rép. islamique d'	1 603 700	217 700		1 386 000
Iraq	320 740	43 540		277 200
Irlande	504 020	68 420		435 600
Israël	641 480	87 080		554 400
Italie	10 355 320	1 405 720		8 949 600
Côte-d'Ivoire	91 640	12 440		79 200
Jamaïque	45 820	6 220		39 600
Japon	28 545 860	3 875 060		24 670 800
Jordanie	22 910	3 110		19 800
Kenya	22 910	3 110		19 800
Corée, Rép. de	504 020	68 420		435 600
Koweït	687 300	93 300		594 000
Rép. démocratique populaire lao	22 910	3 110		19 800
Liban	45 820	6 220		39 600
Lesotho	22 910	3 110		19 800
Libéria	22 910	3 110		19 800
Libye	710 210	96 410		613 800
Luxembourg	160 370	21 770		138 600
Madagascar	22 910	3 110		19 800
Malawi	22 910	3 110		19 800
Malaisie	252 010	34 210		217 800
Maldives	22 910	3 110		19 800
Mali	22 910	3 110		19 800
Malte	22 910	3 110		19 800
Mauritanie	22 910	3 110		19 800
Maurice	22 910	3 110		19 800
Mexique	2 428 460	329 660		2 098 800

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)		MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
		\$	\$	
Mongolie	22 910	3 110		19 800
Maroc	137 460	18 660		118 800
Mozambique	22 910	3 110		19 800
Namibie	22 910	3 110		19 800
Népal	22 910	3 110		19 800
Pays-Bas	4 925 650	668 650		4 257 000
Nouvelle-Zélandie	710 210	96 410		613 800
Nicaragua	22 910	3 110		19 800
Niger	22 910	3 110		19 800
Nigéria	526 930	71 530		155 400
Norvège	1 420 420	192 820		1 227 600
Oman	22 910	3 110		19 800
Pakistan	160 370	21 770		138 600
Panama	45 820	6 220		39 600
Papouasie-Nouvelle-Guinée	22 910	3 110		19 800
Paraguay	22 910	3 110		19 800
Pérou	183 280	24 880		158 400
Philippines	252 010	34 210		217 800
Pologne	1 993 170	270 570		1 722 600
Portugal	504 020	68 420		435 600
Qatar	91 640	12 440		79 200
Roumanie	526 930	71 530		455 400
Rwanda	22 910	3 110		19 800
Saint-Christophe-et-Nevis	22 910	3 110		19 800
Sainte-Lucie	22 910	3 110		19 800
Saint-Vincent-et-Grenadines	22 910	3 110		19 800
Samoa	22 910	3 110		19 800
Sao Tomé-et-Principe	22 910	3 110		19 800
Arabie saoudite, Royaume d'	2 382 640	323 440		2 059 200
Sénégal	22 910	3 110		19 800
Seychelles	22 910	3 110		19 800
Sierra Leone	22 910	3 110		19 800
Iles Salomon	22 910	3 110		19 800
Somalie	22 910	3 110		19 800
Espagne	5 338 030	724 630		4 613 400
Sri Lanka	22 910	3 110		19 800
Soudan	22 910	3 110		19 800
Suriname	22 910	3 110		19 800
Swaziland	22 910	3 110		19 800
Suède	3 642 690	494 490		3 148 200
Suisse	3 047 030	413 630		2 633 400
Syrie	91 640	12 440		79 200
Tanzanie	22 910	3 110		19 800
Thaïlande	229 100	31 100		198 000
Togo	22 910	3 110		19 800
Tonga	22 910	3 110		19 800
Trinité-et-Tobago	91 640	12 440		79 200
Tunisie	91 640	12 440		79 200
Turquie	893 490	121 290		772 200
Ouganda	22 910	3 110		19 800

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL)	A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	MONTANT ANNUEL EXIGIBLE
	\$	\$	\$
Emirats arabes unis	435 290	59 090	376 200
Royaume-Uni	12 921 240	1 754 040	11 167 200
Etats-Unis d'Amérique	57 275 000	7 200 000	50 075 000
Uruguay	114 550	15 550	99 000
Vanuatu	22 910	3 110	19 800
Venezuela	1 512 060	205 260	1 306 800
Viet Nam	45 820	6 220	39 600
Yémen, Rép. arabe du	22 910	3 110	19 800
Yémen, Rép. démocratique populaire du	22 910	3 110	19 800
Yugoslavie	1 260 050	171 050	1 089 000
Zaïre	22 910	3 110	19 800
Zambie	22 910	3 110	19 800
Zimbabwe	45 820	6 220	39 600
	-----	-----	-----
	229 100 000 a/	30 525 000 b/	198 575 000 c/
	=====	=====	=====

a/ Pour financer le budget de 1986-87 approuvé par la Conférence dans la résolution 8/85 (voir par. 257 du rapport de la Conférence):

\$

Ouvertures de crédit totales (montant brut) 499 200 000

A déduire: recettes accessoires
(voir par. 2 de la Résolution 8/85
de la Conférence)

41 000 000

Contributions de l'exercice 1986-87

458 200 000

Montant à répartir entre les Etats Membres
conformément au barème des contributions de
1986-87 adopté par la Conférence dans la
Résolution 17/85 et divisé en deux tranches
annuelles égales soit, par an:

229 100 000

b/ Voir par. 3 de la Résolution 8/85 de la Conférence.

c/ 397 150 000 dollars pour l'exercice 1986/87.

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1986-87

ANNEXE F

(Barème de 1984-85 indiqué aux fins de comparaison)

Etats Membres	Barème 1986-87 <u>a/</u>	Barème 1984-85 <u>a/</u>
	%	%
Afghanistan	0.01	0.01
Albanie	0.01	0.01
Algérie	0.16	0.16
Angola	0.01	0.01
Antigua-et-Barbuda	0.01	0.01
Argentine	0.86	0.86
Australie	1.90	1.90
Autriche	0.91	0.91
Bahamas	0.01	0.01
Bahreïn	0.01	0.01
Bangladesh	0.04	0.04
Barbade	0.01	0.01
Belgique	1.55	1.55
Belize	0.01	0.01
Bénin	0.01	0.01
Bhoutan	0.01	0.01
Bolivie	0.01	0.01
Botswana	0.01	0.01
Brésil	1.68	1.68
Bulgarie	0.22	0.22
Burkina Faso	0.01	0.01
Birmanie	0.01	0.01
Burundi	0.01	0.01
Cameroun	0.01	0.01
Canada	3.72	3.72
Cap-Vert	0.01	0.01
République centrafricaine	0.01	0.01
Tchad	0.01	0.01
Chili	0.08	0.08
Chine	1.06	1.06
Colombie	0.13	0.13
Comores	0.01	0.01
Congo	0.01	0.01
Iles Cook <u>b/ d/</u>	0.01	--
Costa Rica	0.02	0.02

Etats Membres	Barème 1986-87 <u>a/</u>	Barème 1984-85 <u>b/</u>
	%	%
Cuba	0.11	0.11
Chypre	0.01	0.01
Tchécoslovaquie	0.92	0.92
Kampuchea démocratique	0.01	0.01
République populaire démocratique de Corée <u>c/</u>	0.06	0.06
Danemark	0.91	0.91
Djibouti	0.01	0.01
Dominique	0.01	0.01
République dominicaine	0.04	0.04
Equateur	0.02	0.02
Egypte	0.08	0.08
El Salvador	0.01	0.01
Guinée équatoriale	0.01	0.01
Ethiopie	0.01	0.01
Fidji	0.01	0.01
Finlande	0.58	0.58
France	7.86	7.86
Gabon	0.02	0.02
Gambie	0.01	0.01
Allemagne, République fédérale d'	10.31	10.31
Ghana	0.02	0.02
Grèce	0.48	0.48
Grenade	0.01	0.01
Guatemala	0.02	0.02
Guinée	0.01	0.01
Guinée-Bissau	0.01	0.01
Guyana	0.01	0.01
Haïti	0.01	0.01
Honduras	0.01	0.01
Hongrie	0.28	0.28
Islande	0.04	0.04
Inde	0.43	0.43
Indonésie	0.16	0.16
Iran, République islamique d'	0.70	0.70
Iraq	0.14	0.15
Irlande	0.22	0.22
Israël	0.28	0.28
Italie	4.52	4.52
Côte-d'Ivoire	0.04	0.04
Jamaïque	0.02	0.02

Etats Membres	Barème 1986-87 <u>a/</u>	Barème 1984-85 <u>b/</u>
	%	%
Japon	12.46	12.46
Jordanie	0.01	0.01
Kenya	0.01	0.01
Corée, République de <u>c/</u>	0.22	0.22
Koweït	0.30	0.30
Laos	0.01	0.01
Liban	0.02	0.02
Lesotho	0.01	0.01
Libéria	0.01	0.01
Libye	0.31	0.31
Luxembourg	0.07	0.07
Madagascar	0.01	0.01
Malawi	0.01	0.01
Malaisie	0.11	0.11
Maldives	0.01	0.01
Mali	0.01	0.01
Malte	0.01	0.01
Mauritanie	0.01	0.01
Maurice	0.01	0.01
Mexique	1.06	1.06
Mongolie	0.01	0.01
Maroc	0.06	0.06
Mozambique	0.01	0.01
Namibie <u>d/</u>	0.01	0.01
Népal	0.01	0.01
Pays-Bas	2.15	2.15
Nouvelle-Zélande	0.31	0.31
Nicaragua	0.01	0.01
Niger	0.01	0.01
Nigéria	0.23	0.23
Norvège	0.62	0.62
Oman	0.01	0.01
Pakistan	0.07	0.07
Panama	0.02	0.02
Papouasie-Nouvelle Guinée	0.01	0.01
Paraguay	0.01	0.01
Pérou	0.08	0.08
Philippines	0.11	0.11
Pologne	0.87	0.87
Portugal	0.22	0.22

Etats Membres	Barème 1986-87 <u>a/</u>	Barème 1984-85 <u>b/</u>
	%	%
Qatar	0.04	0.04
Roumanie	0.23	0.23
Rwanda	0.01	0.01
Saint-Christophe-et-nevis	0.01	0.01
Sainte-Lucie	0.01	0.01
Saint-Vincent-et-Grenadines	0.01	0.01
Saoma	0.01	0.01
Sao Tomé-et-Principe	0.01	0.01
Arabie saoudite, Royaume d'	1.04	1.04
Sénégal	0.01	0.01
Seychelles	0.01	0.01
Sierra Leone	0.01	0.01
Iles Salomon <u>b/</u>	0.01	---
Somalie	0.01	0.01
Espagne	2.33	2.33
Sri Lanka	0.01	0.01
Soudan	0.01	0.01
Suriname	0.01	0.01
Swaziland	0.01	0.01
Suède	1.59	1.59
Suisse <u>c/</u>	1.33	1.33
Syrie	0.04	0.04
Tanzanie	0.01	0.01
Thaïlande	0.10	0.10
Togo	0.01	0.01
Tonga <u>c/</u>	0.01	0.01
Trinité-et-Tobago	0.04	0.04
Tunisie	0.04	0.04
Turquie	0.39	0.39
Ouganda	0.01	0.01
Emirats arabes unis	0.19	0.19
Royaume-Uni	5.64	5.64
Etats-Unis d'Amérique	25.00	25.00
Uruguay	0.05	0.05
Vanuatu	0.01	0.01
Venezuela	0.66	0.66
Viet Nam	0.02	0.02
République arabe du Yémen	0.01	0.01
Yémen, République démocratique populaire du	0.01	0.01
Yougoslavie	0.55	0.56

Etats Membres	Barème	Barème
	1986-87 <u>a/</u>	1984-85 <u>b/</u>
	%	%
Zaïre	0.01	0.01
Zambie	0.01	0.01
Zimbabwe	0.02	0.02
	100.00	100.00

-
- a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1983-85 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (résolution 37/125 du 17 décembre 1982), plus nouveaux membres.
- b/ Nouveau membre admis à la vingt-troisième session de la Conférence, novembre 1985.
- c/ Le taux de contribution des quatre membres de la FAO qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies est dérivé de la quote-part que l'Organisation des Nations Unies leur demande de fournir pour le financement de certaines activités.
- d/ Le Secrétariat du Comité des contributions des Nations Unies a fait savoir que la quote-part "théorique probable" de ces deux membres de la FAO, qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, serait la quote-part minimale, c'est-à-dire 0,01 pour cent.

CONTRIBUTIONS ORDINAIRES DES ETATS MEMBRES

Etats Membres	Montants recouvrés ^{1/}	Contributions restant dues au 22 novembre 1985 ^{2/}				Montants recouvrés ^{3/}
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Contributions de 1985	Arriérés ^{4/} des contributions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en pourcentage des contributions de 1985	En 1984
					%	
Afghanistan	\$ 4 619,00	\$ 15 110,00	-	\$ 15 110,00	77	F6
Albanie	19 729,00	-	-	-	0	F8
Algérie	315 664,00	-	-	-	0	4,F5
Angola	19 729,00	-	-	-	0	1,F3
Antigua-et-Barbuda ^{6/}	-	19 729,00	25 454,00	45 183,00	229	-
Argentine	539 988,21	1 595 541,79	1 257 858,00	2 853 399,79	168	-
Australie	4 072 043,55	-	-	-	0	1,8
Autriche	1 795 339,00	-	-	-	0	2,F3
Bahamas	19 729,00	-	-	-	0	F2
Bahreïn	19 729,00	-	-	-	0	F5
Bangladesh	157 832,00	-	-	-	0	-
Barbade	19 729,00	-	-	-	0	F5
Belgique	3 315 990,00	-	-	-	0	3,10
Belize	25 454,00	19 729,00	-	19 729,00	100	-
Bénin	4 619,00	19 729,00	14 368,22	34 097,22	173	F6
Bhoutan	57 077,00	-	-	-	0	-
Bolivie	17 298,00	19 729,00	19 729,00	39 458,00	200	-
Botswana	19 729,00	-	-	-	0	F5
Brésil	5 033 410,00	3 314 472,00	2 730 944,00	6 045 416,00	182	-
Bulgarie	534 038,00	-	-	-	0	4,11
Burkina Faso	7 870,72	19 729,00	11 858,28	31 587,28	160	-
Biémanie	19 729,00	-	-	-	0	F9
Burundi	24 438,46	19 729,00	34 773,17	54 502,17	276	-
Cameroun	19 729,00	-	-	-	0	1,3,F7
Canada	7 339 188,00	-	-	-	0	F4
Cap-Vert	4 619,00	15 110,00	-	15 110,00	77	F10
République centrafricaine ^{7/}	51 919,54	13 388,59	-	13 388,59	68	-
Tchad ^{7/}	31 031,80	3 564,74	-	3 564,74	18	-
Chili	157 832,00	-	-	-	0	1,F4
Chine	2 091 274,00	-	-	-	0	4,F8
Colombie ^{4/ 7/}	256 477,00	-	-	-	0	1,F12
Comores	14 606,85	19 729,00	588,69	20 317,69	103	4
Congo	19 729,00	-	-	-	0	F1
Costa Rica	57 520,53	-	-	-	0	5,7,10
Cuba	156 650,66	217 019,00	61 009,93	278 028,93	128	-

^{1/} 182 763 374,59 dollars correspondant aux contributions de 1985, 19 172 302,12 dollars aux arriérés et 178 518,18 dollars aux avances aux Fonds de roulement; comprend 46 193 205,00 dollars provenant de la répartition de l'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83.

^{2/} Dont 25 174 262,34 dollars de contributions au budget (72) et 3 975,00 dollars représentant les montants dus comme avance au Fonds de roulement, comme indiqué dans les notes de bas de page 6/(1) et 8/(2).

^{3/} Mois au cours duquel un versement en espèces a été reçu en 1984 au titre des contributions courantes; F = versement final ou intégral.

^{4/} Y compris 7 014,96 dollars payables en 1985 par deux Etats Membres autorisés par la Conférence à régler leurs arriérés par tranches exigibles, ainsi que 1 325,00 dollars dus au Fonds de roulement (note de bas de page 6/).

^{5/} Etat Membre (1) privé du droit de vote à la Conférence en vertu de l'article III.4 de l'Acte constitutif.

^{6/} Etat Membre (1) ayant des arriérés à verser au titre des avances au Fonds de roulement.

^{7/} Etats Membres (6) qui ont été autorisés par la Conférence à payer par tranches et qui sont redevables de montants exigibles ou en retard. Les tranches d'arriérés exigibles durant les années ultérieures sont indiquées à la fin de cette liste.

^{8/} Etats Membres (2) admis durant la vingt-troisième session de la Conférence et qui sont redevables de montants au titre des contributions ordinaires de 1985 au budget (4 950 dollars chacun) et des avances au Fonds de roulement (1 325 dollars chacun).

Etats Membres	Montants recouvrés 1/ Du 1 ^{er} janvier 1985 à ce jour	Contributions restant dues au 22 novembre 1985 2/ Au titre des contributions de 1985 Arriérés 4/ au titre des con- tributions de 1984 et des années antérieures				Montants recouvrés 3/ En 1984
	\$	\$	\$	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en pourcentage des contributions de 1985	
Chypre	19 729,00	-	-	-	0	F2
Tchécoslovaquie	1 815 068,00	-	-	-	0	6, F9
Kampuchea démocratique 4/5/7/	4 619,00	19 729,00	75 732,08	95 461,08	484	-
Corée, République pop. dém. de	118 374,00	-	-	-	0	8, F11
Danemark	1 795 339,00	-	-	-	0	F1
Djibouti	39 458,00	-	-	-	0	-
Dominiqe	4 619,00	15 110,00	-	15 110,00	77	5, F8
République dominicaine	97 394,00	60 438,00	-	60 438,00	77	-
Equateur	115 829,17	4 868,02	-	4 868,02	12	6, 8, 11
Egypte	157 832,00	-	-	-	0	F1
El Salvador	4 619,00	19 729,00	32 408,00	52 137,00	264	-
Guinée équatoriale	4 619,00	15 110,00	-	15 110,00	77	F5
Ethiopie	19 729,00	-	-	-	0	F7
Fidji	19 729,00	-	-	-	0	F2
Finlande	1 144 282,00	-	-	-	0	F1
France	15 506 994,00	-	-	-	0	F4
Gabon	39 535,90	33 538,42	-	33 538,42	85	5
Gambie	56 905,55	17 469,45	-	17 469,45	89	-
Allemagne, Rép. fédérale d'.	20 340 599,00	-	-	-	0	6, F11
Ghana	18 478,00	39 458,00	41 579,49	81 037,49	205	-
Grèce	1 073 631,00	220 931,99	-	220 931,99	23	6
Grenade	16 471,26	6 990,01	-	6 990,01	35	11, 12
Guatemala	9 239,00	39 458,00	30 219,00	69 677,00	177	-
Guinée	4 619,00	19 729,00	16 614,81	36 343,81	184	-
Guinée-Bissau	35 169,14	19 729,00	13 347,99	33 076,99	168	-
Guyana	13 872,75	19 729,00	37 347,00	57 076,00	289	-
Haiti	39 458,00	-	-	-	0	-
Honduras	23 088,44	-	-	-	0	7
Hongrie	552 412,00	-	-	-	0	5, 9, F12
Islande	78 916,00	-	-	-	0	F2
Inde	337 211,00	511 136,00	-	511 136,00	60	F10
Indonésie	315 664,00	-	-	-	0	F3
Iran, Rép. islamique d'	3 823 289,77	1 381 030,00	1 547 441,14	2 928 471,14	212	-
Iraq	571 000,00	295 935,00	-	295 935,00	100	-
Irlande	434 038,00	-	-	-	0	F9
Israël	465 599,00	215 761,67	-	215 761,67	39	2, 4, 6, 7, 9, 10
Italie	8 917 508,00	-	-	-	0	3, F7
Côte-d'Ivoire	114 729,61	11 305,26	13 474,62	24 779,88	31	12
Jamaïque	39 458,00	-	-	-	0	F2
Japon	24 582 334,00	-	-	-	0	3, F6
Jordanie	21 839,00	-	-	-	0	6
Kenya	21 534,71	17 923,29	-	17 923,29	91	-
Corée, Rép. de	434 038,00	-	-	-	0	F10
Koweït	591 870,00	-	-	-	0	F3
Laos	24 348,00	-	15 110,00	15 110,00	77	-

Voir notes à la première page.

Etats Membres	Montants recouvrés 1/	Contributions restant dues au 22 novembre 1985 2/				Montants recouvrés 3/
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Au titre des contributions de 1985	Arriérés 4/ au titre des contri- butions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contribu- tions de 1985	En 1984
	\$	\$	\$	\$	%	
Liban	21 478,00	17 980,00	-	17 980,00	46	1, F10
Lesotho	19 729,00	-	-	-	0	F6
Libéria	42 615,40	19 729,00	16 660,60	36 389,60	184	-
Libye	129 341,00	611 599,00	363 991,00	975 590,00	160	F8
Luxembourg	138 103,00	-	-	-	0	F5
Madagascar	31 894,96	19 729,00	5 132,04	24 861,04	126	-
Malawi	14 931,25	4 797,75	-	4 797,75	24	4, F9
Malaisie	217 019,00	-	-	-	0	F3
Maldives	19 729,00	-	-	-	0	F5
Mali	4 619,00	19 729,00	34 927,02	54 656,02	277	-
Malte	19 729,00	-	-	-	0	F1
Mauritanie	43 798,83	17 995,32	-	17 995,32	91	-
Maurice	19 729,00	-	-	-	0	4, F7
Mexique	2 316 212,64	59 406,53	-	59 406,53	3	5
Mongolie	19 729,00	-	-	-	0	F5
Maroc	239 922,08	102 539,92	-	102 539,92	87	-
Mozambique	4 619,00	15 110,00	-	15 110,00	77	F10
Namibie	19 729,00	-	-	-	0	F1
Népal	19 729,00	-	-	-	0	2, F7
Pays-Bas	4 241 735,00	-	-	-	0	F2
Nouvelle-Zélande	611 599,00	-	-	-	0	F4
Nicaragua 7/	46 578,20	321,00	-	321,00	2	-
Niger	57 031,73	19 729,00	-	19 729,00	100	-
Nigéria	535 895,40	371 638,60	-	371 638,60	82	-
Norvège	1 223 198,00	-	-	-	0	6, F8
Oman	19 729,00	-	-	-	0	F6
Pakistan	138 103,00	-	-	-	0	F2
Panama	39 458,00	-	-	-	0	1, F6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	19 729,00	-	-	-	0	F3
Paraguay 7/	59 618,67	19 729,00	-	19 729,00	100	-
Pérou	94 001,50	157 832,00	249 830,00	407 662,00	258	-
Philippines	213 604,97	105 048,43	-	105 048,43	48	10
Pologne	2 678 088,00	1 716 423,00	1 716 423,00	3 432 846,00	200	-
Portugal	434 038,00	-	-	-	0	F7
Qatar	18 478,00	60 438,00	-	60 438,00	77	7, F11
Roumanie	485 982,97	453 767,00	911 860,99	1 365 627,99	301	-
Rwanda	19 729,00	-	-	-	0	F6
Saint-Christophe-et-Nevis	-	19 729,00	9 864,00	29 593,00	150	6
Sainte-Lucie	39 083,83	19 729,00	20 955,99	40 684,99	206	-
Saint-Vincent-et- Grenadines	29 593,50	-	-	-	0	3
Samoa	19 729,00	-	-	-	0	F11
Sao Tomé-et-Principe	28 474,49	15 042,23	-	15 042,23	76	-
Arabie saoudite, Royaume d'	2 051 816,00	-	-	-	0	F6
Sénégal	4 619,00	19 729,00	18 643,78	38 372,78	194	-
Seychelles	24 348,00	12 679,00	-	12 679,00	64	F2

Voir notes à la première page.

Etats Membres	Montants recouvrés ^{1/}	Contributions restant dues au 22 novembre 1985 ^{2/}				Montants recouvrés ^{3/}
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Au titre des contributions de 1985	Arriérés ^{4/} au titre des contributions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contributions de 1985	En 1984
	\$	\$	\$	\$	%	
Sierra Leone	74 375,00	-	-	-	0	-
Somalie	4 619,00	19 729,00	35 826,91	55 555,91	282	-
Espagne	4 596 857,00	-	-	-	0	F9
Sri Lanka	19 729,00	-	-	-	0	1, F3
Soudan	52 144,00	-	-	-	0	11
Suriname	4 619,00	15 110,00	-	15 110,00	77	F9
Swaziland	4 619,00	19 729,00	19 713,48	39 442,48	200	-
Suède	3 136 911,00	-	-	-	0	F1
Suisse	2 623 957,00	-	-	-	0	6, F9
Syrie	119 613,24	-	108 694,76	108 694,76	138	-
Tanzanie	4 619,00	19 729,00	32 408,00	52 137,00	264	-
Thaïlande	197 290,00	-	-	-	0	F6
Togo	34 984,83	19 729,00	23 047,46	42 776,46	217	-
Tonga	19 729,00	-	-	-	0	F2
Trinité-et-Tobago	78 916,00	-	-	-	0	F5
Tunisie	78 916,00	-	-	-	0	1, F6
Turquie	170 915,00	735 687,82	-	735 687,82	96	1,4,11
Ouganda	4 619,00	19 729,00	428,96	20 157,96	102	10
Emirats arabes unis	430 283,00	319 419,00	-	319 419,00	85	-
Royaume-Uni	11 127 156,00	-	-	-	0	2,5, F7
Etats-Unis d'Amérique	48 654 106,28	1 318 393,72	-	1 318 393,72	3	10, F12
Uruguay	23 097,00	98 645,00	163 336,00	261 981,00	266	-
Vanuatu	19 729,00	-	-	-	0	F4
Venezuela	2 604 228,00	-	-	-	0	-
Viet Nam	78 916,00	-	-	-	0	-
Yémen, République arabe du	24 350,58	-	-	-	0	5
Yémen, République démocratique populaire du	19 729,00	-	-	-	0	F3
Yougoslavie	1 180 038,92	412 857,86	-	412 857,86	37	5
Zaïre	40 115,00	-	-	-	0	-
Zambie	19 729,00	-	-	-	0	F1
Zimbabwe	78 916,00	-	-	-	0	-
Iles Cook ^{8/}		6 275,00		6 275,00		
Iles Salomon ^{8/}		6 275,00		6 275,00		
Tranches d'arriérés payables durant les années à venir en vertu d'autori- sations de la Conférence:						
Tchad			92 236,80	92 236,80		
République centrafricaine			34 022,06	34 022,06		
Comores			49 054,60	49 054,60		
Kampuchea démocratique			19 278,76	19 278,76		
Nicaragua			11 643,30	11 643,30		
Paraguay			71 225,00	71 225,00		
	<u>202 114 194,89 ^{1/}</u>	<u>15 189 175,41</u>	<u>9 989 061,93 ^{4/}</u>	<u>25 178 237,34 ^{2/}</u>		

Voir notes à la première page.

COMITÉ DU PROGRAMME

(novembre 1985 - novembre 1987)

Président

France (M.L. Mazoyer)

Membres

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)
Autriche (R. Steiner)
Barbade (C.E. Maynard)
Congo (J. Tchicaya)
Etats-Unis d'Amérique
(Mme M.H. Fenwick)

Inde (R.C. Gupta)
Liban (A. Abdel-Malek)
Libye (B. El-Mabrouk Said)
Nigéria (J. Ladan)
Pakistan (J. Musharraf)

COMITÉ FINANCIER

(novembre 1985 - novembre 1987)

Président

Arabie saoudite, Royaume d'
(A.Y. Bukhari)

Membres

Allemagne, République
fédérale d' (G. Graf von Westphalen)
Angola (P.A. Kanga)
Australie (B. Martyn)
Costa Rica (C. di Mottola Balestra)

Italie (E. Pascarelli)
Madagascar (R. Rabe)
Malaisie (A.W. Jalil)
Pérou (J. Gazzo)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(novembre 1985 - novembre 1987)

El Salvador
Etats-Unis d'Amérique
Italie
Philippines

Pologne
Sénégal
Soudan

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE

(janvier 1986 - décembre 1988)

Mandat expirant le

31 décembre 1986

Elus par le Conseil de la FAO

Arabie saoudite, Royaume d'
Australie
Bangladesh
Canada
Etats-Unis d'Amérique

Elus par l'ECOSOC

Egypte
Hongrie
Inde
Italie
Norvège

31 décembre 1987

Brésil
Congo
Kenya
Pays-Bas
Thaïlande

Belgique
Danemark
Japon
Lesotho
Pakistan

31 décembre 1988

Allemagne, République
fédérale d'
Ethiopie
France
Sao Tomé-et-Principe
Venezuela

Argentine
Cap-Vert
Colombie
Finlande
Royaume-Uni

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

(à partir du 11 novembre 1985)

Afghanistan	France	Ouganda
Albanie	Gabon	Pakistan
Algérie	Gambie	Panama
Allemagne, République fédérale d'	Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Grèce	Paraguay
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Pays-Bas
Arabie saoudite, Royaume d'	Guatemala	Pérou
Argentine	Guinée	Philippines
Australie	Guinée-Bissau	Pologne
Autriche	Guinée-équatoriale	Portugal
Bahamas	Guyana	Qatar
Bahreïn	Haïti	République centrafricaine
Bangladesh	Honduras	République Dominicaine
Barbade	Hongrie	Roumanie
Belgique	Inde	Royaume-Uni
Belize	Indonésie	Rwanda
Bénin	Iran, République islamique d'	Saint-Christophe-et-Nevis
Bhoutan	Iraq	Sainte-Lucie
Birmanie	Irlande	Saint-Vincent-et-Grenadines
Bolivie	Islande	Salomon, Iles
Botswana	Israël	Samoa
Brésil	Italie	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Jamaïque	Sénégal
Burkina Faso	Japon	Seychelles
Burundi	Jordanie	Sierra Leone
Cameroun	Kampuchea démocratique	Somalie
Canada	Kenya	Soudan
Cap-Vert	Koweït	Sri Lanka
Chili	Laos	Suède
Chine	Lesotho	Suisse
Chypre	Liban	Suriname
Colombie	Libéria	Swaziland
Comores	Libye	Syrie
Congo	Luxembourg	Tanzanie
Cook, Iles	Madagascar	Tchad
Corée, République de	Malaisie	Tchécoslovaquie
Corée, République populaire démocratique de	Malawi	Thaïlande
Costa Rica	Maldives	Togo
Côte d'Ivoire	Mali	Tonga
Cuba	Malte	Trinité-et-Tobago
Danemark	Maroc	Tunisie
Djibouti	Maurice	Turquie
Dominique	Mauritanie	Uruguay
Egypte	Mexique	Vanuatu
El Salvador	Mongolie	Venezuela
Emirats arabes unis	Mozambique	Viet Nam
Equateur	Namibie	Yémen, République arabe du
Espagne	Népal	Yémen, République démocratique populaire du
Etats-Unis d'Amérique	Nicaragua	Yougoslavie
Ethiopie	Niger	Zaire
Fidji	Nigéria	Zambie
Finlande	Norvège	Zimbabwe
	Nouvelle-Zélande	
	Oman	

P-90

ISBN 92-5-202356-9

ISSN 0251-1401